DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12844 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – VENDREDI 16 MAI 1986

M. Gorbatchev et Tchernobyl

M. Gorbatchev a donc parlé, et c'est en soi un événement. Depuis l'appel dramatique lancé par Staline à sa population après l'agression allemande de 1941, jamais un dirigeant soviétique n'avait voulu – ou dû – parler à chaud et en public d'une catastrophe nationale. Sans mettre sur le même plan les deux drames, notons simplement que dans les deux cas le numéro un s'est fait attendre une bonne dizaine de jours. Et, cette fois, M. Gorbatchev est non seulement le premier mais le seul membre de la direction collégiale qui se soit prononcé : deux de ses collègues du Politburo, MM. Ligatchev et Ryjkov, s'étaient rendus à Tchernobyl, mais ils n'avaient pas pris la parole en public.

Plusieurs points de l'allocution du secrétaire général retiennent l'attention. On peut trouver rassurant, comme on l'a fait à Washington, le fait que, selon lui, « le pire est passé ». Mais l'on peut aussi s'inquiéter d'apprendre que l'accident « ne peut être considéré comme clos » et qu'il faudra « encore beaucoup de temps » pour empêcher les infiltrations souterraines et décontaminer les abords de la centrale accidentée.

On est frappé également par le ton catégorique, voire offensif, avec lequel M. Gorbatchev justifie la conduite de toutes les autorités soviétiques dans cette affaire, y compris en matière d'information, au risque d'aller contre l'évidence et de se livrer à une comparaison plus que douteuse avec l'attitude américaine dans l'accident de Three Mile Island. Il est vrai que la presse soviétique a rattrapé honorablement le temps perdu en donnant depuis le 6 mai un volume d'information sans précédent en URSS sur une affaire elle-même sans précédent. Mais le secrétaire général du parti a voulu tout assumer et tout « couvrir », y compris les flottements du début.

Plus positives sont les conséquences à long terme tirées par le secrétaire général sur le plan international. Son appel à une coopération renforcée pour la prévention et la maîtrise des accidents nucléaires a été bien accueilli à Washington, et il est probable que la conférence d'experts proposée dans le cadre de l'Agence atomique de Vienne (AIEA) sera réunie dans les prochains mois. L'AIEA apparaît en tout cas, d'ores et déjà, comme la grande bénéficiaire, si l'on peut dire, de la catastrophe. Les propos modérés tenus par son directeur lors de son récent séjour en URSS ont visiblement rassuré le dirigeant soviétique, qui a demandé une plus large dotation de l'agence en crédits et en autorité.

L'appel renouvelé à un arrêt des essais nucléaires nous ramène sur un terrain plus familier. Bien que la comparaison soit quelque peu douteuse, M. Gorbatchev n'a pas manqué de rappeler qu'une guerre nucléaire causerait « des milliers de catastrophes beaucoup plus affreuses que celle de Tchernobyl ». Surtout, il se donne le beau rôle en prolongeant jusqu'au 8 août son moratoire sur les essais soviétiques et en conviant M. Reagan à venir signer un arrêt des essais ce jour-là à... Hiroshima. Le geste est nouveau, dans la mesure où il suspend encore pour plus de deux mois la reprise des explosions soviétiques et donne un caractère plus substantiel au moratoire proclamé le 6 août 1985. Depuis le début des années 60, aucune des deux superpuissances ne s'était imposé l'abstinence en matière d'essais nucléaires pendant douze mois consécutifs.

M. Reagan, certes, ne veut rien entendre. Mais il pourrait avoir un peu plus de mal désormais, face à une partie de son opinion, à poursuivre la série d'essais américains en cours.

(Lire nos informations pages 3 à 5.)

TAUX D'INTÉRÊT, CHANGES, CRÉDIT

Le gouvernement annonce de nouvelles mesures pour inciter les chefs d'entreprise à investir

Le ministre de l'économie, des finances et de la privatisation a annoncé le jeudi 15 mai une série de mesures de libéralisation dans le domaine financier et des changes. Comme prévu, le taux du livret A de caisse d'épargne est abaissé de 1,5 %, mais le plafond des dépôts est porté à 72 000 F. L'ensemble des taux créditeurs diminuent dans les mêmes proportions. De leur côtés, les banques ont annoncé une légère réduction de leurs taux de base. Le contrôle des changes est nettement allégé, avec notamment la suppression de la devise-titre pour les achats de valeurs étrangères.

Le nouveau train de mesures a notamment pour objectif d'inciter le patronat à investir. Enfin, le gouvernement rembourse par anticipation 1,8 milliard de dollars à l'étranger.

En présentant un ensemble de mesures dont les dernières ont été mises au point tard dans la nuit du 14 au 15 mai, M. Edouard Balladur l'a qualifié de *« deuxième étape »* de son dispositif, dont la première avait été la dévaluation du franc le 14 avril dernier, le nouvel ensemble en constituant une suite logique.

Tout d'abord, conformément à des engagements qui auraient été pris lors de cette dévaluation, notamment vis-à-vis des Allemands, le contrôle des changes est à nouveau allégé, la libre circulation des capitaux étant rétablie, avec, notamment, la suppression du régime de la devise-titre et donc la faculté d'acheter librement des titres étrangers.

Les particuliers pourraient, non moins librement, acquérir des résidences à l'étranger, transférer leur avoir hors de France lorsqu'ils la quittent et effectuer des donations à des non-résidents. Quant aux entreprises, elles pourront plus facilement se garantir contre le risque de change et de prix à l'importation, la couverture étant portée de trois mois à six mois et étendue aux importations de services (plus de 400 milliards de francs par an), de même qu'aux règlements sur leur dette en devises, pour la première fois depuis 1968.

Dans le domaine du négoce international, la possibilité d'acheter des devises à terme est rétablie. Enfin, les rentrées de devises depuis la dévaluation, plus de 50 milliards de francs, permettraient de rembourser 1,8 milliard de dollars de plus sur l'emprunt contracté en juin 1983 auprès de la CEE.

Sur le marché intérieur, un pas décisif dans la baisse des taux est accompli avec une diminution de 1,5 point sur la plupart des placements financiers, caisse d'épargne (4,5 % contre 6 %), épargne-logement, livret d'épargne populaire (5,5 % contre 7 %).

(Lire la suite page 32 et nos autres informations page 36.)

LA PRÉPARATION DE LA LOI SUR L'AUDIOVISUEL

Hersant et Hachette candidats pour TF 1



Deux groupes de presse, celui de M. Robert Hersant et Hachette-Matra, dirigé par M. Jean-Luc Lagardère, ont déjà fait acte de candidature pour le rachat de TF1, dont M. Léotard a annoncé, le mercredi 14 mars, la privatisation. D'autres groupes se déclareront vraisemblablement intéressés *(lire pages 22, 23 et 36)*.

M. Léotard a également précisé la composition et le rôle de la « commission nationale communication et libertés », clé de voûte de la réforme audiovisuelle. Mme Michèle Cotta explique ici comment la Haute Autorité qu'elle préside a répondu aux exigences de l'indépendance.

Etre ou ne pas être indépendant

par MICHÈLE COTTA (*)

Deux mots sur l'indépendance, puisque certains en prêtent trop ou pas assez, c'est selon, à la Haute Autorité, et puisque chacun en attend, à coup sûr, de l'institution qui serait amenée à lui succéder.

L'indépendance, la Haute Autorité a eu dans son histoire, trois occasions de démontrer la sienne. Elle l'a fait, et il n'est pas dans mes intentions de le laisser oublier.

La première occasion essentielle, mais naturelle, a été le rôle joué par ses neuf membres lors des différents scrutins qui, depuis 1982, ont ponctué la vie politique : municipales, cantonales, européennes, législatives de 1986 enfin. La Haute Autorité ne s'est pas contentée de tenir un chronomètre – encore que cette précaution minimale parfois ne soit pas inutile. La Haute Autorité, à tous les instants, dans toutes les régions de France, a exercé son influence et son autorité lorsqu'il le fallait pour que les équilibres politiques locaux et nationaux soient partout observés. Aucun conflit audiovisuel majeur, aucune escarmouche mineure, n'a marqué ces différentes consultations, et la campagne législative, la dernière en date – la plus importante dans les faits, – n'a fait l'objet d'aucun contentieux, dans l'opposition pas plus que dans la majorité.

La deuxième occasion de prouver son indépendance, la Haute Autorité l'a montré dans la nomination des présidents des chaînes publiques. Si dans le passé – et quoi de plus normal à la naissance d'une institution – son indépendance a pu être mise en cause, personne, je dis bien personne, n'a douté en octobre dernier que ses choix se soient faits librement : la Haute Autorité, à l'automne, s'est déterminée à la majorité sur des critères purement professionnels. La désignation des présidents a marqué que l'institution était arrivée à son fonctionnement optimal. Et qu'elle était parvenue à cette certitude tranquille : ce n'est pas l'existence des pressions, au demeurant contradictoires, qui est condamnable, c'est le fait d'y céder.

Il faut être naïf ou hypocrite pour croire que l'existence d'une institution arrête par elle-même les tentations et les pratiques courantes de tout pouvoir.

(Lire la suite page 23.)

(*) Présidente de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle.

LE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DE COLLÈGE

Révision déchirante à la FEN

La baisse des effectifs et la décision de M. Monory de ne plus recruter de professeurs de collège conduisent M. Pommatau à proposer une révision radicale de la doctrine et des structures de la FEN. Il suggère d'abandonner l'« école fondamentale » (du cours préparatoire à la troisième), de réunir tous les enseignants du primaire et du secondaire dans un seul syndicat et d'ouvrir sa fédération à d'autres professions. Cette nouvelle organisation permettrait de dépasser l'affrontement entre les catégories d'enseignants et les deux grandes tendances politiques de la FEN, l'une majoritaire, proche des socialistes, l'autre, des communistes.

Fini les combats de tranchée ! c'est bien une guerre de mouvement dont nul ne peut prédire l'issue exacte que se livrent désormais les principaux syndicats d'enseignants regroupés dans la FEN. Le retour de la droite au pouvoir et les premières décisions du ministre de l'éducation nationale ont réveillé les vieilles querelles mises en sourdine depuis 1981. L'annonce de l'arrêt du recrutement des PEGC (professeurs de collège) par M. Monory a donné le signal d'un remue-ménage syndical dont l'enjeu dépasse de loin le sort de cette catégorie d'enseignants. Cette montée des tensions s'est manifestée lors du conseil fédéral national des 12 et 13 mai, au cours duquel la FEN a décidé d'engager une *« action de grande ampleur »* à la rentrée prochaine, contre les mesures prévues par M. Monory.

M. Jacques Pommatau, secrétaire général de la fédération, annonce lui-même, à l'issue de cette réunion, qu'une *« révolution culturelle »* se prépare, visant à reconstruire sur des bases nouvelles le projet éducatif de sa fédération, à redéfinir la place des différents syndicats qui la composent et, finalement, à envisager l'élargissement de son champ de syndicalisation.

Ce véritable aggiornamento est rendu urgent par la poursuite du mouvement de désyndicalisation et par les tentatives de séduction du monde enseignant par d'autres confédérations (FO et CGT), mais aussi par le coup de massue porté à la tendance majoritaire de la FEN (proche des socialistes) dans l'affaire des PEGC.

PHILIPPE BERNARD.

(Lire la suite page 14.)

débats

EUROPE

Il se passe toujours quelque chose à Bruxelles, haut-lieu des Communautés européennes, mais les grands desseins restent à la traîne. Le chômage est le talon d'Achille des Douze. Jacques Leprette estime qu'ils ont les moyens de le réduire beaucoup. Franck Biancheri souligne, de son côté, le bénéfice de sérieuses réformes institutionnelles.

Un remède au chômage

La réalisation du marché intérieur des Douze pourrait relancer nos économies

par JACQUES LEPRETTE (*)

TOUT le monde est d'accord pour considérer que seule la relance de l'activité économique, conjuguée avec la lutte contre l'inflation, peut venir à bout du chômage. Personne ne met plus en doute, d'autre part, qu'il est illusoire d'attendre ce résultat d'une relance limitée à un seul pays. Il faut en conclure que le problème de l'emploi appelle un effort simultané des douze pays membres de la Communauté européenne. Est-ce possible ? La réponse est oui. A quelles conditions ? Tout est là.

Il y a lieu, tout d'abord, de rappeler certaines données élémentaires de la situation économique de ces deux grands ensembles que sont les Etats-Unis et la Communauté économique européenne.

Le commerce extérieur des Etats-Unis représentait, en 1984, 7 % environ de leur produit intérieur brut. La proportion du commerce extérieur de la Communauté européenne, par rapport à son PIB, était deux fois supérieure. Nous en tirions une certaine vanité : la Communauté était la première puissance commerciale du monde.

D'autres considérations mériteraient davantage notre attention :

1) De 1975 à 1985, les Etats-Unis ont créé 19 millions d'emplois nouveaux ; les Européens, 2 millions.

2) Les Etats-Unis n'ont pas éprouvé le besoin de développer davantage leur commerce extérieur parce que leur marché national a jusqu'ici suffi à soutenir une activité économique capable d'assurer un emploi relativement satisfaisant.

3) Le marché intérieur américain est, dans l'ensemble, libre d'entraves.

4) Quel serait le PIB de la Communauté européenne si le volume du commerce extérieur actuel de la CEE représentait 7 % de ce PIB ?

5) Depuis janvier 1986, la Communauté européenne comporte un nombre de consommateurs supérieur de 38 % à celui des Etats-Unis.

Un engagement capital

Les corrélations existant entre ces diverses propositions sont telles qu'elles doivent nous inciter à rechercher dans l'approfondissement du marché intérieur la solution de notre problème de chômage. Certes des risques existent (disparités entre les législations ; faillite probable de diverses entreprises, etc.). Il s'agit d'une opération à long terme et nous avons raison d'être prudents. Mais il faut rappeler que la suppression des droits de douane fut aussi une opération échelonnée dans le temps. Après des vicissitudes, cette révolution a assuré à la Communauté, pendant de longues années, une prospérité sans précédent.

Tout cela est si vrai que les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de la Communauté ont décidé, au sommet de Luxembourg en 1985, de fixer à 1992 la date limite du parachèvement du marché intérieur communautaire. Cet engagement capital, puisqu'il permet d'entrevoir la création concomitante de millions d'emplois au cours des années qui viennent, n'a cependant pas été salué comme il convenait. Pourquoi cette discrétion ? Parce que la négociation sera difficile, parce qu'elle engagera les Etats membres à des sacrifices douloureux, parce que le court terme dissuade souvent les gouvernements de se préparer aux tâches de l'avenir. En l'occurrence, les Douze se sont comportés comme s'ils ne croyaient pas à ce qu'ils disaient.

Il y a lieu de secouer cette inhibition pour deux raisons.

La première, c'est que le parachèvement du marché intérieur, clé du problème, ne se fera que si les Etats membres se sentent poussés par l'opinion à trancher chaque fois que la nécessité apparaîtra. L'opinion doit donc être informée qu'il ne s'agit pas d'un simple programme communautaire comme on en présente chaque mois, mais de l'opération survie de l'Europe.

La deuxième raison est conjoncturelle. Il est possible, en effet, que la baisse du pétrole et la baisse des taux d'intérêt provoquent une reprise économique d'ensemble suffisante pour provoquer l'ajournement ou la dilution dans le temps de l'effort à accomplir pour le marché intérieur, mais sans assurer en rien le retour à un niveau satisfaisant de l'emploi pour l'avenir. En d'autres termes, une légère reprise économique pourrait créer l'illusion que le problème n'est plus aussi grave. Elle risquerait de démobiliser ainsi l'énergie des gouvernements.

La sagesse serait donc de préparer dès maintenant, dans le détail, la négociation sur le parachèvement du marché intérieur en utilisant une éventuelle reprise pour rendre moins brutaux les arbitrages nécessaires dans un certain nombre de secteurs de l'économie.

Il conviendrait à cette fin de charger un groupe d'experts d'évaluer aussi précisément que possible l'effet probable de la suppression des obstacles non tarifaires dans les divers compartiments de l'économie française et d'apprécier le bénéfice que certains secteurs de cette économie tireraient de l'ouverture de grands marchés en Europe.

Une telle investigation prendrait sans doute plusieurs mois ; mais elle donnerait à nos négociateurs, grâce à une parfaite connaissance des données du problème, l'impavidité indispensable au succès. Qui ne serait disposé à patienter quelques mois encore pour voir poindre enfin une chance raisonnabe de régler le problème du chômage pour de bon ?

(*) Ambassadeur de France, ancien représentant permanent auprès des Communautés européennes.

Trop de mainmise des Etats

Les institutions doivent aider à dégager des valeurs reconnues par tous.

par FRANCK BIANCHERI (*)

L'EUROPE unie ne sera pas l'aboutissement d'un projet pré-élaboré, une cité idéale définie à l'avance ; elle doit être une démarche faite de compromis et fondée sur l'affirmation de valeurs communes essentielles. L'Europe est un chemin semé d'obstacles qu'il faut surmonter un par un. Pour le moment, il semble que ce soient les Etats-nations et leur égoïsme qui obstruent le passage. Alors, il faut diminuer leur prépondérance. Si demain l'Etat-nation paraît menacé par une construction européenne toute-puissante, alors il sera temps de réagir.

Sans définir de modèle, il est évident que l'Europe reposera à la fois sur les Etats, sur les régions et sur les institutions communautaires, et cela de manière équilibrée.

Le cas de l'Assemblée des Communautés est, à cet égard, révélateur de la mainmise des Etats sur le processus communautaire. Elle n'a presque aucun pouvoir et elle est, depuis 1979, composée de députés élus au suffrage universel certes, mais des députés élus sur des listes nationales, contrôlés par des partis nationaux.

Aussi il est clair qu'il faudrait mener une double réforme en ce qui concerne l'Assemblée des Communautés : elle concernerait à la fois ses prérogatives et son mode d'élection.

Tout d'abord, il semble essentiel qu'elle puisse voter l'intégralité du budget de la Communauté et y proposer des amendements substantiels. Elle devrait également élire le président de la Commission, parmi les commissaires, et ce pour une durée déterminée, faisant ainsi du président pour cette période une personne inamovible, sauf par un vote de défiance constructive d'au moins les deux tiers de l'Assemblée. Egalement, si une proposition de la Commission, adoptée par l'Assemblée, est rejetée par le conseil de ministres, alors l'Assemblée, à la demande de la Commission, doit pouvoir procéder à un deuxième vote sur cette proposition. Si elle est à nouveau acceptée, à une majorité qualifiée cette fois, la proposition devient exécutoire.

Tout cela permettrait à l'Assemblée d'avoir de réelles compétences et de donner tout son sens à un statut d'Assemblée européenne : elle pourrait permettre de surmonter les nationalismes.

Encore faudrait-il que les modalités d'élection n'entérinent pas une toute-puissance de la nation. Il faudrait, mais l'espoir est faible pour l'instant, instituer une deuxième Chambre où les élus représenteraient les nations, alors que l'Assemblée devrait être composée de députés européens. cela éviterait la confusion des genres comme c'est le cas actuellement. Ce système permettrait de définir un système constitutionnel de réformes des traités, l'équilibre entre les deux Assemblées dépendant de la volonté des citoyens de privilégier l'Europe ou les Etats.

Cela ne sera certes pas réalisé à court terme ; en revanche, l'obligation pour toute liste de candidat d'être présente dans au moins deux pays différents, à travers un nom identique et un programme identique, pourrait être rapidement instaurée. Cela permettrait de donner à la campagne électorale une vraie dimension européenne.

Mais l'Assemblée n'est pas indépendante au sein des Communautés : son sort est lié à celui de la Commission. Or cette dernière, après la période « Hallstein », s'est vu confinée à un rôle de conseiller ou d'exécutant du conseil des ministres. Tant que la Commission sera composée de membres nommés par les gouvernements des Etats, elle ne pourra pas être détentrice d'un pouvoir réel, c'est-à-dire d'une capacité de contrebalancer, avec l'aide de l'Assemblée des Communautés, le pouvoir des Etats-nations.

Il serait donc nécessaire de faire élire au suffrage universel les commissaires. Deux modalités peuvent être concevables : les élire dans chaque pays à date fixe, pour une durée identique ; les élire dans chaque pays en même temps que les chefs d'Etat ou de gouvernement.

En fait, pour la population européenne, la Communauté est une construction sans schéma directeur, un processus non dirigé. L'Europe manque de sens pour être reconnue comme porteuse d'identité par les citoyens potentiels qui la composent. Ce manque de sens entraîne une absence d'opinion sur la question. L'Europe manque d'opinion publique. Pour émerger, cette dernière a besoin de l'aide des institutions européennes qui doivent l'appeler, des associations européennes qui doivent la susciter, des intellectuels et des médias qui doivent expliquer et transmettre.

Mais les signes, ce sont aussi et peut-être surtout des valeurs morales propres à l'Europe. Ces valeurs tiennent essentiellement à l'individu et à ses droits : la défense de la personne contre les aléas divers. C'est une spécificité de l'Europe, mais encore faut-il le montrer en la différenciant des deux systèmes de valeurs nés de l'Europe : la liberté sauvage des Etats-Unis d'Amérique et la protection écrasante de l'Union soviétique.

(*) Président des Etats généraux des étudiants de l'Europe.

LU

« ROBERT SCHUMAN », de René Lejeune

Une âme pour l'Europe

ROBERT SCHUMAN aurait eu cent ans le 29 juin prochain. L'un de ses amis les plus chers, René Lejeune, vient de lui consacrer un livre vibrant d'admiration. Hagiographie ? L'auteur ne s'en défend pas, parce qu'il juge son héros digne de figurer parmi les saints, oui, les vrais saints du calendrier. C'est que Robert Schuman, le « père de l'Europe », avait non seulement la foi chevillée au corps, cela, on le savait, mais elle imprégnait, selon son confident, tous les actes de sa vie publique et illuminait son existence.

Le combat politique, il le considère comme une sorte d'apostolat. Il va retremper ses forces de temps à autre dans un monastère et accepte les plus hautes charges de 1945 à 1958 (député, ministre des finances, président du conseil, ministre des affaires étrangères, garde des sceaux, président du Parlement européen) avec une sérénité et un détachement des honneurs confondants.

Si l'on relit avec intérêt les péripéties qui amenèrent Robert Schuman à lancer sa fameuse déclaration du 9 mai 1950 d'où sortit le pool charbon-acier, qui restera dans l'histoire son « acte fondamental », on s'attarde plus, grâce à la complicité de René Lejeune, à retrouver l'homme et à suivre son étrange destin. Qui pouvait mieux que lui donner, comme il le souhaitait tant, « une âme à l'Europe », puisqu'il avait, du fait des circonstances, « fait ses classes » dans une Alsace-Lorraine allemande avant de représenter Metz à l'Assemblée nationale. Sa complicité avec Adenauer se révèle ici sous un jour familier, et l'on mesure mieux avec le recul ce qu'il fallait à la fois de passion et de force d'âme pour faire entendre la voix de l'union de l'Europe cinq ans après l'écroulement du nazisme.

Nous n'ignorons plus rien de la maison de Scy-Chazelles, où il passa des jours heureux et où il acheva tristement sa vie, atteint d'une sclérose cérébrale. René Lejeune nous initie aussi à ce qui fut l'une des passions de son existence : la collection d'autographes et de livres rares. On sort ragaillardi de cette lecture, avec le sentiment que cet homme d'un autre âge avait trouvé tout naturellement le lien qui unit la pensée et l'action.

PIERRE DROUIN.

★ Editions Saint-Paul, 6, rue Cassette, 75006 Paris, 224 p., 85 F.

COURRIER DES LECTEURS

Lettre à un ami

Mon cher Djelloul,

Si je t'écris par voie de presse, ce n'est pas pour économiser un timbre-poste mais pour appeler l'attention de mes compatriotes sur ce que sont parfois les relations entre Algériens et Français, ce qu'elles devraient ou pourraient être toujours (...).

De passage à Chettia, cité d'urgence de 25 000 habitants construite au nord-ouest de Chleff pour abriter les victimes du tremblement de terre de 1980 où ta famille a tout perdu, je rends visite, avec des amis, à une famille d'agriculteurs dont le fils, souffrant de calculs rénaux, a été hospitalisé à Paris en même temps que mon ami et accueilli chez lui pendant sa convalescence en France. Chez ton oncle, ta tante et leurs onze enfants, dont l'hospitalité dépassait en chaleur tout ce qu'on peut imaginer, nous avons eu l'occasion d'expliquer que nous avions des difficultés pour louer une voiture. Sans nous connaître, tu nous as proposé immédiatement la tienne, neuve, encore en rodage, une R 9. Mesure-t-on qu'en Afrique du Nord un véhicule est un extraordinaire outil de prestige et de libération ? Quelle perte ce serait d'en être privé à la suite d'un accident, avec une impossibilité totale de la remplacer puisqu'elle coûte environ 180 000 FF sur le marché ! Pourtant, tu n'as pas eu une seconde d'hésitation. Et tu nous as même raccompagnés à Alger chez ta tante et ton oncle, mis à leur tour à contribution (...).

J'oubliais de préciser que, lorsque tu nous as prêté la voiture, tu en avais refait le plein.

HUBERT JOLY,
secrétaire général du Conseil international de la langue française.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant : André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 570 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.
Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Montessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

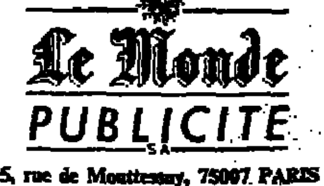
ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

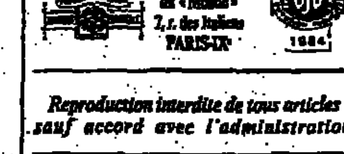
	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.





Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 55 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

étranger

LES SUITES DE LA CATASTROPHE DE TCHERNOBYL

L'ALLOCUTION TÉLÉVISÉE DU CHEF DU PC SOVIÉTIQUE

« Il est encore trop tôt pour considérer l'accident comme clos »

déclare M. Gorbatchev

Dans son allocution télévisée du mercredi 14 mai, M. Gorbatchev a dit évoqué d'emblée le « malheur qui nous a frappé » *à Tchernobyl, puis il a poursuivi :*

C'est la première fois que nous nous sommes heurté en réalité à la force redoutable qu'est l'énergie nucléaire échappée au contrôle. Conscient du caractère extraordinaire et dangereux de l'accident de Tchernobyl, le bureau politique s'est chargé de toute l'organisation du travail en vue de résorber au plus vite l'accident et de circonscrire ses conséquences. Une commission gouvernementale a été instituée. Elle est immédiatement partie sur les lieux. Un groupe dirigé par Nikolaï Ryjkov a été créé au bureau politique en vue d'étudier les problèmes urgents. (...)

Qu'est-ce qui s'est donc produit ? D'après les rapports des spécialistes, la puissance du réacteur s'est soudainement accrue au cours de l'arrêt-programme du quatrième bloc. Un dégagement considérable de vapeur et la réaction qui s'est en suivie ont conduit à la formation d'hydrogène, à son explosion, à la destruction du réacteur et à des émissions radioactives.

Il est tôt pour statuer sur les causes de l'accident. Tous les aspects du problème – conception, projet, technique, exploitation – font l'objet d'une analyse minutieuse de la commission gouvernementale. Il va de soi que toutes les conclusions requises seront tirées après que les causes de l'accident auront été élucidées. Des mesures seront prises pour exclure la réédition de tels événements. (...)

Dès que nous avons obtenu une information initiale concrète, celle-ci a été communiquée aux Soviétiques et adressée par les canaux diplomatiques aux gouvernements de pays étrangers. C'est sur la base de la même information que le travail a été entrepris pour résorber l'accident et réduire ses conséquences néfastes. (...) Les habitants de la cité près la centrale ont été évacués en quelques heures seulement. Ensuite, lorsqu'il est devenu évident que la santé des personnes dans la zone limitrophe pouvait être mise potentiellement en péril, celles-ci ont été également déplacées vers des régions sûres.

Les victimes

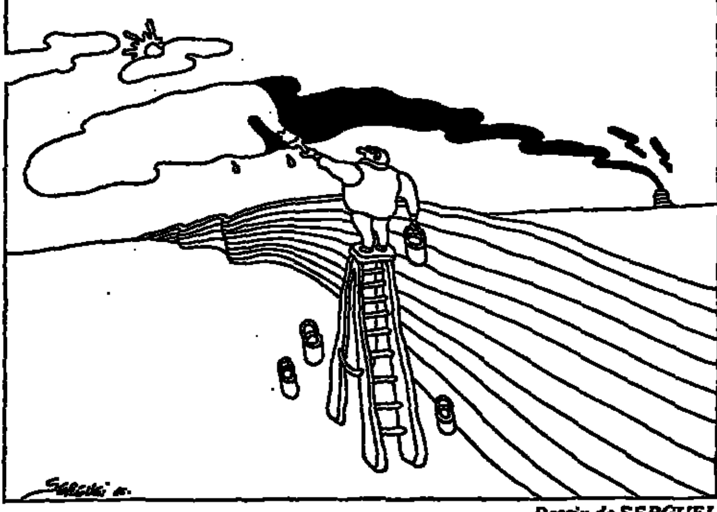
Néanmoins, les mesures prises n'ont pas pu sauver de nombreuses personnes. Deux hommes – Vladimir Chachenok, spécialiste du réglage des systèmes automatiques, et Valeri Khodemtchouk, opérateur de la centrale nucléaire – sont morts au moment de l'accident. 299 personnes touchées par l'irradiation à différents degrés de gravité ont été hospitalisées. Sept d'entre elles sont décédées. Toute l'assistance possible est dispensée aux autres (...).

En même temps, un travail énergique est effectué à la centrale et dans la zone avoisinante en vue de restreindre les proportions de l'accident. On a réussi, dans des conditions extrêmement difficiles, à éteindre l'incendie, à prévenir sa propagation à d'autres réacteurs. Le personnel de la centrale a assuré l'arrêt des trois autres réacteurs et leur mise en état de sécurité. Ils se trouvent sous contrôle permanent. (...)

« Le pire est passé »

On peut dire aujourd'hui : le pire est passé. On a réussi à prévenir les conséquences les plus graves. Certes, il est encore tôt pour considérer l'accident comme clos. On ne peut pas se tranquilliser. Un travail important et de longue durée est à effectuer. Le niveau de radioactivité dans la zone de la centrale et sur le territoire avoisinant reste encore dangereux pour la santé.

C'est pourquoi les travaux en vue de supprimer les conséquences de l'accident constituent aujourd'hui la tâche primordiale. Un large programme de désactivation du territoire de la centrale et de la cité, des bâtiments et des installations a été élaboré et se réalise. (...) Afin de prévenir la contamination radioactive des eaux, des mesures sont prises directement à la centrale, ainsi qu'à ses abords. (...) Il est absolument clair que tout ce travail prendra beaucoup de temps, demandera des forces importantes. Il faut rendre cette terre absolument inoffensive pour la santé et la vie normale des gens.



Dessin de SERGUEI.

Après avoir remercié de leur coopération les pays socialistes, les professeurs américains Gale et Terasaki, et salué l' « attitude objective » *de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Gorbatchev a vivement critiqué l'attitude des pays réunis au sommet de Tokyo, ajoutant :*

Les milieux dirigeants des Etats-Unis et leurs alliés les plus zélés, parmi lesquels je distinguerai la RFA, n'ont vu dans l'accident qu'une nouvelle possibilité de dresser des obstacles supplémentaires dans la voie du développement et de l'approfondissement du dialogue Est-Ouest – sans cela difficile, – de justifier la course aux armements nucléaires. »

Renforcer l'agence de Vienne

Le chef du PC soviétique a ensuite qualifié d' « invention » *la campagne menée contre l'URSS à propos de l'insuffisance d'information, puis il a développé un programme en quatre points visant à* « un sérieux approfondissement de la coopération » *dans le cadre de l'AIEA :*

1) Créer un régime international de sécurité du développement de l'électronucléaire, basé sur une coopération étroite de tous les Etats qui produisent de l'électricité d'origine nucléaire. Dans le cadre de ce régime, il faudra mettre sur pied un système d'avertissement urgent et d'information en cas d'accidents et de pannes sur les centrales nucléaires, surtout lorsque ceux-ci s'accompagnent d'émissions radioactives. Dans le même temps, il faudra roder un mécanisme international, sur une base aussi bien bilatérale que multilatérale, afin de prêter mutuellement des secours d'urgence en cas de situations dangereuses.

2) Pour discuter de l'ensemble de ces questions, convoquer à Vienne une conférence internationale d'experts sous l'égide de l'AIEA.

3) Etant donné que l'AIEA a été créée en 1957 et que ses ressources et effectifs ne correspondent pas au niveau actuel de développement de l'électronucléaire, rehausser le rôle et étendre les possibilités de cette organisation internationale unique. L'Union soviétique y est prête.

4) Associer plus activement l'ONU et ses institutions spécialisées telles que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP) aux mesures en vue d'assurer la sécurité des activités pacifiques dans le domaine nucléaire. (...)

Le moratoire sur les essais prorogé jusqu'au 6 août

L'accident de Tchernobyl a mis en évidence, une fois de plus, l'abîme qui s'ouvrira si la guerre nucléaire s'abat sur l'humanité. Les arsenaux nucléaires déjà accumulés recèlent des milliers et des milliers de catastrophes beaucoup plus affreuses que celle de Tchernobyl. (...) Le gouvernement soviétique, ayant pesé toutes les circonstances liées à la sécurité de son peuple et de l'humanité toute entière, a décidé de proroger son moratoire unilatéral sur les essais nucléaires jusqu'au 6 août prochain, c'est-à-dire jusqu'à la date où la première bombe atomique avait été larguée sur la ville japonaise d'Hiroshima, ce qui avait entraîné la mort de centaines de milliers de personnes.

(...) Je réitère ma proposition au président Reagan de nous rencontrer sans délai dans la capitale de n'importe quel Etat européen qui sera prêt à nous accueillir, ou, par exemple, à Hiroshima, et de nous entendre sur l'interdiction des essais nucléaires. – *(Tass.)*

LE PRÉCÉDENT DE THREE MILE ISLAND

Pousser le bouchon un peu loin...

M. Gorbatchev a été résolument défensif pour justifier la politique d'information suivie dans son pays à propos de Tchernobyl, mais il pousse le bouchon un peu loin en laissant entendre que Moscou aurait été plus rapide à cet égard que les autorités américaines lors de l'accident de Three Mile Island (TMI), en 1979. Son argument est que le gouvernement de Washington aurait attendu dix jours pour en informer le Congrès et *« des mois »* pour saisir la communauté mondiale.

En réalité, tous les journalistes qui ont couvert l'accident de TMI se souviennent au contraire de la débauche d'informations à laquelle l'affaire avait donné lieu. Dès le 30 mars, c'est-à-dire quelque trente-six heures après l'accident, toutes les chaînes de télévision américaines y consacraient la moitié de leurs journaux, et l'on annonçait la création d'un état-major de crise à la Maison Blanche. Le surlendemain, 1er avril, le président Carter se rendait lui-même sur les lieux, devant les caméras de télévision, car, bien entendu, n'importe quel journaliste, américain ou étranger, pouvait se rendre sur les lieux à tout moment. Les débats de la commission des règlements nucléaires (NRC) étaient pratiquement retransmis en direct, au risque d'ailleurs de rendre la situation encore plus confuse, tant les experts étaient partagés.

Dans ces conditions, les notifications officielles auxquelles se réfère M. Gorbatchev n'étaient que formalités sans grand objet : le Congrès s'était évidemment mêlé de l'affaire dès le premier jour. Il est vrai que certaines autorités avaient tenté de retenir l'information : les responsables de Continental Edison, notamment, la compagnie exploitant la centrale, à qui il fut reproché d'avoir attendu... trois heures pour prévenir la NRC et un jour pour admettre que certains de ses employés avaient été exposés aux radiations. On est loin en tout cas du « silence radio » observé par les Soviétiques pendant trois bonnes journées, suivi par encore une semaine d'euphémismes officiels.

Washington : non à l'arrêt des essais oui à la coopération en cas d'accident

La Maison Blanche a officiellement rejeté la proposition soviétique, renouvelée mercredi 14 mai par M. Mikhaïl Gorbatchev, de tenir un sommet américano-soviétique en Europe ou à Hiroshima pour parvenir à un accord sur une interdiction des essais nucléaires. Elle a, en revanche, accueilli favorablement la proposition soviétique d'amélioration des procédures de consultations internationales en cas d'accident nucléaire.

La présidence rappelle, dans un communiqué, que les Etats-Unis ont proposé à l'URSS que des experts des deux pays se rencontrent *« pour entamer un dialogue »* sur la question des essais nucléaires et de leur vérification. *« Il est difficile de comprendre la logique d'une rencontre de nos dirigeants limitée à la question des essais nucléaires, alors que l'Union soviétique ne s'est pas montrée prête, jusqu'à présent, à autoriser une discussion au niveau des experts »*, affirme la Maison Blanche, en rappelant que l'invitation faite à M. Gorbatchev de venir à Washington cette année restait valable. *« Il est clair qu'une rencontre des deux dirigeants est possible cette année si M. Gorbatchev le désire »*, ajoute le communiqué.

En revanche, Washington juge que les suggestions de M. Gorbatchev pour un renforcement de la coopération internationale en cas d'accident nucléaire *« méritent l'examen le plus sérieux »*. *« Nous sommes fermement en faveur d'efforts internationaux supplémentaires pour assurer la sécurité des centrales nucléaires et permettre la fourniture rapide d'informations en cas d'accident »*, ajoute la Maison Blanche, qui se déclare d'autre part *« réconfortée par les assurances »* du numéro un soviétique affirmant que *« le pire est derrière nous »* après la tragédie de Tchernobyl.

Enfin, la Maison Blanche s'est vivement élevée contre les accusations de *« campagne antisoviétique effrénée »* à la suite de l'accident de Tchernobyl portées par M. Gorbatchev à l'encontre de Washington. *« Nous sommes affligés que M. Gorbatchev ait profité de l'occasion d'un exposé, par ailleurs rassurant, pour lancer des accusations non fondées contre les Etats-Unis et d'autres pays occidentaux. Sur ce point, il a bien évidemment été mal informé. Il n'y a eu aucune tentative de la part de ce gouvernement, ou de ses partenaires au sommet économique de Tokyo, de tirer un parti politique de la tragédie de Tchernobyl »*, souligne la déclaration présidentielle, qui conclut : *« Si certaines informations publiées par les médias ont été inexactes, c'est le résultat inévitable de l'extrême secret dont les autorités soviétiques ont entouré l'accident pendant les jours qui ont suivi* [l'explosion]. – *(AFP).*

UN EMPLOYÉ DE L'AMBASSADE AMÉRICAINE EXPULSÉ D'URSS

Un employé civil de la mission militaire des Etats-Unis à Moscou, M. Erik Sites, a été expulsé pour *« espionnage »*, a annoncé mercredi 14 mai l'agence Tass. Selon l'agence soviétique, M. Sites avait été interpellé le 7 mai *« au cours d'une rencontre clandestine avec un citoyen soviétique enrôlé par les services de renseignements américains »*. L'agence Tass ne donne aucune précision quant à l'identité et au sort du Soviétique en question. Toujours selon Tass, *« des preuves matérielles ont été saisies au moment de l'arrestation* [de l'employé de l'ambassade] *et au cours de l'enquête. »*

A Washington, le département d'Etat a déclaré que M. Sites avait déjà quitté l'URSS lors de l'annonce de son expulsion par l'agence Tass. Le porte-parole du département d'Etat a rappelé que Washington ne commentait jamais ce type d'affaires et a refusé d'indiquer si une mesure de rétorsion serait prise.

En mars dernier, un deuxième secrétaire de l'ambassade des Etats-Unis à Moscou avait été expulsé pour espionnage et un autre deuxième secrétaire avait subi le même sort en juin 1985. – *(AFP, UPI.)*

FUITE A L'ANGLAISE

La Grande-Bretagne annonce, six mois après l'incident, qu'une fuite de gaz radioactif a affecté l'une de ses centrales nucléaires. Le 29 novembre dernier, 8 tonnes de gaz carbonique radioactif se sont échappées de la centrale de Hinkley-Point, dans le Somerset (au sud-ouest *du pays) a révélé, mercredi* 14 mai, une commission d'enquête interne. Il a fallu plus de quatre heures à des ingénieurs de maintenance pour arrêter la fuite et cinq cents employés ont été évacués vers des *« endroits sûrs »*. *« Soyons clairs : aujourd'hui nous parlons d'Hinkley-Point, pas de Tchernobyl »*, a souligné M. Roy Beatt, *directeur de la compagnie* nationale d'électricité britannique. *« Personne n'a été tué ou blessé ni n'a souffert de la radioactivité »*, et l'usine a recommencé à fonctionner *« quelques semaines »* après l'incident.

Les exploitants de cette centrale n'ont visiblement pas jugé bon, à l'époque, d'avertir la population de ce « pépin », pas plus que cela n'avait été fait, le 31 mars dernier, lorsque du gaz radioactif s'était échappé de la centrale de Dungeness, incident qu'avait révélé *The Observer (le Monde* du 6 mai).

ABSINTHE, ÉTOILE DE L'APOCALYPSE

L'étoile Absinthe de l'Apocalypse, celle qui, après le coup de trompette du troisième ange, est tombée du ciel *« sur le tiers des fleuves et les sources des eaux »*... mais, bien sûr, c'est Tchernobyl, qui, en ukrainien, signifie bien *« absinthe »*, cette plante noire en forme d'étoile.

« Le nom de cette étoile est Absinthe, et le tiers des eaux ont été de l'absinthe, et beaucoup d'hommes sont morts à cause des eaux devenues amères. » Si l'on sait, en plus, que la ville de Tchernobyl est reliée à Kiev par un vaste réservoir d'eau long de 95 kilomètres, le doute n'est plus permis : c'était écrit, au chapitre VIII de l'Apocalypse de saint Jean, celui où les sept anges commencent à annoncer une série de malheurs aux habitants de la Terre.

Qui a fait le rapprochement ? L'écho en est en tout cas parvenu en Pologne, où nous l'avons entendu.

J. K.

PROCHE-ORIENT

LA GUERRE DU GOLFE

• Nouveaux combats au sud et au centre du front
• Un navire de guerre américain intercepte un escorteur iranien

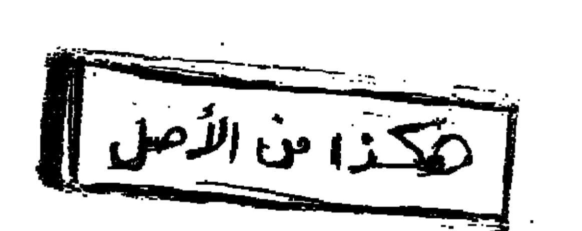
Offensives et contre-offensives se sont succédé, ces dernières vingt-quatre heures, le long du front irano-irakien, tandis que les deux belligérants *poursuivaient leurs raids* aériens contre des objectifs économiques et civils. Ainsi, selon l'ambassadeur d'Iran à l'ONU, M. Ali Rajaie Khorassani, soixante-douze personnes ont été tuées et près de trois cents autres blessées lors du bombardement par l'aviation irakienne, mercredi 14 mai, d'un train de passagers à Haft-Tappeh, au Khouzistan (sud-ouest de l'Iran).

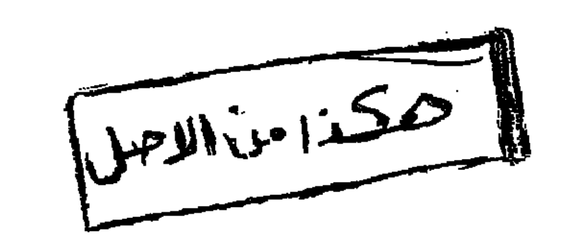
La chasse iranienne, pour sa part, indique-t-on à Téhéran, a *« totalement détruit »* des installations pétrolières irakiennes à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest de Kirkouk (nord de l'Irak). L'agence iranienne IRNA assure que le complexe visé disposait d'une capacité de 1 million de barils/jour.

Bagdad a catégoriquement démenti, mercredi soir, que de telles installations aient été touchées, affirmant que la DCA irakienne avait repoussé les appareils iraniens. Les autorités irakiennes assurent, en revanche, que leurs forces ont repris trois hauteurs stratégiques surplombant la vallée de Haj-Omran, dans le Kurdistan irakien (secteur nord du front) ; information aussitôt démentie à Téhéran, où l'on indique que la contre-offensive irakienne a été repoussée.

Dans le secteur sud du front, l'état-major iranien annonce avoir lancé une offensive sur trois axes, dans la région de Fakeh. C'est un *secteur particulièrement disputé*, car il contrôle l'accès à la route Bassorah-Bagdad – l'objectif des Iraniens étant de couper la capitale de Bassorah, la grande cité du sud du pays.

Enfin, des sources gouvernementales à Washington ont annoncé, mercredi, qu'un bâtiment de l'US Navy avait empêché, mardi matin, une frégate iranienne de venir contrôler un cargo américain. Il n'y a pas eu de *« confrontation »*, seulement des échanges radio entre les deux bâtiments de guerre. C'est la première fois qu'une intervention d'un navire de guerre américain est signalée depuis que l'Iran a systématisé les fouilles de cargos pénétrant dans le Golfe afin d'intercepter d'éventuels chargements de matériel militaire destiné à l'Irak. L'Iran avait lancé, lundi dernier, *« une mise en garde »* aux Etats-Unis et à la France, les avertissant qu'il s'opposerait à leurs bâtiments de guerre dans le Golfe si ceux-ci *« tentent d'empêcher les opérations d'inspection menées par la marine iranienne »*. – *(AFP, Reuter.)*





LES CONSÉQUENCES DE LA CATASTROPHE

Pour plusieurs raisons, les pays socialistes européens sont particulièrement affectés par l'accident de la centrale de Tchernobyl. Géographiquement les plus proches du site de la catastrophe, ils ont d'abord été amenés à prendre diverses mesures préventives, souvent assez sévères, et qui touchent la vie quotidienne des populations.

Les mêmes pays sont également concernés en *raison du caractère très ambitieux de leurs* programmes respectifs de développement de l'énergie nucléaire. S'y ajoute le fait que ceux-ci sont essentiellement mis au point dans le cadre de la coopération entre les pays du Comecon. Ces programmes pourraient subir les conséquences d'une éventuelle révision des projets soviétiques, quand seront entièrement connues les causes de l'accident de Tchernobyl. Tous les pays de l'Est, enfin, sont pénalisés par la suspension des importations de produits alimentaires *décidée* à leur encontre par la CEE. La Yougoslavie a demandé officiellement aux autorités de Bruxelles la tenue d'urgence d'une réunion où sera discuté le *préjudice* ainsi porté à ses exportations.

A Copenhague, d'autre part, le premier ministre suédois, en visite officielle au Danemark, a été vivement interpellé, mercredi 14 mai, au cours d'une conférence de presse, au sujet de la centrale nucléaire de Parsebäck (Suède), qui se trouve non loin de la capitale danoise, de l'autre côté du détroit du Sund. M. Carlsson, indique notre correspondante Camille Olsen, a répondu qu'il avait chargé le Conseil suédois de l'énergie d'étudier à fond ce dossier. Des manifestations se sont simultanément *déroulées* dans les rues de Copenhague contre la centrale de Parsebäck, et un débat est engagé sur le même sujet au Parlement danois.

Tchécoslovaquie et RDA : les programmes ambitieux sont maintenus

Sérénité affichée dans les milieux *officiels, inquiétude diffuse dans la* population, irritation devant les « *mesures discriminatoires* » décidées par les pays de la CEE vis-à-vis des importations alimentaires en provenance des pays de l'Est, tels sont les traits dominants de « l'après *Tchernobyl* » *en Tchécoslovaquie* et en RDA.

Par bien des côtés, ces deux pays *se trouvent* dans des situations comparables : un programme ambitieux de développement de l'énergie nucléaire, réaffirmé solennellement lors de récents congrès du *Parti* à Prague et à Berlin-Est, une contestation écologiste souterraine, mais dont *les officiels doivent tenir compte*, et surtout l'accès d'une grande partie de la population aux médias ouest-allemands et autrichiens.

En Tchécoslovaquie, la mise en œuvre de cinq nouveaux réacteurs et le triplement de la capacité de production d'énergie nucléaire du pays d'ici à 1995 constituent un enjeu économique et politique de première importance. *La firme tchèque Skoda* est en effet engagée dans la construction d'éléments de centrales à destination de l'ensemble des pays du COMECON, notamment de l'Union soviétique, qui acquiert de surcroît un savoir-faire réutilisable dans les pays du tiers-monde.

M. Lubomir Strougal, premier ministre, s'est fait le chantre de l'aventure *nucléaire tchèque* à la tribune du congrès du PCT au mois de mai dernier : les progrès dans la construction du socialisme se mesureront à l'aune de la substitution des centrales au charbon par ces merveilles de la technique moderne *symboliques de* la coopération des pays du COMECON. Une option qui recueillait l'assentiment général. Les écologistes, en effet, s'inquiétaient en priorité de la pollution atmosphérique consécutive aux émissions de souffre tueuses de forêts et dont sont responsables les centrales thermiques.

Une coopération quotidienne a *même été mise* en place avec la RFA voisine pour surveiller les taux de gaz nocifs dans l'atmosphère et les effets des pluies acides... L'accident de Tchernobyl met donc quelque peu à mal le schéma gouvernemental. Outre le fait qu'il conforte l'idée désormais bien ancrée dans la population que rien de bon ne saurait désormais venir de l'Etat, il sème *quelques doute sur l'avenir radieux* promis lors du congrès, dont l'avènement pourrait provoquer quelques radiations... Officiellement il n'est pas question de remetttre en cause d'un iota les projets en cours.

En République démocratique allemande, les dirigeants on dû faire face à un problème délicat : d'un côté l'absence d'information en provenance d'Union soviétique pendant les premiers jours suivant l'accident et la surinformation diffusée par les télé*visions ouest-allemandes*, captées dans la quasi-totalité du pays, et dont les comptes rendus alarmistes tranchaient avec le tranquille optimisme de l'agence Tass, fidèlement reproduits par les quotidiens est-allemands...

La contre-offensive de Berlin-Est s'est traduite par la publication des mesures de radioactivité région par région et l'organisation de débats entre scientifiques à la télévision. Cependant, en RDA pas plus qu'en Tchécoslovaquie, la remise en cause du programme nucléaire n'est à l'ordre du jour. Là aussi, les défenseurs de la nature sont obnubilés par les dégâts provoqués à l'environnement par les gaz toxiques émis par les centrales thermiques, essentiellement alimentées au lignite, dont la RDA est le premier producteur mondial...

Certains responsables concèdent que la campagne *médiatique* ouest-allemande a produit des effets sur le public est-allemand. Aujourd'hui, on se gausse, bien sûr, des tableaux apocalyptiques de la télévision, et on se glorifie d'avoir sa « raison garder ». Mais on n'exclut pas que la mise en œuvre du programme nucléaire risque d'être quelque peu ralentie, une attention plus grande étant portée *aux problèmes de sécurité*. Et, de plus, on laisse entendre que si la RDA est aujourd'hui contrainte de confier à l'URSS et aux autres pays du COMECOM le soin de concevoir et de construire les nouvelles centrales, c'est à cause de la RFA, qui avait refusé, en 1974, de coopérer entre Allemands dans ce domaine...

Mais à quelque chose malheur *peut être parfois* bon : l'*intervention* de Bonn pour exclure la RDA du champ d'application des mesures restrictives aux importations de produits alimentaires est considérée à Berlin-Est comme un geste de plus vers la normalisation des rapports entre les deux Allemagnes.

LUC ROSENZWEIG.

Pologne : les retombées de l'amitié...

De notre correspondant

Varsovie. – « *A quoi servent les compteurs Geiger ? A mesurer l'intensité... de l'amitié polono-soviétique.* » Parmi toutes les plaisanteries aigres-douces suscitées en Pologne par « la panne » de Tchernobyl, celle-là est peut-être la plus pertinente.

Pour la population polonaise, l'affaire n'aura, en ce domaine, rien révélé de bien neuf. Mais pour les officiels, qui chantent à qui mieux mieux les vertus incomparables de cette amitié, la leçon semble plus amère ; tout indique en effet que les Polonais, directement concernés par leur situation géographique, ont été, dans les jours qui ont suivi l'accident, laissés par les Soviétiques dans une ignorance aussi complète que les Occidentaux. *Le principal* expert polonais de l'atome a d'ailleurs expliqué, au cours d'une conférence de presse, que dans la journée du lundi 28 avril, les instituts polonais spécialisés ont échangé des informations avec leurs homologues... scandinaves.

Quant au porte-parole du gouvernement, M. Urban, il a lui-même déclaré qu'il avait été informé de l'accident le mardi 29 à deux heures du matin. Une précision un peu étrange – à ce moment l'agence TASS avait déjà diffusé depuis plusieurs heures sa première information sur le sujet, – et propre à alimenter une rumeur, présentée par certaines sources, comme tout à fait sérieuse : les dirigeants polonais auraient *été* évacués, cette nuit-là, dans un abri sous-terrain situé à *Wieliszew, au nord de la capitale.* L'histoire peut sembler trop belle pour être vraie, mais ce qui est en revanche tout à fait certain, c'est que les taux de radioactivité cette nuit-là, à un moment où les vents commençaient à tourner, ont suscité de sérieuses inquiétudes, très vraisemblablement aggravées par l'ignorance de ce qui se passait vraiment dans la centrale ukrainienne. Et s'il fallait un indice supplémentaire des doutes qui ont pu se glisser dans les esprits en principe *les mieux* informés, on en trouverait un dans l'attitude de ces ambassadeurs à Varsovie de plusieurs pays de l'Est – Tchécoslovaquie, Bulgarie, sans compter la Yougoslavie – qui ont *fait rapatrier les enfants de leur personnel*, à l'instar de plusieurs chefs de représentations occidentales.

Protéger la population

Tout au long de la « *crise* », *l'attitude* des autorités polonaises a semblé dictée par trois préoccupations *majeures mais parfois contradictoires* : protéger la population, mais aussi éviter tout geste ou déclaration *susceptibles de déplaire à Moscou*, et enfin limiter les dégâts, forcément importants sur le plan de la propagande politique. Le résultat a été mitigé : la Pologne a été le premier pays européen à prendre des mesures « prophylactiques », comme la distribution d'iode aux enfants, et à le faire savoir. Sur le terrain, ces mesures ont été appliquées avec une certaine confusion, en dépit des réels efforts déployés. C'était inévitable.

Comment les paysans pouvaient-ils éviter de mettre leurs bêtes au pré alors qu'ils n'ont aucun fourrage sec à leur donner ? Comment offrir aux enfants du lait en poudre, alors que la Pologne en manque de manière chronique (de précieuses devises ont été débloquées à l'occasion pour en faire l'achat en Occident) ? A quoi il faut naturellement ajouter le mystère et la crainte qui entourent ce qui touche à l'atome, en Pologne comme ailleurs, mais qui est, ici, aggravé par la méfiance instinctive envers tout ce qui est annoncé par le pouvoir.

Les préoccupations politiques et les tentatives bien maladroites de *« contrepropagande » n'ont pu que* souligner cruellement les énormes lacunes de l'information officielle. Pendant des jours et des jours, la population n'a, en principe, rien su de la catastrophe elle-même. Tout a été soumis à un black-out complet, mise à part la formule consacrée : *« A la suite de la panne survenue à la centrale de Tchernobyl... »* Mais, à peine un lanceur américain explosait-il au décollage, à des milliers de kilomètres de là, et sans la moindre conséquence pour la population, que, soudain, la télévision polonaise se ruait sur l'occasion, diffusait les images et les commentaires appropriés... Le procédé est si « énorme », que l'on se demande comment il pourrait être efficace.

Contre-offensive

L'information concernant la Pologne elle-même, les résultats des mesures effectuées dans le pays a été un peu meilleure. Mais même là que de limites... Pourquoi a-t-il fallu que le public polonais prenne connaissance par les seules radios occidentales de chiffres pourtant communiqués par des membres d'une commission officielle, au cours d'une conférence de presse soigneusement chaperonnée *par le* porte-parole du gouvernement ?

Ce même porte-parole, M. Urban, s'est comme à son habitude déchaîné contre ces radios, coupables selon lui, de vouloir semer la panique en *Pologne*. Mais il a été moins éloquent quand on lui a demandé avec insistance à quel moment *les* autorités polonaises avaient été informées par les Soviétiques de l'accident : refus obstiné de répondre.

De la même manière, le porte-parole qui s'est indigné – comme toute la presse officielle – des restrictions imposées par la CEE à l'importation de produits alimentaires des pays de l'Est, crie au « *prétexte* » politique et chiffre aussitôt les pertes en dizaines de millions de dollars. Mais quand on lui demande si la Pologne envisage de réclamer à l'URSS des dommages et intérêts pour couvrir les conséquences de la catastrophe, il répond évidemment qu'il n'en est pas question, tant les dépenses occasionnées par les mesures prophylactiques ont été minimes...

Mardi 13 mai, M. Urban a franchi un pas de plus dans la « contre-offensive ». Pour remettre à leur place les organisations américaines coupables d'avoir envoyé à Varsovie un avion rempli de cartons de lait en poudre, il a annoncé que la Pologne allait envoyer cinq mille couvertures aux sans-abri de New-York. L'humour de M. Urban (également connu sous son pseudonyme, désormais *radio-actif, de* « *Rem* »), sera sans doute diversement apprécié par les millions de Polonais qui reçoivent d'Occident *une aide sans doute* parfois maladroite, mais qui facilite grandement la vie et soulage en fait un pouvoir incapable de satisfaire les désirs et parfois les besoins de sa population.

Attitude plus que timorée, d'un côté, aggressivité de l'autre : l'affaire de Tchernobyl aura au moins confirmé, et de manière saisissante, que la Pologne est bien un pays à souveraineté limitée. Limitée à la critique de l'Occident.

Quant aux conséquences sur le programme de construction de centrales nucléaires en Pologne, officiellement il n'y en aura pas. La centrale, sous licence soviétique, dont la Pologne est en train de se doter, à Zarnowiec, est, en effet, du type à eau légère et uranium enrichi, c'est-à-dire fort différente de celle de Tchernobyl. De toute manière, la Pologne, très gros producteur de charbon, sera le dernier pays de l'Est à produire du courant électrique d'origine nucléaire (le programme de Zarnowiec a déjà dix mois de retard). Voilà au moins un motif de réconfort.

JAN KRAUZE.

DE TCHERNOBYL EN EUROPE

Autriche : la peur des voisins

De notre correspondante

Vienne. – La catastrophe de Tchernobyl semble avoir tranché un des problèmes les plus épineux qui hante les débats politiques en Autriche depuis une dizaine d'années : le recours ou non à l'énergie nucléaire. La mise en service de la première et unique centrale nucléaire dont dispose le pays semble désormais définitivement exclue.

En 1978, l'Autriche a été le premier pays à faire dépendre la mise en service de sa première centrale nucléaire – construite à Zwentendorf, sur le Danube, à une quarantaine de kilomètres à l'est de Vienne – de l'issue d'une consultation populaire : l'ouverture de la centrale a été refusée par 50,5 % des électeurs ; 49,5 % ont voté pour. Sur le plan technique, le vote a condamné à la rouille une centrale de 730 MW qui représentait un investissement global de 8 milliards de schillings (environ 3,5 milliards de francs). Depuis, le sort de Zwentendorf a fait l'objet d'innombrables discussions, mais aucune décision définitive n'a été prise. Les socialistes, dont la politique pronucléaire était critiquée au sein de leur propre parti, se sont notamment heurtés à l'opposition des conservateurs – divisés eux aussi sur le sujet – qui demandaient des garanties supplémentaires de sécurité avant de donner un éventuel accord à la mise en service de la centrale.

Des experts autrichiens ont souligné à la suite de l'accident de Tchernobyl le danger que représente la construction d'une centrale nucléaire à proximité immédiate d'une grande ville, car *« il serait impossible d'évacuer en deux heures les 1,7 millions d'habitants de Vienne. »*

Restent à l'Autriche les soucis que lui causent les centrales situées à proximité de ses frontières. Les pires inquiétudes viennent du projet de construction de l'usine de retraitement nucléaire à Wackersdorf, en Bavière, situé à une heure de voiture de la frontière autrichienne. Le gouvernement de Vienne a déjà pris des contacts avec M. Franz-Josef Strauss, ministre-président de Bavière, qui sont restés sans résultat. Le chancelier Sinowatz a annoncé que de nouvelles démarches seraient entreprises auprès des autorités bavaroises à la suite de l'accident de Tchernobyl.

Un autre sujet de préoccupation provient des centrales nucléaires tchécoslovaques de Bohunice, en Slovaquie (à 55 kilomètres de la frontière) et de Dukovany (à 33 kilomètres de la frontière). En 1982, Vienne et Prague ont signé, à la demande de l'Autriche, un accord prévoyant un échange d'informations rapide en cas d'incident. L'exemple donné par Moscou en matière de désinformation nucléaire n'est cependant pas de nature à rassurer les Autrichiens.

Les mesures prises en Autriche à la suite d'un taux de radioactivité élevé mesuré sur tout le territoire se bornaient à l'interdiction de la vente de légumes et de fruits frais et à l'interdiction des importations de ces produits en provenance des pays de l'Est et de l'Italie. Les autorités ont en outre recommandé à la population des mesures préventives, telles qu'éviter le contact avec la terre pour les enfants en bas âge et les femmes enceintes. Dans plusieurs provinces, tous les événements sportifs ont été annulés jusqu'à la Pentecôte.

WALTRAUD BARYLI.

Hongrie : le cadeau empoisonné du « grand frère »

Correspondance

Budapest. – La crédibilité de la nouvelle politique d'information qu'entendent pratiquer les dirigeants hongrois a été l'une des victimes inattendues de l'accident de Tchernobyl. Il y a quelques semaines, l'Assemblée nationale adoptait une loi sur la presse dont plusieurs dispositions facilitent le travail d'investigation des journalistes pour qu'ils puissent mieux assurer la couverture de l'actualité. On remarque, depuis un certain temps, la parution d'enquêtes ou d'articles consacrés à divers problèmes économiques et sociaux dont le ton nouveau surprend agréablement le lecteur, longtemps habitué à la langue de bois et à la dissimulation de la vérité.

Cependant, pendant plusieurs jours, recourant à des pratiques qu'on espérait disparues, les médias hongrois se sont contentés – bon gré, mal gré – de reprendre des textes publiés ou diffusés en Union soviétique sur l'*« avarie »* survenue dans une centrale nucléaire.

Les dirigeants du Parti eux-mêmes auraient été embarrassés par les informations insuffisantes, incohérentes et contradictoires venues de Moscou. Mais personne n'a voulu prendre la responsabilité politique de rompre le silence jusqu'au jour où les Soviétiques ont enfin changé d'attitude. Aujourd'hui, les médias hongrois veulent rattraper le temps perdu (avec la bénédiction évidente de responsables de l'appareil). Depuis dix jours, des informations de plus en plus détaillées parlent de ce qu'on peut désormais qualifier de « catastrophe ».

Bien entendu, la population reste méfiante. Dans les mois à venir, des questions seront vraisemblablement posées quant à la centrale nucléaire de Paks, près du Danube, au sud de Budapest (deux réacteurs de 440 mégawatts chacun en service, deux en cours de construction, deux en commande, tous de fabrication soviétique), qui assure environ 2,5 % de la production d'énergie électrique. Pourtant cette centrale n'a posé jusqu'à présent aucun problème.

D'autre part, deux semaines après l'accident de Tchernobyl, on se montre sérieusement préoccupé par la suspension des importations de produits alimentaires hongrois décidée par la Communauté économique européenne, durement ressentie à Budapest et qu'on estime sans aucun fondement sérieux. Les Hongrois invitent même les pays importateurs à coopérer au contrôle de la qualité des produits au départ. Quoi qu'il en soit, cette décision pèsera lourdement sur la balance commerciale qui accuse déjà un déficit de 270 millions de dollars pour le premier trimestre de l'année avec les pays occidentaux, alors que le plan prévoit un surplus de 400 millions de dollars pour 1986.

Enfin, les Hongrois craignent que les touristes, effrayés par des informations répandues aux Etats-Unis et dans d'autres pays concernant les dangers – aujourd'hui disparus – de radioactivité, changent en dernière minute leurs projets de vacances. Devenu un « pays à la mode », la Hongrie attend en 1986 plusieurs millions de visiteurs capitalistes et, pour le moment, on ne trouve aucune chambre libre à Budapest : l'année touristique s'annonce exceptionnelle.

Tout était prévu pour bien accueillir les « envahisseurs » munis de précieuses devises. Tout, sauf le cadeau empoisonné offert par le « grand frère » pollueur...

THOMAS SCHREIBER.

Les silences de Greenpeace...

Certains ne comprennent pas : la plus grande catastrophe nucléaire civile vient de se produire *et Greenpeace ne bouge* pas. Les anciens ministres de la défense, à commencer par MM. Debré et Hernu, en appellent à l'opinion : vous voyez bien *que Greenpeace roule pour le* KGB, qu'elle ne proteste pas contre la catastrophe de Tchernobyl *qui* a déjà fait neuf morts et trois cents blessés, alors que *nos essais de Mururoa n'ont* jamais tué personne ! M. Charles Hernu, le 13 mai à Villeurbanne, déclare même devant la presse : *« Je n'ai jamais vu Greenpeace protester ou faire quoi que ce soit contre les essais nucléaires des deux Grands. »*

Et pourtant la première campagne du *Sirius* contre les essais *nucléaires a eu lieu en* août 1982 et elle était dirigée contre... l'URSS. En 1983, un commando avait pénétré dans le périmètre d'essais américains du Nevada pour tenter – en vain – d'empêcher une campagne de tirs souterrains. La même année, un *autre commando de Greenpeace* avait effectué un survol de Berlin – Est et Ouest – en montgolfière, pour protester contre la politique des quatre grandes puissances *nucléaires.*

Avant d'être coulé dans le port d'Auckland (Nouvelle-Zélande), le 10 juillet 1985, le *Rainbow Warrior* avait fait campagne *pendant trois mois dans* le Pacifique, notamment aux îles Marshall contre la base américaine de Kwajalein, ce « Mururoa américain » qui reçoit les missiles *balistiques tirés de Californie.* Au printemps dernier (*le Monde* du 9 avril 1986), six militants ont encore été arrêtés lors d'une manifestation sur le site du Nevada.

Pour Tchernobyl, l'attitude de Greenpeace est plus troublante. A Paris, l'organisation a toute de même réuni la presse dès le 30 avril, en commun avec les Amis de la Terre, les Verts et les autres groupes antinucléaires. Mais l'accident de Tchernobyl *survient au moment où* Greenpeace a déjà engagé deux opérations de protestation contre la pollution sans rapport avec le nucléaire.

« Nous ne pouvons pas avoir chaque fois la chance de l'affaire du Mont-Louis, explique Yves Lenoir, le conseiller en « nucléaire » de Greenpeace. *En 1984, le dossier des transports d'hexafluorure d'uranium vers l'URSS était fin prêt, et le* Sirius, *à quai à Amsterdam, à quelques encâblures d'Ostende. »* Au *bureau parisien de Greenpeace,* on fait observer qu'il a fallu des semaines pour que le mouvement se mobilise après la catastrophe de Seveso (1976) ou *l'accident de Three Mile Island* (1979).

En outre, les militants de Greenpeace refusent les déclarations politiques générales. Ils *interviennent contre un site militaire* ou une usine polluante, mais ils ne manifestent pas contre un Etat. Pas question donc de prendre d'assaut *l'ambassade d'URSS à propos* de Tchernobyl. Ils avaient prévu de manifester avec des masques à gaz au ministère de l'environnement, mais la police a intercepté *leur autobus sous prétexte* qu'il arborait des banderoles (*le Monde* du 8 mai).

Enfin, des dissensions sont apparues entre Greenpeace et les *autres mouvements écologistes.* Les Amis de la Terre, et surtout les Verts, souhaitaient publier un communiqué vengeur contre toute politique nucléaire. Greenpeace, *toujours attaché à la,* défense des océans et ne voulant s'en prendre qu'au nucléaire militaire (par principe) et aux installations défectueuses (le cas *échéant*), a repris sa liberté de mouvement.

ROGER CANS.

France : le nuage au Palais-Bourbon...

Les députés sont des Français comme les autres. Il leur a fallu à eux aussi quinze jours pour se rendre compte que les nuages radioactifs ne s'arrêtent pas gentiment aux postes-frontières. Mais, une fois qu'ils ont pris conscience qu'ils pouvaient aussi survoler le Palais-Bourbon, les élus décidèrent d'en faire tomber toute la radioactivité politicienne possible.

Sur les cinq groupes de l'Assemblée, quatre ont interrogé le gouvernement sur les suites de Tchernobyl, lors de la séance des questions d'actualité du mercredi 14 mai.

Il ne faut pas être injuste : l'importance de l'événement n'avait pas totalement échappé à tous au début de l'affaire. Dès le 30 avril, **M. Jean-Pierre Stirbois** (FN, Hauts-de-Seine) avait estimé que ce qui venait de se passer en Union soviétique devait amener la France à constater que sa protection civile, face aux radiations nucléaires, *« était proche de l'inexistence »*. **M. Charles Pasqua**, le ministre de l'intérieur, l'avait non seulement rassuré mais lui avait reproché d'*« exploiter à des fins démagogiques une catastrophe qui s'est produite à l'étranger pour tenter d'effrayer la population »*.

Huit jours plus tard, c'était au tour de **M. Michel Hannoun** (RPR, Isère) de profiter de l'occasion pour savoir si *« la sécurité nucléaire industrielle en France »* était *« réellement assurée »*. M. Alain Madelin, cette fois encore, s'était montré tout à fait rassurant, mais le ministre de l'industrie n'avait pas fait une seule allusion, dans ses propos, au survol de la France par le nuage russe... Il lui fallait corriger le tir. Aimablement, **M. Henri Bayard** (UDF, Loire) lui en a offert l'occasion cette semaine. Après avoir encore rassuré : *« A aucun moment, en aucune façon, la catastrophe de Tchernobyl n'a mis en cause la sécurité des Français »*, **M. Madelin** a quand même trouvé des coupables à la psychose qui s'est répandue ces derniers jours : *« les services administratifs »* d'abord, à cause de *« la façon »* dont ils ont transmis l'information *« à la presse et au public »* ; les journalistes, ensuite, car *« personne ne peut prétendre que l'information n'a pas été donnée même si elle n'a pas toujours été bien traduite par les médias »*.

Heureusement, le gouvernement a pris les choses en main et, pour *« mettre cartes sur table »*, a créé *« une cellule interministérielle d'information »*. Mais, gare, a dit celui qui est aussi responsable de l'UDF, *« à ceux qui veulent exploiter la peur, parce que c'est un bon fonds de commerce et que cela permet de faire parler de soi »*.

Les socialistes ne pouvaient accepter un tel plaidoyer *pro domo.* **M. Charles Metzinger** (PS, Moselle) l'a dit clairement : *« Le gouvernement a été incapable de faire preuve d'autorité auprès de ceux qu'il accuse de rétention d'informations. »* Preuve de ses erreurs : *« Dans le collectif budgétaire, il propose de supprimer le quart des crédits du service central de protection contre les rayons ionisants. »* Réponse du berger à la bergère : le ministre de l'industrie rappela que le précédent gouvernement avait supprimé 7 millions de francs de crédits à ce même service... Plus grave : le 3 avril 1982, les socialistes avaient supprimé *« le conseil d'information sur l'énergie électronucléaire créé par M. Giscard d'Estaing en 1977 »*. Il est des organismes administratifs que la gauche avait jugé inutiles et que les chantres du « moins d'État » appréciaient...

Si les chiraquiens, par la voix de **M. Jean Ueberschlag** (RPR, Haut-Rhin), se contentèrent des aspects internationaux du problème, **M. Jean-Marie Le Pen** lui-même revint à la charge sur les manques de la protection civile, mettant dans le même sac guerre nucléaire et incidents graves dans une centrale civile, au grand désappointement de M. Madelin, qui expliqua que, *« vis-à-vis de l'opinion, il ne serait pas bon de laisser croire qu'il y a une commune mesure entre les deux »*. Le président du Front national a pourtant affirmé qu' *« il est faux qu'à aucun niveau le nucléaire civil dans notre pays soit sans danger »*, et il a estimé qu'une explosion dans le surgénérateur de Creys-Malville serait *« comparable à celle d'une bombe thermo nucléaire »*.

La seule, finalement, à ne pas vouloir faire de ce dossier une affaire politique fut **Mme Huguette Bouchardeau.** L'ancien ministre de l'environnement s'était, il est vrai, déjà fait vertement remettre à sa place la veille, lors de la réunion du groupe socialiste, par ses anciens collègues du gouvernement, lorsqu'elle avait osé posé la question de savoir si la gauche au pouvoir aurait mieux fait face à une telle situation que la droite. M. Madelin ayant fait allusion à cet incident, elle lui répliqua : *« C'est bien mal connaître l'état d'esprit de l'opinion française que de vouloir faire de cette question un débat droite-gauche. Nos concitoyens ne veulent pas voir utiliser pour un camp ou pour un autre le déchaînement de la peur, de l'irrationnel. »*

Un message qui paraissait ne pas s'adresser qu'à la majorité...

THIERRY BRÉHIER.

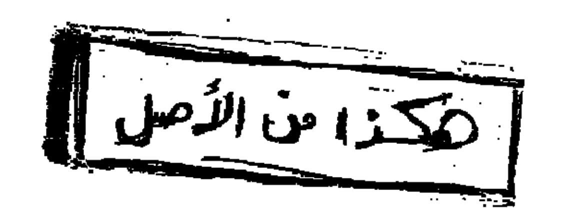
LES PRIX DE CERTAINS LÉGUMES ONT CHUTÉ DE 30 %

L'inquiétude des consommateurs affecte la vente des légumes en France. Les producteurs de fruits réunis à Valence (Drôme), mercredi 14 mai, n'ont que peu évoqué la question de la contamination, car *les fruits ne sont pas encore formés.* En revanche, les prix de certains légumes ont chuté jusqu'à 30 %, et, dans certaines régions, les denrées invendues s'accumulent, comme les asperges dans le gard ou les choux-fleurs dans la Manche. Ceux-ci étaient destinés au marché allemand et les producteurs redoutent que le danger d'irradiation ne serve de prétexte à l'application de mesures protectionnistes.

La France a accusé, le 14 mai, l'Italie de ne pas respecter l'accord intervenu entre les Douze sur la libre circulation des marchandises dans le Marché commun. Les douanes italiennes continuent d'exiger des certificats de non-contamination radioactive pour des produits agroalimentaires originaires d'autres Etats de la CEE. Les services officiels de contrôle indiquent que les analyses quotidiennes *« sur des légumes et des produits dérivés du lait en provenance des différentes régions de France »* montrent que *« toutes ces denrées se sont révélées consommables au regard de la réglementation française et communautaire »* (à l'exception des épinards du Haut-Rhin). Mais les Douze n'ont toujours pas réussi à se mettre d'accord sur les taux de radioactivité admissibles des légumes à feuille large. Une prochaine réunion est prévue sur ce sujet le 21 mai.

« A aucun moment, en aucune façon, la catastrophe de Tchernobyl n'a mis en cause la sécurité des Français », a souligné, pour sa part, mercredi 14 mai, M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme. *« La seule faiblesse tient à la façon dont l'information a été transmise à la presse et au public par les services administratifs »*, a-t-il ajouté. *« Quant aux retombées de cet accident sur notre territoire, personne ne peut prétendre que l'information n'a pas été donnée, même si elle n'a pas toujours été très bien traduite par les médias. »*

Dans leur majorité, les Français soupçonnent les pouvoirs publics d'avoir étouffé l'information, si l'on en croit un sondage réalisé le 12 mai par l'IPSOS auprès de huit cents personnes et que publie l'hebdomadaire *VSD* dans son édition du 15 au 21 mai. Soixante-trois pour cents des personnes interrogées pensent, en effet, que l'on a cherché à leur cacher la vérité pendant les deux premières semaines qui ont suivi l'accident.



EUROPE

Belgique

Les débrayages spontanés se multiplient avant la grève générale

De notre correspondant

Bruxelles. – Grève « sauvage » dans les services publics avant le nouvel arrêt de travail « officiel » du 16 mai, violents affrontements entre les mineurs du Limbourg et les forces de l'ordre... La tension sociale monte en Belgique au fur et à mesure que se rapproche l'échéance, fondamentale, de la fin du « conclave » gouvernemental sur le budget. On devrait en effet savoir après le week-end de la Pentecôte comment l'équipe de M. Wilfried Martens compte réaliser les 200 milliards de francs belges (environ 300 millions de francs français) d'économies prévues.

Pour bien montrer la vigueur de leur riposte à ces mesures d'austérité, les syndicats, qui demandaient une négociation préalable, ont déjà organisé une grève des services publics le 6 mai. Cette action a rencontré un net succès, notamment en Wallonie et dans tout le corps enseignant, qui devrait être un des premiers sacrifiés sur l'autel de la rigueur budgétaire.

L'hésitation de la Flandre

Ces syndicats, réitérant leur demande de négociations, avaient ensuite agité l'idée de « remettre ça » le 16 mai. Les cheminots de Charleroi, en décidant spontanément d'arrêter le travail le 13 mai ont précipité le mouvement. Celui-ci a fait rapidement tache d'huile et, jeudi 15 mai, volontairement ou non, le trafic ferroviaire était pratiquement interrompu dans tout le royaume. Grève aussi pour les transports vicinaux et dans quelques centres de télégraphie et de téléphone. Les débrayages se sont également produits dans certaines entreprises privées.

Le scénario ressemble étrangement à celui de l'automne 1983 qui avait vu se développer une grève très dure des services publics à partir de mouvements spontanés des cheminots de Charleroi. Autre similitude : l'hésitation de la Flandre « catholique » à emboîter le pas à la Wallonie « socialiste ». Tout – et pour certains l'avenir même du gouvernement Martens – dépend de la stratégie des dirigeants du puissant syndicat catholique (la CSC). Si ceux-ci continuent à soutenir M. Wilfried Martens – tout en lui demandant, bien entendu, d'introduire un maximum de justice sociale dans les mesures d'austérité, – le premier ministre peut envisager l'avenir avec sérénité. Mais si la base des ouvriers catholiques se montre suffisamment combative et oblige les dirigeants de la CSC à changer de stratégie, alors la Belgique paraîtrait mûre pour une nouvelle crise politique.

D'autant plus que les relations entre les partenaires de la coalition au pouvoir – sociaux-chrétiens et libéraux – se tendent chaque jour davantage, notamment dans la partie francophone du pays. Ainsi, le budget de la télévision belge francophone n'a-t-il pu être voté le 12 mai que grâce à une coalition entre les sociaux-chrétiens, les socialistes et les écologistes, contre les libéraux.

JOSÉ-ALAIN FRALON.

Yougoslavie

La condamnation à mort d'Artukovic

Les avocats ont plaidé une cause perdue d'avance

De notre correspondant

Belgrade. – « *La justice est lente*, dit un proverbe populaire yougoslave, *mais elle arrive à temps.* » La formule vaut pour Andrija Artukovic, ancien ministre de l'intérieur de l'« Etat indépendant croate » pendant la seconde guerre mondiale, que le tribunal départemental de Zagreb a condamné, le 14 mai, à la peine capitale pour des crimes commis voici plus de quatre décennies. A la différence des Eichemann, Mengele et autres Barbie qui se sont terrés de par le monde pour ne pas avoir à répondre de leurs faits et gestes criminels, Artukovic, lui, a vécu en toute quiétude pendant plus de trente ans en Californie, sous son vrai nom et à une adresse connue des autorités. Les tribunaux américains refusaient en effet son extradition, estimant que les délits qui lui étaient imputés avaient un caractère politique. En 1959, après un procès de quatre-vingt-cinq jours, il avait même obtenu un acquittement pur et simple. Mais les Yougoslaves ne se découragèrent pas pour autant.

Entre temps, Washington a modifié sa propre législation sur les criminels de guerre, ce qui a facilité bien des choses. Artukovic fut donc inculpé une nouvelle fois en 1984, et, après d'innombrables péripéties, la cour de Los Angeles, en février dernier, autorisait son extradition.

Artukovic est en droit de faire appel du verdict de Zagreb auprès de la Cour suprême de Croatie, puis de celle de la Fédération. La procédure pourrait encore durer assez longtemps.

Son fils, Radoslav, citoyen américain, qui l'avait défendu farouchement aux Etats-Unis, a obtenu un visa spécial d'entrée en Yougoslavie pour pouvoir assister au procès de Zagreb. C'est lui qui a choisi les défenseurs de son père, Mes Olujic, Degen et Popovic, trois des plus éminents avocats politiques yougoslaves qui, en dépit de leurs efforts et de leur compétence, n'ont rien pu faire en faveur de leur client. Son dossier était trop lourd, et ils ont plaidé en réalité une cause perdue d'avance.

Le procès fut émaillé de scènes dramatiques. Après avoir décrit le martyre qu'il avait subi dans le camp de Jasenovac, un témoin s'adressa subitement au public en disant : « *Je viens d'apprendre que le fils d'Artukovic était dans la salle. Je le prie d'être mon invité et de venir avec moi à Jasenovac, où je lui montrerai et expliquerai tout ce qu'il voudra pour qu'il n'ait plus d'illusions sur les responsabilités véritables de son père.* » Ceux qui se trouvaient près de Radoslav ont remarqué alors, pour la première fois, des larmes dans ses yeux...

PAUL YANKOVITCH.

Autriche

Le Congrès juif mondial poursuit la publication de documents sur le passé de M. Waldheim

Le deuxième tour de l'élection présidentielle en Autriche aura bien lieu le 8 juin, et non pas le 25 mai, comme l'avait demandé le Parti populiste (conservateur), actuellement dans l'opposition, qui soutient la candidature de M. Kurt Waldheim. La commission électorale de vingt membres, présidée par le ministre de l'intérieur, M. Karl Blecha, a en effet rejeté, mercredi 14 mai, la demande du Parti populiste, par douze voix contre huit.

A New-York, le Congrès juif mondial continue de rassembler des documents sur les activités de M. Waldheim pendant la guerre, et son secrétaire général, M. Elan Steinberg, a déclaré mercredi qu'il continuerait de le faire, quelle que soit l'issue des élections autrichiennes qui, a-t-il ajouté, « *ne concernent pas le CJM* ». L'organisation a rendu publics trois nouveaux documents mercredi.

Deux d'entre eux, retrouvés dans les archives nationales américaines, sont des rapports secrets signés par M. Waldheim, où celui-ci fait état d'un « *renforcement des activités des bandits* » (terme qui désignait les partisans) sur la route entre Stip et Kocane, en Macédoine. Ces rapports sont datés du 12 octobre 1944. Deux jours après, indique le CJM, la Wehrmacht a mené une opération de représailles contre trois villages yougoslaves, Krupiste, Gorni-Balvan et Dolnyi-Balvan. Les villages ont été brûlés et cent quatorze personnes, dont des femmes et des enfants, ont péri. M. Eli Rosenbaum, avocat-conseil du CJM, estime que ces documents prouvent « *au minimum que Kurt Waldheim a choisi comme cible* » ces villages.

Le troisième document rendu public par le CJM est un rapport où M. Waldheim établit le compte des « *pertes ennemies* » pendant le mois d'octobre 1944. Il indique qu'il y a eu, pendant cette période, sept cent trente-neuf morts et quatre-vingt-quatorze prisonniers parmi les « bandits » yougoslaves. Selon M. Steinberg, ces documents justifient que M. Waldheim ait été inscrit sur la liste des criminels de guerre recherchés par la Yougoslavie en 1947.

D'autre part, le *New York Times* rapportait mercredi que des listes de noms de plus de trente-six mille criminels de guerre présumés avaient été retrouvées par hasard dans le centre des archives militaires de Maryland. Le nom de Kurt Waldheim figure sur la soixante-dix-neuvième liste (il y en a quatre-vingts). Il est mentionné qu'il est recherché pour meurtre et prise d'otages. Selon le secrétariat de M. Waldheim à Vienne, ces listes n'apportent rien de nouveau ; elles figuraient déjà dans les documents transmis le mois dernier au président de la République, M. Kirchschläger. – (*AFP, AP, Reuter.*)



DIPLOMATIE

LA FIN DE LA VISITE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE GRECQUE A PARIS

Le temps des effusions est révolu...

Les Champs-Elysées étaient pavoisés aux couleurs de la Grèce, les réceptions étaient grandioses et chaleureux les hommages rendus par Paris – en particulier à la Cour de cassation – à celui qui fut le juge courageux de l'affaire Lambrakis, puis l'une des victimes de la dictature des colonels. Mais la visite d'Etat, que vient d'achever en France le président de la République grecque, laissera sans doute aussi un arrière-goût amer. « L'amitié entre les deux pays », comme dit la formule consacrée, était nettement plus évidente à l'Elysée qu'à l'Hôtel de Ville : le temps des effusions entre Athènes et Paris est révolu, et M. Sartzetakis aura pu constater à quel point le ton a varié avec le changement de gouvernement en France.

Le ton seulement puisque – officiellement et selon une formule plus récemment consacrée – il n'y a pas de changement de la politique étrangère de la France. De leurs contacts avec M. Jacques Chirac et certains membres de son gouvernement, les officiels grecs retirent cependant l'impression qu'« *il y a pour le moins confusion* », selon l'expression de l'un d'entre eux qui ajoute « *s'il y a changement de politique, il faudrait au moins qu'il soit précisé* ». Quant aux journalistes grecs, qui accompagnaient leur président à Paris, ils auront retenu surtout des propos du premier ministre français l'insistance avec laquelle il a souligné sa volonté de mener envers la Grèce et la Turquie une politique « *équilibrée* » et la phrase – stupéfiante pour eux – par laquelle il a salué le « *passé glorieux* » de ces deux pays.

Le monde arabe, la CEE...

Ces références à la Turquie ont éclipsé le reste du message de M. Chirac qui souhaitait visiblement faire comprendre que tout n'allait pas pour la mieux entre la France et la Grèce, et qui tint des propos assez fermes sur la lutte contre le terrorisme et sur l'Europe communautaire. Le nouveau gouvernement français tolère mal, apparemment, les réserves d'Athènes par rapport aux positions européennes à l'égard de la Libye par exemple. La Grèce n'a pas pris pour le moment de mesures d'expulsion envers les diplomates libyens. Elle ne s'est toutefois pas opposée à celles adoptées récemment par les pays de la CEE et elle paraît avoir fait, sur le plan de la lutte policière contre le terrorisme, un effort notable. M. Papandréou a déclaré mercredi à Athènes qu'il jugeait « *inadmissible* » que ses efforts soient mis en doute et il a cru bon de rappeler que « *la Grèce vit en Méditerranée orientale et a des liens traditionnels avec le monde arabe* ».

... et la Turquie

Autre domaine dans lequel le nouveau gouvernement français ne paraît pas disposé à prendre en compte les particularismes de la Grèce : l'économie. On reproche à Athènes, dans sa relation avec la CEE, de trop exiger et trop peu contribuer, à quoi les Grecs répondent que, pour des raisons structurelles, leur balance commerciale est déficitaire avec tous leurs partenaires européens. Le nouveau gouvernement français critique, d'autre part, les mesures de restrictions aux importations adoptées par la Grèce à l'automne dernier, et qui contribuent à la stagnation des relations commerciales entre les deux pays. Les Grecs répondent que ces relations sont très fortement excédentaires au profit de la France. Les restrictions sur les importations entrent, d'autre part, dans le cadre d'un ensemble de mesures d'austérité mises en œuvre en octobre par M. Papandréou et souhaitées par ses partenaires européens.

Mais ce sont les propos de M. Chirac sur la Turquie qui ont le plus irrité. Sans doute, le président Sartzetakis les avait-il provoqués en ayant la veille pour ce pays des mots diplomatiquement un peu trop vifs. La Grèce redoute en effet que la normalisation des relations avec la Turquie, qui se dessine depuis quelques mois en Europe occidentale, ne se fasse à ses dépens. M. Mitterrand s'était contenté lundi de rappeler la position de la France à propos d'un des points majeurs du conflit entre les deux pays : l'occupation par l'armée turque de la moitié nord de Chypre. Il avait réaffirmé que « *la France n'a pas pour habitude de reconnaître le fait accompli comme source de droit* ». Les déclarations de M. Chirac sur une « *politique équilibrée* » avec les deux pays ne pouvaient qu'avoir un effet négatif sur des interlocuteurs extrêmement sensibles à ce sujet. « *Equilibré*, dit un des membres de la délégation grecque, *dans un langage moyen-oriental, le nôtre et celui des Turcs, cela veut dire qu'on partage. Alors qu'est-ce qu'on partage ? Les îles ?* »

CLAIRE TRÉAN.

POUR LUTTER CONTRE LES EXTRÉMISTES IRLANDAIS

Londres souhaite la ratification rapide, par le congrès de Washington, du traité d'extradition anglo-américain

Correspondance

Washington. – M. Tom King, le secrétaire d'Etat britannique pour l'Irlande du Nord, en mission spéciale dans la capitale fédérale, n'a pas mâché ses mots. S'adressant à un groupe de sénateurs de la commission des affaires étrangères, il a dit qu'un refus du Congrès d'approuver le traité d'extradition anglo-américain signé l'an dernier ne serait pas compris en Grande-Bretagne, surtout après l'appui donné par Mme Thatcher au raid de représailles contre la Libye. La ratification de ce traité, a-t-il dit encore, serait la première occasion de confirmer la détermination des deux pays de prendre les mesures nécessaires *pour lutter contre le terrorisme*.

Pour M. King, le traité d'extradition est tout à fait conforme aux engagements pris à Tokyo de renforcer les procédures d'extradition. Il permettrait à Washington de renvoyer en Grande-Bretagne des Irlandais accusés de « *violences politiques* ». Ainsi, ces derniers ne pourraient plus invoquer le droit d'asile pour demander la protection légale assurée aux réfugiés politiques.

A dire vrai, en dehors des communautés américano-irlandaises de certaines grandes villes, notamment à New-York et àBoston, où la cause de l'Irlande unie est soutenue avec passion, l'intérêt du grand public pour l'Irlande est très relatif. C'est pourquoi le secrétaire d'Etat américain, M. Shultz, en demandant le mois dernier au Sénat d'approuver le traité, avait jugé indispensable de le présenter comme une arme essentielle dans la lutte contre le terrorisme. Son appel n'a été que faiblement entendu au Capitole, où le document a été fraîchement accueilli, non seulement par les démocrates libéraux, qui éprouvent une sympathie diffuse pour la cause de l'Irlande unie, mais aussi par ceux qui s'inquiètent de l'atteinte à la tradition de l'asile politique. Un précédent va être créé, disent-ils, en soulignant que l'accord anglo-américain est le premier d'une série de huit autres traités similaires soumis à l'approbation du Congrès.

A cela, l'administration répond que les traités d'extradition actuellement en vigueur avec le Mexique, la Colombie ou les Pays-Bas confèrent déjà des pouvoirs renforcés au gouvernement américain, sauf pour les cas essentiellement politiques. Curieusement, des républicains conservateurs comme le sénateur Helms, chef de file de la droite, s'opposent au traité avec Londres en considérant qu'il s'agit là d'un précédent qui permettrait à des gouvernements « *marxistes* » de demander l'extradition d'éléments luttant contre leur dictature.

Les Amis de l'Irlande

Dans ce contexte, des membres modérés du Congrès ont cherché un moyen terme. Rassemblés sous l'étiquette des Amis de l'Irlande, un groupe qui réunit notamment les sénateurs Kennedy et Moynihan et le « speaker » de la Chambre, M. O'Neill, ces parlementaires dépendent largement du vote irlandais dans leurs Etats respectifs, mais ils rejettent les « activistes » de la NORAID et des autres petits groupes qui financent l'Armée républicaine irlandaise (IRA). Selon leurs contre-propositions, les violences caractérisées comme les attaques à la bombe, les actes de piraterie, la prise d'otages, seraient sanctionnées par une extradiction automatique. Mais ils limitent la liste des cas d'extradition et préservent le droit d'un suspect d'aller en justice pour demander une « *exemption politique* » pour des attaques sur des objectifs militaires.

Le gouvernement britannique est vigoureusement opposé à ces amendements. « *Un meurtre est un meurtre* », a dit M. King. Le gouvernement de M. Reagan a décidé de faire de l'approbation du traité la condition des mesures d'aide économique envisagées pour l'Ulster. Cette assistance est conçue ici comme la démonstration du soutien américain à l'accord entre Dublin et Londres de novembre dernier.

HENRI PIERRE.





LE BÉNIN, DU « MARXISME SCIENTIFIQUE » AU PRAGMATISME

Ce résistible virage pro-occidental...

De notre envoyé spécial

Cotonou. – « *Attendez l'apparition sur l'écran de votre téléimprimante de la mention* « Enter category name », *puis tapez en anglais votre signe du zodiaque pour consulter votre horoscope journalier. Vous pouvez également obtenir la Bourse de New-York.* » L'Office des télécommunications du Bénin a récemment proposé ce nouveau service à ses abonnés, fruit d'une collaboration avec la société américaine RCA/FYI. Certes, la coopération entre la « *révolution marxiste-léniniste* » béninoise et les Etats-Unis n'est pas très importante, mais elle l'est suffisamment pour que les Américains se soient émus de voir leur ambassade assiégée – brièvement et pacifiquement, – par une foule excitée et conduite par deux des principaux responsables du régime (*le Monde* du 22 avril). D'autant que cette manifestation n'était pas vraiment spontanée et qu'au même moment, à Washington, deux ministres béninois jouaient les voyageurs de commerce pour démarcher un nouveau partenaire « capitaliste » pour exploiter le pétrole béninois.

Le vent de l'Atlantique fait flotter la bannière étoilée en trois endroits de la capitale. Le centre culturel et la résidence de l'ambassadeur américain sur la « marina » voisinent avec l'ambassade de Chine. Plus loin on longe les murs du palais présidentiel, puis, presque sans transition, ceux de l'ambassade de France. La Caisse centrale de coopération économique, mitoyenne des locaux diplomatiques soviétiques, fait face au large.

Côté ville, il suffit, tout de suite après l'ambassade de France, de tourner à gauche dans un *von* (rue) de terre, pour aboutir à l'ambassade américaine, et, deux cents mètres plus loin, au camp militaire Guézo.

La topographie de la capitale est mystérieuse, à l'image de la lagune qui l'entoure et de Ganvié, cité lacustre dont le tourisme n'a pas encore réussi à dissiper le parfum d'éternité. Ces rapprochements diplomatiques, quoique fortuits, sont cependant à l'image de la résistible orientation actuelle du Parti de la révolution populaire du Bénin (PRPB), dont le « *centralisme démocratique* » ne parvient pas tout à fait à taire les luttes intestines et feutrées entre marxistes « pur sucre » et opportunistes clairvoyants. La politologie béninoise amène à un constat : M. Kerekou, qui sait si bien gérer les conflits idéologiques, politiques et ethniques, est un homme très habile. Mais un président inquiet aussi, et prudent, si l'on en juge par les récentes et massives commandes d'armes qu'il a récemment passées à la France.

Les « frères » idéologiques

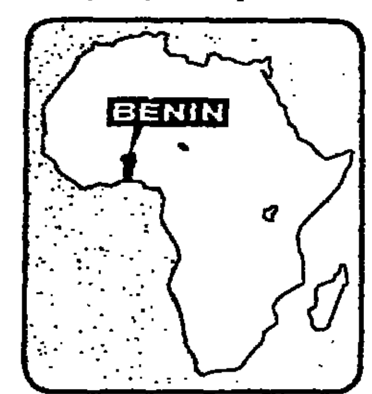
Son « marxisme » de stricte obédience, M. Ali Houdou, ministre de l'information et des télécommunications, le trahit d'abord par sa dialectique : « *Lénine disait : un pas en avant, deux en arrière. L'idéologie reste la même, la politique, elle, peut changer à tout moment.* » Soucieux de parfaire sa démonstration, M. Ali Houdou s'emballe un peu : « *Nous avons décidé des « rectifications ». Nous reconnaissons avoir fait de l'aventurisme de gauche. (...) Il faut une phase nouvelle : l'Etat ne s'occupera que des secteurs stratégiques et abandonnera tous les autres aux partenaires privés et internationaux. Que voulez-vous ? le néo-colonialisme n'a pas été digéré, les gens disent encore : l'Etat c'est la chose du Blanc. Ce sont des séquelles idéologiques qu'il faut maîtriser.* »

Exit donc, le « marxisme scientifique » ? Pas du tout, mais, comme le soulignait le comité central du PRPB, lors de son dernier congrès, « *le chemin qui conduit à la libération nationale, à la démocratie populaire et au socialisme demeure encore semé de difficultés et d'embûches de toutes sortes suscitées, entretenues ou exploitées par l'impérialisme international, en proie aux affres d'une agonie irrémédiable* ». Seulement, comme celui-ci semble mettre du temps à passer de vie à trépas, mieux vaut, pour un temps, composer avec lui... Le congrès du PRPB a entériné ce virage pragmatique, dont les conséquences pratiques se font encore attendre, pour cause de grincements dans les rouages du parti-Etat.

Soviétiques, Cubains et Libyens, les « frères » idéologiques de la « révolution » du 26 octobre 1972, assistent avec inquiétude à cette perte de leur influence, tentent d'en limiter les effets par les hommes-liges qu'ils contrôlent dans l'appareil d'Etat et, apparemment, n'y réussissent pas trop mal. Encore que, là également, il ne faille pas sous-estimer les qualités manœuvrières du président Kerekou, qui se sait entouré de forces politiques à l'affût d'une erreur de tactique et d'appétits de pouvoir pour ce que le pouvoir signifie en matière de captation de devises étrangères. Pour l'instant, il a su éviter les faux-pas, peut-être en suivant les conseils de son « mage-marabout », Cissé, un Malien dont l'influence sur le chef de l'Etat serait grande, sans doute aussi parce que, jusqu'à présent, « *marxistes* » et « *opportunistes* » n'avaient pas besoin des marques du pouvoir pour l'exercer.

Comptable, M. Kerekou a mesuré la faiblesse de la solidarité des « pays frères » en socialisme pour ce qui est du développement économique de son pays. Réaliste, il tente de négocier, au moindre coût social, un accord de confirmation avec le Fonds monétaire international, seule institution financière, par son rôle d'entraînement auprès d'autres bailleurs de fonds, capable de réparer les dégâts causés, ici comme ailleurs sur le continent, par le placage pur et simple de structures étatiques socialistes sur une économie en voie de développement et une société encore largement tribale... Dans l'ex-Dahomey, ce pays si riche de son passé et de sa culture, la greffe « marxiste » n'a pas pris.

Les Béninois, gens pacifiques, ont feint d'adhérer aux slogans révolutionnaires, et les nombreux cadres qui ont été formés dans les pays de l'Est sont plus souvent revenus vaccinés que convaincus de leur séjour aux sources du « socialisme scientifique ». Les comités de défense de la révolution (CDR) n'ont pas réussi à



« *conscientiser* » la population, et les acquis de la « révolution » se limitent à une organisation administrative assez largement efficiente et décentralisée, sur la base des CRL (comités révolutionnaires locaux).

Il ne s'agit pas du tout d'une sortie en douceur du camp socialiste, explique-t-on officiellement à Cotonou, mais d'une « *période de transition* », d'un bout de chemin avec le capitalisme, pour « asseoir » les bases de la « révolution ».

Mais pour tous ceux qui profitent d'un système politico-économique finalement assez laxiste, le FMI, avec ses experts qui viennent régulièrement éplucher les comptes, représente un danger certain. Mais le Fonds monétaire, avec son catalogue habituel de mesures d'assainissement aux conséquences sociales potentiellement « *déstabilisantes* », peut menacer aussi le fragile équilibre politique maintenu jusque-là par M. Kerekou. Déjà, en avril-mai 1985, des troubles graves avaient enflammé Cotonou, à la suite de la décision du Conseil exécutif national de mettre fin au recrutement systématique des diplômés. Le pouvoir avait alors entamé une répression sans nuance dans les milieux estudiantins et intellectuels, au sein desquels recrute le Parti communiste dahoméen (PCD, tendance pro-albanaise), mouvement clandestin qui, malgré l'arrestation de plusieurs de ses responsables, et grâce à une organisation interne bien structurée et cloisonnée, est le seul à résister aux services de sécurité béninois.

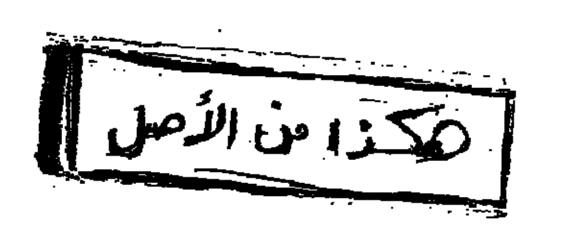
« Ligueurs » et Aboméens

Doctrinaire, numériquement faible et apparemment peu populaire, il compte cependant des partisans dans tous les cercles du *pouvoir, y compris dans l'armée*. Hostile au « *déviationnisme pro-occidental* » du PRPB, il rejoint en cela les « *ligueurs* ». La Ligue nationale de la jeunesse patriotique, écartée du parti depuis 1982, est l'aile radicale de la « révolution marxiste ». Ses membres sont, pour l'essentiel, originaires de la province du Zou, dans la partie sud du pays. M. Gado Girigissou, ministre de l'équipement et des transports, président de la *commission des relations* extérieures du parti et l'un des hommes les plus puissants du régime, est le plus connu des ligueurs. Leur influence au sein du PRPB n'est pas étrangère à la marginalisation du parti, au profit de l'ANR (Assemblée nationale révolutionnaire), amorcée depuis plusieurs années par le chef de l'Etat. Ayant placé, à la tête de l'ANR, M. Romain Vilon Guézo, descendant d'une grande famille royale d'Abomey, le président Kerekou tente de contenir les revendications des Aboméens, qui n'ont jamais admis que la direction du pays soit « confisquée » par des « nordistes » (M. Kerekou est originaire de l'Atacora, province de l'extrême Nord-Ouest).

Loin de jouer un rôle aussi *déterminant* qu'au Togo *et* au Nigéria voisins, les questions ethniques ont cependant leur importance. Le chef de l'Etat, qui n'est guère suspect de népotisme, a en *effet* peu à peu confié les postes sensibles à des nordistes, notamment dans le domaine de la sécurité. A chaque fois, le président Kerekou disposait d'un bon prétexte pour évincer telle ou telle personnalité du Sud, comme, par exemple, le colonel Alladaye, ministre de l'enseignement au moment des troubles de l'université de Cotonou, ou à la faveur des remaniements au sein des organes de direction du PRPB. Cette circonspection nourrit les préventions de certains nordistes, qui estiment que le président n'a pas joué à fond la carte de la « revanche » du Nord face à la domination historique des riches royaumes du Sud.

Des marxistes hostiles à un rapprochement avec l'Occident capitaliste, des nordistes frustrés, des sudistes revanchards, des groupuscules gauchistes qui entretiennent l'agitation, une situation sociale qui risque de s'envenimer avec les potions amères du FMI, des pays frères qui ne sont pas prêts à renoncer à leur influence *idéologique : le virage en douceur* entamé par le président Kerekou sera décidément délicat à négocier.

LAURENT ZECCHINI.



ASIE

Inde

La révolte des Gourkhas

De notre correspondant

New-Delhi. — *« Les Gourkhas ont l'esprit lent mais la tête dure »*, affirment leurs anciens officiers anglais. Grognards légendaires de l'Empire britannique des Indes, Népalais d'origine et Indiens par accident, les Gourkhas sont en révolte. Six mille d'entre eux, d'anciens militaires pour la plupart, mais aussi des jeunes, ont défilé, en début de semaine, dans la *« cité de la poudre »*, Darjeeling, mondialement réputée pour ses magnifiques jardins de thé.

Drapeau vert bouteille au poing, les manifestants, organisés par le Front de libération nationale gourkha (FLNG), réclament la création d'un « Gourkhaland » autonome à l'intérieur de l'union indienne. *« Si nous n'obtenons pas satisfaction*, avait menacé M. Subhas Ghising, président du FLNG, *nous n'hésiterons pas à prendre les armes. »* C'est fait. Le 12 mai, quelques khukris, ces gros poignards courbés des régiments gourkhas, sont sortis de leurs fourreaux et les autonomistes ont lancé des briques et des coktails Molotov sur la police. Celle-ci a d'abord répliqué par des gaz lacrymogènes puis elle a ouvert le feu. Un Gourkha a été tué et un autre blessé. Cent personnes, dont les dirigeants du mouvement, ont été mises sous les verrous.

Plus inquiétant pour le gouvernement communiste du Bengale indien — auquel est bizarrement rattachée Darjeeling, — l'appel à une grève générale de soixante-douze heures lancé par le Front a été largement suivi (1). Deux mille soldats des forces paramilitaires ont été dépêchés sur les lieux, et l'armée, omniprésente dans toute cette région « sensible » aux confins de la Chine, du Bhutan et du Népal, a été placée en état d'alerte. De nouvelles escarmouches se sont produites mardi et mercredi, des coups de feu ont retenti.

La chasse aux clandestins

L'idée d'un « Gourkhaland » date de plusieurs années. Comme toutes les querelles communautaires de l'Inde, celle-ci, dès 1956, a d'abord été purement linguistique. Jadis « importée » par les Anglais sur les plantations de thé, la main-d'œuvre d'origine népalaise atteint aujourd'hui six millions d'individus (dont un million environ de Gourkhas). Leur langue, pourtant, n'a jamais été officiellement reconnue. Un ancien premier ministre indien, M. Desaï, l'avait même un jour qualifiée d'*« étrangère »* alors qu'un des bataillons gourkhas, créé par les Anglais à partir de 1825, subsiste encore aujourd'hui dans l'armée indienne. Environ trois mille de ces « harkis » version asiatique servent toujours la Couronne britannique — à Hongkong notamment — et nombre d'entre eux ont participé à la récente guerre des Malouines.

Par tradition, beaucoup de ces hommes de l'Ouest népalais se retirent, après leur service, sur les « terrasses » de Darjeeling et autour de l'Himalaya, au Sikkim, au Meghalaya et même au Bhutan. Ils y retrouvent leurs familles, immigrées parfois depuis plus d'un siècle, et y côtoient les nombreux clandestins fuyant plus récemment la misère de leur royaume d'origine. L'Inde et le Népal ont 800 kilomètres d'une frontière commune que les contrebandiers qualifient de *« vraie passoire »*. Plus de trente mille Népalais se sont ainsi installés illégalement dans l'Etat voisin du Sikkim indien.

C'est précisément la chasse aux clandestins qui a mis le feu aux poudres. En mars dernier, le Meghalaya, autre Etat limitrophe indien, a, pour la première fois, expulsé *manu militari*, plus d'un millier de Népalais. La brutalité de l'opération aurait été telle que six mille autres clandestins — main-d'œuvre à bon marché pour les mines de charbon du coin — se sont enfuis, abandonnant sur place leurs maigres biens.

Comment distinguer un immigré récent d'un noble Gourkha ? C'est toute la question. Le FLNG prétend que tous les Népalais, sans distinction, sont désormais *« pourchassés comme des bêtes et systématiquement brutalisés »*. *« Nous ne sommes pas les esclaves des Bengalis*, s'exclame le président du Front. *Nous voulons vivre en Inde mais pas comme des citoyens de seconde classe. »*

« Indomptable, aventureux, simple, loyal, honnête et discipliné. » Ainsi Byron Farwell décrit-il le Gourkha dans son livre du même nom (Editions Penguin). C'est pourquoi, sans doute, ces petits hommes souriants sont-ils si prisés par les chefs d'Etat asiatiques pour leurs escortes rapprochées. M. Rajiv Gandhi lui-même, qui a dû se séparer de ses sikhs après l'assassinat de sa mère, en a un certain nombre dans sa garde personnelle. Sera-t-il contraint d'éloigner cette autre « peuplade martiale » de son entourage ? *« Pour l'instant*, dit-on à New-Delhi, *l'affaire du Gourkhaland est du ressort exclusif du gouvernement bengali. »*

PATRICE CLAUDE.

(1) Trente mille Gourkhas vivent à Darjeeling, soit environ 60 % de la population locale.

LA CATASTROPHE DE BHOPAL

Le transfert du procès d'Union Carbide à des tribunaux indiens ne fait pas l'unanimité à New-Delhi

De notre correspondant

New-Delhi. — Le procès intenté par le gouvernement indien contre la firme américaine Union Carbide, accusée de négligence criminelle dans l'affaire de la fuite de gaz de Bhopal, sera jugé non pas aux Etats-Unis mais en Inde. Ainsi en a décidé un magistrat de New-York, le juge Keenan (*le Monde* du 14 mai). Cette catastrophe industrielle avait fait au moins mille huit cents morts et plusieurs dizaines de milliers de blessés en décembre 1984.

Les autorités indiennes qui, depuis le début de l'affaire, auraient préféré qu'elle soit traitée devant les tribunaux américains — réputés plus efficaces et plus généreux que la justice indienne — ont cependant accueilli la décision du juge Keenan avec satisfaction. Il semble, en effet, — ce n'est pas encore tout à fait clair, — que le procès en dommages et intérêts sera traité en Inde mais selon des critères légaux et financiers américains.

Le juge a d'abord retenu la responsabilité de la maison mère alors que le Indiens craignaient que la charge financière ne pèse que sur la filiale locale, comparativement pauvre, de la multinationale. Par ailleurs, bien que les avocats de la firme le nient encore, le jugement indien, qui sera prononcé, devrait s'imposer à Union Carbide-USA, celle-ci devant en outre s'engager à fournir tous les documents réclamés par le plaignant.

Certains, ici, ne cachent pas leur déception et se demandent ouvertement si M. Rajiv Gandhi n'aurait pas mieux fait d'accepter les 350 millions de dollars de compensation offerts hors tribunal par Union Carbide en mars dernier (*le Monde* du 26 mars). Certains des avocats américains des victimes, qui perdent désormais le contrôle du procès et donc leurs éventuelles commissions, estimaient qu'il était possible d'obtenir 600 millions de dollars.

P. C.

Philippines

Enquête officielle sur la corruption dans l'armée

Correspondance

Manille. — Le haut commandement des forces armées des Philippines vient de créer un comité spécial afin d'enquêter sur les actes de corruption dont se seraient rendus coupables des responsables militaires. Depuis le départ de l'ancien président Marcos, des accusations persistantes parues dans la presse, et reprises par des milieux proches du gouvernement, ont fait état de graves malversations survenues lors des livraisons de fournitures militaires provenant principalement des Etats-Unis. Un diplomate américain en poste à Manille a ainsi estimé que *« sous le régime Marcos, les commissions perçues par certains responsables militaires étaient parmi les plus fortes du monde : entre 25 et 30 % du montant total d'un contrat disparaissaient dans ce gouffre... »*. Le scandale était tel que, selon ce diplomate, le gouvernement américain avait, dès 1984, *« resserré les conditions de vente d'armes au gouvernement de M. Marcos »*.

L'une des premières mesures prises par la nouvelle administration de Mme Aquino avait été de mettre sur pied une commission spéciale afin de recouvrer les biens, jugés considérables et dispersés à travers le monde, de M. Marcos et de ses amis politiques. Mais, en dépit des rumeurs mettant en cause des membres influents de l'appareil militaire, cette commission, dirigée par un ministre, M. Jovito Salonga, n'a touché qu'indirectement à l'armée. Seuls les biens de l'ancien chef d'état-major et cousin de M. Marcos, le général Fabien Ver, ont été à ce jour mis sous séquestre.

De sources proches des militaires, on indique qu'aucun contrat important n'est épargné par l'enquête en cours, des ventes d'hélicoptères à la livraison de mitraillettes. Parmi les cas les plus notoires, le Mouvement de réforme de l'armée, composé de soldats et d'officiers solidaires de Mme Aquino, a fait état de la *« disparition »* de plus du tiers d'un contrat de 400 millions de francs pour l'achat de cinquante-cinq bateaux garde-côtes. Bien que le contrat ait été signé en juin 1982, aucun bâtiment n'a jusqu'à présent été livré à la marine philippine.

Pour mettre fin aux rumeurs, l'actuel commandant en chef, le général Fidel Ramos, a annoncé le 11 mai la nomination de quatre généraux de l'armée de terre et d'un officier de marine, tous à la retraite. Ils tenteront, en coordination étroite avec la commission de M. Salonga, de continuer à recenser les détournements de fonds et pots-de-vin.

KIM GORDON BATES.

Indonésie

TIRS DE ROQUETTES ARTISANALES CONTRE DEUX AMBASSADES

Un appel au calme a été lancé, mercredi 14 mai, à Djakarta, à la suite de tirs de roquettes artisanales contre les chancelleries des Etats-Unis et du Japon dans la capitale indonésienne. Au même moment, une voiture piégée a explosé près de celle du Canada. Deux blessés légers ont été signalés.

(De notre correspondant.)

Tokyo. — Les « Brigades anti-impérialistes internationales », qui ont revendiqué, mercredi à Tokyo et à Londres, la responsabilité des attentats de Djakarta, sont un groupe inconnu de la police japonaise. Celle-ci est certes intriguée par les méthodes (utilisation de projectiles semblables à ceux fabriqués par les Chikaku-ha, qui ont troublé le sommet de Tokyo) mais jusqu'à présent, elle tend à penser que cette organisation n'a pas de rapport avec les groupes japonais.

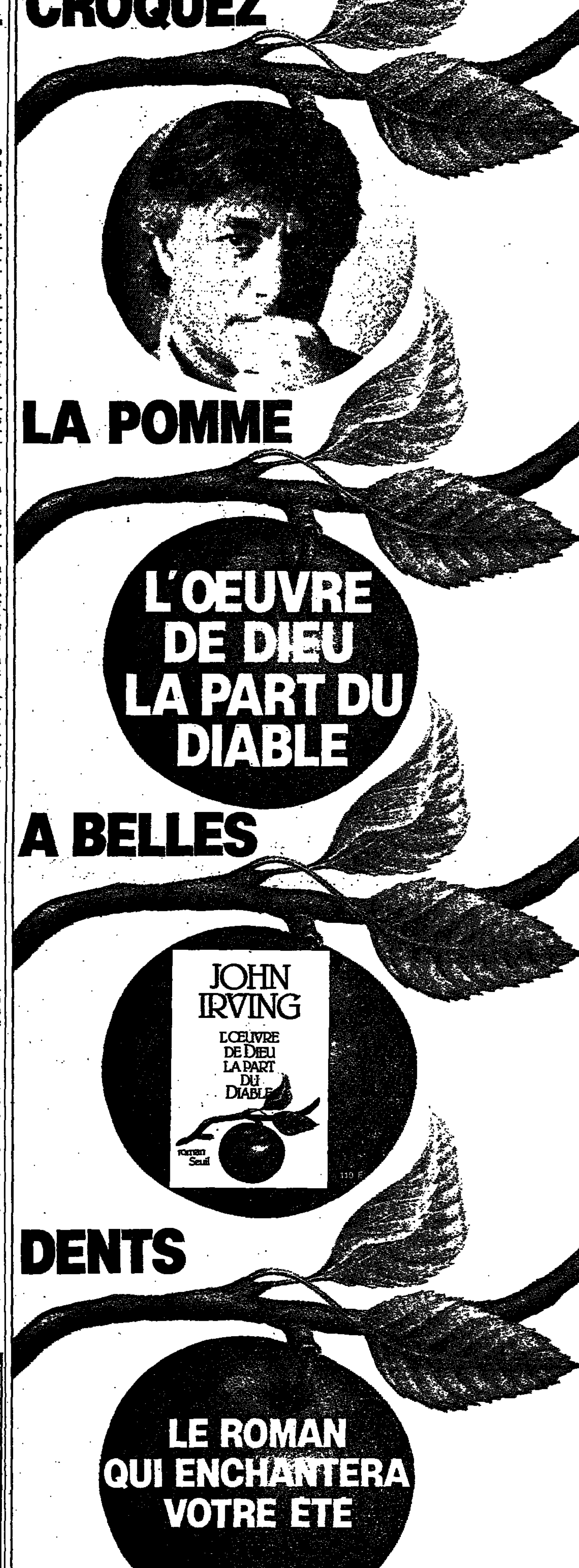
C'est mercredi à 22 h 35 (heure de Tokyo) que l'agence de presse Kyodo a reçu, sur une ligne directe, un appel anonyme. L'homme, qui parlait anglais, n'avait pas la voix d'un Japonais. Il a lu un message revendiquant au nom des Brigades anti-impérialistes internationales la responsabilité des attentats *« qui constitue une réponse au sommet de Tokyo »*.

La chambre de l'hôtel President à Djakarta, d'où sont partis les projectiles, avait été retenue le 6 mai par téléphone et occupée le lendemain par un homme de type asiatique, détenteur d'un passeport japonais au nom de Shunsuke Kikuchi. Il s'est avéré que ce passeport avait été volé à son propriétaire en 1984 en Inde. L'hôtel President, qui appartient en partie au gouvernement indonésien et à des intérêts japonais (Jal et Mitsui and Co), est situé à 200 mètres de l'ambassade du Japon à Djakarta.

Ph. P.

● *Le ministre philippin de la défense rejette une proposition d'Amnesty International.* — Le ministre philippin de la défense, M. Juan Ponce Enrile, a rejeté une proposition d'Amnesty International d'enquêter sur des accusations d'atteintes aux droits de l'homme portées contre des soldats. S'adressant, en début de semaine, à des journalistes à l'issue d'une rencontre avec une délégation d'Amnesty International, conduite par le secrétaire général (suédois) Thomas Hammerberg, M. Enrile a déclaré que seule une directive de la présidente Corazon Aquino pourrait le faire revenir sur sa position. — *(AFP.)*

AMÉRIQUES



République dominicaine

M. Majluta, candidat du gouvernement, semble assuré de remporter l'élection présidentielle du 16 mai

De notre envoyé spécial

Saint-Domingue. – Colorée, chaude et exubérante comme il se doit dans cette île caraïbe, la campagne pour les élections du vendredi 16 mai en République dominicaine n'a pas failli à la tradition. Pour ne pas démobiliser leurs partisans, les trois principaux candidats clament depuis plusieurs semaines, haut et fort, leur victoire. A commencer par le représentant de la formation gouvernementale, M. Jacobo Majluta, qui espère bien apporter un nouveau mandat au Parti révolutionnaire dominicain (PRD), de tendance social-démocrate, qui préside aux destinées du pays depuis 1978.

Comme lors des deux précédents scrutins, le poulain du PRD doit affronter deux infatigables revenants : à droite, le docteur Joaquin Balaguer, ancien ministre de Trujillo, qui avait une première fois occupé la présidence après l'assassinat du dictateur en 1960, puis de 1966 à 1978 ; à gauche, le professeur Juan Bosch, élu à la charge suprême en 1963, mais renversé quelques mois plus tard avant les événements qui devaient provoquer l'intervention américaine de 1965.

Jusqu'au dernier moment, les partisans des divers candidats se sont dépensés sans compter. Agitant des drapeaux, ils rivalisaient chaque soir de coups d'avertisseur et dansaient sur le Malecon, le boulevard du front de mer.

Les échauffourées ont cependant eu lieu. Dans certains cas, elles ont dégénéré en échanges de coups de feu. Les affrontements se sont soldés par une dizaine de morts et de nombreux blessés.

Le candidat gouvernemental s'est dit persuadé qu'il l'emporterait avec une large avance. « *Nos adversaires*, a lancé M. Majluta à ses troupes, *ont déjà perdu les élections dans les rues et aux champs.* » « *La volonté de peuple*, a-t-il ajouté *nous la défendrons quoi qu'il en coûte.* » En tout cas, celui que tout le monde appelle par son prénom, Jacobo, n'a pas lésiné sur les moyens pour s'imposer d'abord comme candidat du PRD, puis pour tenter d'accéder à la présidence.

Elu à la vice-présidence, M. Majluta avait déjà assuré l'intérim pendant quelques semaines à la tête de l'Etat après le suicide du président Guzman en juillet 1982. Ensuite, il n'avait pas hésité à ferrailler avec le président Jorge Blanco et la direction du PRD pour favoriser ses aspirations présidentielles. Président du Sénat, il était l'un des censeurs les plus sévères de la politique économique du gouvernement et était entré en conflit ouvert avec le secrétaire général du parti, M. Francisco Pena Gomez, pour obtenir l'investiture du PRD. Ce n'est qu'en mars dernier que le PRD a réussi à surmonter ses dissensions internes.

Un premier accord avait été conclu le 27 janvier entre les deux frères ennemis, les « primaires » n'ayant pas réussi à les départager. M. Majluta devenait officiellement candidat à la présidence et M. Pena Gomez son colistier pour la vice-présidence. Mais peu après ce dernier choisissait de se retirer, préférant se consacrer au parti, et briguait un siège au Sénat. Les Etats-Unis, dit-on à Saint-Domingue, auraient usé de leur influence pour cet « arrangement », M. Pena Gomez qui est aussi vice-président de l'Internationale socialiste, étant considéré comme « trop à gauche ».

Un partisan du capitalisme

Se situant au « centre », M. Majluta se définit lui-même comme un partisan déclaré de l'entreprise privée et du capitalisme, n'hésitant pas à se démarquer clairement de la ligne social-démocrate du PRD. Il mise sur sa relative jeunesse, la cinquantaine, pour l'emporter sur ses deux rivaux, quasi octogénaires, que sont les anciens présidents Balaguer et Juan Bosch. Feignant d'oublier les rancœurs passées, M. Pena Gomez lui a apporté son soutien. « *Je n'ai pas le moindre ressentiment*, a-t-il déclaré lors d'une ultime réunion électorale, *ce qui compte pour moi, c'est que le PRD porte Jacobo Majluta à la présidence de la République.* » Le gouvernement sortant lui a donné un sérieux coup de pouce en lançant, fin avril, un programme de vente de produits alimentaires à bon marché pour les habitants des quartiers pauvres de la capitale.

Et il a lui-même multiplié les promesses pour combattre la faim, le chômage, la misère et l'analphabétisme, et pour « *donner des médicaments aux pauvres dans les hôpitaux publics* ».

La droite classique mise sur le docteur Balaguer. Après trois mandats consécutifs, et âgé de soixante-dix-neuf ans, M. Balaguer est aujourd'hui un homme usé et quasiment aveugle, mais il tente d'exploiter le mécontentement provoqué par la crise économique. Alors que M. Majluta se propose de relancer l'économie en stimulant les investissements publics, M. Balaguer souhaite attirer les capitaux étrangers et « *intensifier les liens économiques avec des pays traditionnellement amis comme les Etats-Unis* ».

Agé de soixante-dix-sept ans, M. Juan Bosch reste la grande figure de la gauche nationale. Son Parti de libération dominicaine (PLD), créé en 1970 à la suite d'une scission de gauche du PRD, dispose désormais d'une solide organisation. Se proclamant « *progessiste et résolument anti-impérialiste* », le PLD exerce un attrait certain sur les jeunes. « *Il n'a ni tué ni volé*, scandent ses partisan, *c'est pourquoi nous sommes avec Juan Bosch, qui a déjà gagné.* » L'intéressé lui-même se fait sans doute moins d'illusions sur ses chances, mais il espère que son parti, arrivé en troisième position avec près de 10 % des suffrages en 1982, améliorera son score.

M. Bosch rejette l'austérité imposée par le FMI pour redresser l'économie, toujours tributaire du sucre, et qui restera la tâche prioritaire du prochain président. Si les institutions démocratiques se sont consolidées depuis 1978, la situation économique et sociale s'est nettement détériorée. Et chacun ici a en mémoire les « émeutes de la faim » qui avaient secoué le pays il y a deux ans, faisant plus de cinquante morts et deux cents blessés.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

Etats-Unis

PLUS DE SIX MILLE SAVANTS REFUSENT DE COOPÉRER AUX RECHERCHES SUR LA « GUERRE DES ÉTOILES »

Washington (*AFP, Reuter*). – Quelque six mille cinq cents scientifiques américains, parmi lesquels quinze prix Nobel, se sont engagés à ne pas participer aux travaux de recherche sur l'Initiative de défense stratégique (IDS) du président Reagan. Dans un manifeste, rendu public mardi 13 mai, les signataires estiment ces travaux « *mal conçus et dangereux* ». Cet appel au boycottage de la « guerre des étoiles » a été approuvé par des savants appartenant aux départements de physique des vingt meilleures universités des Etats-Unis. On relève parmi eux les noms des prix Nobel Linus Pauling, James Cronin et Philip Anderson.

Les signataires estiment que l'IDS va renforcer la course aux armements et que, contrairement à ce qu'affirme la Maison Blanche, le projet de « guerre des étoiles » ne permettra jamais de se débarrasser complètement des armes nucléaires.

Dans le passé, la communauté scientifique américaine s'est déjà opposée à la politique militaire des Etats-Unis. Une première campagne avait été menée dans les années 50 pour demander la suppression des essais nucléaires dans l'atmosphère, une seconde dans les années 60 pour s'opposer au développement de systèmes d'armes antimissiles.

Paraguay

ÉCHEC DES MANIFESTATIONS DE L'OPPOSITION DANS LA CAPITALE

Asuncion (*AFP*). – Les manifestations organisées à Asuncion le mercredi 14 mai contre le régime du général Stroessner par l'opposition se sont soldées par un échec. Moins de deux cents personnes ont assisté à un meeting devant la Maison du peuple et il n'y a eu aucun incident. Des partisans du gouvernement, membres du Parti colorado (au pouvoir) ne se sont pas privés de faire remarquer aux journalistes étrangers que « *l'opposition ne faisait pas recette* » et ils ont annoncé, pour ce jeudi 15 mai, une manifestation publique dans le centre de la capitale.

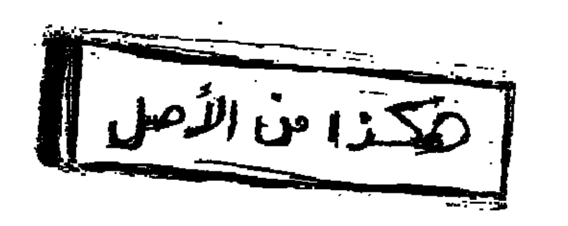
Dans la matinée, quelque trois cents personnes ont assisté à une messe commandée par les opposants dans l'église de l'Incarnation, également sans incident. Des responsables de l'opposition, en particulier du Mouvement populaire colorado (MOPOCO, dissident du parti gouvernemental) ont estimé que des barrages de police et des contrôles de véhicules avaient empêché les diverses manifestations de prendre davantage d'ampleur. « *Nous attendions 40 000 personnes* », ont-ils déclaré. Une affirmation qui a laissé sceptiques les observateurs étrangers présents. En fait, la police avait mis en place un service d'ordre relativement léger dans la capitale.

Costa-Rica

LE « COMMANDANT ZÉRO » DÉPOSE DE NOUVEAU LES ARMES

San-José. – Le président du Costa-Rica, M. Oscar Arias, a annoncé, mercredi 14 mai, que son gouvernement n'accorderait l'asile politique au dirigeant anti-sandiniste Eden Pastora que si ce dernier renonçait totalement à la lutte contre le régime nicaraguayen.

M. Arias a fait cette mise au point quelques heures après que des dirigeants de l'Alliance révolutionnaire démocratique (ARDE) eurent annoncé que leur chef avait décidé d'arrêter pour quelque temps le combat qu'il mène depuis quatre ans contre ses anciens compagnons d'armes au pouvoir à Managua, et de demander l'asile politique aux autorités de San-José. Cette décision du « commandant Zéro » fait suite à l'annonce, vendredi dernier, par six des sept chefs militaires de l'ARDE, qu'ils quitteraient Pastora pour rejoindre les rangs du principal mouvement d'opposition armée au régime sandiniste, la Force démocratique nicaraguayenne (FDN), soutenue par les Etats-Unis. – (*AFP.*)



politique

L'AVENIR DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

• M. Mitterrand met en garde le gouvernement
• M. Pons se retranche derrière « la volonté majoritaire »

Attention ! La Nouvelle-Calédonie est un dossier explosif, à manipuler avec précaution. Je vous tiens à l'œil ! Tel est, en substance, l'avertissement que M. François Mitterrand a adressé au gouvernement, le mercredi 14 mai, au cours du conseil des ministres à la suite de la communication présentée par le ministre des DOM-TOM, M. Bernard Pons, sur l'avant-projet de loi-programme tendant à modifier le statut de la Nouvelle-Calédonie. Selon le porte-parole de la présidence de la République Mme Michèle Gendreau-Massaloux, le chef de l'Etat a dit qu'il examinerait *« de près »* le texte du projet de loi, lorsque celui-ci serait déposé, ce qui doit être fait, en principe, dès mercredi prochain. M. Mitterrand a aussi tenu à *« formuler une mise en garde d'ordre politique et constitutionnel »*.

Cette intervention était espérée par les trois présidents indépendantistes actuellement en visite à Paris, MM. Jean-Marie Tjibaou, Léopold Jorédié et Yeiwéné-Yeiwéné, qui devaient être reçus ce jeudi à l'Elysée par le président de la République. Elle traduit la volonté de M. Mitterrand de veiller personnellement à ce que la remise en cause du statut « Fabius-Pisani » par le gouvernement n'engendre pas de nouveaux troubles dans le territoire. La présence de l'ancien ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie, M. Edgard Pisani, parmi les conseillers actuels du président de la République confirme ce souci. Le chef de l'Etat insistera surtout, semble-t-il, pour que le projet de M. Pons n'aggrave pas les déséquilibres économiques, sociaux et raciaux auxquels le statut « Fabius-Pisani » tentait de remédier et pour que, dans le nouveau système institutionnel préconisé par le ministre des DOM-TOM, les régions contôlées par les indépendantistes depuis les élections du 29 septembre conservent une certaine autonomie de financement. C'est d'ailleurs pour prévenir formellement les critiques d'inconstitutionnalité sur ce dernier point que M. Pons a déjà ajouté un article à son texte initial (*le Monde* du 13 mai).

Le ministre des DOM-TOM s'est, lui aussi, exprimé à l'issue du conseil des ministres, au cours d'une conférence de presse. Il s'est défendu de tout esprit de revanche et a affirmé son *« esprit de compréhension et de dialogue »* tout en se retranchant derrière *« la volonté majoritaire »*. Selon M. Pons, il est inexact de soutenir que son projet transforme le statut « Fabius-Pisani » en une « coquille vide ». Le ministre des DOM-TOM en veut pour preuve non seulement le maintien du découpage régional prévu par la loi du 23 août 1985, mais aussi le fait que les régions conserveront *« l'essentiel des pouvoirs qu'elles assument affectivement aujourd'hui et de ceux-là seulement. »*

Il a précisé que la plupart des ordonnances prises par le précédent gouvernement étaient, en effet, devenues caduques, dans la mesure où les conseils de région ne les avaient pas utilisées : *« En matière d'enseignement, rien n'a été fait, à l'exception de quelques aides aux écoles populaires canaques, au détriment d'ailleurs de l'école publique ; rien n'a été fait non plus dans le domaine de l'action sanitaire et sociale, ni dans celui du logement, et, en matière de réforme foncière, les procédures étaient trop compliquées pour être efficaces et inapplicables. »*

« Le projet de loi que je propose prévoit de laisser aux régions les compétences pour lesquelles elles se sont révélées le mieux adaptées, c'est-à-dire essentiellement la réflexion sur le développement régional, la réalisation de projets économiques locaux, la réalisation d'infrastructures régionales, les actions en faveur des langues vernaculaires et l'animation culturelle », a souligné M. Pons, en confirmant que le haut-commissaire de la République, représentant l'Etat dans le territoire, verra ses prérogatives accrues pour exercer un *« pouvoir de tutelle »* sur les régions.

En outre, le ministre a estimé que son projet correspond à la nécessité de sortir d'une situation de *« blocage »* puisque les conseils de région élus en septembre ont voté des budgets *« sans que les moyens financiers correspondants aient été assurés et alors que la majorité du congrès a refusé de voter le budget territorial, ce qui empêche les régions de fonctionner »*.

Après avoir réaffirmé sa volonté de dialogue sans exclusive et au passage, reproché à ses prédécesseurs socialistes d'avoir pratiqué en Nouvelle-Calédonie *« un dialogue à sens unique »*, M. Pons a également déclaré : *« Il n'y a pas des communautés en Nouvelle-Calédonie ; il n'y a qu'une seule et unique communauté, mosaïque d'ethnies différentes (...) Le FLNKS ne peut pas prétendre représenter toute l'ethnie mélanésienne (...). Notre objectif n'est pas de donner raison aux uns au détriment des autres. C'est d'essayer de faire comprendre à tous les responsables, quelle que soit leur origine ethnique, que tout le monde a sa place dans le développement de la Nouvelle-Calédonie. »*

« L'ordre n'est pas rétabli »

M. Pons a, enfin, indiqué que la définition du corps électoral appelé à participer au scrutin d'autodétermination prévu en 1987 *« fera l'objet de négociations avec tous les partenaires »*, tout en réaffirmant que *« la loi électorale devra s'inspirer des principes de la Constitution »*.

Interrogé sur le maintien de l'ordre dans le territoire, le ministre a précisé qu'il y a actuellement en Nouvelle-Calédonie une force de 5 000 hommes, dont 14 escadrons de gendarmerie et trois compagnies de CRS et que, depuis le 16 mars, les renforts s'étaient élevés en tout et pour tout à deux compagnies du 2e RPIMA et un escadron de gendarmerie. M. Pons a confirmé, toutefois, que le gouvernement envisage d'adjoindre à ces effectifs 1 500 hommes appartenant notamment à l'arme du génie : *« On ne peut pas dire que l'ordre est rétabli en Nouvelle-Calédonie*, a déclaré le ministre. *La situation est très loin d'être parfaite »*.

Pas de télévision pour M. Tjibaou

Par ailleurs, Radio-France-Outremer a renoncé à enregistrer une émission qui avait été prévue avec M. Jean-Marie Tjibaou à la suite de *« pressions » exercées* à Nouméa par certains anti-indépendantistes. L'émission de radio « Face à l'outre-mer », diffusée chaque semaine en direct dans les départements et territoires d'outre-mer, avait, en effet, prévu d'inviter, mercredi, le président du FLNKS, actuellement en visite à Paris. Le Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR), que préside M. Jacques Lafleur, député RPR, aurait fait connaître son hostilité à la diffusion sur l'ensemble de l'Outre-mer des propos d'un *« terroriste »*, selon des informations recueillies à RFO-Paris. Le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, M. Fernand Wibaux, aurait pour sa part fait savoir à la direction de RFO qu'il ne serait pas en mesure d'assurer la sécurité de la station de Nouméa si une telle émission était diffusée.

Bien que le délégué du gouvernement en Nouvelle-Calédonie ait catégoriquement le rôle qui lui a été ainsi prêté à RFO la direction de cette société ne dément pas, elle, avoir subi des pressions pour empêcher la diffusion de l'émission, mais, précise-t-on, elles *« ont pu s'ajouter »* à d'autres considérations. Une telle émission au cours de laquelle les diverses stations de RFO interrogent l'invité suppose que *« les choses soient bien ciblées »*. Or M. Tjibaou *« est en cours de négociations »* à Paris, a-t-on indiqué dans l'entourage du PDG. *« Nous avons donc estimé que l'émission devait être reportée à un moment où les choses seraient davantage fixées »*.

Au cours de sa conférence de presse, le ministre des DOM-TOM a affirmé qu'il n'était *« pas au courant »* de cet incident : *« Je n'ai aucun pouvoir, dans le cadre de la loi, sur l'audiovisuel, pour intervenir en quoi que ce soit auprès de RFO »*, a-t-il indiqué, en ajoutant néanmoins qu'il était bien placé pour savoir à quel point les élus de la majorité *« se plaignent »* généralement du traitement de RFO à leur égard dans l'ensemble des DOM-TOM.

Jonglerie

M. Pisani, sur la scène calédonienne, présentait parfois un profil de prestidigitateur. M. Pons, lui, manifeste d'emblée des talents de jongleur. Il faut, en effet, beaucoup d'assurance pour soutenir, comme le fait le ministre des DOM-TOM, que le projet du gouvernement pour la Nouvelle-Calédonie ne réduit pas à l'état de *« coquille vide »* l'édifice institutionnel mis en place par son prédécesseur socialiste. Il faut même un brin d'effronterie pour prétexter que les ordonnances de M. Pisani n'étaient pas maîtrisées par les élus locaux afin d'en justifier l'abrogation. Pour arguer des difficultés financières de l'ensemble du territoire afin de priver de ressources les conseils de région, dont trois sur quatre sont contrôlés par les indépendantistes depuis les élections du 29 septembre, et leur ôter tout pouvoir dans le domaine foncier. Pour évoquer la nécessité de sortir d'une situation de *« blocage »* afin d'expliquer le retour à la pratique coloniale de l'administration directe qui placera tout le monde sous la tutelle du représentant de l'Etat.

Dès lors que les principales compétences dévolues aux régions par la loi du 23 août 1985 sont *« suspendues provisoirement »* pour *« accroître le rôle du haut commissaire de la République »*, comme M. Pons l'a annoncé le 29 avril à Nouméa, les quelques prérogatives mineures dont continuent de bénéficier les conseils de région ne constituent qu'un faux-semblant. M. Mitterrand ne s'y est pas trompé.

Si le territoire se révèle en *« cessation de paiement »*, la responsabilité en incombe d'abord aux décisions de la majorité du Congrès territorial, contrôlée par les amis de M. Pons. Si certaines des ordonnances ne sont pas entrées en vigueur, c'est tout simplement parce que les derniers décrets d'application n'ont été publiés qu'il y a deux mois. Peut-on raisonnablement faire grief aux élus locaux de n'avoir pas utilisé des instruments qui n'étaient pas encore définis ?

Bref, s'il y a eu *« blocage »* c'est bel et bien parce que la majorité territoriale a tout fait pour qu'il en soit ainsi, dans l'attente d'un renversement de majorité en métropole.

Pourquoi donc, de la part du ministre des DOM-TOM, ces précautions qui ne font guère illusion ? Pour radicale qu'elle soit à l'encontre de la minorité indépendantiste, la démarche de M. Pons procède d'une légitimité absolument incontestable. Le ministre des DOM-TOM tient les engagements pris par son parti, et en particulier par M. Jacques Chirac à l'égard de la majorité territoriale. Son projet répond bien à la *« volonté majoritaire »* de la population de Nouvelle-Calédonie, qui le trouve même trop modéré. A quoi bon chercher à le faire apparaître plus neutre que ne l'était celui des socialistes ?

M. Pons, en vérité, est prisonnier de deux impératifs. Après avoir entrepris de défaire l'échafaudage de son prédécesseur pour commencer à reconstruire en sens inverse, il doit maintenant empêcher à tout prix que ce changement de cap ne provoque de nouveaux troubles dans le territoire. La résurgence d'un climat insurrectionnel lui vaudrait l'accusation d'« incendiaire » au profit de l'opposition. Elle porterait surtout préjudice au premier ministre, qui a tant d'autres chats à fouetter en métropole. D'où ce discours délibérément équivoque.

Reste à savoir combien de temps la pression des réalités locales, qui s'accentuera au fur et à mesure que l'échéance du référendum prévu va se rapprocher, permettra à M. Pons de tenir sans dommage dans cette position acrobatique.

ALAIN ROLLAT.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. Rocard défend la motion de censure du PS

Michel Rocard face à Jacques Chirac ! Pour son premier débat de censure, la nouvelle Assemblée nationale s'offre un plateau de choix, un face à face aux allures de répétition générale... L'enfant terrible du socialisme avait souhaité être l'orateur principal du PS dans la discussion de la loi d'habilitation. M. Pierre Mauroy lui avait été alors préféré, mais aujourd'hui c'est à son tour de monter à la tribune au nom de son parti. En défendant la motion de censure que les socialistes ont déposée en réplique à l'engagement de sa responsabilité par le gouvernement, celui qui avait contesté les modalités des nationalisations de 1981 va pouvoir critiquer les modalités des privatisations de 1986. En défendant *« le socle du changement »* de 1981 que le projet gouvernemental veut mettre à mal, il s'offre la faculté de s'attaquer à l'ensemble de la politique économique et sociale de la droite.

Le débat sur cette motion de censure aura finalement lieu dès le jeudi 15 mai dans l'après-midi et la soirée. Les responsables de l'Assemblée craignaient qu'un vendredi, veille d'un long week-end, ils aient quelque mal à attirer les députés en grand nombre au Palais-Bourbon. L'opposition pas plus que la majorité, qui veut profiter de cette discussion pour resserrer ses rangs, n'y avaient intérêt. Mais, la Constitution imposant un délai de quarante-huit heures entre le dépôt d'une motion de censure et son vote, celui-ci ne pourra avoir lieu que vendredi à partir de 12 h 30. Seuls les députés qui veulent la voter, c'est-à-dire — selon toute probabilité — les élus de gauche, devront être présents.

Comme elle ne sera pas approuvée, le projet de loi sera considéré comme adopté en première lecture par l'Assemblée nationale. Faisant preuve d'une rapidité qu'ils avaient oubliée depuis 1981, les sénateurs sont prêts à se saisir du projet en séance publique dès le mercredi 21 mai. Comme la majorité sénatoriale a déjà négocié avec le gouvernement la rédaction du texte, elle devrait l'adopter sans modification ce qui évitera un retour au Palais Bourbon.

La combinaison des deux procédures de dessaisissement des pouvoirs de l'Assemblée nationale, le droit accordé au gouvernement de légiférer par ordonnances et l'engagement de sa responsabilité, n'est pas une première. Elle avait été utilisée en 1967, quand la majorité était aussi très étroite et déjà en matière économique et sociale. Mais elle limite considérablement les possibilités d'action des députés.

En dehors même des considérations politiques et du jeu parlementaire, le moment choisi par le premier ministre pour interrompre le débat n'est pas sans conséquences sur l'analyse du texte. Avaient déjà été votés les articles autorisant le gouvernement à prendre des ordonnances pour supprimer le contrôle des prix, bâtir un nouveau droit de la concurrence, modifier le code du travail pour faciliter l'embauche, développer les possibilités de la « participation », et surtout celui qui cite nommément les soixante-cinq entreprises à privatiser, ce qui réduit la possibilité pour le président de la République de s'opposer à la vente de certaines d'entre elles.

Mais la discussion a été arrêtée au moment où les députés commençaient à débattre du transfert au gouvernement du soin de fixer par ordonnances les conditions juridiques et financières de cette privatisation. C'est là un point crucial, qui semble être encore en discussion entre M. Chirac et ses ministres.

M. Camille Cabana, le ministre délégué à la privatisation, par exemple, avait souligné son intérêt pour le système anglais des « actions privilégiées » pour l'Etat dans le capital des entreprises privatisées. Or le premier ministre, au « Forum de *l'Expansion* », a dit son hostilité à ce mécanisme...

THIERRY BRÉHIER.

Selon BVA

LA COTE DE M. CHIRAC EST EN HAUSSE

Le baromètre mensuel BVA-*Paris-Match* du mois de mai enregistre une hausse de cinq points de la cote de popularité du premier ministre. D'après ce sondage effectué du 30 avril au 7 mai, auprès d'un échantillon représentatif de 872 personnes, M. Jacques Chirac recueille 52 % d'opinions positives (au lieu de 47 % le mois dernier) et 34 % d'opinions négatives (comme précédemment). En ce qui concerne le président de la République, les Français sont aussi nombreux qu'en avril (54 %) à émettre un avis favorable et les opinions négatives restent stables à 35 %.

Cette enquête indique d'autre part que pour 48 % des personnes interrogées (contre 36 %) la cohabitation est une bonne chose. 65 % d'entre elles estiment que M. François Mitterrand fait ce qu'il faut pour que la cohabitation fonctionne bien (18 % émettent l'opinion contraire) et 60 % considèrent que M. Chirac agit de même (19 % sont d'un avis opposé).

• *M. Mauroy et le « confusionnisme ».* — M. Pierre Mauroy, dans sa lettre mensuelle, écrit que le PS doit tenir son rôle d'opposition face à un gouvernement *« des plus franchement orientés à droite »* (...). Il demande aux socialistes de ne pas faire le *« dos rond »*. *« Nous ne devons surtout pas affaiblir notre outil le plus précieux : notre parti »*, affirme l'ancien premier ministre, qui ajoute : *« Le confusionnisme, s'il devenait la règle, sous couvert de cohabitation, serait mortel pour la gauche. »*

M. RAIMOND JUSTIFIE LE RETOUR DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE A PRETORIA

M. Michel Peyret, député communiste de la Gironde, a critiqué, le mercredi 14 mai à l'Assemblée nationale, lors de la séance consacrée aux questions au gouvernement, la décision de renvoi en Afrique du Sud de l'ambassadeur de France : *« La France continue ainsi de faire figure parmi les partenaires plus ou moins honteux du régime sud-africain de l'un de ses meilleurs soutiens. »* M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères, a justifié la décision du gouvernement en expliquant : *« Le rappel d'un ambassadeur est une mesure temporaire. En l'occurrence, le rappel de M. Boyer, ambassadeur de France à Pretoria, à la suite de l'instauration de l'état d'urgence avait valeur d'avertissement, mais ne signifiait pas la rupture de nos relations diplomatiques.*

» S'il a paru souhaitable que notre ambassadeur reprenne ses fonctions, c'est pour que la France puisse faire entendre sa voix au plus haut niveau à la veille du dixième anniversaire des émeutes de Soweto et du débat parlementaire sur l'avenir constitutionnel du pays. Enfin, il n'était pas concevable que la France soit pratiquement le seul pays occidental à ne pas être en mesure d'exercer toute son influence sur une situation qui reste lourde de menaces. »

Mais le ministre des affaires étrangères a ajouté : « Aussi longtemps que l'apartheid subsistera, notre pays ne ménagera pas ses efforts pour obtenir son abolition. Il pèsera de tout son poids en faveur d'une évolution pacifique permettant à toutes les composantes de la société sud-africaine d'occuper la place qui leur revient. »

M. Chirac retrouvé comble ses amis... et les socialistes

Fameux déjeuner que celui auquel avaient été conviés, le mercredi 14 mai à Matignon après le conseil des ministres, les plus fines *fourchettes libérales* de la majorité. Mis en appétit, la veille, par la prestation *du premier ministre* devant les patrons puis par la détermination manifestée par le même M. Chirac quelques heures plus tard, pour faire passer en force à l'Assemblée nationale son projet de loi d'habilitation économique et sociale, les invités ont d'abord eu droit aux amuse-gueules préparés *par le conseil des ministres* : suppression de l'autorisation administrative de licenciement *et* projet, fort avancé, de réforme du statut de la Nouvelle-Calédonie. Ensuite est venue la divine surprise du chef : privatisation immédiate de TF 1 et, à terme, de FR 3. Et enfin, sucrerie inespérée, la carte électorale sera *dessinée pour l'essentiel* avant la fin de la semaine, et donc présentée à la majorité avant qu'elle commence à débattre du retour au scrutin majoritaire pour les législatives.

Roboratif, le menu a comblé les convives, membres du bureau UDF de l'Assemblée nationale. M. Chirac, dont on observait avec inquiétude les piétinements inhabituels, venait de relancer l'allure du « changement » attendu par ses amis et alliés. Empêtré, semblait-il, *dans d'obscures luttes* politiques au sein même de son gouvernement, englué par le soupçon de faiblesse qui commençait à se répandre dans sa majorité et gagnait les milieux patronaux, M. Chirac a ficelé un « paquet cadeau » plus gros que prévu avec la faveur d'un de ces « coups » médiatiques dont il a le secret.

Voilà donc les patrons — ses « mandataires » comme on dit méchamment chez les socialistes — apparemment rassurés et la majorité ressoudée avant l'épreuve du débat sur la réforme du mode de scrutin. Voilà donc l'opinion — on ricanait à gauche, on s'angoissait à droite — prise à témoin de l'activisme retrouvé du premier ministre. *« Gouvernez, monsieur Chirac ! »*, exigeait, apitoyé, M. Jospin. Monsieur le premier secrétaire du Parti socialiste est servi. Il ne s'en plaindra probablement pas. Car le retour en force de M. Chirac, finalement, *satisfait tout le monde, y compris la* gauche irritée par ce gouvernement de droite qui, à force d'atermoiements, ne faisait pas ce qu'il faut pour être ce qu'il est.

M. Pierre Mauroy risquait d'avoir l'*air exagérément optimiste lorsqu'il* affirmait que la droite d'aujourd'hui *« retrouve son identité d'avant-guerre »*. On y perdait son latin et ses clichés historiques.

Ainsi les socialistes, qui attendaient, haletants, que le gouvernement passe aux actes, s'engouffrent dans l'ouverture offerte. Déjà M. Lang engage le combat contre la privatisation de TF 1 et lance un appel au peuple afin qu'il défende le patrimoine commun. L'affaire est *bien montée, dans les formes* qui conviennent à ce genre d'exercice puisque M. Léotard a aussitôt qualifié de *« stupide »* le comportement de son prédécesseur.

Certains parmi les socialistes — M. Bérégovoy en tête — estiment que M. Chirac et son gouvernement prêteront rapidement le flanc aux accusations d'affairisme nourries par tous les dangers de la privatisation, télévisuelle, industrielle et bancaire. Ceux-là s'apprêtent avec délectation à rénover la formule *imaginée naguère par M. Michel* Poniatowski à l'usage des gaullistes, *« les copains et les coquins »*.

Leurre

La privatisation de TF 1 et ce qu'elle implique de débats à grand tapage *seraient un leurre dans le* combat droite-gauche si les socialistes négligeaient pour autant le caractère symbolique et les effets concrets d'une politique moins spectaculaire. *Il* faudra des mois, sinon des années, pour que les Français perçoivent *sur les écrans* la différence entre une chaîne de service public et sa version privatisée. Il faudra beaucoup moins de temps pour mesurer les effets de la suppression administrative de licenciement à partir du moment où elle sera effectivement entrée en vigueur.

Le caractère vibrionnaire du débat politique masque enfin l'entrée de la France dans une phase cruciale de la cohabitation-coexistence. Jusqu'alors, répondant *à des discours et des déclarations* d'intentions, M. Mitterrand procédait par *mises en garde* successives, de conseil des ministres en conseil des ministres. Il balisait son terrain d'intervention pour l'avenir et il a continué cette tâche mercredi à propos de la Nouvelle-Calédonie.

Aujourd'hui, *la mise en œuvre* de la politique du gouvernement s'accélère. On voit venir le bout des discussions sur la loi d'habilitation économique et sociale. Lorsque les ordonnances sur l'emploi et les privatisations industrielles et bancaires *seront publiées, M. Mitterrand* devra donner par des actes son sentiment sur des réalités de l'action gouvernementale et non plus sur des paroles et des projets. C'est à ce moment-là qu'il pourra retourner les cartes, jusqu'alors à demi cachées, de la nouvelle donne institutionnelle.

JEAN-YVES LHOMEAU.

● *Cohabitation.* — M. Michel Rocard, invité, mercredi 14 mai d'Europe 1, a déclaré que M. Mitterrand avait fait un *« très grand choix »* en acceptant la cohabitation. *« La cohabitation*, a-t-il dit, *est pour les Français une aventure culturelle, et il faut qu'elle dure »*. Il a précisé : *« C'est la grandeur de François Mitterrand que de l'avoir choisie. »* Le député des Yvelines a par ailleurs précisé : *« Cela fait partie de la mission historique qu'il s'est donnée de faire disparaître l'atmosphère de guerre civile en France. »*

LES DÉBATS AU PCF

M. Fiterman ne veut pas se « pousser en avant »

Rendant compte, le mercredi 14 mai, des travaux du comité central du PCF, qui s'était réuni les 12 et 13 mai, M. René Le Guen, membre du bureau politique, qui était interrogé sur la décision de M. Georges Marchais de n'être pas candidat à la prochaine élection présidentielle, a révélé que, déjà en 1984, le secrétaire général du PCF n'avait pas souhaité conduire la liste communiste aux élections européennes. M. Marchais s'y était finalement résolu, a précisé M. Le Guen, en raison de la *« lutte »*.

M. Paul Laurent, membre du secrétariat du comité central a, d'autre part, indiqué qu'il n'y a pas de candidat communiste *« déclaré »* pour la prochaine échéance présidentielle. Il a ajouté que, dans la mesure où *« il y a du présidentialisme dans l'air »*, le PCF devra sans doute *« raccourcir les délais par rapport aux échéances prévisibles »*.

De son côté, M. Charles Fiterman a estimé, mercredi 14 mai, à Vénissieux (Rhône) que *« la démarche de Georges Marchais n'a pas à donner lieu à je ne sais quelle interprétation »*. Affirmant que son parti n'est pas *« une machine électorale destinée à promouvoir un candidat à la présidence comme dans les partis américains »*, le député du Rhône, interrogé sur son éventuelle candidature, a expliqué : *« Au Parti communiste, on ne s'autoproclame pas candidat ; nous n'avons pas l'habitude de nous bousculer au portillon et je n'ai aucune intention de me pousser en avant. »*

Le comité central a décidé d'organiser une manifestation à Paris, le 22 mai, pour protester contre le retour au scrutin majoritaire et le *« charcutage »* des circonscriptions.

LA SUCCESSION DE GASTON DEFFERRE

M. Robert Vigouroux est désigné comme candidat par les « fidèles » de l'ancien maire

De nos envoyés spéciaux

Marseille. — M. Robert Vigouroux, soixante-trois ans, professeur de clinique neurochirurgicale des hôpitaux, a été désigné, le mercredi 14 mai, comme candidat à la succession de M. Gaston Defferre par le groupe des dix-neuf « fidèles » de l'ancien maire. Cette désignation est intervenue après un vote à bulletin secret. Les « dix-neuf » se sont également mis d'accord sur la candidature au poste de premier adjoint de M. Jean-Victor Cordonnier, quarante ans, qui, depuis le décès de M. Defferre, le 7 mai, assure l'intérim.

Come on pouvait s'y attendre, les *« fidèles » de M. Defferre*, qui avaient signé un appel au soir même de sa mort, ont choisi une solution de compromis, voire d'apaisement. La personnalité de M. Vigouroux est en effet celle d'un homme modéré, un peu à l'écart des luttes de clans et de personnes. Elle est aussi celle d'un médecin très connu à Marseille, dont l'élection satisferait à l'évidence les milieux « libéraux » de la ville. *« Ne pas être politicien, c'est peut-être pour moi une qualité »*, confiait-il récemment. Cela aura été en tout cas un avantage dans la période d'affrontements que traverse le PS *marseillais. Pour* autant le professeur Vigouroux est un militant déjà ancien. Il a adhéré à la SFIO en 1964.

La désignation de M. Cordonnier plutôt que celle du jeune député Philippe Sanmarco illustre aussi cette volonté de compromis. Le premier adjoint sortant choisi en 1983 par Gaston Defferre *à la surprise* générale est un universitaire peu connu du grand public. Adhérent du PS depuis 1971, après le congrès d'Epinay, il n'avait pas occupé jusqu'à l'an dernier de responsabilités importantes dans la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône.

Le groupe socialiste du conseil municipal doit se réunir au complet le vendredi 16 mai à 9 h 30 pour procéder à la désignation de son candidat à la succession. Il est probable mais non encore certain que *M. Michel Pezet, député et* « patron » du PS, fera lui aussi acte de candidature. Il le fera s'il acquiert deux certitudes. La première serait de réussir, comme ses partisans *s'y emploient activement*, à « retourner » certains membres du groupe des dix-neuf ; la seconde, celle d'obtenir un élargissement du groupe des votants.

Avant même le vote sur le choix du candidat, il est acquis que la réunion du groupe des élus municipaux socialistes va être l'occasion d'une *âpre bataille de procédure*. Aussi bien pour décider si les apparentés divers gauche (deux élus) et MRG (quatre élus) doivent ou non participer au scrutin que pour raccrocher en dernière minute un transfuge PS venant du groupe GAMES (Groupe d'action municipale économique et sociale).

Au-delà, *et même s'il devait y* avoir, comme le souhaitaient les « dix-neuf », un vote limité aux seuls membres du PS du groupe socialiste et apparentés (33 élus), l'élection du candidat se fera à bulletin secret. Si donc un ou des retournements se produisaient, ils pourraient ne se manifester que dans ce vote. Le nouveau maire de Marseille doit être élu par le conseil municipal qui a été convoqué pour le samedi 17 mai à *10 heures* par Jean-Victor Cordonnier.

P. G. et G. P.

POLITIQUE

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le président de la République a réuni le conseil des ministres au palais de l'Elysée le mercredi 14 mai 1986. A l'issue du conseil, le service de presse du premier ministre a diffusé le communiqué suivant :

● **LA SUPPRESSION DE L'AUTORISATION ADMINISTRATIVE DE LICENCIEMENT.** – Le ministre des affaires sociales et de l'emploi a présenté au conseil des ministres un projet de loi relatif à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement pour motif économique. Ce projet tend à mettre fin aux effets pervers sur l'emploi de cette procédure, sans remettre en cause les garanties des salariés en cas de licenciement pour motif économique.

Dans cette perspective, le gouvernement a retenu une démarche en deux temps.

I. – Mesures d'application immédiate :

a) Le projet de loi supprime le contrôle par l'administration de la réalité du motif économique invoqué par l'employeur. Cette disposition a, en effet, perdu sa raison d'être initiale du fait de la disparition du régime spécifique d'indemnisation du chômage pour motif économique. Au surplus, elle constitue un frein non négligeable à l'embauche.

b) Cette suppression a pour effet de dispenser de toute autorisation préalable les licenciements de moins de dix salariés qui seront néanmoins soumis, à titre provisoire et jusqu'au 31 décembre 1986, à la formalité d'un entretien préalable entre l'employeur et le salarié.

c) De même est supprimée la procédure d'autorisation administrative préalable des embauches et des licenciements dans les douze mois qui suivent un licenciement pour motif économique, comme l'avaient envisagé les partenaires sociaux dans le protocole du 16 décembre 1984 sur l'adaptation des conditions d'emploi.

Seules pourront rester soumises à autorisation, sur une base conventionnelle, les embauches qui succèdent à des réductions d'effectifs financés par le Fonds national de l'emploi, c'est-à-dire par le budget de l'Etat.

II. – Mesures applicables au 1er janvier 1987 :

Le régime législatif de l'autorisation administrative de licenciement pour motif économique sera totalement supprimé.

Le gouvernement souhaite qu'une négociation s'engage d'ici là entre les organisations patronales et syndicales afin d'élaborer de nouvelles procédures et il en tirera les conséquences en déposant à l'automne un second projet de loi. Compte tenu des résultats de cette négociation, ce projet définira les procédures permettant de vérifier le respect des règles d'information et de consultation des représentants du personnel et d'élaboration par l'employeur des mesures de reclassement et d'indemnisation.

En abordant de façon pragmatique la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, le gouvernement entend mener une politique résolument tournée vers l'emploi dans le respect des nécessaires garanties des salariés.

● **LE COMPTE RENDU DU VOYAGE DU MINISTRE DES DOM-TOM DANS LE PACIFIQUE.** – Le ministre des départements et des territoires d'outre-mer a rendu compte au conseil des ministres du voyage qu'il a fait du 27 avril au 5 mai 1986 dans les trois premiers territoires français du Pacifique.

Le ministre a rappelé tout d'abord l'effort d'investissement qui devra être consenti en faveur du territoire de Wallis-et-Futuna.

A propos de la Polynésie, le ministre a souligné le consensus très général qui s'est établi autour du statut d'autonomie interne. Sans écarter l'éventualité de certains aménagements statutaires, il a réaffirmé l'importance du rôle de l'Etat en tant que gérant de l'équilibre institutionnel actuel.

Enfin, le ministre a rappelé les principales orientations du projet de loi pour la Nouvelle-Calédonie qu'il a présentées au congrès du territoire le 30 avril dernier. Il a précisé que ces orientations avaient donné lieu à des entretiens avec des représentants de l'ensemble des composantes politiques et économiques du territoire et que le dialogue ainsi engagé pourrait se poursuivre. Il a également confirmé l'annonce de la mise en œuvre d'un plan exceptionnel de relance économique et sociale pour la Nouvelle-Calédonie.

● **ENGAGEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT.** – Le conseil des ministres a autorisé le premier ministre à engager devant l'Assemblée nationale, conformément à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, la responsabilité du gouvernement sur le vote du projet de loi relatif à l'élection des députés et autorisant le gouvernement à délimiter par ordonnance les circonscriptions électorales.

Mouvement préfectoral

Le conseil des ministres, réuni le mercredi 14 mai à l'Elysée, a décidé le mouvement préfectoral suivant :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

M. Jean-Paul Proust, préfet, directeur du cabinet du commissaire de la République de la région Ile-de-France, commissaire de la République du département de Paris, est nommé préfet hors cadre, directeur de la défense et de la sécurité civiles au ministère de l'intérieur.

[Né le 3 mars 1940 à Vaas (Sarthe), ancien élève de l'ENA, M. Jean-Paul Proust, administrateur civil affecté au ministère de l'intérieur, est détaché en octobre 1967, en qualité de sous-préfet, comme directeur de cabinet du préfet du Val-d'Oise. Nommé sous-préfet en avril 1972, il devient adjoint au directeur général des collectivités locales au ministère de l'intérieur, puis, en avril 1974, secrétaire général de la Réunion. Directeur de cabinet du directeur général de l'administration au ministère de l'intérieur, en août 1975, sous-préfet de Lorient en mai 1977, il est nommé, en février 1982, directeur des pêches maritimes et des cultures marines au ministère de la mer. En juin 1985, nommé préfet hors cadre, il est chargé de la préparation des programmes intégrés méditerranéens auprès de M. Gaston Defferre, ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Puis à partir de novembre de la même année, directeur de cabinet du commissaire de la République d'Ile-de-France.]

PARIS

M. Roger Benmebarek, administrateur civil hors cadre, sous-directeur adjoint du directeur de la circulation, des transports et du commerce de la préfecture de police, est nommé préfet, directeur de cabinet du commissaire de la République de la région Ile-de-France, commissaire de la république du département de Paris.

[Né le 21 septembre 1930 à Constantine (Algérie), M. Roger Benmebarek, licencié en droit, diplômé de l'école libre des sciences politiques d'Alger, ancien élève administrateur des services civils d'Algérie et de l'École nationale d'administration, est administrateur civil. Il a, à partir de 1959, exercé plusieurs fonctions dans les cabinets ministériels successivement de Mme Nafissa Sid Cara, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, de Raymond Triboulet, ministre des anciens combattants et victimes de guerre puis de Jean Sainteny successeur de Raymond Triboulet, de M. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur, puis ministre des anciens combattants et victimes de guerre, puis secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement. Affecté au ministère de l'intérieur en 1978, M. Benmebarek a été nommé en juin 1980 sous-directeur de l'équipement à la direction de la logistique de la police, à la direction générale de la police nationale au ministère de l'intérieur et de la décentralisation.]

LOT-ET-GARONNE

Il est mis fin au détachement en qualité de préfet, commissaire de la République du département de Lot-et-Garonne, de M. Paul Leroy, professeur des universités.

M. Bernard Courtois, préfet hors cadre, est nommé commissaire de la République de Lot-et-Garonne.

[Né en 1935 à Melle (Deux-Sèvres), M. Bernard Courtois est titulaire d'un doctorat de sciences économiques. A sa sortie de l'ENA en 1970, il est affecté au ministère de l'intérieur et mis pour un an à la disposition du secrétariat d'Etat à la moyenne et petite industrie et à l'artisanat. Placé en service détaché, il devient successivement directeur de cabinet du préfet du Cantal en 1971, sous-préfet de Redon (Ille-et-Vilaine) en 1974, et sous-préfet de Villefranche-sur-Saône (Rhône) en 1976. Chef de la mission régionale Rhône-Alpes en septembre 1979, il est nommé en décembre de la même année sous-préfet hors classe, puis, en mai 1982, secrétaire général pour les affaires régionales Rhône-Alpes. Nommé commissaire de la République de l'arrondissement de Brest en juin 1982, puis de la Guyane en août 1984, il était préfet hors cadre depuis le 23 avril dernier.]

AUDE

M. Yves Mansillon, préfet, commissaire de la République du département de l'Aude, est nommé préfet hors cadre, directeur de l'administration territoriale et des affaires politiques au ministère de l'intérieur.

M. Christian Pellerin, préfet hors cadre, est nommé commissaire de la République de l'Aude.

[Né le 8 juillet 1942 à La Charité-sur-Loire (Nièvre), M. Yves Mansillon est licencié en droit et titulaire d'un DES, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA. Affecté en juin 1968 au ministère de l'intérieur en tant qu'administrateur civil, il devient, en juillet de la même année, directeur de cabinet du préfet de la Savoie, jusqu'en décembre 1970. Il prend alors les fonctions de chef de cabinet du ministre du travail, de l'emploi et de la population, puis occupe les mêmes fonctions auprès du ministre de l'éducation nationale jusqu'en octobre 1974, date à laquelle il devient secrétaire général de la Corse. De septembre 1976 à mars 1979, il est sous-préfet de Libourne, puis directeur de cabinet du préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde, jusqu'en avril 1982. Il est alors nommé secrétaire général de la Haute-Garonne avant d'être nommé commissaire de la République de l'Aude en mars 1985.]

[M. Christian Pellerin, né le 19 novembre 1933, à Cannes, est un ancien élève de l'École nationale de la France d'outre-mer. Après avoir occupé différents postes à Madagascar, il a été affecté en 1960 au ministère de l'intérieur. Après avoir été nommé en 1963 directeur de la société d'équipement du département du Vaucluse, il fut sous-préfet de La Châtre, de Sedan, puis de Guingamp, et secrétaire général des Pyrénées-Atlantiques en 1977. Administrateur civil hors classe en 1978, il a été mis à la disposition de la DATAR. Nommé en 1979 commissaire à l'aménagement de l'Ouest en poste à Rennes, il avait été nommé représentant du gouvernement à Mayotte en janvier 1983. Il est préfet hors cadre depuis janvier 1984.]

M. Jacques Perget est nommé directeur de la recherche et de la technologie

Le conseil des ministres du mercredi 14 mai a nommé M. Jacques Perget, contrôleur général des armées, directeur de la recherche et de la technologie auprès de M. Alain Devaquet, ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur. A ce poste, il remplace M. Roland Morin, conseiller référendaire à la Cour des comptes, et devient ainsi le plus haut responsable administratif du ministère.

[Né le 1er novembre 1943 à Nîmes (Gard), M. Jacques Perget est diplômé de l'Institut d'études politiques et de l'Institut supérieur des affaires. Titulaire d'un doctorat de sciences économiques et d'un diplôme d'études supérieures de droit public, M. Perget, a choisi la carrière des armes. En 1966, il a passé le concours de l'École du commissariat de la marine. Jusqu'en 1977, il a occupé le poste de commissaire à la marine. Puis il est entré dans le corps de contrôle des armées, où il fut de 1981 à 1984 chef de section, responsable du secteur recherches et études du ministère de la défense. En septembre 1984, il devient directeur adjoint des hautes études de l'armement, puis directeur, avant d'être nommé, le 1er avril 1986, contrôleur général des armées.]

***

Le conseil des ministres a, d'autre part, décidé les nominations suivantes : M. Claude Gressier, directeur des transports terrestres.

[Agé de quarante-trois ans, M. Claude Gressier est ancien élève de l'Ecole polytechnique et ingénieur en chef des Ponts et chaussées. Conseiller technique du ministre de la qualité de la vie de 1976 à 1977, il a ensuite dirigé le Centre d'études des transports urbains jusqu'en 1982. Il a été affecté à la région Ile-de-France, dont il est devenu, en 1984, le directeur des transports et de la circulation.]

M. Paul Granet, président du conseil d'administration de la Compagnie nationale du Rhône.

[Né le 20 mars 1931, à Roquemaure (Gard), M. Paul Granet est ancien élève de l'Ecole nationale d'administration. Député apparenté UDR puis UDF de l'Aube de 1967 à 1974 et de 1978 à 1981, il préside en 1974 le conseil régional Champagne-Ardennes. Il est nommé secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé de la formation professionnelle puis auprès du ministère de la qualité de la vie dans les gouvernements Chirac de 1974 à 1976.]

société

Action directe à Lyon : l'histoire d'Olivier

Au terme d'une longue traque policière (*le Monde* du 15 mai), trois membres présumés d'Action directe sont arrêtés, à Lyon, le 28 mars dernier. Parmi eux, André Olivier considéré comme le responsable de ce groupuscule lyonnais.

De notre envoyé spécial

Lyon. — Qui est André Olivier ? Qui est cet homme de quarante-trois ans brusquement projeté au-devant de la scène policière, depuis son arrestation. Les enquêteurs ont leur réponse, qu'ils savent pouvoir étayer : Olivier serait l'un des principaux responsables de la branche nationale d'Action directe. Mais encore ? Voici, à travers son itinéraire, ce que l'histoire d'André Olivier nous apprend sur le terrorisme français.

Une lecture croisée est nécessaire : confronter l'archéologie d'une vie, les témoignages et les souvenirs, aux convictions policières, preuves et soupçons, en un retour en arrière qui est aussi une manière de prendre l'exacte mesure — du danger comme de ses faiblesses — de la dérive terroriste. Se dessine alors un portrait clair-obscur, loin des imageries fantasmées, avantageuses ou démoniaques selon le profit politique recherché.

Olivier ? Une queue de comète. Un militant tardif du maoïsme déclinant, personnalité controversée, jugée autoritaire et tenue à distance, en quête déjà d'une aventure individuelle sous l'apparence d'une histoire collective. Avec, comme aboutissement, ce groupe clandestin minuscule, et sans doute pour cela efficace, replié sur lui-même, coupé du réel, organisé comme une secte, sans l'ombre d'un lien avec une prétendue « mouvance ».

Ils ne sont pas tendres pour lui ceux qui ont croisé Olivier, au début des années 70, à la crèche — alors « sauvage » — de la faculté de Lyon-II, aux comités *Libération*, lors du lancement du quotidien, ou au Comité d'action des prisonniers (CAP). *« J'ai le souvenir d'un type dur, tranchant, autoritaire, à la limite de l'antipathie »*, dit l'un. *« Il n'a jamais pu s'imposer comme militant, d'où son désir d'aventure, ce refuge dans la marginalité ; il était cassant, brutal, terrorisant »*, renchérit un autre. Mais ils sont unanimes ; jusqu'à cette ancienne militante maoïste qui ne voudrait pas *« l'accuser, l'enfoncer »*, mais reste fidèle à ses souvenirs : *« Il avait un caractère un peu épouvantable; on a eu des mots... »*

C'est qu'Olivier, dans l'extrême gauche lyonnaise de l'après-68, apparaît en fin de course. Des révoltes d'alors, il ne paraît pas l'héritier mais plutôt une pièce rapportée. Il ne fut jamais membre de la Gauche prolétarienne (GP), dissoute en mai 1970, pas plus que de son éphémère survivance semi-clandestine, la Nouvelle Résistance populaire (NRP). Tous ceux qui en furent l'assurent. Mieux, il fut même mis à l'écart du comité *Libération* lyonnais, en 1973. *« Il s'est fait latter par les maos »*, résume abruptement l'un des animateurs du comité, qui a le souvenir de quelqu'un *« d'un peu ringard, activiste mais grande gueule, qui en rajoutait, mais à la limite un peu trouillard, pas en première ligne dans les manifs ! »*

Jusqu'au début des années 70, on ne lui connaît pas d'engagement politique précis. Sauf une participation à un groupe unitaire, né en 1968, « Changer l'école », qui rassemblait des gens du SGEN-CFDT, du PSU, de l'UNEF. La gauche de la gauche plutôt que l'ultra-gauche. *Il s'agissait de changer le cadre scolaire, d'impulser la contestation pédagogique, de lancer des expériences, par exemple autour de la notation. « C'était quelqu'un d'assez violent dans ses aspirations,* se souvient l'un des participants. *Pas très politisé, pas celui qui nous sortait de la doctrine. Une affaire de tempérament plutôt : il vivait très fortement le malaise de l'éducation nationale, il était d'une grande sincérité. »*

Avec le recul, André Olivier semble ainsi quelque peu décalé de la génération qui découvre alors l'engagement radical. Né en 1943, il est plus âgé que la génération étudiante. Apparemment plus installé aussi : 1968 le découvre enseignant de français, travaillant, marié, père d'une fille. *« Il n'avait pas le look des militants de l'époque, galérant, en parka, etc.*, confie l'un de ceux qui l'ont croisé. *J'ai le souvenir de quelqu'un assez bien mis de sa personne, roulant à moto, séduisant et dragueur. Il plaisait aux militantes, comme on disait alors. » « Un cow-boy, carré, décomplexé par rapport à l'autorité »*, précise un autre, qui contredit l'appréciation sévère sur son courage : *« Il m'impressionnait, il n'avait peur de rien et aurait volontiers fait du rentre-dedans. »*

Les « maos », sur le tard

Après l'expérience de Changer l'école, Olivier se raccrochera donc, autour de 1971-1972, aux « maos » sur le déclin. Il est tenu en méfiance, d'autant plus que la rumeur susurre qu'il aurait eu des sympathies pour l'Algérie française et l'extrême droite quand il était lycéen. *« On savait pas trop, il venait sur le tard, son discours était provocant, pas très politique, excessif. »* Discours qui dérangeait, alors que, justement, le courant maoïste, autour de l'aventure de *Libération*, renonçait progressivement au choix de l'action violente. Méfiance que renforceront les « vacances populaires » organisées dans la Drôme par les « maos » au profit notamment de familles immigrées, durant l'été 1972. Olivier y participera fort activement, mais *« il voulait y imposer sa façon de voir, sans tenir compte de l'ensemble. C'était un leader sans troupe, solitaire, individualiste. Comme s'il avait voulu rattraper le temps qu'il avait perdu. »*

Fin 1972, Olivier sortira pourtant de l'anonymat militant. Il est alors professeur certifié de lettres modernes au lycée technique des industries métallurgiques de Lyon, le « lycée des Tchécoslovaques ». Dans la lignée des réflexions de Changer l'école, il veut *« soumettre le contenu de l'enseignement au jugement de la vie »*, confronter les textes littéraires à la réalité, apprendre à ses élèves à démonter une mobylette tout autant qu'à lire George Sand, sortir de la classe pour rencontrer des paysans et des ouvriers... La démarche est provocante, allant bien au-delà des remises en cause des pédagogies nouvelles, dont les mouvements ne le soutiendront d'ailleurs pas : *« Cela aboutit, c'est sûr, au rejet du livre pour parler uniquement des questions d'actualité*, confie-t-il, à l'époque, à un journaliste du *Monde*. *Les élèves ont la liberté de dire tout ce qu'ils veulent (...). J'interviens mais s'il y a trente élèves, je suis le trente et unième à intervenir. »*

Evidemment, l'administration ne l'entend pas ainsi. Des parents se plaignent, le proviseur les invite à confirmer leurs doléances par écrit, une inspection pédagogique est réclamée. L'inspecteur devra faire demi-tour. Olivier consulte ses élèves, *la classe se prononce contre*, l'infortuné inspecteur est à son tour inspecté : *« Au service de qui êtes-vous ? »*, et la scène se prolonge jusque dans le bureau du proviseur. *« Appel à la révolte »*, dira l'inspecteur d'académie. *« Simple expression de la démocratie »*, rétorquera Olivier. La sanction ne tarde pas à tomber : le voici suspendu avec traitement jusqu'à la rentrée de 1975.

Etudes « matérialistes » et Cour de sûreté

Une situation qui renforcera sans doute sa marginalité. Salarié sans travail, il peut militer tout à loisir. On le voit donc au Comité d'action des prisonniers (CAP), où là encore il est accueilli avec des réserves, certains n'hésitant pas à l'accuser d'être un « indic ». L'expérience tournera mal : en 1975, Michel B., un ancien « taulard », leader du CAP, s'en vient au domicile d'Olivier pour régler de mystérieuses divergences, une mitraillette à la main. Il n'est pas là, sa femme et ses deux filles le sont, une rafale est tirée. Plus de peur que de mal, heureusement : l'épouse est blessée au poignet.

En revanche, Olivier trouve une structure accueillante dans le Collectif d'études matérialistes (CEM), animé, à la faculté de Lyon-II, par un professeur de l'UER de sociologie. La ligne est ultra-gauche : contester l'enseignement universitaire, quelle que soit l'étiquette politique des enseignants ou l'orientation des cours. Une seule vérité : le réel, concrétisé par des *« enquêtes »* menées, selon une démarche populiste, auprès de *« ceux qui luttent »*. Anciens étudiants établis à l'usine, anciens élèves du lycée des Tchécoslovaques : Olivier retrouve là certains de ceux qui l'accompagneront plus tard.

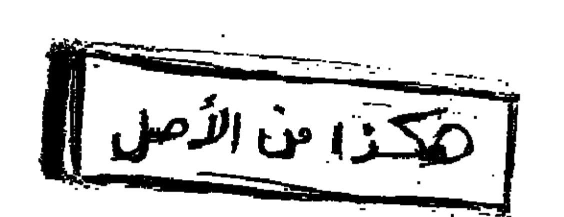
1975, c'est le tournant. Olivier — on l'a vu — n'a pas que des amis à Lyon. Il est désormais sans emploi et, cette fois, sans salaire. Il vit désormais à Paris, où il est parti avec ses deux filles, qui, finalement, rejoindront l'une après l'autre leur mère à Lyon. Et le voici, pour la première fois, interpellé dans la capitale, le 24 novembre 1976, sur commission rogatoire délivrée par la Cour de sûreté de l'Etat. Un appelé de Lyon, effectuant son service à la caserne de Morhange (Moselle), est accusé d'avoir divulgué divers documents *militaires*, et *notamment* un plan de ladite caserne. Quatre personnes sont inculpées et écrouées, qui, *pour certaines*, se réclameront des « enquêtes » du CEM pour justifier leur action antimilitariste : le soldat, deux jeunes Lyonnais, dont Emile Ballandras et André Olivier, qui se déclare alors sans profession.

La Cour de sûreté en a rajouté : l'instruction se terminera, en avril 1977, par un non-lieu, sauf pour ... Olivier, qui sera renvoyé devant un tribunal correctionnel pour détention d'une arme et d'une fausse carte d'identité trouvées à son domicile parisien. A l'évidence, le « leader sans troupe » de Lyon s'était trouvé, à Paris, des amis qui partagent sa soif de radicalité. Libéré après quelques mois de prison à la Santé, il signe d'ailleurs un *« appel à tous les détenus »* stigmatisant *« la répression du pouvoir et les juridictions d'exception »* aux côtés de membres d'un des ancêtres d'Action directe, les GARI (Groupes armés révolutionnaires internationalistes), parmi lesquels Jean-Marc Rouillan.

Libéré, il est donc des débats qui agitent l'univers de l'« autonomie » parisienne. On l'aperçoit, en 1978, parmi une « délégation » d'autonomes qui occupera le siège du quotidien *Libération*, dans lequel ils ne se reconnaissent plus. Selon les renseignements généraux, qui suivent de près ce petit monde et l'infiltrent aisément — mais qui, curieusement, perdront la trace d'Olivier fin 1979, — il fait le lien entre les anciens des GARI et ceux des NAPAP (Noyaux armés pour l'autonomie populaire), pour la création, en 1979 justement, d'Action directe. *Les fiches policières* assurent qu'il aurait été, alors, *« actif dans plusieurs hold-up »* et ne serait *« pas étranger à des attentats commis contre des locaux administratifs »*. Rien là qui s'apparente à l'ombre d'une preuve, juste des soupçons confortés par ce surnom de « Raymond la Science », allusion à l'intellectuel artificier de la bande à Bonnot au début de ce siècle.

Pour la suite, les témoins font défaut. *« Il y a quelques noms comme ça dont on savait qu'ils réapparaîtraient un jour ou l'autre, une dizaine d'anciens dont on n'avait plus de nouvelles »*, dit-on, à Lyon, parmi les rescapés de l'aventure maoïste. La suite sera donc policière. C'est, cette fois, un voyage à rebours, où six années de vie secrète sinon clandestine se laissent entrevoir à partir des somptueuses découvertes — dix valises d'archives, dont le poids est évalué à 150 kilos... sans que personne les ait pourtant jamais pesées — permises par les arrestations de mars dernier.

EDWY PLENEL.



SOCIÉTÉ

AU TRIBUNAL DE PARIS

Deux inculpés dans des affaires d'espionnage poursuivent l'auteur d'un livre sur le KGB

Si M. Thierry Wolton, auteur du livre *le KGB en France*, publié en janvier 1986 par les Editions Grasset, a reçu, de toutes parts, beaucoup de compliments pour le sérieux de cet ouvrage, il n'en a pas moins fait deux *mécontents. Ce sont* MM. Rolf Dobbertin et Pierre Bourdiol. L'un et l'autre se trouvent, aujourd'hui, inculpés d'intelligence avec des agents d'une puissance étrangère de nature à nuire à la situation militaire ou diplomatique de la France ou à ses intérêts économiques essentiels. Pour le premier, *l'inculpation remonte* à 1979, *pour* le second, à 1983.

*En attente de leurs procès respec*tifs et tout à fait indépendants l'un de l'autre, ils n'ont pas apprécié la manière dont M. Wolton a présenté leur cas, en affirmant notamment qu'ils avaient, l'un comme l'autre, avoué à la DST être des agents au service de l'Allegagne de l'Est pour M. Dobbertin, de l'URSS pour M. Bourdiol. *Ils s'estiment du même* coup victimes, tout à la fois, d'une *diffamation car de telles affirma*tions portent atteinte à leur honneur et à leur considération et, en outre, d'une atteinte à la présomption d'innocence telle que le prévoit le code de procédure pénale, ainsi que la déclaration des droits de l'homme.

Voilà pourquoi ils ont assigné M. Wolton et son éditeur devant la première chambre civile du tribunal de Paris pour obtenir de celle-ci une réparation dont M. Dobbertin a *chiffré le montant à 250 000* francs et M. Bourdiol à 100 000 francs. Il est *vrai que M. Dobbertin a davan*tage retenu l'attention de M. Wolton qui lui consacre plusieurs pages, alors que la situation de M. Bourdiol se trouve résumée en quelques lignes.

Cela dit, ce sont bien les mêmes arguments qui ont été échangés, mardi 14 mai, dans les deux affaires qui se trouvaient soumises au tribunal sous la présidence de *Mme Huguette Le Foyer de Costil.*

L'accusation et les preuves

Pour Me Yves lachaud, avocat des deux demandeurs, la diffamation « *est éclatante* ». M. Wolton fait apparaître M. Dobbertin « *comme un agent professionnel important et efficace* ». N'assure-t-il pas que ce ressortissant de l'Allemagne de l'Est, chercheur au CNRS, fut infiltré en France par les services de renseignements de son pays après avoir fait des stages de formation, qu'il *disposait pour son entreprise de tout* un matériel et qu'il aurait reçu, de surcroît, 500 000 francs à titre de frais divers ?

Or, soutient Me Lachaud, M. Dobbertin n'a jamais accepté les inculpations qui lui ont été notifiées. Au contraire, il a toujours formellement contesté avoir été un agent et « *sa culpabilité, loin d'être démontrée, n'est pas près de l'être* ». Au reste, il se trouve aujourd'hui en liberté depuis le 9 mai 1983 et la procédure pénale ouverte contre lui a *connu tant de péripéties, fait* l'objet de tant de cassations successives, d'annulations de pièces, qu'on ne sait même plus quel en sera l'aboutissement, si ce n'est qu'après la chambre d'accusation de Paris, puis celle de Versailles c'est aujourd'hui celle d'Amiens qui se trouve saisie de cette affaire.

Quant à la démonstration de sa contestation, elle est illustrée encore par l'action qu'il a engagée devant la commission européenne des droits de l'homme. Il reste évidemment à savoir si M. Wolton, comme il le soutient, apporte au moins la preuve de ce qu'il avance. Pour Me Lachaud, la réponse est négative. Si M. Wolton, a-t-il dit en substance, avait présenté de manière équitable et équilibrée le point de vue de l'accusation et celui de la défense, nous n'en serions pas là. Nous y sommes, parce que, selon l'avocat, ce qui a été écrit est parfaitement tendancieux et partial. La position de M. Dobbertin se trouve travestie. On affirme qu'il a avoué être un agent et qu'il discute seulement l'interprétation générale donnée à des faits qu'on lui reproche et qu'il a reconnus, alors qu'il n'a jamais avoué, mais discute effectivement la notion du caractère secret d'informations scientifiques concernant la recherche fondamentale et qui, à ses yeux, peuvent circuler librement en application des accords d'Helsinki.

Cette position, M. Wolton ne pouvait l'ignorer. M. Dobbertin avait adressé, en septembre 1959, une lettre au *Monde* dans laquelle il déclarait sans ambages n'avoir jamais appartenu à aucun service de renseignements.

De la même manière, pour M. Bourdiol, *dont l'auteur du KGB en France* a écrit qu'il avoua son appartenance aux services soviétiques, la diffamation comme l'atteinte à la présomption d'innocence sont bien établies puisqu'on précise même qu'il a agi par idéologie alors qu'il a reconnu uniquement des rencontres avec des membres de l'ambassade d'URSS à Paris, mais sans savoir qu'il avait affaire à des agents du KGB.

Bonne foi et contrainte

Avocats respectifs de M. Wolton et des Editions Grasset, Mes François Sarda et Patrick Gaultier n'ont point paru se sentir sur la défensive. L'atteinte à la présomption d'innocence, ont-ils plaidé, ne saurait exister pour M. Wolton. Ce principe, cette notion ne sont fixés que par le code de procédure pénale et s'appliquent donc uniquement aux magistrats des juridictions judiciaires. La loi sur la presse de 1880 n'en dit mot. Le journaliste, l'écrivain, ont le droit de tout écrire, à la seule condition de prouver que ce qu'ils ont écrit est vrai ou qu'ils ont été de bonne foi. et M. Wolton *a bien res*pecté l'une et l'autre de ces exigences.

Dès lors, pour les défenseurs, les questions sont simples et les réponses évidentes. D'abord MM. Dobbertin et Bourdiol sont-ils l'objet d'une procédure pénale pour intelligence avec des agents d'une puissance étrangère ? La réponse, évidemment, est affirmative. Devrait-on l'ignorer ? Pas du tout, d'autant moins que la chambre criminelle de la Cour de cassation ayant eu à connaître du dossier Dobbertin, ces éléments se sont trouvés mis dans le domaine public, car les audiences de la chambre criminelle sont toujours des audiences publiques. Chacun a donc eu la possibilité de connaître les éléments du dossier et les points de vue respectifs.

M. Dobbertin soutient certes qu'il n'a jamais avoué, mais dans un mémoire qu'il a écrit, il reconnaît pourtant avoir fait à la DST des déclarations et signé des procès-verbaux, même s'il fait valoir qu'il a cédé alors à la contrainr, cela ne change rien. Loin d'être imprudent, M. Wolton s'est montré au contraire tout à fait réservé car, selon Me Sarda, il aurait pu « *en dire beaucoup plus* ». Et l'avocat a produit des documents apportés en France par un transfuge de l'Est désignant M. Dobbertin bel et bien comme un agent du ministère de la sûreté de l'État de la République démocratique allemande. M. Wolton aurait-il dû, avant d'écrire, aller voir M. Dobbertin ? La démarche ne s'imposait pas puisque l'auteur du livre était déjà en possession de tous les mémoires produits par l'inculpé, soit devant la chambre d'accusation, soit devant la Cur de cassation. Il connaissait donc sa position et l'a d'ailleurs largement exposée.

Quant à l'affaire Bourdiol, Mes Sarda et Gaultier constatent que l'auteur du livre ne s'y est guère attardé alors que « *c'est sans doute là l'une des affaires d'espionnage les plus importantes de l'après-guerre car elle concerne des informations remises aux Soviétiques et se rapportant à la fusée Ariane, ainsi qu'à un missile de fabrication française* ». Et puis, juridiquemnt, l'assignation de M. Bourdiol est-elle vraiment valable ? Elle ne précise pas, en effet, quelle serait la nature de la diffamation.

Jugement le 18 juin.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

L'ACCIDENT D'ELIO DE ANGELIS SUR LE CIRCUIT DU CASTELLET

Impératifs de sécurité

La série noire continue pour le sport automobile. Après la tragédie du Paris-Alger-Dakar, les quatre spectateurs tués au Rallye du Portugal et au Safari Rallye et l'accident mortel d'Henri Toïvonen et de Sergio Cresto au Tour de Corse, le pilote italien de formule 1 Elio de Angelis a été victime d'un grave accident, mercredi 15 mai, alors qu'il procédait à des essais de sa *Brabham sur le circuit du Castellet* (Var) en vue du Grand Prix de France.

Après avoir accompli quelques tours du circuit, le pilote italien a perdu le contrôle de sa monoplace – probablement à la suite de la rupture d'un élément d'aileron arrière – dans le S de la Verrerie, abordé sans doute à plus de 250 km/heure. La Brabham a effectué une série de « tête à queue » et de tonneaux en perdant des éléments de carrosserie. Après 200 mètres, elle a heurté le rail de sécurité avant de s'immobiliser 80 mètres plus loin sur le dos et en feu.

Les premiers sur les lieux de l'accident ont été les autres pilotes qui procédaient à des essais : Alain Prost, Jacques Laffite, Alan Jones, Keke Rosberg, Nigel Mansell. Ils ont aussitôt vidé leurs extincteurs pour tenter d'éteindre l'incendie et d'extraire leur camarade.

L'avertissement des pilotes

Quand la monoplace put enfin être retournée, le médecin, arrivé entre-temps, constata d'abord que le pouls ne battait plus. Après un quart d'heure de massage cardiaque, le cœur de De Angelis s'est remis à battre et le pilote italien a pu être transporté par hélicoptère au service de réanimation du CHU La Timone à Marseille. L'état de santé d'Elio de Angelis qui souffre d'un traumatisme crânien, cervical et thoracique sérieux, s'était aggravé dans la nuit de mercredi à jeudi. Le communiqué de l'hôpital précisait que « *le pronostic vital doit être considéré comme extrêmement réservé* ».

Encore sous le coup de l'émotion, les pilotes présents au Castellet menaçaient de ne pas disputer le Grand Prix de Belgique, le 25 mai, à Spa-Francorchamps, si la Fédération internationale du sport automobile (FISA) refuse de les écouter sur les problèmes de sécurité. Après la série noire de 1982 où le Canadien Gilles Villeneuve (à Zolder) et l'Italien Riccardo Paletti (à Montréal) avaient trouvé la mort, tandis que le Français Didier Pironi (à Hockenheim) était gravement *blessé, la FISa avait pris une série* de mesures pour améliorer la sécurité : suppression des « jupes », renforcement de la cellule de survie, « crash-tests » obligatoires. Mais elle n'a pas réussi à contrôler le développement des turbo, qui ont doublé la puissance des moteurs de formule 1 qui dépassant désormais les 1 000 chevaux.

L'accident d'Elio de Angelis incitera peut-être la FISA et les constructeurs à prendre en compte les avertissements des pilotes. A vingt-huit ans, avec cent huit grands prix courus, dont deux gagnés, en Autriche en 1982 et à Saint-Marin en 1985, le pilote romain s'était imposé parmi les meilleurs en terminant troisième du championnat du monde 1984. Il bénéficie surtout de l'estime générale pour sa correction et pour sa distinction exemplaires, et son surnom de « prince noir » tient autant à ses origines aristocratiques romaines qu'aux années passées au volant de la Lotus noire aux lettres d'or.

G. A.

L'Assemblée mondiale de la santé veut rationaliser l'usage des médicaments dans le tiers-monde

De notre correspondante

Genève. – L'Assemblée mondiale de la santé, qui se tient actuellement à Genève, devrait prochainement adopter un rapport du docteur Mahler, directeur général de l'OMS, traitant de « *l'usage rationnel des médicaments* ». Le rapport est fortement inspiré des débats qui s'étaient déroulés sur ce sujet à Nairobi, en novembre dernier, au cours d'une réunion qui fut particulièrement sensibilisée sur les abus et l'usage inapproprié de médicaments dans le tiers-monde. Il s'en dégage la nécessité de mettre en œuvre dans chaque pays une « politique des médicaments », étant entendu que ceux-ci doivent être à la fois essentiels, par référence à la liste modèle dressée à cet effet par l'OMS, de bonne qualité et de bas prix. Cette recommandation s'adresse principalement aux pays que l'on persiste, dans les enceintes de l'ONU, à appeler « *en développement* » alors que sur le plan médical, surtout, le développement paraît être ce qui leur manque le plus douloureusement.

L'action préconisée dépend, de toute évidence, de la volonté politique des gouvernements, et le directeur général de l'OMS a tenu à souligner à cet égard que son organisation, si elle a pour mandat de formuler des programmes ainsi que les moyens de les réaliser, n'est pas en mesure pour autant de les imposer, car son rôle international ne la dote nullement d'un pouvoir qui serait supranational.

Ceux que le rapport appelle les « prescripteurs » (médecins, pharmaciens, personnel infirmier) doivent pour leur part être informés en suffisance et à bon escient, de façon à pouvoir à leur tour informer le public.

Des critères éthiques doivent être observés par l'industrie pharmaceutique dans la promotion et la publicité de ces produits.

Les peuples du tiers-monde devraient être avant tout informés par les responsables de leurs services de santé sur les médicaments qui sont essentiels, ceux qui le sont moins et ceux qui ne le sont pas du tout. En clair, la réglementation en ce domaine devrait être renforcée dans les pays pauvres. Il ne faut pas oublier pour autant que ces mêmes pays ne disposent pas en permanence des médicaments dont ils ont besoin.

Le docteur Mahler insiste sur l'éducation des populations, notamment par le truchement d'associations de consommateurs et grâce à des législations nationales. L'OMS, enfin, devra entreprendre une « stratégie pharmaceutique révisée », consistant essentiellement à intensifier la promotion de politiques pharmaceutiques nationales, à renforcer la diffusion d'informations, à former le public à l'usage rationnel des médicaments et à développer la recherche.

ISABELLE VICHNIAC.

RALLYES

LES CONSTRUCTEURS OPPOSÉS A LA FISA

*Le Bureau permanent des indus*triels et constructeurs automobiles (BPICA), réuni à Paris le 13 mai, a jugé « *inacceptables* », par 18 voix *contre* 5 *et* 2 abstentions, les décisions de la Fédération internationale *du sport automobile* (FISA) concernant la suppression du groupe B (*voitures construites au minimum* à deux cents exemplaires) et l'annulation du *groupe S (dix exemplaires)* dans le championnat du monde des rallyes 1987.

Les représentants du BPICA ont *ensuite été* reçus par M. Jean-Marie Balestre, président de la FISA. « *Le président nous a opposé un refus total de remise en cause du nouveau règlement* », a indiqué M. Jean Todt, directeur de Peugeot-Talbot-Sport et président du BPICA. Ce dernier a également précisé que M. Jean Boillot, directeur d'Automobiles Peugeot, avait adressé une lettre à la FISA *pour demander* le respect de la réglementation.

TENNIS : *Tournoi de Rome.* – Les Français Yannick Noah et Henri Leconte se sont qualifiés le 14 mai pour le troisième tour des internationaux d'Italie sur terre battue. Noah, qui souffre d'une cheville, a éliminé le junior italien Pistolesi (6-3,6-4). En huitième de finale, il devait rencontrer le Suédois Kent Carlsson. A ce stade du tournoi, Henri Leconte, qui a battu plus laborieusement l'Allemand de l'Ouest Jelen (6-3, 5-7, 6-4), devait affronter le Tchécoslovaque Mecir.

AVENTURE

JEAN-LOUIS ETIENNE RÉCUPÉRÉ SUR LA BANQUISE

Le médecin français Jean-Louis Etienne, premier homme à avoir atteint *le pôle géographique* à pied après un raid solitaire de 750 kilomètres *en soixante-trois jours* sur la banquise, a pu être récupéré, jeudi *15 mai à 2 h UTC* par un avion et devait être ramené au terme d'un vol de onze heure,s au camp de base de Resolute Bay (Canada), situé 1 800 kilomètres plus au sud.

Parvenu au pôle Nord le 11 mai, Jean-Louis Etienne avait dû patienter quatre-vingt-douze heures supplémentaires sur la banquise, le brouillard empêchant les avions d'atterrir. C'est sur une piste de 500 mètres de long et 200 mètres de large, balisée par le médecin français à l'aide de ses skis et de ses sacs, que l'avion a pu finalement se poser jeudi matin.

HABIB MAAMAR A ÉTÉ INCULPÉ ET ÉCROUÉ A PARIS

Habib Maamar, le jeune terroriste, *présumé de nationalité tuni*sienne, arrêté à Nancy à la fin de la *semaine dernière, a été transféré par* avion à Paris, mercredi 14 mai, escorté par le GIGN (*Groupe* d'intervention de la gendarmerie nationale). M. Gilles Boulouque, juge d'instruction, lui a notifié deux séries d'inculpations.

Dans le dossier concernant *l'attentat contre le magasin parisien* Marks et Spencer du 23 février 1985 (*un mort*), *les infractions rete*nues contre l'inculpé sont la destruction et la détérioration volontaires de biens immobiliers, l'assassinat et la tentative d'assassinat. Dans l'information relative à l'attentat contre la banque Leumi du 21 août 1984, on retient contre lui la destruction et la détérioration volontaires de biens immobiliers et d'objets mobiliers appartenant à autrui par l'effet d'une substance explosive (*le Monde* des 13 et 14 mai).

Habib Maamar a été écroué à la prison de la Santé.

Pour escroquerie à l'assurance

UNE CHATELAINE EST CONDAMNÉE A QUATRE ANS DE PRISON AVEC SURSIS

Une châtelaine de soixante-seize ans, accusée d'avoir payé des hommes de main pour incendier son *château afin de toucher la prime* d'assurance, a été condamnée le 14 mai à quatre ans de prison avec sursis par la cour d'appel de Dijon.

Mme Carmelle Maudoux avait toujours nié les faits. Elle affirmait que ses aveux aux policiers de Dijon, et devant le juge d'instruction, avaient été obtenus sous la menace, puis à cause de son état d'épuisement. En première instance, le tribunal correctionnel de Dijon l'avait relaxée en octobre 1985, estimant qu'il n'y avait « *aucune preuve matérielle indiscutable* » contre la vieille dame. Ce jugement du tribunal de Dijon se trouve ainsi réformé par la cour d'appel.

Les deux complices de Mme Maudoux, qui avaient mis le feu au château, *Jean-François Baudin*, quarante et un ans, et Jean Zonca, *trente-neuf ans, ont été condamnés* à deux ans de prison avec sursis.

Révision déchirante à la FEN

(Suite de la première page.)

Vers quel syndicat se tourneront les 80 000 professeurs de collège (dont la moitié adhèrent aujourd'hui au SNI-PEGC, premier syndicat de la FEN) lorsqu'ils seront promus certifiés et pourront enseigner dans les lycées, comme le ministère le leur promet ? Le SNES, syndicat des enseignants de lycée dans la FEN, apparaît le mieux placé pour les accueillir. *Mais cette hypothèse* bouleverserait le rapport de force en faveur de la tendance procommuniste, qui dirige le SNES. *Celui-ci vient d'obtenir satisfac*tion sur l'une de ses plus *anciennes revendications* : l'arrêt du recrutement des PEGC, et a donc multiplié les communiqués de victoire. A ses collègues enfin sortis de l'« *impasse des collèges* », il s'est empressé de tendre une main fraternelle et de proposer un plan d'intégration pour aller plus vite vers l'« *élévation du niveau de qualification* ».

La majorité de la FEN ne peut accepter ce grignotage, même s'il s'effectue lentement (puisque, dans l'immédiat, seuls quelques milliers de PEGC déjà titulaires d'une licence peuvent espérer accéder au corps des certifiés par un succès au concours interne du CAPES.

Devant cette situation nouvelle, la FEN a décidé de ne pas se cramponner dans une défense désespérée des PEGC, incompréhensible pour l'opinion publique et sans issue sur le plan syndical. La consigne a été entendue au SNI-PEGC, qui a soudain renoncé à prôner l'alliance entre instituteurs et professeurs de collège pour se rapprocher des thèses d'un syndicat concurrent, le SNC (Syndicat national des collèges), *favorable à la création d'un corps* spécifique rassemblant tous les enseignants de collège (*le Monde* du 14 mai). Mais la FEN, soucieuse de surmonter le désarroi causé par ce brusque virage, souhaite prolonger l'entreprise de ravalement et dépasser ses propres clivages.

M. Pommatau admet ainsi que les « *agressions* » de M. Monory, en exacerbant les contradictions internes de la FEN, révèlent la nécessité d'un « *réexamen de notre projet éducatif* ». « *Nos deux discours* [celui du SNI et celui du SNES], *qui se superposent, ont tendance à s'annuler et à nous empêcher de nous faire entendre* », explique-t-il. Pour jeter les bases d'un nouveau consensus, le secrétaire général se dit prêt à abandonner le projet de « *l'école fondamentale* », bible des socialistes de la FEN depuis quinze ans, qui amarre le collège, et donc les PEGC, à l'école élémentaire, car il n'est, selon lui, « *pas assez pertinent pour mobiliser tous les enseignants* ».

Pour rompre l'éternel débat sur la place du collège (tourné vers l'école pour le SNI, vers le lycée pour le SNES) qui creuse les *fossés entre catégories de person*nel et nourrit les rivalités entre tendances dans la FEN, le secrétaire général avance l'idée d'une « *formation équivalente et au plus haut niveau* » de tous les enseignants, de la maternelle au lycée. Formés à partir d'un tronc commun, ils se fondraient alors dans un corps unique et, pourquoi pas ? dans un « *grand syndicat* ».

Cet appel à l'union sacrée a-t-il la moindre chance d'être entendu ? M. Pommatau veut le croire, qui note avec confiance la convergence progressive des niveaux de recrutement (DEUG pour les instituteurs et les PEGC, licence pour les certifiés et l'évolution des positions syndicales : le SNI n'érige plus en modèle la formation des PEGC ; le SNES critique celle des certifiés. Ils pourraient donc définir ensemble un nouveau cursus selon leur cœur et, de là, entamer une nouvelle réflexion pédagogique.

Pourtant, la situation actuelle tendue, où l'un des protagonistes apparaît victorieux (le SNES) et l'autre perdant (le SNI), semble peu propice aux retrouvailles, d'autant que la revendication du corps unique est loin d'emporter l'unanimité à la base. En faisant un sort au dogme de l'école fondamentale, M. Pommatau tente plus sûrement de contrôler l'éclatement inévitable du SNI-PEGC, ou du moins la redistribution de ses adhérents PEGC, toujours en activité pour encore plusieurs décennies. Ceux-ci pourraient être regroupés dans une nouvelle structure spécifique, qui, en intégrant le SNC, permettrait de construire un rapport de force nouveau avec l'éducation nationale et contrebalancerait les succès du SNES.

Parallèlement, le coup de pied donné par M. Monory dans la fourmilière de la FEN relance avec acuité le débat sur l'élargissement du recrutement de la fédération. Pour compenser la désyndicalisation, riposter aux tentatives d'empiètement de FO et de la CGT et conserver sa confortable majorité (environ 60 %), la tendance prosocialiste envisage d'ouvrir la FEN aux fonctionnaires des collectivités locales et aux policiers lesquels les confédérations ouvrières sont déjà à l'œuvre. De là à remettre en cause le « Yalta syndical » de 1947, qui laissait la FEN seule *sur le terrain de l'éducation natio*nale, il n'y aurait qu'un pas.

PHILIPPE BERNARD.

Ouverture d'une deuxième information dans l'affaire du « Carrefour du développement »

Une deuxième information a été ouverte, mercredi 14 mai, dans l'affaire du Carrefour du développement, mettant fin à ce qui pouvait apparaître comme des tergiversations dans ce dossier complexe, où l'ancien chef de cabinet de M. Christian Nucci est mis en cause (*le Monde* du 14 mai).

La plainte en constitution de partie civile déposée au nom de la présidente de l'association Carrefour du développement, *Mme Michèle Bretin-Naquet*, a finalement déclenché l'ouverture, par le parquet, d'une information contre X pour « *abus de confiance, faux en écritures publiques et usage de faux* ». L'action publique n'avait pu jusque-là être mise en œuvre, Mme Bretin-Naquet ne s'étant pas acquittée de la consignation requise.

L'information a été confiée à *M. Jean-Pierre Michau, le magis*trat déjà chargé d'instruire la *première information, ouverte le* 29 avril à la suite d'un vol de documents comptables au siège de l'association, dans la nuit du 22 au 23 avril. C'est dans cette dernière information que l'agent judiciaire du Trésor, représentant l'État français, s'est constitué partie civile. La régularisation de cette constitution est intervenue le 6 mai, nous a précisé le minstère de la coopération.

Le Monde
DES LIVRES

Cette autre guerre...

Robert Margerit dépeint aussi bien le désastre de Waterloo que les violences et les cruautés de la vie quotidienne.

TRENTE ans après sa publication, le roman de Robert Margerit, *la Terre aux loups*, nous revient et il est tout neuf. A lire ces pages exaltées, on se demande comment un texte pareil a pu faire naufrage et laisser si peu de trace en la mémoire.

Le destin de Margerit est surprenant. Il a fallu jadis que Julien Gracq s'extasie sur « *un roman obscur* », *Mont-Dragon*, paru en 1945, pour que Robert Margerit soit reconnu. Pourtant, un mauvais sort continue de peser sur cette œuvre. Margerit a publié une dizaine de romans, dont *le Dieu nu*, qui lui a valu le prix Renaudot en 1951, il a donné des livres d'histoire, dont un tonitruant *Waterloo*, dans la collection « Les trente journées qui ont fait la France », et rien n'y fait : Robert Margerit demeure du côté de l'ombre, même si une poignée de fidèles l'accompagnent de leur admiration.



ROGER-VIOLLET

Robert Margerit dédicace son livre *le Dieu nu*, prix Renaudot en 1951.

C'est à Waterloo, précisément, que débute *la Terre aux loups*. Mais ce Waterloo n'est pas celui de Fabrice del Dongo. C'est plutôt, sur cent pages, le travail d'un peintre de batailles surdoué, et l'on croit que l'on s'embarque pour une fresque historique mais, au bout de ces cent pages, il y a un cahot et, de ce premier récit, surgissent un deuxième récit puis un troisième, qui se consacrent à dévoyer le premier. On pénètre dans un livre et l'on sortira dans un autre livre. On troquera le tableau soigneux des soldats de plomb et de sang contre une tragédie de la solitude, de la violence et du meurtre domestiques.

Ce qui ne veut pas dire que le préambule guerrier soit inutile, au contraire. La conviction de Margerit est sans doute celle-ci : assurément la guerre est infecte, mais la paix n'est qu'une autre guerre, plus sournoise et d'aussi peu de pitié, et elle revêt les mêmes atours ensanglantés, sordides, que la bataille des soldats.

Faulkner et Giono

Le héros de Margerit, le colonel Lucien de Montalbert, a des poumons qui ne peuvent respirer que dans l'odeur de la mitraille. Guerrier intrépide, il a servi d'un cœur égal tous les régimes, pourvu que ces régimes fassent la guerre, si bien que la chute de l'Empire, à Waterloo, le laisse pantois. Il va même jusqu'à reprocher à Napoléon de manquer un peu d'audace ou de cœur au ventre, *puisqu'on aurait pu, au moins*, tenter de vaincre Blücher avec les éclopés de Waterloo. Certes, Montalbert sait bien que ce massacre ultime eût été inutile. Du moins, la défaite eût-elle revêtu les couleurs de néant qui conviennent à cette âme emportée.

Le colonel de Montalbert *s'efforce alors de se convertir à la* paix. Comme il s'est épris d'une *femme très jolie, très gentille*, spécialisée en officiers en tout genre (mais qui doit changer souvent de compagnon, car les officiers meurent souvent), il décide de s'établir et de restaurer le domaine que sa famille possède dans le Limousin, « la terre aux loups ». Le nom convient à cet écart solitaire, hanté de bêtes sauvages, à cette fin du monde, où le moyen-âge survit en ce début du dix-neuvième siècle.

Mais les loups ne sont pas seulement les bêtes qui rôdent sur les landes, et que le colonel chasse sans pitié. Les loups sont aussi les hommes, les bourgeois de cette petite province, qui vont déchirer à belles dents le héros de Napo*léon. La violence est partout*. Le désir qui jette les hommes vers les femmes n'est qu'une variété du combat mortel de l'histoire. Et le goût du sang est le même qui poussait hier la lame du colonel dans la poitrine des Prussiens et qui, maintenant, dans la paix revenue, jette le corps de l'homme sur le corps des femelles.

Une autre épopée, superbe, désolée, se noue alors, dans la terre des loups, avec ses victoires, ses puanteurs, ses abjections, ses blessés, ses morts. Nous nous garderons de décrire les combats de cette autre guerre, dont les horreurs vont se reproduire, en *s'amplifiant, chez les descendants* du colonel et de l'ancienne grisette. *Car le livre de Margerit*, comme ceux de Faulkner, comme *le Moulin de Pologne* de Giono, suit à la trace, à la trace de sang, une fatalité qui frappe non pas un homme et une femme, mais toute une lignée, comme si la semence des maîtres de « la terre aux loups » recélait une liqueur délétère, une liqueur de la fabrique de Satan, qui conduira les descendants à des *désastres plus cruels* que ceux de Waterloo.

Il faut dire, à la fin, que cette histoire de sang – tirée d'un fait divers advenu dans le Limousin du dix-neuvième siècle – est écrite dans une des plus fortes langues de ce temps : du Gracq moins l'emphase et la préciosité, du Gracq brutal.

GILLES LAPOUGE.

★ **LA TERRE AUX LOUPS, de Robert Margerit, préface de Georges-Emmanuel Clancier, éditions Phébus, 488 p., 98 F.**

Les nouveaux explorateurs de la mort

« La Source noire », une enquête menée aux Etats-Unis sur ceux qui ont côtoyé la mort.

SI vous n'avez jamais entendu parler des NDE (*near death experience*, expérience des états proches de la mort), alors précipitez-vous sur *la Source noire*, l'enquête menée aux Etats-Unis par Patrice Van Eersel sur les explorateurs de la mort : en quelques heures d'une lecture palpitante, vous apprendrez tout ce qu'il convient de savoir sur vos premiers pas dans l'au-delà.

Athée, vous craignez sans *doute – et comment vous donner* tort – d'être victime de redoutables mystificateurs : le marché de la mort existe, et sa sinistre exploitation ne date pas d'aujourd'hui. Croyant, vos quelques souvenirs de catéchisme sur le paradis et l'enfer, la résurrection des corps ou l'immortalité de l'âme vous suffisent peut-être. Et vous, l'éternel sceptique, vous souriez *déjà de la mode* NDE, *qui* succède à celle du LSD, dans l'espoir irrationnel et vain de conjurer vos angoisses. Et pourtant, tous nous aspirons à jeter un coup d'œil furtif derrière l'épais voile de mystère qui nous sépare du néant ou de l'éternité.

Une sensation d'euphorie

En solides pragmatiques, des psychologues et des médecins américains se lancèrent, au début des années 70, sur une piste encore vierge : recueillir le maximum d'informations auprès des sujets ayant frôlé la mort et, à cette occasion, vécu une expérience unique. Et que nous *révèlent-ils, ces survivants* ? Eh bien, qu'ils flottaient dans un espace totalement étrange, en état d'apesanteur, avec un sentiment de calme et de bien-être inimaginable. Souvent, ils étaient aspirés par un vide dont l'obscurité devenait de plus en plus intense, avant d'apercevoir une lumière blanche et dorée d'où émanait un « *rayonnement d'amour* ».

Il y a près d'un siècle, en 1892, le célèbre géologue suisse Albert Heim, après une chute dont il ne réchappa que miraculeusement, avait décrit son extase finale : « *Ma vie se présenta à moi en une succession d'images, comme un spectacle, se déroulant sur une scène, dont j'étais l'acteur principal. Tout était transfiguré par une lumière céleste, beau, sans angoisse et sans douleur. Je me remémorai toutes les expériences tragiques que j'avais pu vivre, sans tristesse. Je ne ressentais ni conflit ni tension : les conflits s'étaient mus en amour.* »

Albert Heim, doyen des explorateurs de la mort, interrogea d'autres rescapés de chutes de montagne ; son enquête préfigure et corrobore celle de Patrice Van Eersel : la mort comme orgasme final. La première explication qui vient à l'esprit est celle soutenue par Ronald Siegel, psychologue à l'université de Los Angeles : au moment où l'organisme sent la mort venir, il libère automatiquement une énorme quantité de ses drogues synaptiques, provoquant ainsi une overdose endogène et naturelle. D'où cette sensation d'euphorie, si souvent citée par les rescapés de la dernière minute.

Pourquoi ne pas évoquer aussi, comme certains psychiatres, une expérience de dépersonnalisation ou encore se demander si, au moment de mourir, l'individu ne revit pas sa naissance ? A moins qu'on ne préfère plonger dans les eaux, troubles pour les uns, limpides pour les autres, d'une nouvelle spiritualité qui intègre *le Livre des morts tibétain*, la réincarnation, les visions prophétiques et la mécanique quantique. Face à la violence technologique illimitée de nos sociétés et à une mort devenue absurde, respectons les délires de chacun...

Reste que, si le livre de Patrice Van Eersel est si fascinant, c'est qu'il nous fait découvrir les savants, les thérapeutes et les charlatans (ce sont parfois les mêmes) qui s'élancent à la découverte de ce nouveau continent : la mort, avec la même ardeur que Freud mit à baliser celui de la sexualité.

Les portraits que Patrice Van Eersel trace d'Elisabeth Kübler-Ross, de Raymond Moody, de Stanislaf Grof ou de Kenneth Ring comptent parmi les meilleures pages d'un livre qui annonce un mouvement – celui du « *death and dying* » – qui gagne doucement la France. Si vous voulez être à la page cet été, jouez avec la mort sur la plage. Lisez *la Source noire*.

ROLAND JACCARD.

★ **LA SOURCE NOIRE, de Patrice Van Eersel, Grasset, 310 p., 95 F.**

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH, *de l'Académie française*

Tous les hommes en sont fous, de Jean d'Ormesson

Le charme des gouffres

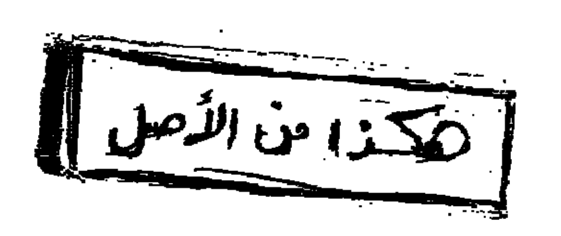
COMME Visconti manque ! Cette suite du *Vent du soir* était faite pour lui. *Après le Plaisir de Dieu*, qui était son *Guépard*, son adieu aux temps des splendeurs immobiles, d'Ormesson nous donne ses *Damnés*. Il n'est plus temps de retenir le temps, quand l'histoire s'affole. La deuxième guerre mondiale sonne l'heure des êtres exaltés et suicidaires. L'instinct de conservation de l'Europe se détraque. Le patriarche de Plessis-lez-Vaudreuil va s'éteindre ; place aux hybrides fantasques, *qu'annonçait* déjà la belle tante Gabrielle.

Ces hybrides sont quatre, les quatre *sœurs O'Shaughnessy*. *De sa terrasse de* Toscane, le narrateur réchappé du désastre les couve du regard, avec une tendresse ayunculaire et un peu plus, comme si, d'être quatre, quadruplait le charme extravagant de chacune d'elles ! Elles sont tellement selon son cœur ! En Ecosse, un château gothique affreusement *retapé* leur tient *lieu de* Haute-Sarthe ; elles y retrouvent périodiquement leurs racines confuses avec, en prime, l'oncle Churchill, ultime bloc de sagesse et de courage au bout du cap de la démocratie en péril. Elles sont *quatre à tomber de beauté*, la beauté suprême, celle *qui* rend imprévisible...

Elles ont de l'argent, bien sûr, de la fortune même, et cet avantage sans prix de se *trouver toujours là où surgissent les grands* événements, auprès de ceux qui espèrent les *inspirer. Mais fait-on encore l'histoire dans les* années 30 ? Ce privilège-là se perd aussi. Et *qu'on* ne vienne pas nous dire que d'Ormesson, dans son goût du beau monde, néglige la piétaille ! Les princesses raciniennes ne nous disent rien de la misère sous Louis XIV, grâce à Dieu !

LES petites O'Shaughnessy nous parlent d'abord des *secrets* de famille, ces histoires dérobées qui vivent à notre insu de leur vie souterraine et qui mènent le monde autant que les familles. Nous nous sommes tous interrogés, un jour, sur l'origine *véritable de telle tante ou de tel cousin*, souvent les plus attachants de la tribu. Le sang des O'Shaughnessy draine les *délires irlandais* et les hallucinations slaves, entre autres. La famille a la bougeotte. La crise qui va ravager l'Europe ne l'effraie pas ; les désastres, ça la connaît : on dirait qu'elle s'y prépare depuis *toujours, comme un roman court à son* dénouement.

(Lire la suite page 19.)



A LA VITRINE

LETTRES ÉTRANGÈRES

La passion du roman selon Sabato

Les livres inclassables sont souvent source de joie. Le recueil d'articles d'Ernesto Sabato, choisis par l'auteur et traduits de l'espagnol par Claude Couffon, appartient à ce *genre sans définition.*

L'auteur du *Tunnel,* d'*Alejandra,* de l'*Ange des ténèbres* – trilogie qui l'a consacré comme l'un des grands écrivains sud-américains contemporains – réfléchit sur la place et le sens du roman dans notre histoire, à coup d'analyses brèves et denses, nourries de son expérience.

Il y a là bien plus qu'un romancier *s'observant de haut.* Car Sabato, dont la trajectoire singulière a croisé dans l'entre-deux-guerres les surréalistes et le communisme, est aussi un mathématicien de haute volée, familier de la théorie de la relativité, qui a su ne pas oublier qu'il fut étudiant en philosophie.

Sous de multiples éclairages se déploie une idée-force : le roman restaure à sa manière l'unité perdue *de la science, de la philosophie et* de l'art. Intermédiaire entre le sensible et l'intelligible, il suppose une élaboration métaphysique qui s'incarne dans des personnages, des situations, un style... avec toute l'impureté du réel. Aussi loin de la transparence divine et glacée des discours démonstratifs que du récit *brut des fictions bêtes, le roman* selon Sabato est à visage humain : *esprit de chair.*

Cette trentaine de textes, longs d'une à dix pages, navigue de l'Italie de la Renaissance à l'Allemagne romantique, croise Borges, Sartre, Kafka, cent autres, étrille Robbe-Grillet et maîtrise de multiples perspectives philosophiques. Mêlant avec allégresse de fines intuitions et de *naïves évidences, une souveraine* désinvolture et une grave exacti*tude, cet inclassable petit livre* a tout d'une fête annonciatrice.

R.-P. D.

★ **L'ÉCRIVAIN ET LA CATASTROPHE, *d'Ernesto Sabato,* traduit de l'espagnol par Claude Couffon, 144 p., 72 F.**

Une épopée du sertao

Le premier roman de *Joao Ubaldo Ribeiro, écrivain brésilien né en 1941 dans l'Etat de Bahia, nous proposait une traversée* du sertao sur les pas d'un sergent de la police militaire (1) ; avec *Vila Real,* aujourd'hui traduit en français, voici un autre volet de cette épopée contemporaine.

Un combat s'annonce entre plusieurs centaines de Nordestins expulsés des terres qu'ils occu*paient sans titres de propriété* et une compagnie minière multinatio*nale – « la Caravane mystérieuse »* – qui a surgi comme une horde d'extraterrestres, saccageant leur cimetière, tuant leur prêtre et se nourrissant de pierres. Le roman ne nous livrera pas le récit de ce combat, mais la veille d'armes d'Arge*miro, le chef des paysans. Cette* nuit sera pour Argemiro une seconde naissance par la parole, sa parole qui trébuche sur sa maladresse et son ignorance, pour *« s'enfler comme voile »* et devenir chant et prophétie.

Joao Ubaldo Ribeiro donne à voir *de l'intérieur une culture séduisante* et déroutante. Dans *Tocaia Grande,* le talent de conteur de cet autre écrivain bahianais, Jorge Amado, nous faisait partager la vie d'un paradis perdu qui était lui aussi détruit par la « civilisation » ; notre *sympathie était conquise, et nous* adoptions le parti de cette utopie que nous comprenions (2). Rien de tel avec *Vila Real.* Le lecteur reste à distance, fasciné par cet univers mental qui est rendu à sa *différence* essentielle. Pour traiter ce thème, actuel au Brésil, de l'exploitation des paysans (3), l'auteur a réussi une sorte de métamorphose créatrice de la littérature de « cordel », cette poésie populaire colportée dans les villes du sertao, qui continue de transformer l'histoire en *légende.*

Il fallait à ce beau texte une traduction qui restitue le rythme des révélations, le glissement des images dans la nuit. Alice Raillard a remarquablement accompli cette tâche.

J. C. et A. S.

★ **VILA REAL, de Joao Ubaldo Ribeiro, traduit du brésilien par Alice Raillard, Gallimard, 176 p., 85 F.**

(1) *Sergent Getulio,* trad. Alice Raillard, Gallimard, 1978.

(2) *Tocaia Grande,* trad. Jean Orecchioni, Stock, 1985. Cf *le Monde* du 27 septembre 1985.

(3) On pourra lire le témoignage de Manuel de Conceiçao : *Cette terre est à nous,* Maspero, 1981.

• DERNIÈRES LIVRAISONS

BIOGRAPHIES

• *Pierre Grimal : Cicéron.* Spécialiste de l'histoire romaine et de la littérature latine, Pierre Grimal tente dans ce livre de fixer les contours de la personnalité complexe du grand orateur romain et d'analyser l'unité de sa pensée politique et philosophique. (Fayard, 478 p., 120 F.)

• Jean-Loup Bernanos : *Georges Bernanos à la merci des passants.* Le fils de l'écrivain apporte son témoignage sur l'homme de passion et de combat que fut Bernanos. (Plon, 505 p., 160 F.)

• Jules Roy : *Guynemer, l'ange de la mort.* La brève existence du héros légendaire de l'histoire de l'aviation militaire, que *« l'on préfère »,* selon Jules Roy, *« savoir mort et disparu que vieux, général et ne sachant où placer son argent ».* (Albin Michel, 352 p., 98 F.)

POLITIQUE

• T.D. Allman : *Un destin ambigu.* L'interprétation tendancieuse de ce qu'on appela la « doctrine de Monroe » (1823) est, selon T.D. Allman, à l'origine *« des illusions et des ravages de la politique étrangère américaine ».* De l'Amérique centrale au Cambodge et aux Philippines, l'auteur analyse les conséquences, souvent désastreuses, de cette politique. Traduit de l'américain par Claude Blanc. (Flammarion, 621 p., 169 F.)

HISTOIRE

• Ali Haroun : *la Septième Wilaya. La guerre du FLN en France, 1954-1962.* Le rôle et l'organisation de l'émigration algérienne en France, considérée comme une région militaire, au même titre que les six wilayas de l'Algérie en guerre, racontés par l'un des dirigeants de la fédération de France du FLN. (Seuil, 523 p., 125 F.)

• Alan Millard, *Trésors des temps bibliques.* Pour illustrer la Bible, une série de portraits des civilisations proche-orientales *anciennes, des Hittites à l'Egypte,* de la Phénicie à l'Iran. L'auteur ne néglige pas le récit des découvertes archéologiques et les images du livre réjouissent les yeux. Une initiation très pédagogique, dans une perspective intelligemment chrétienne. (Sator-Cerf, 190 p., 158 F.)

• Jean-Pierre Vernant et Pierre Vidal-Naquet : *Mythe et tragédie, deux.* Œdipe époux de sa mère, Penthée mis en pièces par *la sienne, soit quelques pintes purificatrices* de bon vieux sang grec, tirées par deux complices qui reviennent, douze ans après leur premier recueil, sur les lieux de tant de crimes ficelés par Eschyle, Sophocle et Euripide. (La Découverte, 302 p., 150 F prix de lancement ; 180 F à partir du 1er juin.)

ROMANS

• Maurice Barrès : *la Colline inspirée.* Barrès a situé son roman dans la Lorraine mystique, dont la poésie *« s'élève comme une brume des terres solides du réel ».* Publiée en 1913, *la Colline inspirée* traduit le déchirement entre l'ordre religieux assuré par l'Eglise et la tentation de l'illuminisme. (Ed. du Rocher, 294 p., 95 F.)

• Alain Jouffroy : *la Treizième Lettre.* La bande du livre l'annonce : *« L'amour romantique est de retour. »* Mais pour le trouver, le narrateur devra beaucoup voyager, faire de multiples rencontres... non sans avoir précisé qu'il *« aime les femmes battantes comme des portes ».* (Grasset, 245 p., 78 F.)

CORRESPONDANCE

• *Wolfgang Amadeus Mozart : Correspondance, I, 1756-1776.* Cette première édition intégrale en français de la correspondance de Mozart est un événement. Le volume I comprend presque exclusivement les lettres du père, Leopold Mozart, qui commence en 1762, avec ses enfants, à voyager à travers l'Europe. La traduction et l'établissement de cette édition sont dus à Geneviève Geffray. (Flammarion, 448 p., 145 F.)

LETTRES ÉTRANGÈRES

• John Irving : *l'Œuvre de Dieu, la Part du Diable.* – Un demi-siècle de l'existence d'un orphelinat de l'Etat du Maine, où le directeur, gynécologue *excentrique, se sent investi de la* double « mission » de mettre au monde des *enfants non désirés et de faire avorter dans* l'illégalité... Traduit de l'américain par Guy et Françoise Casaril. (Seuil, 630 p., 110 F.)

• Carlos Fuentes : *le Vieux Gringo.* – *Qu'est venu faire au Mexique l'Américain qui,* en 1914, s'est engagé dans les troupes de Pancho Villa, sinon trouver l'amour et la mort ? A travers cette passion, le roman est aussi l'histoire imaginaire de la mort de l'écrivain Ambrose Bierce, disparu au Mexique en 1914. Traduit de l'espagnol par Céline Zins. (Gallimard, 224 p., 83 F.)

• *Ford Madox Ford : le Bon Soldat.* – Les passions ambivalentes qui unissent et désunissent deux couples amis, anglais et américains, alors qu'on s'achemine vers la première guerre mondiale. Traduit de l'anglais par André Simon. (Acropole, 238 p., 95 F.)

SOUVENIRS

Le pistolet enfoui

Quelques instants avant de de*venir, en 1940, prisonnier de la* Wehrmacht, Roger Ikor enfouit dans une plate-bande son pistolet d'ordonnance soigneusement graissé et empaqueté. Il ne l'a pas retouvé. Mais les souvenirs de guerre qu'il déterre aujourd'hui sont quasiment intacts, états d'âme compris.

Pour éviter le massacre de ses élites intellectuelles comme en *1914-1918, la IIIe République,* tout en imposant aux normaliens supérieurs une préparation militaire également supérieure, les affectait à l'époque à des postes qui n'étaient pas en principe de première ligne. Le lieutenant Ikor, normalien jusqu'au bout d'une plume élégante, sceptique de bon ton, s'est *retrouvé, en 1939, officier de ren*seignement régimentaire. Des mois *d'ennui et dix-neuf jours de « vraie guerre ».* Il épanche quarante-six ans plus tard son cœur ulcéré en s'attachant non à l'histoire qu'il laisse aux spécialistes, mais à *« la restauration des ambiances ».* C'est aussi l'occasion de régler les comptes d'un vaincu de vingt-neuf ans.

*Après tout, ce soldat de qua*rante, qu'il évoque ou invoque dans son titre, en valait bien d'autres qui eurent la chance d'être vainqueurs. Pourquoi la défaite ? La réponse est assez connue : les grands chefs étaient des incapables et l'armée française de 1939 composée de militaires et non de guerriers. Les guerriers étaient en face. Bon. Mais pourquoi ajouter : *« Je ne reviens pas sur la débilité profonde du pays. »* Suffisance normalienne ? Disons plutôt qu'Ikor a retrouvé le ton 1940, les repentirs d'après-défaite. Ces repentirs qui jetèrent *certains – dont il n'est pas – dans* la grande pénitence de Vichy.

*Mieux vaut s'arrêter sur une sin*cérité minutieuse, sur des notations qui montrent la guerre telle qu'elle est pour l'homme en uniforme : bête et cafouilleuse. Avec des mouvements intenses, syncopés, si favorables à la littérature.

Le lieutenant Ikor avait caché son pistolet qui n'avait jamais tiré, pour *l'honneur et pour le souvenir.* Quarante-six ans après, il défend l'honneur et le souvenir de militaires qui eurent tout juste le temps de devenir des guerriers.

J. P.

★ **O SOLDATS DE QUARANTE, de Roger Ikor, Albin Michel, 254 p., 75 F.**

ROMANS

On n'a pas idée d'être heureux

Le Bonheur, comme titre, ça n'est pas très heureux. D'abord, il paraît que le bonheur ne se raconte pas. Alors, l'écrire, pensez donc ! On ne saurait pas comment s'y prendre, pour commencer : ces recettes-là sont tombées dans l'ou*bli. Giono est mort, Ramuz, Char*donne, Colette, tant d'autres, – et *puis le moment se prête mal à la fé*licité, le vent de l'histoire souffle très noir, par les temps qui courent. On n'a pas idée d'être heureux ; le crier sur les toits frise l'impertinence...

Philippe Delerm se moque de ce que nous exigeons de lui. Il nous fait les cadeaux qu'il a envie de nous faire. Et il ne lésine pas. Avec une espèce de culot candide, de livre en livre (celui-ci est son troisième), il s'obstine à nous rendre heureux malgré nous. C'est qu'il a retrouvé le secret perdu, celui d'une prose aérée, aérienne, dont la mélodie, toujours, laisse entendre le souffle qui la porte. Delerm est un maître de la demi-teinte : au vrai, il faut saluer en lui, sans plus attendre, l'un de *nos grands aquarellistes.*

Pour décrire les heures tranquilles, les muettes amours, la paix de la mémoire et les petites peurs douces du bonheur au quotidien, il a mis beaucoup d'eau dans son encre. Non *pour édulcorer le tableau,* mais pour qu'il flotte, danse et vibre *dans la lumière. Lumière nue,* lumière pâle, lumière dorée des soirs, *tout le livre est tissé de cette ma*tière précieuse. Alors que tant de *ses confrères, sous prétexte de faire* court, vif, élégant, font petit, paresseux, mignon, Philippe Delerm remet tout en jeu à chaque phrase, comme si écrire pouvait encore être une aventure.

Ainsi n'a-t-il pas encore composé une seule page dont nous serions excusable de ne pas tomber amoureux. Il y faut plus de courage qu'on ne croit, et plus d'angoisse qu'il ne nous le laisse entendre. Il y faut, surtout, plus de force poétique et de ferveur qu'il n'est nécessaire pour s'imposer, dans la cohue des faiseurs de livres, comme un écrivain. Cet oiseau rare, très rare, qui dans *le Bonheur, tableaux et bavardages* entretient l'illusion magnifi*que que tout reste à dire de ce que* nous connaissons par cœur.

ALAIN GERBER.

★ **LE BONHEUR, TABLEAUX ET BAVARDAGES, de Philippe Delerm, éd. du Rocher, 164 p., 78 F.**

La nouvelle à Saint-Quentin

Il a suffi de deux années à Saint-Quentin pour devenir un rendez-vous littéraire indispensable. L'an dernier, Martine Grelle, bibliothécaire de la ville, *avait réussi, à force d'énergie et* d'opiniâtreté, à convaincre la municipalité, des libraires, des écrivains, de participer à l'aventure qui lui tenait à cœur : organiser un festival qui soit une défense et une illustration de la nouvelle. Cette première rencontre avait été d'entrée un succès. Et, comme le bouche à oreille fonctionne aussi parmi les gens qui écrivent, comme on avait vanté l'accueil de Saint-Quentin, l'intelligence des initiatives qui s'y développaient autour de la nouvelle, il y avait *cette année encore* plus de monde au rendez-vous.

De *Maurice Pons* à Pierrette Fleutiaux, de Georges-Oliver Chateaureynaud à Jacques Bens et de Paul Fournel à Christiane Baroche, une vingtaine de nouvellistes avaient fait le voyage, pour le plaisir de se rencontrer d'une manière presque familiale, afin de discuter avec *le public – et notamment* les enfants des collèges et des *lycées – et pour présenter enfin* des textes écrits pour Saint-Quentin et distribués dans la ville sous forme de journaux tirés à six mille exemplaires.

Six membres de l'académie Goncourt – Hervé Bazin, Françoise Mallet-Joris, Daniel Boulanger, Robert Sabatier, Emmanuel Roblès et André Stil – sont également venus à Saint-Quentin pour remettre le Goncourt de la nouvelle à Jean Vau*trin, dont l'excellent Baby Boom* l'a emporté, après des débats *semble-t-il assez houleux, sur* Annie Leclerc (*le Mal de mère*).

P. L.

RELIGION

La révolte d'un prêtre

Signe particulier : fils de mai 68 qui ne s'est pas rangé. Contre le parti de *« ceux qui s'en foutent »,* François Lefort, prêtre et médecin, a choisi le *« parti des crucifiés »,* opprimés, torturés, immigrés, expulsés, drogués, jeunes sans emploi et sans avenir.

Dès la guerre d'Algérie et ses ra*tonnades, il quitte son « ghetto bon chic, bon genre »* de Neuilly pour celui d'à côté : le bidonville de Nanterre. Il n'en sortira plus, malgré des détours au séminaire, en Algérie où il est maître d'école, à la faculté de médecine, dans les hôpitaux, puis *au cabinet de Mme Georgina Dufoix,* où le ministre des affaires sociales lui confie la mission de résorption des cités de transit.

Une carrière en zigzag, pour un parcours en ligne droite. Manichéen mais grande gueule, il impressionne *par son réquisitoire contre un « apartheid »* à la française, dans le logement et à l'école. Non suivis et mal orientés, il dénonce *« le formidable gâchis de la scolarité des enfants d'immigrés ».* Il est sur tous les terrains où menace l'expulsion *des beurs : « Renvoyer un jeune qui n'a jamais vécu en Algérie, c'est inhumain et inutile. »*

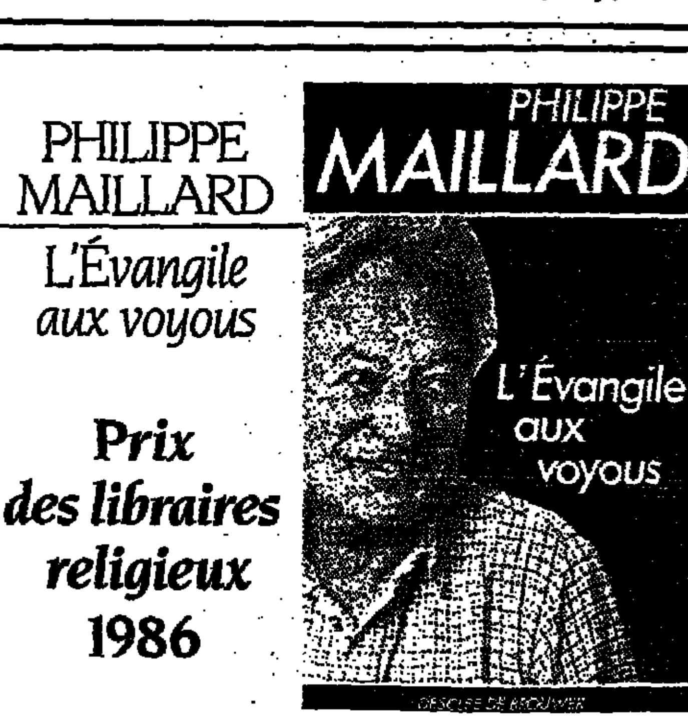
Il est aussi critique à l'égard de son Eglise, trop pleine de ses *« certitudes »,* notamment en matière morale, que de l'administration, à tous les *niveaux, qu'il affronte dans* son combat contre la drogue et les cités de transit.

Un témoignage carré qu'il n'est pas inutile d'entendre en ces temps de désengagement et de recentrage.

H. T.

★ **LA VIE PASSIONNÉMENT, de François Lefort, entretiens avec Marie-Christine Ray, Desclée de Brouwer, 273 p., 84 F.**





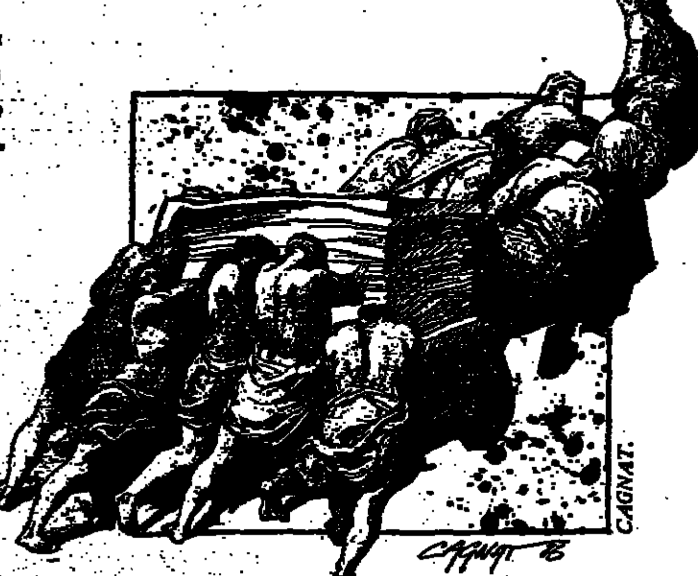
DU LIBRAIRE

HISTOIRE

Jeanne, ses diables et son hystérie

Autobiographie d'une hystérique possédée : c'est sous ce titre fort explicite que deux élèves de Charcot publient, en 1886, avec une *préface du maître*, une présentation historique, des observations médicales, un manuscrit laissé par Jeanne des Anges, vedette de la possession de Loudun. La célèbre ursuline y raconte la longue histoire de ses tête-à-tête avec les diables (1632-1638). *Réédité*, enrichi d'un beau texte de Michel de Certeau, ce copieux dossier peut être lu à deux niveaux.

D'abord, le récit de Jeanne des Anges. Il ne manque ni de vigueur ni de style. Après avoir usé plusieurs des exorcistes qui se relaient pour guerroyer contre ses cinq diables, la bonne (?) mère se trouve en présence du jésuite Jean-Joseph Surin. Une direction spirituelle à base d'entretiens succède alors au trouble spectacle des grands exorcismes publics. Cette «psychothérapie» fait changer la possession de sens : de simple agression extérieure, elle devient une lutte entre le dehors (les diables) et le dedans (l'âme prête à les accueillir). Le corps est le champ de cette bataille. Les diables finissent par être expulsés mais le Père Surin y perd à peu près la raison. Bien plus tard, guérie et pourtant toujours en proie aux visions et aux pâmoisons, Jeanne des Anges se mue en une respectable prophétesse, consultée par les puissants, sorte de miraculée permanente exhibée pour l'édification des hérétiques et des libertins.



Cette réédition permet aussi de *mettre en perspective* le texte du dix-septième siècle et sa glose de la fin du dix-neuvième, transformée à son tour en objet d'histoire. Les docteurs Legué et de la Tourette traquent les symptômes hystériques comme les exorcistes traquaient les *moindres signes* de présence diabolique. Et c'est bien là ce qui frappe : ils pratiquent la même sémiologie. L'hôpital de la Salpêtrière, où les malades de Charcot jouent la scène du «grand arc hystérique», n'est peut-être pas si loin des *églises de Loudun où les exorcistes* et les possédées tinrent leur théâtre. Après tout, Jeanne des Anges, comme l'explique M. de Certeau, passait son temps à *«n'être jamais vraiment là»*, mimant simplement ce qu'on attendait d'elle. – C.J.

★ **SŒUR JEANNE DES ANGES SUPÉRIEURE DU COUVENT DES URSULINES DE LOUDUN (XVIIe), AUTOBIOGRAPHIE D'UNE HYSTÉRIQUE POSSÉDÉE, éd. Jérôme Millon, 38330 Montbonnot-Saint-Martin, 385 p., 89 F.**

Les douleurs du mariage

Parodiant dans son titre les quinze mystères du Rosaire, un clerc anonyme de la fin du XIVe siècle a composé un « beau traité » en quinze récits, qu'on hésite à appeler *« nouvelles » ou « farces »*. Objet avoué de ce traité : le mariage et les douleurs qu'il comporte... pour l'homme.

L'auteur y va franchement. D'un côté, la femme, subtile, intrigant pour ruiner la fortune, la réputation et finalement la santé de son mari. Autour d'elle, un véritable parti féminin, avec sa mère, non moins rouée, ses amies, ses servantes ; tout ce monde complote pour obtenir du mari toilettes, bonne chère, fêtes et voyages. Femme sexuellement insatiable, qui considère vite comme trop médiocre la « ration » *apportée par le conjoint légitime*, auquel elle trouve en quelque « cousin » galant un suppléant.

Le mari est seul, enfermé dans la « nasse » du mariage, et il s'y croit heureux. Il est le benêt de l'histoire, endurant les peines, les fatigues et les soucis jusqu'à ruiner sa santé. Lui seul travaille, mais il ne parvient jamais à répondre à la demande féminine. A *lui* les risques de la guerre, de la prison et de la rançon. Mais à d'autres le lit réputé conjugal !

Les quinze variations sur ce thème sont d'un tranquille et réjouissant amoralisme. Sont-elles modernes dans leur critique du mariage, comme le laisse entendre dans sa présentation du texte Monique Santucci ? C'est moins sûr. *L'anonyme du XIVe siècle ne prend* pas parti sur le mariage, dont il ne remet en question ni l'aspect juridique ni l'aspect religieux. Ce qu'il détaille allègrement, ce sont les grands malheurs de l'homme marié. Une vieille histoire d'hommes, écrite par un homme, et qui ne tourne guère à l'avantage des femmes.

M.S.

★ **LES QUINZE JOIES DU MARIAGE, texte traduit et présenté par Monique Santucci, Stock/« Moyen Age », 168 p., 70 F.**

Ont collaboré aux pages 16 et 17 : Jorge Coli, Roger-Pol Droit, Christian Jouhaud, Patrick Kéchichian, Pierre Lepape, Jean Planchais, Antoine Sell, Michel Sor et Henri Tincq.

● EN BREF

● **Organisé par l'association CIRCE, dont le délégué général est Jean-Michel Place, le quatrième *Marché de la poésie* se tiendra du 19 au 22 juin, place Saint-Sulpice à Paris. Editeurs, animateurs de revues, poètes participeront aux nombreuses manifestations qui se dérouleront durant ces quatre jours.**

● **La *Correspondance* d'Emile Zola en est à son cinquième volume sur les dix prévus dans l'édition scientifique publiée conjointement par les Presses de l'université de Montréal et les Editions du CNRS (diffusion : Presses du CNRS, 20-22, rue Saint-Amand, 75015 Paris). Couvrant les années 1884-1886, dont l'événement majeur, dans la vie de l'écrivain, est la publication de *Germinal*, le volume V comprend 417 lettres, pour la plupart courtes et qui, ainsi que le souligne Henri Mitterrand dans sa préface, sont d'abord un important document pour l'histoire du métier littéraire. L'appareil critique, dû à Madeleine Rebérioux pour la partie historique et à Owen Morgan, Alain Pagès, Colette Becker et Gina Gourdin Servenière pour la partie biographique, donne tous les éclairages nécessaires aux lettres et contribue à faire de cette édition un modèle.**

● **Une université d'été sur le livre se déroulera à Annecy du 8 au 11 juillet. Toutes les professions concernées – des imprimeurs et graphistes aux auteurs et traducteurs en passant par les libraires, les bibliothécaires et les journalistes – auront l'occasion de débattre des questions pratiques et théoriques touchant à la création du livre. Secrétariat à Paris : Valérie Ménart, 97, boulevard du Montparnasse, 75006 Paris, tél. : 45-44-53-01 ; bibliothèque Bonlieu : 1, rue Jean-Jaurès, 74000 Annecy, tél. : 50-51-64-63.**

● **L'association Fabre d'Olivet restitué (colline de Ranz, 34190 Ganges, tél. : 67-73-95-39) lance une souscription pour la première édition du livre d'Antoine Fabre d'Olivet, *la Langue d'Oc rétablie*.**

● **Le groupe EIDOS de l'université François-Rabelais organise à Tours, les 5, 6 et 7 juin, un colloque sur « L'image et la mort », sous les angles iconologique, sémiologique et anthropologique. Tél. : 47-30-56-00, secrétariats UER lettres et UER sciences de l'homme.**

● **Le prix Balzac a été décerné cette année au photographe Robert Doisneau, auteur de nombreux clichés et de plusieurs albums sur Paris.**

● EN POCHE

● Dans la collection «Points au Seuil», Bernard Dort a réuni, sous le titre *Théâtres* (no 185), des études datant de la fin des années 60 et traitant de *«grandes œuvres dramatiques, anciennes ou récentes, non pour elles-mêmes mais dans la perspective de leurs représentations modernes »*.

● Chez le *même éditeur*, Claude Mossé *présente* un choix d'articles parus dans la revue *l'Histoire* sur *la Grèce ancienne* (no H87). Les sujets abordés sont nombreux : le monde d'Ulysse, Sparte, les cyniques, l'esclavage, les mœurs...

● En «Points-sciences», réédition mise à jour et augmentée d'un ouvrage de Jean-Louis Boursin, paru en 1966, *les Structures du hasard*, sur la notion et l'usage des probabilités (no S50).

● La collection « Littérature française », dirigée par Claude Pichois aux Editions Arthaud, compte deux nouveaux volumes : *De Villon à Ronsard, par Enea Balmas et Yves Giraud* (t. 2) et *De Zola à Guillaume Apollinaire*, par Michel Decaudin et Daniel Leuwers (t. 8).

● De Danton au maréchal Ney, en passant par Baudelaire, Violette Nozière et Petiot, dix-huit *Grands Procès de l'histoire*, racontés par Frédéric Pottecher, dans la collection «Marabout-Histoire» (no MU452).

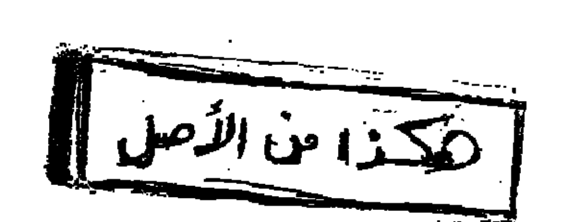
● *« ...Je m'appliquerai sérieusement et avec liberté à détruire généralement toutes mes anciennes opinions »*. Les *Méditations métaphysiques* de Descartes, textes latin et français, sont reprises dans la collection « Quadrige » (PUF).

● Dans la collection « Arcades » chez Gallimard (no 10) paraît l'essai inachevé de Jean-Paul Sartre sur *Mallarmé* datant de 1952 et qui fut publié en 1979 par la revue *Obliques*. Le volume comprend aussi la préface aux *Poésies* de Stéphane Mallarmé que Sartre avait écrite à la demande de Raymond Queneau et dont Arlette Elkaïm Sartre, qui le présente et l'annote, a retrouvé quelques pages inédites.

● Jean-Christophe Bailly préface la reprise de l'ensemble des *Ecrits esthétiques* de Baudelaire, véritable initiateur de la critique moderne (UGE 10-18, no 1773).

● Après *la Prisonnière* et *la Fugitive*, la collection «GF-Flammarion» reprend *le Temps retrouvé*. Cette nouvelle édition de l'œuvre de Proust est réalisée par Jean Milly. L'établissement du texte, l'introduction et la bibliographie sont dus à Bernard Brun (no 449).

● Comme chaque année, le Cercle de la librairie publie le répertoire de *Tous les livres au format de poche*. Plus de 20 000 ouvrages sont classés par thème, auteur et titre. La production française en ce domaine a dépassé en 1985 les 130 millions d'exemplaires.



● LETTRES ÉTRANGÈRES

Ray Bradbury enquête à Venice

« En raison de la situation libyenne, j'ai préféré rester chez moi. La perspective de me faire interviewer par des dizaines de journalistes qui risquent de s'intéresser davantage à mes opinions politiques qu'à mon roman me décourage d'avance », a écrit Ray Bradbury pour annoncer qu'il ne viendrait pas comme prévu, au 11e Festival international de la science-fiction et de l'imaginaire, qui s'est tenu à Metz du 1er au 6 mai. Grosse déception pour les organisateurs du Festival, pour tous les « fans » de Fahrenheit 451, et sans doute pour les lecteurs de son premier roman écrit depuis vingt-trois ans, La solitude est un cercueil de verre, qui vient de paraître chez Denoël.

∴

CE n'est pas là un roman de science-fiction. Ce n'est pas davantage – même si c'était plus ou moins l'intention de l'auteur – un roman noir à la Chandler. C'est un roman fantastique, comme est fantastique le fait de vieillir et de mourir. Et qui fait frissonner – comme autrefois les « Série blême » – d'excitation aussi bien que d'effroi.

Des morts bizarres, les rues froides, l'eau qui clapote, la lumière glauque des réverbères : il y a bien tout ce qu'il faut pour qu'apparaisse Marlowe, mal rasé et d'humeur sarcastique. Seulement, à Venice, Californie, en cet automne 1949, c'est un jeune romancier, débutant et survolté, qui va mener l'enquête, aidé par un inspecteur mûrissant et fatigué, aux goûts littéraires étonnamment sophistiqués. Une drôle d'enquête parmi les ombres de la nuit, le brouillard du canal et les rêves détruits. Ce qu'il va découvrir, celui qu'on surnomme le Fou, ce ne sont pas les charmes douteux des bas-fonds ni les folies du pouvoir, mais l'amertume des vies gâchées.

Il entend quelqu'un murmurer derrière lui, dans le tramway rouge, quasi vide, où il est assis, tard le soir : « *La solitude est un cercueil de verre* », et ça commence. Il ressent de la peur, ne se retourne pas. Il descend, et voit dans le canal une cage autrefois destinée aux lions du cirque, et dans la cage un vieillard mort. Un de ses amis... D'autres vont suivre, des gens qu'il aime, mais il est le seul à ne pas accepter l'évidence : ils sont morts de mort naturelle. Il refuse la « mort naturelle », ce sont des assassinats. Il cherche. Il guette. Et il apprend, au fil de son enquête, que le temps passe, que le réel tremble, si on le regarde de biais, que la vie est « *ombre et glace* », et amour éperdu. Il pénètre dans une nouvelle « *foire aux ténèbres* », pour reprendre le titre d'une précédente œuvre de Bradbury, la plus follement et splendidement proche de cette *Solitude* : le monde se donne à voir par hallucinations, fragments de cauchemar qui se révèlent indices tangibles ; tout y est signe, mais pas toujours déchiffrable.

Le héros est frappé de déraison. « *Est-ce qu'il vous arrive de penser que quelque chose d'horrible va arriver, mais de ne pas savoir quoi ?* »

A cette question angoissée, on lui répond paisiblement : « *C'est ce qu'on appelle avoir les jetons.* » Mais il tient bon. Il tient bon parce que l'entourent des personnages fantasques et magnifiques, ses amis : une ancienne cantatrice, énorme et douce, une ancienne star du muet au langage fort peu châtié et aux mœurs relâchées, épatante, un aveugle noir, sans canne, souverain, un coiffeur pianiste aux ciseaux positivement navrants... C'est de leur tendresse, et de la sienne, qu'il se fait une arme.

Bradbury, parce que seule l'intéresse dans le genre policier l'interrogation de la mort, en détourne le réalisme au profit d'un lyrisme onirique, que vient souligner le contrepoint rigolard et vif des dialogues. Avec cette histoire improbable, excessive, Bradbury réinvente la beauté sombre et joyeuse de certains films de Fuller, de Preminger, évoque la limpidité impeccable de certains récits de Goodis ou d'Irish. Mais, lui, ce n'est ni à la chute ni au salut qu'il se consacre, mais au trésor secret et dangereux que représente le fil de mort qui court à travers tous les paysages, mentaux ou urbains. Et ce trésor, il nous le donne.

EVELYNE PIEILLER.

★ **LA SOLITUDE EST UN CERCUEIL DE VERRE** (titre original : *Death is a lonely business*, « La mort est un boulot solitaire »), de Ray Bradbury ; traduit de l'américain par E. Jouanne. Denoël, 256 p., 88 F.

Une histoire de la littérature japonaise

L'ouvrage indispensable d'un historien des cultures et d'un polémiste.

LA littérature japonaise occupe une place grandissante dans les vitrines de nos libraires : les traductions d'œuvres classiques et modernes se multiplient, et si les lacunes sont encore nombreuses, ce n'est plus le vide de naguère. Manquait un ouvrage de synthèse qui permît de replacer les œuvres désormais accessibles sur la carte générale de la littérature japonaise, de comprendre comment elles s'organisent au sein d'une culture. C'est à ce besoin que devrait répondre la volumineuse *Histoire de la littérature japonaise* de Shûichi Katô, dont les deux premiers tomes aujourd'hui traduits conduisent jusqu'à l'ouverture du Japon aux Occidentaux, au milieu du dix-neuvième siècle (1).


GÉRARD GASTAUD
Shûichi Katô à Paris.

Posant d'emblée que, « *à chaque époque de leur histoire, les Japonais ont exprimé leur pensée moins par des systèmes abstraits, philosophiques, que par des œuvres littéraires concrètes* », Katô retrace à travers elles une histoire des idées et de la sensibilité, histoire que commande – c'est un leitmotiv de l'ouvrage – le besoin permanent de se resituer par rapport à la Chine à laquelle on devait tout : organisation administrative, systèmes philosophiques et religieux, modèles artistiques, écriture. La langue chinoise ne demeura-t-elle pas durant des siècles un instrument privilégié ?

Un des grands apports de Katô est de ménager une place, à côté des œuvres en langue nationale (poésie lyrique, roman, littérature autobiographique, théâtre), aux textes si nombreux que les Japonais rédigèrent en chinois, textes en général négligés dans les ouvrages destinés, comme celui-ci, au grand public. Katô les met sur le même plan que les œuvres en japonais, montrant ainsi que certaines cases apparemment vides sur le tableau des genres littéraires sont en fait occupées par eux : philosophie, religion, histoire, la chose est bien connue, mais aussi poésie d'inspiration politique ou érotique.

Prenant à bras-le-corps l'ensemble de la culture japonaise, Katô élargit la notion de littérature à presque toute la production écrite, depuis la *Constitution en dix-sept articles* (septième siècle) qui ouvre le premier volume, jusqu'aux traités de politique, de médecine, d'économie ou de morale qui fleurirent au dix-huitième siècle sous la plume de penseurs auxquels une série de notices est consacrée dans le volume II. Richesse prodigieuse de cet ouvrage encyclopédique, où chaque texte, littéraire ou paralittéraire, est cité comme témoin de l'attitude japonaise face à la vie, à la mort, à la société, à l'absolu, à la sexualité, à la nature, sans que soit négligé, tant s'en faut, le milieu concret d'où chaque auteur est issu et auquel il s'adresse.

Détruire les clichés

Le titre original du livre, à la fois plus modeste que celui de la traduction, mais qui autorise toutes les échappées, est d'ailleurs non pas *Histoire* mais *Introduction à l'histoire de la littérature japonaise*. Détruire certains clichés, replacer les œuvres dans des perspectives nouvelles, ouvrir les yeux du lecteur japonais à des pans méconnus de son héritage littéraire, telle était l'ambition de Katô dans cet ouvrage qui visait le grand public (il parut initialement chapitre après chapitre, en feuilleton, dans un hebdomadaire à gros tirage). De là le rythme allègre du livre qui parcourt les siècles tambour battant, délesté de toute note, et qui sans cesse émoustille le lecteur. Mais il ne le renseignera pas toujours.

D'abord parce que, voulant réhabiliter tels textes méconnus, ou considérés comme marginaux au regard de la littérature, Katô leur donne autant, parfois plus, de poids qu'à d'autres qui, non sans raison, sont unanimement tenus pour des œuvres maîtresses. Les jugements de valeur propres à l'auteur risquent de passer, aux yeux du lecteur non averti, pour des vérités d'évidence.

De plus, dans son ardeur à déployer de vastes horizons, Katô ne s'embarrasse pas toujours de scrupules. Une de ses idées les plus chères est que, contrairement aux Occidentaux ou aux Chinois, les Japonais ne se sont jamais intéressés au transcendant, à l'absolu, qu'ils ne se préoccupent que du présent, de l'instant qui passe ; répugnant aux spéculations, ils restent attachés à « ce monde-ci ». Soit. Mais peut-on pour autant affirmer péremptoirement que le *Manyô-shû* (la grande anthologie poétique du huitième siècle) « *ne chante pas les souvenirs du passé, mais les émotions du présent* » ? On citerait des dizaines de poèmes qui sont des méditations nostalgiques sur la disparition des antiques capitales ou la mort des êtres chers...

Bien des affirmations péremptoires ne résistent pas à l'analyse des textes. Peut-on soutenir que, à l'époque de Heian (neuvième-douzième siècle), le peuple n'avait pas été marqué par le bouddhisme, alors qu'une foi et une piété ferventes animent tant de chansons populaires recueillies au douzième siècle dans le *Ryôjin-hishô* (ce titre bien connu n'est pas même mentionné) ?

Provocatrice bouillonnante, dérangeante

Parfois provocatrice, toujours bouillonnante et dérangeante, l'*Histoire de la littérature japonaise* est l'œuvre d'un historien des cultures, et d'un polémiste : l'analyse des textes est historique, sociologique, psychologique, thématique. En revanche, à peu près rien n'est dit du registre des œuvres, de l'agencement des images, des techniques narratives, etc.

La poésie est la grande laissée-pour-compte, surtout celle de l'époque de Heian, qui n'a guère de quoi plaire à Katô : produit d'une aristocratie de cour à l'horizon étroit (n'y apparaissent ni la vaste nature ni les masses populaires), gérée par des hommes bien que de nombreux poètes fussent des femmes (or Katô est « *féministe* »), limitée dans ses thèmes, reposant sur des conventions, elle lui paraît insignifiante, alors que le monde imaginaire, parfois onirique, qui s'y est progressivement construit, ainsi que la langue subtile, savoureusement ambiguë, qu'elle a forgée témoignent d'une conception unique de la création poétique, et comblent le lecteur qui veut s'abandonner au plaisir du texte.

Lisez Katô pour repérer la topographie de cet immense domaine qu'est la littérature japonaise ; parcourez les avenues qu'il a percées. Et puis revenez vous perdre seul dans ses bosquets. Vous y ferez des découvertes.

JACQUELINE PIGEOT.

★ **HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE JAPONAISE, de Shûichi Katô, traduit par E. Dale Saunders, tome I : *Des origines au théâtre nô*, 378 p., 120 F. Tome II : *l'Isolement du dix-septième au dix-neuvième siècle*, 276 p., 120 F. Tome III à paraître : Fayard/Intertextes.**

(1) Voir l'entretien de Shûichi Katô avec Philippe Pons dans « le Monde des livres » du 18 janvier 1985.

A lire

● JUN TAKAMI (1907-1965) : *Haut-le-cœur.* – Un chef-d'œuvre insolite paru en 1963 qui, dans le Japon des années 1922 à 1937, retrace les itinéraires politiques de l'armée nationaliste et de la gauche révolutionnaire confrontées à l'aventure militaire contre la Chine, aux complots intérieurs, aux assassinats et aux purges. Extraordinaire restitution de l'atmosphère et des langages des bas-fonds de Tokyo, de Séoul ou de Shanghai par un auteur que fascinent la violence et la désespérance, le désarroi et la révolte. Traduit par Marc Mecréant. Préface de Yasunari Kawabata (Le Calligraphe/UNESCO, 428 p., 135 F).

● KAIKO TAKESHI (né en 1930) : *l'Opéra des gueux.* – 1946, année zéro du Japon. Dans Osaka bombardée à la veille même de l'armistice, des milliers d'épaves s'y rassemblent, mi-clochards, mi-voleurs dans cette cour des miracles en décombres. Traduit par Jacques Lalloz (Publications orientalistes de France, 206 p., 98 F).

● KOBO ABE (né en 1925) : *les Murs.* – Six nouvelles publiées en 1951 qui valurent à Abe le prix Akutagawa et où se retrouvent les obsessions de l'auteur de *la Femme de sable* : l'errance, l'absurde, le rétrécissement de l'identité, la ville-dédale, la comédie du désespoir. Thèmes qu'on retrouve aussi dans un roman de 1977 : *Rendez-vous secret.*

Les Murs, traduit par Marc Mecréant (Le Calligraphe/UNESCO, 248 p., 98 F), et *Rendez-vous secret*, traduit par René de Ceccaty et Ryoji Nakamura (Gallimard, 260 p., 81 F).

● YUKO TSUSHIMA (née en 1947) : *Territoire de la lumière.* – Douze nouvelles qui sont comme une chronique de la vie quotidienne des femmes et de leur lent apprentissage de la liberté, écrites par la fille du célèbre romancier Osamu Dazai. Traduit par Anne et Cécile Sakai (Des femmes, 258 p., 105 F).

∴

Rappelons que viennent de reparaître en collection de poche les titres les plus importants de la collection « Connaissance de l'Orient » :

● SEI SHONAGON (11e siècle) : *Notes de chevet.*

● IHARA SAIKAKU (1641-1693) : *Cinq amoureuses.*

● NATSUME SOSEKI (1867-1916) : *Je suis un chat.*

● ZEAMI (1365-1445) : *la Tradition secrète du nô.*

Enfin, pour s'initier au Japon, vient de paraître :

● JAPON INTIME, par Louis Frédéric : Us et coutumes du Japon quotidien (Editions du Félin. Espace Kiron, 10, rue La Vacquerie, 75011 Paris, 396 p., 155 F).

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

Le charme des gouffres

(Suite de la page 15.)

Côté jeunes gens, via l'Amérique latine, on se jette à corps perdu dans la course-automobile, l'engagement politique à l'anglaise ou le terrorisme de haut vol, moitié Le Carré, moitié Abellio. On ne fait pas l'histoire mais on porte ses valises, sans trop savoir pour quel profit, pour se sentir exister, tout simplement.

L'une des petites O'Shaughnessy, Jessica, est enlevée par un de ces pétroleurs, Carlos, présent sur tous les fronts occultes de l'avant-guerre, dans tous les scandales explosifs. Une autre, Vanessa, flirte avec Rudolf Hess, l'adjoint de Hitler, sur les bords du lac Tegernsee, lors de la « Nuit des longs couteaux ». Tel est leur don, lié à leur beauté ravageuse : croiser sans cesse les têtes d'affiche de la tragédie en train de se jouer sur le Vieux Continent.

Le narrateur multiplie à plaisir ces rencontres de luxe. Il ne se contente pas de rêver ses personnages du haut de sa terrasse toscane. Il les accompagne dans leur château gothique où se perpétuent les rendez-vous familiaux de la Haute-Sarthe, en plus mouvementés, plus déraisonnables, plus ouverts aux vertiges de l'avenir. Il prend ses petites O'Shaughnessy par la main, il les emmène à Capri, leur montre le 6 février 34 à Paris, file avec Pandora à New-York et à Hollywood, où il lui présente d'un coup Fitzgerald et Hemingway. « Saint Bernard des cœurs », comme il se qualifie lui-même, *mais doutant d'y comprendre grand-chose...*

APRÈS *des détours à Rome, où ils côtoient le Duce, et à Vienne, où ils voient déferler l'armée hitlérienne,* les personnages de *Tous les hommes en sont fous* se retrouvent à Barcelone en pleine guerre civile d'Espagne. Les uns soutiennent les républicains, les autres Franco. Mais leur éducation les a formés à mettre la bonne compagnie au-dessus de leurs opinions, ces passions passagères et subalternes. Sur les *ramblas* en feu, ils ont des airs de petite troupe proustienne courant les festivals.

Plus tard, on aurait dit : Marie-Chantal brancardière. Ce n'est pas si simple. L'époque est trop atroce pour être vécue au premier degré. Tant de douceurs périclitent ! Cela mérite des adieux fiers. Le panache évite des *affaissements personnels qui ajouteraient* à l'horreur du moment. C'est ce que j'ai préféré dans le livre, ces jolies personnes qui se repoudrent avant la chute. Il ne sera pas dit que, victimes de leurs passions et de leurs rêves, le vent les a fait plier. Le charme des gouffres !

LES années de sursis qui ont précédé le cataclysme de 1940 prennent un statut de deuxième « Belle Epoque » aux yeux de la génération qui sortait alors de l'adolescence. Les beautés de la vie gagnaient en spectaculaire à se détacher sur fond de crépuscule. *L'amour des femmes et les songes politiques se mêlaient comme jamais auparavant ni* après. Des dizaines de grands romans témoignent de la fécondité de cette situation historique, des *Poneys sauvages,* de Déon, à *la Guerre civile,* de Mohrt.

D'Ormesson porte à la période l'amour particulier que l'on voue aux affaires des aînés de quelques années, aux rengaines des grandes sœurs. Ses souvenirs passent par ceux de Morand, de Fitzgerald. Il y ajoute le plaisir bien à lui de mettre en présence acteurs véritables de l'actualité et personnages imaginaires. Le tissage du vrai et du plausible est particulièrement réussi. L'apparence de traité d'histoire authentique donne à la lecture, comme dans *la Gloire de l'Empire,* l'agrément d'un jeu : arbres généalogiques, index des noms cités, planisphères fléchés où les destins individuels enveloppent le globe comme des migrations ou des conquêtes.

COMME souvent chez d'Ormesson, la légèreté ludique est la politesse d'une certaine gravité. *Tous les hommes en sont fous* n'est pas loin d'un roman à thèse... dont la thèse serait qu'aucune thèse ne vaut contre les caprices enivrants de la vie !

L'auteur y revient constamment : sa fascination pour l'histoire n'a d'égale que son refus de toutes les explications rationnelles de l'histoire. Sa seule certitude : le temps nous *change, il modifie nos façons de penser, d'agir, d'aimer, il transforme* le hasard en nécessité, mais aucune loi ne préside à ces mutations et aucun effort de l'homme ne les infléchit.

Contrairement au marxisme, dont il est souvent question comme de la grande affaire théorique du milieu du siècle, d'Ormesson croit que nos rêves ne comptent pas moins que les réalités économiques. Pour lui, le monde avance à coups de grandes passions : la foi, l'amour, la haine, le pouvoir, l'argent. Nous faisons comme si les événements dépendaient de nous – c'est même la clé de toute action, de toute société, – mais, en réalité, ils nous échappent. L'histoire n'est rien d'autre que l'œuvre d'un romancier mystérieux, universel et *génial.*

En glissant des êtres et des destins selon *son cœur et sa fantaisie dans la grande trame* historique voulue par le transcendant confrère qu'il rêve de concurrencer et dont il a naguère conté *la vie et l'œuvre,* d'Ormesson pousse la ressemblance avec Dieu jusqu'à mettre dans certaines de ses créatures, ici les irrésistibles sœurs O'Shaughnessy, toutes ses complaisances. Il s'est juré de rivaliser avec Dieu comme Balzac avec l'état civil : mission accomplie.

★ TOUS LES HOMMES EN SONT FOUS, de Jean d'Ormesson, Lattès, 384 p., 89 F. DIEU, SA VIE, SON ŒUVRE, vient d'être réédité dans la collection « Folio ».

● ESSAI

Comment le cerveau met le contact

Une philosophie du langage « made in USA ».

AVANT de lire *l'Intentionnalité,* de John Searle, regardez bien la couverture du petit volume que publient en même temps les éditions Hermann, *Du cerveau au savoir.* Un tableau de Magritte, *le Principe du plaisir,* pourra vous éclairer. Au premier plan, sur une table, un objet indéfinissable, pierre rongée ou crâne fossile, paraît attendre la saisie d'une main, posée proche et prête à bondir. Vêtu d'un strict costume marron, classique de l'anonymat, l'homme assis n'a pas de visage : la tête, crâne et cerveau, brille d'être une sorte de grosse ampoule chevelue et lumineuse. La question que formule Searle est ainsi donnée à voir : comment l'esprit-cerveau met-il l'organisme en rapport avec le monde ?

Dans ce processus, le langage joue un rôle décisif, la référence et le sens étant intéressés au premier chef. En parlant, je vise des objets ; et les désignant, par exemple, par les mots « table » ou « costume », *je leur assigne aussi* la propriété d'être « table » ou « costume ». Parler, c'est toujours parler de quelque chose : ce rapport de l'esprit aux objets ou aux *« états de choses du monde »,* Searle propose de le définir comme *intentionnalité.* L'hypothèse majeure se dessine alors : *« La philosophie du langage est une branche de la philosophie de l'esprit. »*

Reste qu'une phrase, pourvue de sens et de référence, n'est pas énoncée *pour rien.* Selon les cas, elle sera utilisée pour faire une demande ou une promesse, pour donner un conseil ou un ordre, pour injurier, revendiquer, etc. : bref, ce que nous passons une bonne part de notre temps à faire. Du coup, parler, c'est toujours parler de quelque chose pour faire quelque chose.

Certains verbes employés à la première personne et au présent sont dotés d'une propriété curieuse ; depuis Austin *(« Quand dire, c'est faire »),* on les dit performatifs : leur énonciation permet, en effet, de réaliser l'acte même qu'ils désignent. En disant à quelqu'un, dans les circonstances requises, *« Je vous félicite d'avoir gagné le gros lot »,* je le félicite, effectivement. Le verbe marque la force de ce que je dis ; la proposition qui suit manifeste le contenu propositionnel de l'acte accompli, ce à quoi renvoie le dire. Tous les actes de langage dérivent bien de l'*« intentionnalité de l'esprit ».*

« J'ai peur » et « je crois »

C'est dans son dernier livre que John Searle propose d'étendre la théorie de l'*intentionnalité* à certains états mentaux. Supposons que je dise : *« J'ai peur »,* vous pourriez me rétorquer : *« Que craignez-vous au juste ? »* Mes craintes, *« mes croyances ou mes désirs doivent toujours renvoyer à quelque chose ».* En revanche, une inquiétude vague, sans objet, n'est pas intentionnelle : *« L'expérience de l'inquiétude et l'inquiétude sont identiques, tandis que la peur des serpents n'est pas identique aux serpents. »*

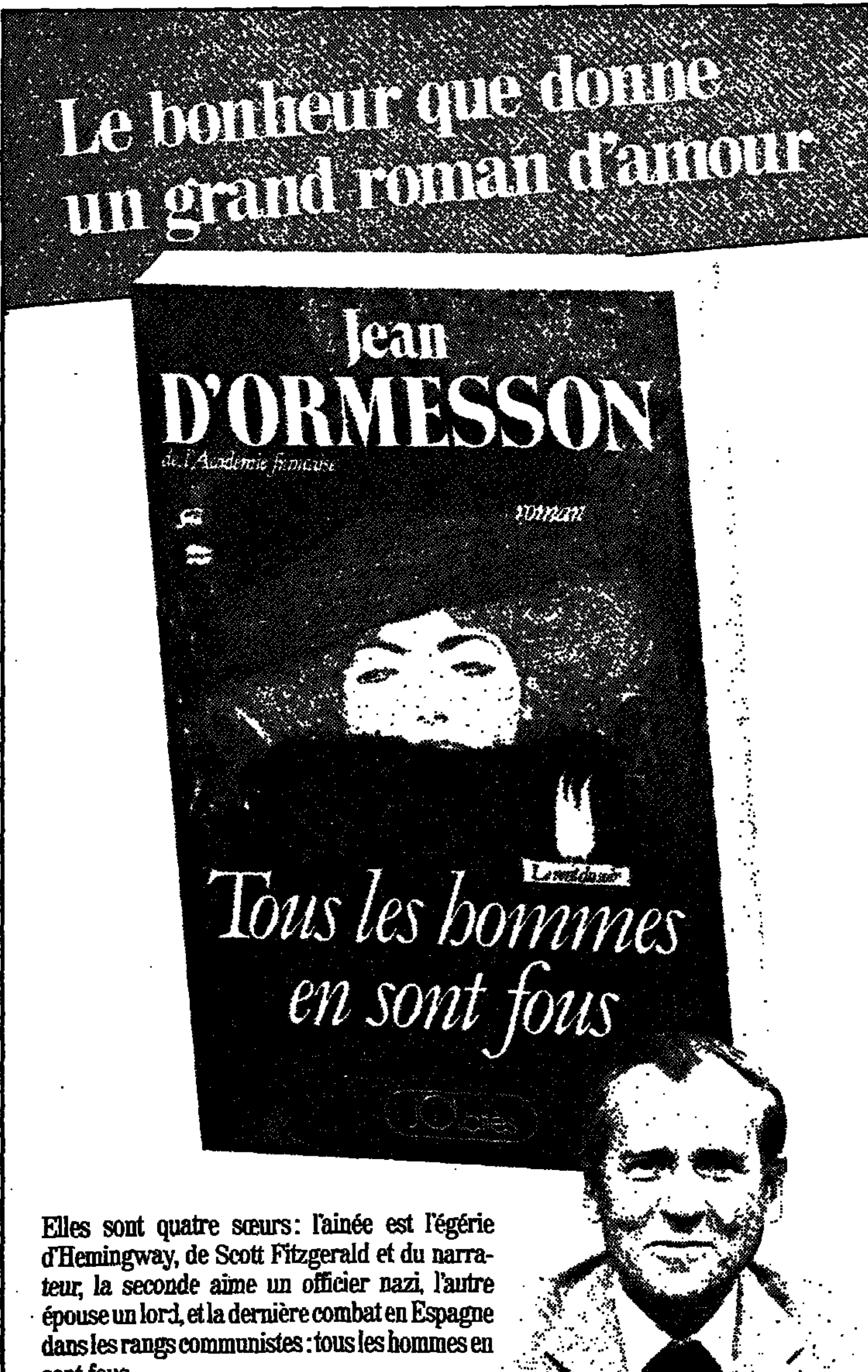
Searle entend traiter les actes de langage et certains états mentaux comme des processus intentionnels. Dire : *« Je crois (je crains) (j'espère) que les hommes préfèrent les blondes »,* c'est donner le contenu représentatif de la proposition – *« que les hommes préfèrent les blondes »* – sous l'état (ou le « mode ») psychologique de la croyance, de la crainte ou de l'espérance.

A lire cette théorie élargie et sophistiquée de l'intentionnalité, le lecteur français sera peut-être surpris par une certaine forme d'argumentation *made in USA.* Pourtant, comme chez Aristote, sont convoqués exemples, fables et apologues : le cerveau dans un bocal ; la terre jumelle ; le chien dans les bégonias, etc. Alain n'est pas très loin ; il a juste un peu voyagé aux *Etats-Unis,* où il a lu (enfin) la philosophie ana lytique.

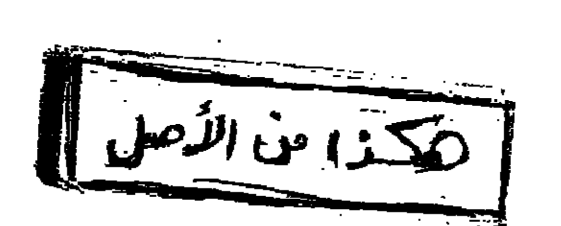
DENIS SLAKTA.

★ L'INTENTIONNALITÉ. ESSAI DE PHILOSOPHIE DES ÉTATS MENTAUX, de John Searle, trad. de l'américain par Claude Pichevin, collection « Propositions », Ed. de Minuit, 340 p., 180 F.

★ DU CERVEAU AU SAVOIR. Conférences de la BBC, traduit par Catherine Chaleyssin, collections « Savoir Hermann », 143 p., 88 F.









● ISLAM

Le grand jeu de Bernard Lewis

Enfin traduite en français, la somme du célèbre islamologue anglo-saxon sur les « juifs en terre d'Islam ».

LE chandelier a sept branches sur fond de croissant *de lune et d'étoiles*. L'image n'a plus aujourd'hui qu'un goût d'archives sauf pour quelques milliers d'israélites, quasi-otages en Syrie ou en Iran, prêts à s'exiler au premier orage au Maroc. La résurrection d'Israël en 1948, les maladresses des régimes arabes, ont fait que leurs sujets juifs ont, de gré ou de force, quitté leurs terres ancestrales par centaines de milliers, opérant un échange de populations *de facto* avec les Palestiniens enfuis, eux, de leur sol natal devant les forces israéliennes.

Et pourtant la coexistence islamo-juive, avec ses hauts et ses bas, aura duré du septième au vingtième siècle, donnant naissance à des expressions culturelles originales (Espagne, Maroc, Turquie, Iran, etc.). Avant même la conquête et la colonisation du monde méditerranéen et perse par les musulmans, la cohabitation entre ces nouveaux croyants et les fils de Moïse avait commencé – mal – en Arabie même, lorsque Mahomet eut maille à partir avec son environnement juif (sans parler d'une sombre histoire de femmes...). Aussi bien le Coran et la Sunna reflètent-ils fidèlement les espoirs, puis les déceptions du Prophète à l'endroit du monde judaïque.

Les chrétiens – il y en avait aussi en Arabie, au temps de Mahomet – ont droit à un meilleur traitement que les juifs dans les textes islamiques sacrés, car ils ne se brouillèrent que tardivement avec le *fondateur de l'islam*. L'histoire de leur convivance avec les musulmans, qui, elle, se poursuit sous nos yeux avec les soubresauts que l'on sait, au Liban, en Egypte, en Iran, ne se distingua pas nettement, en vue cavalière, de celle du couple islamo-juif. A cette énorme différence près, bien mise en lumière par Bernard Lewis, qu'il n'y eut jamais, du moins à la période qui nous intéresse ici, d'Etats juifs pour tenter d'influer sur la condition des israélites vivant sous le gouvernement des musulmans, comme il y eut, des Croisades à nos jours, des pays chrétiens s'efforçant d'influencer les capitales islamiques quant au sort de leurs administrés fidèles au Fils de Dieu, tentative obtenant d'ailleurs des résultats allant du pire au meilleur.

Notre consul à Damas

Curieusement, souligne encore Lewis, qui a fouillé durant des années archives *occidentales et* orientales en tous genres, étatiques et privées, l'influence chrétienne en pays musulman eut souvent des effets négatifs pour les *juifs locaux*, car, aux *préventions* coraniques, s'ajouta l'antijudaïsme catholique. Ainsi l'accusation de meurtre rituel, utilisée par les païens contre les premiers chrétiens, puis reprise par ceux-ci au Moyen Age contre les israélites, apparut tardivement dans l'aire arabe ; par exemple, en *1840, à Damas, alors possession* ottomane, où le consul français, Ratti-Menton, la lança avec succès, entraînant une persécution locale que certains journaux français de l'époque trouvèrent le moyen de justifier...

Ainsi encore du fameux faux antisémite franco-russe du dix-neuvième siècle, les *Protocoles des Sages de Sion*, pris pour argent comptant de nos jours par nombre de mahométans mal informés, du *Sénégal au Koweït en* passant par la Tunisie.

Il ne faut pas trop idéaliser, selon une mode actuelle, la longue coexistence judéo-musulmane. *Sans appliquer aux siècles passés*, comme on le fait aussi trop souvent, les critères de libertés publiques et individuelles et de respect des autres religions qui n'ont *cours en Occident*, et avec Dieu sait quels terribles accidents de parcours, que depuis deux siècles, la condition juive en Islam fut rarement satisfaisante au regard de la simple dignité humaine.

En ce sens que même lors des périodes de fructueuse collaboration culturelle ou économique islamo-juive – quant aux droits politiques il n'en faut point parler pour les non-musulmans dans la Cité islamique, et cela plus que jamais, aujourd'hui, à de rarissimes exceptions près – l'épée de Damoclès du revirement était toujours là, menaçante.

Les musulmans rappellent volontiers que c'est dans l'Espagne arabe que vécut le grand savant juif Maïmonide. Ils oublient de dire qu'il dut quitter la péninsule pour échapper à un mouvement judéophobe. Ce que beaucoup ignorent, c'est que Maïmonide se réfugia au Maroc puis en Egypte et non point en Occident. En dépit *des aléas, mieux valait à cette* époque être juif en Islam qu'en chrétienté. C'est au dix-huitième siècle que la vapeur s'est renversée, les terres de civilisation chrétienne, malgré des accès récurrents de fureur antijuive, devenant, en général, progressivement plus accueillantes aux israélites que les pays islamiques. On ne peut toutefois s'empêcher de noter l'horrible symétrie existant durant la première moitié de notre siècle entre *l'élimination* des Arméniens en Asie Mineure et celle des juifs en Allemagne et en Pologne.

Le courage de Mohamed V

Lewis, ne pouvant entrer dans le détail de chaque communauté juive, a choisi de privilégier quelque peu dans son étude la Perse et le Maroc. Le futur Iran, car terre musulmane chiite et non arabe, et où les juifs étaient (et sont encore) en « concurrence » avec d'autres minoritaires non musulmans. L'empire (aujourd'hui royaume) chérifien, car terre sunnite, berbère et arabe, où les juifs furent, jusqu'au protectorat français, les seuls non musulmans.



Paradoxalement, c'est dans ce dernier Etat, où vit actuellement, en milieu arabe, le dernier groupement juif autochtone relativement important (environ *15 000* âmes), organisé et libre, c'est dans ce Maroc, dont le chef, Mohamed V, re*fusa hautement* d'appliquer les lois antijuives de Vichy, que les israélites eurent longtemps l'existence peut-être la plus misérable de l'espace arabe, ne pouvant riposter même aux coups des enfants musulmans, *quand il n'étaient pas* victimes de la part des adultes de véritables pogroms, comme celui de Fès en 1465.

En dépit de cela, la culture *judéo-arabe eut ses heures* brillantes au Maroc (on en trouve des traces aujourd'hui en Israël), et les « accidents » de la cohabitation y étaient moins redoutés des *juifs que la féroce intolérance* des Rois catholiques de la Reconquista.

Avec le brio qui lui est propre et la vertigineuse érudition que même ses rivaux reconnaissent, mais avec un peu moins d'humour que dans de précédentes œuvres (*les Assassins : terrorisme et politique dans l'Islam médiéval ; Race et couleur en pays d'Islam ; Comment l'Islam a découvert l'Europe*, etc.), le maître anglais nous envoie de Princeton l'américaine, où il a trouvé sa thébaïde, un ouvrage cousu main où alternent l'analyse et l'anecdote, traduit en une langue française fluide et qui, à peine paru, figure dans toute bonne bibliothèque orientaliste.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

★ JUIFS EN TERRE D'ISLAM, de Bernard Lewis. Coll. « Diaspora », dirigée par Roger Errera, Calmann-Lévy, 260 p., 149 F. Traduit de l'américain par Jacqueline Carnaud.

Trésors mystiques

S*I l'on croit connaître les grandes œuvres issues du judaïsme et du christianisme, on ignore trop souvent le troisième rameau du monothéisme, l'islam.* La collection « Islam spirituel », dirigée aux éditions Verdier par Christian Jambet, se donne pour but de publier, sans exclusive, des œuvres du soufisme, de la philosophie prophétique, du chiisme, de l'ismaélisme, ainsi que des auteurs classiques de la philosophie hellénisante. Elle entend donc embrasser tout ce qu'a engendré l'herméneutique du Livre saint de l'islam, de la métaphysique à l'expérience visionnaire.

Prolongeant les avancées de Massignon et de Corbin, le projet vise à faire connaître au public cultivé des œuvres dont, en dépit de l'oubli, nous sommes les héritiers indirects. Au-delà, il s'agit de fournir de nouveaux *matériaux à la comparaison méthodique entre mystiques et philosophes*, qui apparaît de plus en plus comme une tâche actuelle et urgente.

Le premier titre paru est un traité de soufisme iranien du quatorzième siècle, *le Révélateur des mystères*, de Nūruddīn Isfarâyinī, véritable pédagogie spirituelle où la pratique et la *spéculation sont indissociablement* liées. Le texte est présenté en édition bilingue, persan et français. Il est précédé d'une importante étude sur cette époque encore mal explorée du soufisme iranien, due à la plume du traducteur, Hermann Landolt, professeur à l'université canadienne Mc Gill (432 p., 149 F).

Qui refuserait de tels trésors ?

ROGER-POL DROIT.

Une myriade d'ouvrages...

L'ISLAM – *religion ou société* – est devenu une source d'inspiration inépuisable, sans parler des rééditions ou des inédits anciens mis au jour. Voici une sélection de parutions récentes.

– Edmond Rabbath, *les Chrétiens de l'islam des premiers temps : la conquête arabe sous les quatre premiers califes (632-661)*. Librairie orientale, Beyrouth (librairies orientalistes en France), 2 tomes, 1.070 p., 260 F. Une somme sur le choc initial entre christianisme et islamisme. Même auteur, même éditeur : *la Formation historique du Liban politique et constitutionnel*, 665 p., 250 F. Les origines d'un Etat pas comme les autres qui n'était rien moins que fait pour la guerre.

– Juan Vernet, *Ce que la culture doit aux Arabes d'Espagne*. Sindbad, 460 p., 190 F, traduit de l'espagnol par Gabriel Martinez Gros. Une somme, méticuleuse jusqu'à l'obsession, de la civilisation hispano-arabe.

– Guy Monnot, *Islam et religions*. Maisonneuve et Larose, 307 p., 212 F. Par un grand spécialiste, un texte magistral sur les mahométans face aux « autres ».

– Luc Barbulesco et Philippe Cardinal, *l'Islam en question*. Grasset, 280 p., 82 F. Vingt-quatre intellectuels arabes, musulmans ou chrétiens, répondent – souvent avec courage et lucidité – aux grandes questions qui se posent à leurs pays.

– *Jean-Paul Charnay, L'Islam et la Guerre*. Fayard, 354 p., 98 F. Un éclairage savant sur les conflits *menés par les musulmans*

– Peter Scholl-Latour, *les Guerriers d'Allah. Trad. de Jean-Claude* Capèle. Presses de la Cité, 631 p., 150 F. Un journaliste allemand relate *ses « rencontres avec la révolution islamique »*.

– *Alexandre Bennigsen et Chantal* Lemercier-Quelquejay, *Sultan Galiev, père de la révolution tiers-mondiste*, Fayard, 305 p., 95 F. Compagnon puis victime de Staline, Sultan Galiev inventa le *« communisme musulman »*.

– Cengir Aktar, *l'Occidentalisation de la Turquie*. L'Harmattan, 190 p., 90 F. Un jeune Turc juge *l'œuvre de ses pères*.

– Günter Wallraff. *Tête de Turc, préface de Gilles Perrault*, traduit de l'allemand par Alain Brossat et Klaus Schuffels, La Découverte, 310 p., 86 F. *Un Allemand déguisé en Turc* teste ses compatriotes...

– Catherine Delcroix. *Espoirs et réalités de la femme arabe (Algérie-Egypte)*. L'Harmattan, 236 p., 130 F. Une sociologue belge vit quatre ans parmi les femmes du Nil et du Maghreb.

– Laurence Déonna, *la Guerre à deux voix*. Le Centurion – Labor et Fides, 281 p., 99 F. Israéliennes et Egyptiennes racontent leurs vies croisées à une journaliste du *Journal de Genève ;* un document riche et vivant.

– Ghita El Khayat-Bennai, *le Monde arabe au féminin*. L'Harmattan, 324 p., 140 F. Une Marocaine regarde ses sœurs.

– Général Daumas, *le Grand Désert*, préface de Jacques Berque. Ed. Quintette, 312 p., 138 F. Le Sahara algérien sous Louis-Philippe et Abd El-Kader.

– *Sami Naïr, Le Caire la victorieuse*, Denoël, 175 p., 88 F. L'itinéraire nilotique d'un Maghrébin francophone.

– F.T. Marinetti, *la Fascination de l'Egypte*. Ed. Champollion, 31 A, rue Champollion, Le Caire, 25 p., 49 F. Traduit de l'italien par Marie-Josée Costille et Jean-Jacques Brugevin. Bref texte de , de l'écrivain italien né en Alexandrie.

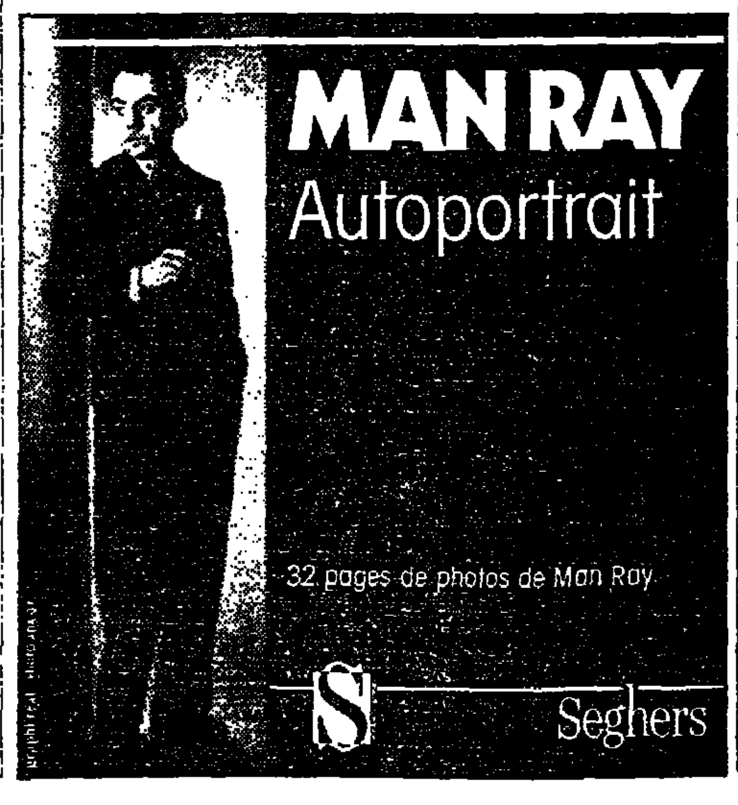
– Mohamed Mrabet et Paul Bowles, *le Citron*. Ed. Godefroy, 190 p., 79 F. La vie « édifiante » d'un gavroche tangérois.

– Goli Taraghi, *Sommeil d'hiver*, traduit du persan par *Gilles Mourier* et l'auteur. Ed. Nadeau, 187 p., 89 F. Nostalgie orientale, quand tu nous tiens...

– Rabah Belamri, *l'Oiseau de grenadier, contes d'Algérie*, « Castor poche », Flammarion, 180 p., 20 F. Dix-sept contes recueillis « sur le vif » par l'auteur dans son village constantinois.

J.-P. P.H.





• HISTOIRE

Danses et contredanses

L'un est historien, l'autre pas. Les guinguettes de François Gasnault ont l'épaisseur sociale du dix-neuvième siècle. Les délinquants de François Martineau ne livrent que des anecdotes.

FRANÇOIS Gasnault et François Martineau ont un point commun : ils ont l'un et l'autre puisé l'essentiel de la *matière* de leur livre dans les archives des tribunaux et de la préfecture de police. Ce n'est que justice si que les historiens tirent un bénéfice de la surveillance tatillonne dont les citoyens français sont, depuis si longtemps, l'objet de la part de l'administration. La paperasserie n'est jamais aussi utile que lorsqu'elle se transforme en archives. Gasnault et Martineau, pour *décrire l'évolution* de la société française, ont *interrogé ceux qui étaient* chargés de l'interroger, et éventuellement de la réprimer.

La comparaison s'arrête là ; après commence le talent, et là, la différence est considérable. François Gasnault a choisi un sujet modeste et limité, les bals publics à Paris et dans sa banlieue au dix-neuvième siècle ; l'*histoire* d'un divertissement social. François Martineau a *visé plus* large et dans l'actualité puisque son essai porte en sous-titre : *Une histoire de la délinquance de 1750 à nos jours.* Mais il se trouve que le premier a su saisir l'intelligence du temps alors que le second ne parvenait qu'à coller bout à bout des bribes de mémoire. La comparaison de ces deux livres éclaire mieux que ne le ferait n'importe quel cours magistral sur ce métier d'historien, qui, décidément, ne s'improvise pas.

La danse n'a pas été un divertissement à Paris entre 1830 et 1848, mais un engouement, une fureur, une turbulence. En 1834, on comptait à Paris et en banlieue plusieurs dizaines de bals à ouverture saisonnière et près de cinq cents guinguettes dans lesquelles s'entassaient entre cinquante et trois cents danseurs au son d'un orchestre souvent réduit à quelques gratteurs de cordes et à une harmonie d'orphéon. La mode et la rage de danser sont évidem*ment exploitées* par des entrepreneurs. Paris se couvre de salles luxueuses et luxurieuses, les vedettes apparaissent, et à leur suite *une faune interlope* de demi-artistes, demi-mondaines, demi-affairistes, demi-aristocrates et demi-publicistes. Jusqu'à ce que, avec l'avènement du Second Empire et de l'ordre dans les esprits, les bals publics sombrent définitivement dans le stupre populacier et replient leur misérable existence dans les bouges de barrière et les déhanchements *prolétaires.*

La fièvre républicaine

On pourrait résumer l'histoire des bals publics de cette manière et en tirer quelques effets de plume : des personnages pittoresques, des images curieuses et colorées du temps passé. François Gasnault a fait bien davantage. *Guinguettes et lorettes* tricote un écheveau de fils qui jouent ensemble, s'opposent, se fondent, se répondent, s'éclairent ou se voi*lent.* Il y a *un fil politique, omni*présent : le bal public connaît son apogée, *son excitation* suprême entre 1830 et 1848.

Il est concomitant de la fièvre et de l'agitation républicaines et sociales. Alors que, juste après la chute de Charles X, chaque classe, chaque corps de métier possède ses lieux de danse préservés jalousement des ingérences *extérieures, on va voir peu à peu* la danse devenir le lieu où se fantasme l'unanimisme social, où se mélangent les publics et les conditions ; le bal de l'Opéra, avec ses ducs qui côtoient et applaudissent des danseuses populaires, devenant le point de fusion de cette fraternité du chahut.

Juin 1848, la répression exercée contre les ouvriers par le nouveau pouvoir *républicain et bourgeois* ne marque pas seulement la fin de l'illusion unitaire, elle ouvre aussi le carême des grands bals parisiens. Désormais, chacun se replie sur ses quartiers pour s'adonner à ses danses : la country-dance pour les uns, la polka pour les autres. Et le fossé du mépris entre les deux.

Autre fil tissé subtilement par le livre, celui de la création musicale. François Gasnault montre parfaitement comment le rapprochement politique des classes parisiennes s'est accompagné d'un flirt de la musique populaire avec la musique de concert, la première s'enrichissant d'orchestrations somptueuses et savantes – il y a des orchestres de bal qui réunissent cent vingt musiciens, – la seconde entrant sans rechigner dans les lieux à danser, des compositeurs comme Strauss ou Offenbach faisant le lien.

*L'histoire des bals publics ren*voie également à celle de la sexualité et à la manière dont elle est appréhendée par le corps social. François Gasnault suit avec beaucoup de finesse les pulsions de la mode et de l'opinion qui mènent la danse : du quadrille, dansé par huit personnes selon des figures réglées – le pantalon, l'été, la poule, la pastourelle, – on passe, *dans l'exaspération de la sociabi*lité, au chahut et aux cancans qui favorisent à la fois les exhibitions individuelles des danseuses – une érotisation des pas et des improvisations – et la fusion des groupes dans une manière de communisme sentimental et frénétique. La polka enfin, qui s'impose vers *1845, inaugure la danse de cou*ple : l'homme et la femme se touchent, s'étreignent ; la danse ne se cache plus d'être une cérémonie amoureuse.

Pudibonderie

C'est trop pour la pudibonderie de l'époque, et le pesant règne de Badinguet remettra les choses en ordre : d'un côté, la sexualité privée enfermée derrière les murs de la chambre conjugale ou de la maison close ; de l'autre, la danse publique, dévoyée en pur spectacle donné par des professionnelles, assimilées à des prostituées. Le corps ne peut pas avoir d'existence publique sans devenir un lieu d'obscénité.

On aurait aimé que, sur cette histoire de l'obscénité, sur ce que le langage judiciaire nomme *« outrage public à la pudeur* ou *atteinte aux bonnes mœurs et à la moralité publique »*, François Martineau prolonge et affine les *recherches de Gasnault : une his*toire de la délinquance devrait être d'abord une *histoire* de l'idée de délinquance, c'est-à-dire de l'image que la société se fait d'elle-même et de ce qui dévie du « droit chemin ». Mais c'était manifestement trop demander à un historien amateur.

Plonger dans les archives

Jeune avocat, François Martineau a voulu en connaître un peu plus sur les ancêtres judiciaires de ces *« flagrants délits »* qu'il *lui* arrivait de défendre d'office. Il a plongé dans les archives judiciaires, remué avec abnégation des tonnes de poussière, feuilleté des piles de *Gazette des tribunaux*, compilé les statistiques des *Comptes généraux de la justice en France.* Et comme c'est un homme ordonné et un juriste soucieux de la qualification des *délits, il a classé sa pêche selon* la mâchoire du poisson : les atteintes à la propriété, les atteintes à la moralité, les atteintes à l'ordre public et les atteintes à l'ordre économique. Avec une telle méthode, on peut être certain de lire beaucoup d'histoires et peu d'histoire.

Sur l'obscénité par exemple, *plutôt que de revenir sur les* épisodes archiconnus des procès de Flaubert et de Baudelaire, on aimerait saisir les racines de l'évolution qui mène de la prohibition de la représentation du corps nu immobile à celle de ce même corps en mouvement, ou à la condamnation du spectacle de la pilosité. Que l'obscénité puisse tenir à quelques poils innocents est *un phénomène* assez *étrange* pour qu'un historien accepte d'y *perdre deux ou trois cheveux.*

Il ne restera donc de ce livre pour nous réjouir que quelques histoires, comme celle de ce Chirac, un petit employé des chemins de fer passionné pour Zola et qui voulut entreprendre de porter à la scène quelques passages assez corsés du récital naturaliste, *comme* le viol de la fillette par le mendiant aveugle ou l'avortement de *la* prostituée, et qui n'en recueillit que les huées du public et quinze mois de prison ferme. Mineur de fond dans les galeries des archives judiciaires, François Martineau a ainsi détaché quelques jolis blocs de minerai. On attend maintenant les historiens qui sauront les exploiter, en sortir des flammes et faire rendre au temps son secret.

PIERRE LEPAPE.

★ *GINGUETTES ET* **LORETTES. BALS PUBLICS A PARIS AU XIX[e] SIÈCLE,** *de* **François Gasnault. Aubier. 344 p., 120 F.**

★ **FRIPONS, GUEUX ET LOUBARDS. UNE HISTOIRE DE LA DÉLINQUANCE DE 1750 A NOS JOURS, de François Martineau. J.-C. Lattès. 444 p., 140 F.**



CAGNAT.

Le destin de Maria Volkonski

Fillette, Maria récitait du Racine les yeux brillants devant Pouchkine, tendrement épris d'elle. *« Brune, agile comme un chat, jeune, si gracieuse que j'eusse aimé être les vagues qui effleuraient ses pieds »,* écrira le poète. Mais, lorsqu'un des partis les plus fortunés et les plus prestigieux de Russie, le prince Sergueï Volkonski, demanda sa main, le général Raïevski, son père, se sentit flatté et en oublia les idées révolutionnaires du prétendant, *« des rêves idiots et délicieux, condamnés à finir en Sibérie ».*

En effet, Sergueï appartenait à cette génération de jeunes officiers qui, à la faveur des guerres contre Napoléon, avait rapporté de France le goût de la liberté. Comme d'autres aristocrates – Troubetzkoï, Pestel, Mouraviev... – il souhaitait débarrasser son pays du servage, de la censure, de la corruption et du pouvoir absolu du tsar. *Leur conspiration débou*cha le 14 décembre 1825 sur une insurrection maladroite et prématurée. Le tsar Nicolas I[er] les condamna à l'exil et aux travaux forcés en Sibérie.

Maria Volkonski, mariée depuis peu, emportée par une exaltation romantique, décida de partager le sort de son époux et des autres « décembristes ». Avec une énergie jamais mise en échec, elle se battit pendant trente ans pour améliorer leurs conditions d'existence et transformer cette vie de paria en un *destin de légende.*

C'est avec beaucoup d'authenticité et d'émotion que Christine Sutherland nous en raconte l'histoire, enrichissant son récit de nombreux extraits de la correspondance et du journal intime de cette « princesse de Sibérie », si attachante et forte.

LYDIA FLEM.

★ **LA PRINCESSE DE** ***SIBÉRIE. HISTOIRE DE*** **MARIA VOLKONSKI, de** ***Christine Sutherland, traduit de l'anglais par Marina Grey,*** **Perrin, 349 p., 100 F.**

COMMUNICATION

LA PRÉPARATION DE LA LOI SUR

• TF 1 seule privatisée dans l'immédiat • La taxe sur les magnétoscopes supprimée • Pouvoirs élargis à la future commission nationale

***Le gouvernement a tranché. Au jcours d'une réunion interministérielle, après le conseil des ministres du mercredi 14 mai, il a été décidé que TF 1 serait la chaîne de télévision à privatiser en priorité.* Antenne 2, a déclaré M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, l'après-midi même à l'Assemblée nationale, « est celle des trois chaînes publiques qui contribue de la manière la plus consistante à la création dans le secteur public, (elle) restera la chaîne de référence ».**

Invité le soir même sur le plateau de TF 1, M. Léotard a indique que le choix de TF 1 était lié au fait que la chaîne produisait moins qu'A 2.* « La création française baisse et notre objectif est de s'opposer au déferlement de productions américaines. Il faut gagner la guerre des images. » *Selon le ministre, cette décision n'est pas* « une sanction, mais une chance ». *Quant à FR 3, sa privatisation reste en pointillé : la transformation de son statut est à l'étude, et le gouvernement devra se prononcer avant le 31 décembre 1987. Le statut de la Société française de production n'est pas réglé, mais il est prévu qu'au terme d'une délai à fixer, il n'y aurait plus de commandes obligatoires des chaînes publiques.

***Le ministre a encore déclaré à l'Assemblée nationale que le système audiovisuel français fondé sur des* « monopoles » *de diffusion et de programmation, paraissait* « à bout de souffle » *et avait du mal à faire face à la concurrence technologique et culturelle étrangère. D'autre part, selon M. Léotard, la lourdeur du service public constitue* « une menace réelle pour son indépendance, notamment en matière d'information ».**

Autre décision importante : la suppression de la taxe sur les magnétoscopes (659 francs pour 1986) à partir de 1987. Cette mesure, réclamée par les professionnels, posait des problèmes financiers dans la nouvelle donne audiovisuelle (le Monde du 15 mai), mais était inscrite dans la plate-forme commune RPR-UDF. Elle correspond à l'orientation générale de la nouvelle majorité : diminuer le train de vie de l'Etat et, en parallèle, diminuer les impôts et taxes.

La nouvelle commission nationale Communication et Libertés (CNCL), qui remplacera la Haute Autorité de la communication audiovisuelle après le vote du projet de loi – celui-ci sera soumis dans quelques jours au Conseil d'Etat et sera adopté en conseil des ministres, le 28 mai ou le 4 juin –, aura de très larges attributions en matières de fréquences et d'autorisation de chaînes. Sa composition a changé par rapport au projet initial mis au point par M. Xavier Gouyou Beauchamps. Elle comprendra neuf membres (comme la Haute Autorité) et non plus sept : trois magistats élus respectivement par le Conseil d'Etat, la Cour des comptes et la Cour de cassation, une personnalité nommée par le président de la République, un par le président de l'Assemblée nationale, une par le président du Sénat, ces six personnes en cooptant trois autres.

Ses compétences ont été élargies à la nomination des présidents des sociétés du service public (le Monde du 14 mai). Les conseils d'administration de ces sociétés auront une autre composition que celle prévue initialement : quatre membres représenteront l'Etat (et non plus cinq), la CNCL désignera quatre personnalités qualifiées – dont le président – les autres membres étant un sénateur, un député, un représentant du personnel (au lien de deux). En outre, la CNCL aura compétence pour l'autorisation des exploitants des réseaux cablés (et non plus les communes, comme dans le premier texte).

S'agissant des télécommunications, le ministre a déclaré que* « le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour défénir les conditions d'une véritable concurrence entre les opérateurs publics et privés ». *Le gouvernement, qui prévoit la fin du monopole pour la direction générale des télécommunications (DGT) et Télédiffusion de France (TDF) veut donner le temps au secteur public de s'organiser. La* « dérégulation) *ne serait donc véritablement mise en œuvre que dans un délai de dix-huit mois à deux ans. La CNCL, qui aura aussi compétence en la matière, sera l'arbitre de ces transformations. La fin du monopole des P et T pourrait intervenir* « tout de suite », *indique le ministère de l'industrie, des P et T et du tourisme, pour certains services comme le transport de données informatiques. En revanche, la déréglementation du* « cœur des télécomunications » *fera l'objet d'une autre loi.

L'annonce de la privatisation de TF 1 a provoqué un certain émoi dans la chaîne, cependant qu'à Antenne 2, le PDG, M. Jean Drucker, s'est déclaré* « très flatté » *que sa société ait été choisie comme* « référence ». *Les syndicats durcissent le ton. La gauche politique ne ménage pas ses critiques. Pour M. Georges Fillioud, ancien secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communications,* « les téléspectateurs ont tout à predre » *avec la réforme en préparation.

Y. A.

Le symbole du service public

Et pourquoi pas TF 1 ? La question était posée avec de plus en plus d'insistance dans les cercles gouvernementaux depuis que M. François Léotard avait fait connaître ses préférences pour la privatisation d'Antenne 2 et que les conseillers du premier ministre penchaient plutôt pour la troisième chaîne.

M. Maurice Ulrich, directeur du cabinet de M. Jacques Chirac, voulait-il « préserver » la deuxième chaîne, dont il avait été le président ? Où bien s'agissait-il de se débarrasser, par le biais de la privatisation, d'une première chaîne encombrante, avec un PDG, M. Hervé Bourges, proche du président de la République, et une équipe rédactionnelle comptant plusieurs journalistes *catalogués à gauche ? « Un repaire de gauchistes »,* aurait même dit un ministre, au cours d'un des tours de table précédant la décision. Un choix que les « durs » de la majorité étaient prêts à approuver des deux mains.

Politiquement encore, la décision du gouvernement revêt un aspect symbolique. TF 1, la chaîne la plus ancienne du service public, garde une image « gouvernementale » dans l'opinion. Conserver dans le service public Antenne 2 la frondeuse et *livrer au privé le noyau dur,* n'est-ce pas une opération habile qui prend la classe politique – le grand public, lui, ne fait guère la différence – à contrepied ?

D'autant que le gouvernement peut tenter, à travers TF 1, de *faire la démonstration « libérale »* par excellence : confions à des managers privés la chaîne qui a financièrement des problèmes (voir encadré) et nous verrons bien s'ils sauront redresser la barre. Même si le P-DG actuel a prévu lui-même le rétablissement financier en trois ans. Il faut dire aussi – *l'argument a été avancé* – que, grâce à l'action de ce même P-DG, TF 1 s'est rapprochée, dans certains aspects de sa programmation, du contenu d'une chaîne commerciale (les jeux, le *Cocoricocoboy,* le sport, etc.).

Economiquement, en revanche, le choix de TF 1 paraît plus discutable : un personnel plus nombreux qu'à Antenne 2, un « trou » budgétaire, alors que la deuxième chaîne fait des bénéfices. Mais il y a les actifs : TF 1, à l'inverse de sa consœur, possède un *patrimoine immobilier.* Pour un acheteur, c'est important. On sait que M. Robert Hersant, lorsqu'il a pris le contrôle de divers quotidiens à Paris et en province, s'est servi des immeubles – ce fut le cas au *Figaro – pour obtenir des liquidités.* Le groupe de M. Hersant a du reste annoncé immédiatement qu'il était candidat au rachat de TF 1. Suivi de près par le groupe Hachette.

Aux enchères ?

Le gouvernement fait procéder actuellement à des études dans les sociétés du service public, menées par l'inspection des finances, pour examiner en détail leurs conditions d'exploitation. Il a été décidé en outre que l'évaluation du « prix » de TF1 sera confiée à une société extérieure. Sur la base de cette évaluation, l'Etat fixera le montant de la vente. Mais celle-ci sera mise en œuvre par la future Commission nationale communication et libertés (CNCL), qui lancera l'appel d'offres, recueillera les candidatures et choisira le repreneur.

Sur quels critères ? Verra-t-on les enchères monter entre les différents groupes qui se sont éventuellement présentés ou qui vont se présenter : M. Hersant, Hachette, M. Bouygues, les Editions mondiales, MM. Seydoux-Berlusconi ?... Ou bien le choix des nouveaux « sages » de la commission se fera-t-il sur *d'autres bases liées aux projets* de programmation, aux capacités financières, ou... plus politiques ? Il ne faut pas oublier dans cette affaire que la CNCL héritera en même temps des contrats sans doute abrogés de la « 5 » et de TV6, sans compter, éventuellement, Canal Plus. Une belle *bagarre d'intérêts* en perspective, pour laquelle M. François Léotard a promis *« transparence »* et *« concurrence »* ce que la nouvelle majorité reproche non sans raison à l'ancienne de n'avoir pas fait avec la « 5 ».

Compromis honorable

Le gouvernement met donc en œuvre son programme, même si *la privatisation de deux chaînes* n'est pas pour l'immédiat. On n'abandonne pas l'idée, mais on se réserve la possibilité de ne pas l'appliquer au vu des résultats de la première opération. Tel quel, le dispositif, si on ne prend que *l'audiovisuel, porte un coup au* secteur public mais ne l'abat pas. *Il contient les germes de grosses* difficultés, mais il ne compromet pas les chances de pouvoir les surmonter.

L'élément central du système *sera la future commission nationale.* Elle aura la haute main sur *la distribution des chaînes privées* et des réseaux ; elle sera l'arbitre – avec quels pouvoirs réels ? – du secteur public. Le gouvernement, qui a modifié sa composition, compte désormais sur elle pour assurer une séparation entre l'audiovisuel et les pouvoirs publics : Etat, collectivités *locales.* C'est un progrès sensible par rapport au texte initial. Saura-t-elle faire preuve de l'indépendance qu'a su acquérir, malgré quelques vicissitudes, la Haute Autorité dans ses bientôt quatre années d'existence ? La *nouvelle majorité, ministre en* tête, affirme en faire le pari.

Quoi qu'il en soit, M. François Léotard ne paraît pas sortir affaibli des arbitrages de Matignon. Il *s'est démarqué des ultra-*libéraux, réfutant leur impatience dans une interview au dernier journal du dimanche. Cela a été, semble-t-il, un signal pour le premier *ministre.* Avec un compromis honorable, il laisse la porte ouverte au secrétaire général du PR, confronté à un délicat choix politique dans la perspective de 1988. Et il aborde la nouvelle bataille parlementaire qui se prépare avec une armée en bon ordre.

YVES AGNÈS.

La mariée est belle...mais dépensière

De ses trois filles en âge de se marier, le pouvoir a donc choisi de se séparer de l'aînée, TF 1. Est-ce un beau parti ? Malgré des charges financières assez lourdes à porter, en tant qu'héritière de la chaîne unique de télévision fondée après la guerre, sa situation actuelle n'est pas mauvaise. Grâce au redressement de ces dernières années, elle est devenue une chaîne *« populaire de qualité »*, selon l'expression de son président. Populaire, à cause de ses vedettes *qu'elle a rassemblées* – de Stéphane Collaro à Patrick Sabatier, en passant par Michel Polac, et sans oublier Yves Mourousi et Anne Sinclair, – elle est regardée par plus de dix millions de spectateurs en audience moyenne cumulée. De qualité, elle encourage la création française, dont l'exemple le plus récent est la série de Claude Santelli *« l'Ami Maupassant »*, qui connaît un taux d'écoute entre 23 et 40 %.

Dans la bataille de l'audience, TF 1 tient tête à A 2. Selon l'institut Médiamétrie, 57,9 % des téléspectateurs l'ont regardée au moins une fois par *jour* en avril, *contre* 55,8 % pour Antenne 2. La chaîne est en tête pour les divertissements (« Cocoricoboy », « le Jeu de la vérité »), pour l'information, pour les débats (« 7 sur 7 », « Droit de réponse ») et pour les grandes *retransmissions sportives.*

Quant au patrimoine immobilier, point capital dans tout contrat de mariage, TF 1 est propriétaire de l'immeuble de la rue Cognacq-Jay, où sont installés ses services d'information (le bâtiment est évalué entre 250 à 300 millions de francs), mais elle n'est que locataire de son siège administratif à la tour Montparnasse (loyer annuel : 12 millions de francs).

Tout n'est pas rose pour autant. La réussite de la chaîne, depuis la nomination de M. Hervé Bourges comme PDG en 1983, renouvelée *fin* 1985, est due, *en partie,* à une aggravation du déficit, déjà chronique. Le budget pour *1986* se compose de 2,5 milliards de francs de recettes (60 % de la publicité, 40 % de la redevance), dont 520 millions de francs ont été versés à TDF pour la diffusion de ses programmes, 780 millions consacrés aux dépenses d'administration et de fonctionnement, et 1 200 millions à la technique, aux *programmes* et à *l'information.*

M. Bourges estime à environ 85 millions de francs le déficit en 1985, qui s'ajoute à celui des années précédentes. Mais il fait remarquer qu'avec mille quatre cents employés, TF 1 fait travailler cent trente personnes de plus qu'A2, dont le chiffre d'affaires est à peu près semblable. Il ajoute que, pour la première fois, TF 1 a constitué une réserve budgétaire, pour parer aux coups durs, et que le déficit devrait se résorber en *trois ans...*

Une mariée peut-être belle, mais dispendieuse. Le repreneur privé saura-t-il la transformer en épouse modèle, qui sache tenir son ménage sans perdre ses charmes ?

ALAIN WOODROW.

La rédaction : « A vendre avec les meubles »

TF1 est sous électrochoc. La stupeur frappe journalistes, techniciens et employés. Une stupeur vite teintée d'inquiétude. Au début de cet *après-midi du 14 mai, des informa*tions filtraient déjà à propos de la privatisation imminente de TF1. Et des journalistes s'interpellaient déjà, au détour d'un couloir, d'un ton *faussement dégagé ou clairement* acide : *« Alors à quel prix es-tu vendu ? »* ou *« Tu pars quand ? ».*

Dans son bureau, Pierre-Luc Séguillon, rédacteur en chef, règle son récepteur au moment où M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, parle en direct de l'Assemblée nationale. Anne Sinclair risque un trait d'humour noir : *« Plus besoin de réglage, quand nous serons privatisés... »* Ça y est, c'est TF1. Dans un bureau proche, une secrétaire avale une gorgée d'eau minérale. Un journaliste du service politique fait irruption dans le bureau et lance d'un air mélodramatique : *« Ciel ! passez-moi les sels ! »*

Le premier effet de surprise passé, Pierre-Luc Séguillon et Anne Sinclair réagissent en « pros ». Echange rapide de réflexions concernant l'esquisse de ce que pourrait être TF 1 privatisée et le devenir d'Antenne 2 soudain consacrée « chaîne publique de référence ». *Puis on file à la conférence* de rédaction. Dans les couloirs, c'est l'ébullition. L'énervement est à son comble. Déjà, une équipe d'Antenne 2 darde caméra et lampe sur un journaliste qui porte autour du cou une pancarte hâtivement confectionnée : *« A vendre avec les meubles ».* La salle de conférence est bondée, des rires nerveux et des plaisanteries éclatent. *« On pourrait faire un sujet sur une entreprise qui marche, Matra par exemple ? »* lance une journaliste. Un reporter, qui clame qu'il est pour la privatisation, s'attire la remarque acérée d'un de ses confrères : *« Ça y est, tu veux déjà ma place ! ».* Difficile de *mener à terme* le *« conducteur »* du « Vingt heures » au milieu de ce *happening.*

Julien Brunn, journaliste au service politique, annonce qu'une société de journalistes de TF 1 est en *voie de constitution,* qui *défendra* les droits moraux de la rédaction et sera l'interlocuteur des éventuels acheteurs. Mais les journalistes, survoltés, n'y prêtent qu'une attention vague.

Pendant qu'Alain Denvers, directeur de l'information, réunit les chefs de service, les commentaires continuent. Mêlés d'excitation, d'inquiétude et d'incertitude. Des journalistes expliquent que *« la privatisation est une chance de mettre les choses à plat »*, d'autres rappellent l'éclatement de l'ORTF en 1974 et son cortège de licenciements, des pigistes supputent leur chance d'être enfin embauchés. La majorité des techniciens du montage et du mixage sont, eux, consternés.

Le soulagement d'Antenne 2

Une voix non identifiée convoque le personnel en *assemblée générale.* Les délégués syndicaux s'y rallient, face à la demande du personnel qui se masse dans un studio. Très vite, le ton monte entre le SNJ, la CFDT et la CGT, qui *rappellent* la *grève* lancée pour le 21 mai, et la CFTC (majoritaire à la rédaction), qui freine des quatre fers. Jean-Claude Bourret, l'un des présentateurs *vedettes de TF 1 et délégué FO,* surprend tout le monde en parlant de *« grève immédiate ».*

A Antenne 2, où l'on a longtemps cru être la cible, c'est le soulagement. Avec un zeste d'inquiétude : le statut de « chaîne publique de référence », c'est quoi au juste ?

YVES-MARIE LABÉ.

La direction : « Des critiques injustes »

« Avoir remonté cette chaîne, son image, sa qualité, son audience, à la force du poignet et en arriver là... » C'est M. Hervé Bourges, PDG de TF 1, qui parle. Il juge bon de ne pas nous en dire plus. Il a exprimé son sentiment dans un communiqué dans lequel il *« prend acte des intentions du gouvernement ».* M. Bourges déclare qu'*« il s'agit d'un choix symbolique aux conséquences multiples ».* Il ajoute : *« Depuis deux ans, la chaîne a enregistré un redressement spectaculaire de son image et de son audience, et c'est le premier média d'Europe pour son chiffre d'affaires publicitaire ».* Le PDG de TF 1 affirme qu'*« il veillera personnellement à ce que les intérêts professionnels, matériels et moraux de ses personnels soient respectés ».*

Si M. Bourges préfère rester en retrait, à la direction de la chaîne, une fois la surprise surmontée, on se montre plus direct. *« C'est une douche froide pour l'ensemble des personnels »*, déclare l'un des collaborateurs du PDG. Les critiques formulées par le ministre, affirmant l'insuffisance de création de la chaîne, sont jugées *« très injustes » : « La maison compte des hommes et des femmes qui, depuis des années, se défoncent pour la création, qu'il s'agisse de fictions ou de documentaires, de magazines d'information ou de variétés, de l'habillage de l'antenne ou de son agencement. Les gens de télévision sont avant tout des créateurs, et le contester, tant sur le plan du principe qu'à partir de chiffres que l'on peut lire de multiples façons, est très regrettable. »*

« Tout ce qui n'est pas achat de films ou de séries étrangères est création », affirme-t-on à la direction de TF 1. Un journaliste qui fabrique un sujet, un reportage est un créateur. La chaîne, dit-on aussi, est celle qui produit le plus de documentaires, *« environ deux fois plus qu'Antenne 2.*

Sur le plan de la fiction, *« s'il est vrai* – reconnaît-on – *qu'en nombre d'heures TF 1 produit moins, en revanche elle investit autant, mais le coût moyen de l'heure est plus élevé ».* Cela est dû, explique l'un des collaborateurs du PDG, au fait que la « une » ne produit que des fictions de soirée (dont le coût est plus lourd) et non des fictions quotidiennes, comme le fait A 2 pour ses après-midi. *« C'est un choix délibéré. »* La première chaîne, ajoute-t-on, est aussi *« celle qui investit le plus – et très largement plus – dans les programmes jeunesse ».* Cela aussi représente beaucoup d'argent. TF 1 « s'honore » également de créer dans le domaine du divertissement : « Cocoricocoboy » en est un exemple.

Cette privatisation comporte deux sortes de danger, touchant la restructuration de la chaîne et l'équilibre général du service public. Dans le premier cas, *« tout dépendra de l'opérateur qui reprendra la chaîne. Selon ses objectifs, tout est envisageable, du maintien en l'état des effectifs au coup de sabre violent ».* Pour l'équilibre général du service public, on fait remarquer que TF 1 est la première cliente de la SFP, à hauteur de *600 millions de francs* par an, soit plus de la moitié du budget de la SFP *et* qu'un *opérateur* privé n'acceptera vraisemblablement pas de payer à TDF les tarifs qui sont imposés aux chaînes publiques dans la loi de finances, enfin que l'INA verra ses commandes réduites... *« C'est donc tout l'équilibre du service public qui sera ébranlé. »* Sans compter la menace sur le personnel, à TF 1, mais aussi dans les autres sociétés : *« Ceux qui, dans le service public, imagineraient ne pas être concernés par la privatisation d'une chaîne se trompent. »*

Pressions politiques

La qualité des programmes ? Tout dépendra des choix du repreneur, selon qu'il décidera d'adopter *« une politique haut de gamme »* ou qu'il *« voudra faire de l'argent rapidement et facilement ».* Un point essentiel est à considérer, estime-t-on à TF 1 : les habitudes d'un public extrêmement exigeant. *« Il est peu probable qu'un opérateur réussisse s'il sacrifie la qualité. On l'a bien vu avec la création de chaînes privées qui sont allées au plus facile et à ce qui était considéré comme le plus immédiatement rentable. »*

A combien estime-t-on la reprise de TF 1 ? Il faut tenir compte de différentes composantes, dit-on à la direction : ses biens propres, surtout l'immobilier, ses stocks de programmes (en l'occurrence, plus de 400 millions de francs), le savoir-faire des personnels (il n'a pas de prix).

La qualité de l'antenne (ses animateurs, ses présentateurs...), celle du réseau (TF 1 a le réseau le plus fin, donc obligatoirement le plus coûteux en maintenance), entrent également en ligne de compte. Sans oublier l'image de la chaîne et la rentabilité qu'un opérateur pourra en tirer. Si on fait le total, la fourchette pourrait aller, pense-t-on, de 2 à 6 milliards de francs. La bonne référence, c'est le prix de vente d'une radio. Europe 1 a été vendue pour 500 millions de francs. *« On peut multiplier au moins par six ou sept pour une chaîne de télévision. »*

La privatisation de TF 1 peut-elle être considérée comme une opération dirigée contre M. Hervé Bourges ? *« Disons qu'il est le PDG le moins flexible,* déclare-t-on dans son proche entourage. *Après le 16 mars, il a subi des pressions externes l'incitant à procéder à des changements de responsables, cela a été le cas pour le directeur de la rédaction et le chef du service politique, mais M. Bourges est resté sourd à ces pressions. »*

ANITA RIND.

LES PRIX ALBERT-LONDRES 1986 : FRANÇOIS HAUTER ET PHILIPPE ROCHOT

Le quarante-huitième prix Albert-Londres pour la presse écrite a été décerné le 14 mai (au quatrième tour) à François Hauter, grand reporter au *Figaro,* notamment pour ses reportages sur Les esclaves aujourd'hui . Le prix Albert-Londres pour l'audiovisuel a d'autre part été décerné à l'unanimité à Philippe Rochot, d'Antenne 2, pour l'ensemble de ses reportages, et à son équipe composée de Georges Hansen, Aurel Cornéa et Jean-Louis Normandin, retenus en otages au Liban.

L'AUDIOVISUEL

Levée de boucliers

Les réactions qui commencent à pleuvoir après l'annonce par M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, concernant la privatisation de TF 1 sont dans l'ensemble négatives : une véritable levée de boucliers. Le ton, dans l'opposition, est donnée par M. Jack Lang (PS), qui parle d'une *« triste décision »* et prédit *« une vaste alliance au-delà des frontières politiques pour dire non à ce bradage du bien commun »*, alors que M. Georges Fillioud (PS) accuse le pouvoir de *« vol »*, en souhaitant que *« les usagers, les professionnels, les créateurs, ne se laissent pas dépouiller »*. M. Lionel Jospin (premier secrétaire du PS) espère *« faire reculer le gouvernement »*, alors que le bureau exécutif du PS *« condamne avec vigueur le projet de privatisation de TF 1 »* et *« en exige le retrait immédiat »*. M. André Lajoinie (président du groupe communiste à l'Assemblée nationale), enfin, dénonce la mainmise *« des capitaux privés, Hersant ou autres, sur ce qui est un acquis démocratique »*.

Dans la majorité, on se garde de crier victoire trop vite. M. Alain Peyrefitte (RPR) note que le projet est *« conforme aux engagements pris par la nouvelle majorité »* mais refuse de commenter *« le choix entre la une ou la deux »*. M. Jean-Claude Gaudin (président du groupe UDF) se déclare *« satisfait »* d'un choix fait *« non par idéologie mais avec pragmatisme »*. Il ajoute, que la privatisation d'une deuxième chaîne se fera *« sûrement et sans improvisation »*. M. Pascal Clément (UDF) se montre plus nuancé, qualifiant la solution proposée de *« la moins mauvaise »*.

Du côté des syndicats, la condamnation du projet est unanime. La Fédération des travailleurs de l'information et du livre CFDT appelle l'ensemble des salariés du secteur public de l'audiovisuel à faire de la journée de grève du 21 mai *« un avertissement clair et net au gouvernement »*. Le syndicat unifié de radio et de télévision (SURT-CFDT) dénonce *« une volonté de destruction du bien public et de spoliation de la collectivité »* par cette loi *« inutile et dangereuse »*. De son côté, la Fédération de l'audiovisuel du SNJ qualifie le projet de *« dangereux socialement, économiquement, politiquement, culturellement et techniquement »*. Et la Fédération FO des spectacles de la presse et de l'audiovisuel *« insiste sur l'urgence, en préalable à toute décision, d'engagements clairs sur l'emploi, les conditions de travail et la couverture conventionnelle »*. La CFTC, enfin, majoritaire à TF 1, a demandé à rencontrerd'urgence le ministre de la culture et de la communication, afin de connaître les détails du projet et *« les garanties professionnelles et sociales qui l'accompagneront »*.

A TF 1, M. Alain Denvers, directeur de la rédaction, a appelé les chefs de service à *« la vigilance et à la cohésion »*. Faisant remarquer qu'*« une rédaction ne s'achète pas comme une boîte de petits pois »*, il a ajouté : *« Nous devons éviter les dérapages et maintenir notre qualité professionnelle. »* Le PDG, M. Jean Drucker s'est déclaré *« très flatté qu'en tranchant dans ce sens le gouvernement ait considéré qu'Antenne 2 pouvait constituer la norme de référence pour le service public »*, en souhaitant cependant que sa chaîne puisse disposer *« de tous les moyens nécessaires à la réussite de son exaltante mais difficile mission. »*

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

« On ne joue pas au foot ! »

La privatisation est une excellente chose, c'est une affaire entendue. Mais le service public, ce n'est pas mal non plus. Curieusement, l'avenir en pantoufles d'Antenne 2 excite davantage l'imagination des députés, surtout dans la majorité, que le saut dans l'inconnu de TF 1. La *« chaîne de référence »* du secteur public devra-t-elle donc être *« la voix de la France ? »*. *« Il faut une chaîne officielle, qui fasse son travail dans l'objectivité,* explique M. Jean-Claude Gaudin (UDF, Bouches-du-Rhône), *mais les journalistes de télévision ne sont pas des porte-parole. Cela dit, quand ils se permettent de juger telle ou telle habitude d'un homme politique, telle ou telle de ses alliances, il faut donner à l'intéressé la possibilité d'y répondre. »*

Radieux horizon. Mais que d'embûches avant d'y parvenir ! Derrière la volonté gouvernementale de privatiser TF 1 se dessine, en effet, une terrifiante menace pour la vie quotidienne des Français : et si une méchante grève dans l'audiovisuel privait les téléspectateurs du Mundial ?

Tout le monde y pense. Mais les députés de la majorité se refusent à envisager cette extrémité : *« Les syndicats ne vont tout de même pas mettre le Mundial en coupe réglée »*, veut croire M. Gaudin, qui précise tout de même : *« Nous, nous faisons de la politique. On ne joue pas au foot. Et pour le service minimum, il y a de très bons films qui valent bien ce nous voyons aujourd'hui, non ? »*.

Cette perspective de service minimum, de toute façon, n'a rien pour épouvanter M. Bruno Gollnisch (FN, Rhône) qui se contentera alors *« d'écouter le silence et la méditation »*.

« Nous ne sommes pas dans une république sud-américaine, s'indigne M. Jacques Godfrain (RPR, Aveyron). *Le gouvernement n'est tout de même pas chargé uniquement du pain et des jeux, et ne se détermine pas en fonction de la diffusion du Mundial »*. *« Si cela se produisait,* avertit M. Alain Juppé, porte-parole du gouvernement, *les fauteurs de grève porteraient une lourde responsabilité et l'opinion se retournerait contre eux. »*

Heureusement, M. Alain Peyrefitte (RPR, Seine-et-Marne) a imaginé un subterfuge : *« Si on ne peut pas diffuser les matches sur TF 1, pourquoi pas la 4, la 5 ou la 6 ? »*. Berlusconi au secours de Platini, quel rêve !

Il n'empêche, l'heure est tout de même grave. La France risque l'angoisse. Au sortir de l'hémicycle, l'attachée de presse de M. Madelin, ministre de l'industrie, prend à part un journaliste de télévision : *« Le ministre voudrait une minute pour expliquer aux Français qu'il ne faut pas s'angoisser »*. Accordé. Le ministre arrive, visiblement tourmenté, se concentre quelques secondes et se lance : *« Pour que cela soit vraiment dangereux... »* La petite assistance retient son souffle : *« Pour que cela soit vraiment dangereux, il faudrait consommer en quelques jours deux tonnes d'épinards sans les laver »*. Ah ! Il ne s'agissait que des suites de Tchernobyl ! Rien de grave.

DANIEL SCHEIDERMANN.

Etre ou ne pas être indépendant

(Suite de la première page.)

L'essentiel est d'y résister. Aucun membre, en soi, n'est indépendant. Mais, à neuf, tous le sont.

La troisième occasion de marquer ses distances à l'égard du pouvoir, la Haute Autorité l'a eue lorsque le gouvernement de M. Fabius la consulta sur les cahiers des charges de la cinquième et de la sixième chaîne. Fallait-il se taire ? Arguer de la proximité de la campagne électorale (nous étions en janvier 1986), qui empêchait un diagnostic serein sur les obligations de ces nouvelles concessions de service public ? La prudence l'aurait conseillé. Mais le souci de jouer pleinement son rôle, le refus de décourager les créateurs, de déséquilibrer la production cinématographique française, ou de révolter les personnels des médias existants, la volonté, contre vents et marées, de réguler l'espace audiovisuel français, ont amené la Haute Autorité à dire son avis, sans fioritures, et à exprimer publiquement son désir de voir les chaînes privées, auxquelles elle ne s'opposait pas, respecter un minimum d'obligations de création.

Normal, naturel ? Certes. Encore fallait-il briser, seuls, le silence officiel, quitte à être renvoyés, d'une pichenette « matignonesque », à nos études.

Indépendant, on ne l'est pas plus ou moins. On l'est ou on ne l'est pas. La Haute Autorité l'a été. Elle a marqué un pas décisif dans l'histoire de l'audiovisuel français. L'expérience qu'elle a vécue n'aura pas d'équivalent, d'autant que les pouvoirs alloués demain à une commission nationale seraient certes accrus dans le domaine de la gestion des fréquences, mais diminués, apparemment, vis-à-vis des – ou de la ! – chaînes publiques.

Avons-nous – ai-je eu – tort ? La disparition probable de la Haute Autorité était-elle inscrite dans la bible de l'alternance ? A l'heure du bilan – certains parlent du testament, – je dirai : peu importe. Nous avons fait ce que nous devions, ce que nous pouvions. Dans la cohabitation, déjà.

Mais, de grâce, qu'on nous épargne les discours sur l'indépendance ! Parce que l'indépendance ne se décrète pas. Parce qu'au-delà des textes et de l'esprit des lois, des assurances (éphémères) de vie éternelle, des modes de désignation contestables ou contestés, l'indépendance est avant tout affaire de courage et de caractère.

Que la future commission nationale fasse mieux que nous, si possible ! Mais que les hommes politiques évitent de nous dorer la pilule : l'indépendance, c'est fou ce qu'ils aiment ça. Mais de loin. De très loin.

MICHÈLE COTTA.

Magnétoscopes : une taxe impopulaire

La taxe sur les magnétoscopes (659 francs par an), instituée en 1983, fait partie de tout un train de mesures protectionnistes contre les importations japonaises : blocage douanier de Poitiers, TVA sur la location de vidéocassettes, etc. Il s'agissait alors de casser la demande nationale pour laisser le temps à l'industrie française de rattraper son retard sur les constructeurs étrangers.

Mais une fois calmée la tension sur le marché vidéo, le gouvernement socialiste a maintenu la redevance magnétoscope sur la pression du ministère des finances. Le produit de cette taxe venait en effet à point pour compenser certaines faiblesses de la redevance sur les téléviseurs. En exonérant de redevance certaines catégories sociales (dont les personnes âgées), le gouvernement avait provoqué un trou d'environ 1 milliard de francs dans le financement de l'audiovisuel public. De plus, la saturation de l'équipement des foyers français en téléviseurs freinait sensiblement la progression, jusque-là très forte, de la manne alimentant l'audiovisuel.

Le marché naissant de la vidéo semblait donc un bon relais financier. Mais la nouvelle taxe est très impopulaire et se perçoit avec difficulté auprès des propriétaires de magnétoscopes. Surtout, elle est de plus en plus contestée par les producteurs de cinéma. Depuis deux ou trois ans les grandes compagnies américaines contrôlent la quasi-totalité du marché de l'édition vidéo et se plaignent du sous-développement du parc de magnétoscopes français (moins de trois millions d'appareils).

Tenue un moment pour l'ennemi du cinéma parce qu'elle faisait concurrence aux salles, la vidéo cassette est devenue aujourd'hui un allié indispensable de la production. L'achat des droits vidéo d'un film se négocie en effet en amont de sa réalisation et contribue ainsi à son financement. Aux Etats-Unis, où la concurrence est vive entre les éditeurs, ces droits peuvent atteindre plusieurs millions de dollars et représentent couramment 20 % à 40 % des devis de production.

Soucieux d'obtenir en France des conditions de financement aussi favorables, les producteurs ont donc milité activement mais discrètement pour la suppression de la redevance sur les magnétoscopes, espérant ainsi redynamiser le marché de la vidéo.

J.-F. L.

Vers la diminution de la redevance

M. François Léotard n'a pas abattu toutes ses cartes dans la partie serrée qu'il joue autour de la réforme de l'audiovisuel. En annonçant simultanément la suppression de la taxe sur les magnétoscopes et la privatisation de TF1, le ministre de la culture et de la communication ne fait qu'esquisser l'architecture financière de sa réforme. La fin de la redevance vidéo, c'est 900 millions de francs en moins pour l'audiovisuel public. Mais en cédant TF1 au privé, on économise 840 millions de francs de redevance, qui fournissait une part du budget de la chaîne.

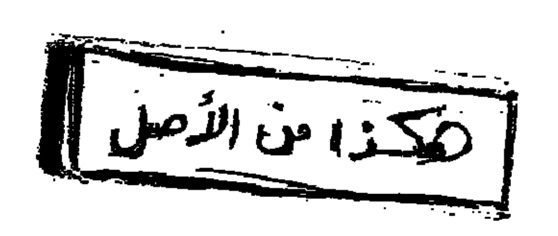
Equilibre donc, mais équilibre précaire, Antenne 2, chaîne publique et FR3, qui le reste pour le moment, vient de la publicité à concurrence d'un peu plus de 2 milliards de francs par an. En bonne logique libérale, les deux chaînes devraient renoncer à ces ressources réservées aux télévisions commerciales. D'où un nouveau trou dans le financement de l'audiovisuel public.

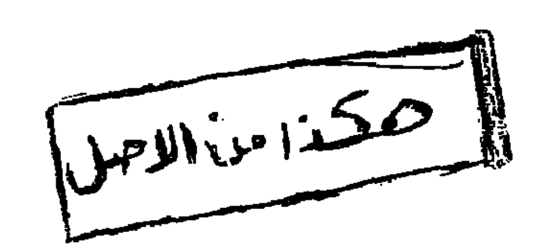
Le gouvernement a, semble-t-il, choisi de repousser l'échéance du problème en maintenant la publicité sur les chaînes publiques à titre transitoire. Un régime qui pourrait durer trois ans selon les uns, cinq ans selon les autres. Le délai n'est pas encore tranché.

Mais M. Léotard veut aller plus loin. il a fait annoncer, jeudi15 mai, une future baisse de la redevance sur la télévision. Il espère ainsi notamment se gagner une opinion publique qui n'est pas très favorable à la privatisation. Le ministre a demandé une diminution de 17 % (la redevance couleur passerait de 541 F à 450 F), ce qui représente environ 1 milliard de francs en moins dans les caisses. Pour compenser ce manque à gagner, M. Léotard propose de budgétiser certains services rendus par l'audiovisuel public, notamment Radio-France internationale, qui pourrait être prise en charge par le ministère des relations extérieures. Une économie de 300 à 400 millions de francs.

De plus, le ministre estime que l'Etat doit compenser une partie des exonérations de redevance pour les personnes âgées, qui entraîne un trou de 1 milliard de francs dans le budget des chaînes. Le ministère des finances est très réticent, mais il semble que des arbitrages favorables à M. Léotard soit en bonne voie.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.





Cannes 86

PLUTOT que de misère, celle des Noirs du tournant du siècle dans le sud des Etats-Unis ou celle de l'Inde, d'hier et de toujours, il fut question mercredi à Cannes de femmes. L'une s'appelle Whoopi Goldberg. Elle est l'héroïne de The Color Purple, *le premier film pour grandes personnes réalisé par Steven Spielberg. Noire, si noire, elle s'habille des mélodies de Quincy Jones pour élever au plus haut toute l'espérance d'une nation, se jouant des longueurs, des imperfections du plus mélo des mélodrames servi depuis longtemps sur grand écran.*

FEMMES

L'AUTRE se nomme Shabana Azmi. Elle est la bouleversante porteuse de lanterne du film de Mrinal Sen, Genesis. *Le metteur en scène indien découvert il y a plus de dix ans sur la croisette et depuis lors choyé par les festivaliers comme il le mérite, a offert, à celle qui vient d'être nommée actrice dans son pays, l'un des rôles les plus émouvants de la sélection officielle.*

IL y a quelques années déjà, une toute autre misère, celle des franges des grandes villes occidentales, avait choqué les bien pensants. On était en 1977, et Sid Vicious, leader du groupe de rock anglais Sex Pistols, crachait sur la reine et sur tous les pouvoirs. Sid and Nancy, *réalisé par Alex Cox, n'est malheureusement pas le document qu'il aurait voulu être.*

SÉLECTION

« The Color Purple », de Steven Spielberg

Malheur-mélo

Dans The Color purple *comme dans tous ses films, Spielberg retrouve l'état d'innocence. Comme on le sait, ce n'est pas simple.*

IL était une fois une fille laide. Elle attendait un bébé, et c'était son père qui l'avait mise enceinte. Elle a accouché par une nuit de tempête. Dehors, une ombre attendait. Lui. Il lui a pris l'enfant et s'en est allé le vendre.

Ce n'est pas un conte rose que cette fois nous offre Steven Spielberg avec *The Color Purple*, d'après le « best-seller » de l'auteur noire, Alice Walker. Les malheurs accumulés de Celie (Whoopi Goldberg) sont de ceux qui font accorder les circonstances atténuantes aux assassins les plus cruels. Mais Celie n'a rien d'une criminelle, elle ne sait pas même se révolter.

Femme, laide, devenue stérile après son accouchement, Noire parmi les Noirs, elle se ressent inférieure. Elle se soumet à la brute de mari (on l'appelle Monsieur) que lui impose son père pour rester seul avec Nettie (Akosua Busia). Celie supporte tout, les coups, les humiliations, les enfants du premier mariage, qui sont odieux. Quand Nettie, pour échapper au père incestueux, vient la rejoindre, c'est un peu de joie, mais ça ne dure pas. Le mari chasse Nettie, qui s'est refusée à lui. Celie a beau se cramponner, se laisser traîner par terre, elle est arrachée à la seule personne qui l'aime.

D.R.

Whoopi Goldberg.

Et la vie continue, les enfants grandissent, se marient. Le fils de Monsieur épouse une bonne grosse fille, Sophia (Oprah Winfrey), qui bientôt en a assez des scènes perpétuelles, et s'en va, déverse son agressivité contre la femme du maire, une Blanche si gentille pourtant avec les Noirs : la preuve, elle l'engage comme bonne... Arrive Shug (Margaret Avery), le grand amour de Monsieur, une fille formidable qui ne s'en laisse pas conter, une chanteuse sexy, qui enseigne à Celie comment on devient belle, l'amour de soi, la sensualité. Tout ce que Celie retient, c'est comment prendre une distance avec le malheur, et c'est déjà beaucoup. Nettie, qui est partie pour l'Afrique, envoie régulièrement des lettres, mais Monsieur les cache. Il n'empêche que l'arrivée de Shug marque la fin de son règne, et même quand elle s'en va il est vaincu, il n'est plus rien.

Spielberg recrée la vie d'une communauté noire au début du siècle, quand la misère a remplacé l'esclavage sans atténuer le racisme, quand la ville apparaît comme la solution au désarroi. Il enveloppe ses héros de musique, les place dans des paysages aux couleurs douces, et il suffit alors d'une ombre de tristesse, d'une larme, d'un dos qui se courbe, d'un sourire las pour que la violence du malheur éclate et frappe au cœur.

Savoir redonner aux événements les plus convenus une dimension de vérité première, simple comme une légende, comme un mythe enfantin, avec tout ce que cela comporte d'innocence et de cruauté, voilà le secret de Spielberg. On aime Celie comme on a aimé E.T., sans raison, parce que c'était lui, parce que c'est elle, parce que Whoopi Goldberg tient la distance du malheur avec une fierté, une douceur royales sans jamais tomber dans la mièvrerie. Elle y croit, on y croit, tout au moins jusqu'au deux tiers du film.

Mais Spielberg a voulu récompenser Celie, montrer sa réussite sociale, montrer aussi Nettie en Afrique, et, à partir de ce moment, il n'a pas évité le mélo chromo, c'est le moins qu'on puisse dire. Peu importe, ce qui reste en mémoire, c'est le visage de Whoopi Goldberg, effrayé, malin, infiniment chaleureux, et la fragilité insidieuse de Steven Spielberg.

COLETTE GODARD.

« Genesis », de Mrinal Sen

La femme à la lanterne

Un auteur, choyé à Cannes, met son talent au service de la misère en Inde. Un film lumineux.

QUELQUE part en Inde. Pour éviter de vivre esclaves, un tisserand et un fermier se sont retirés dans un village en ruine au bord du désert. Un marchand est seul à le savoir. Il fournit de la laine au tisserand, qui lui fabrique des tapis, il le paye en provisions. Le fermier gratte une terre peu fertile. Un jour, les deux hommes voient surgir une femme hébétée, portant un ballot de vêtements et une lanterne. Rescapée d'une inondation, hantée par le souvenir des morts, elle devient leur compagne de travail, adoucit leur existence.

Mrinal Sen, depuis une bonne dizaine d'années, a gagné la célébrité internationale à Cannes. Son nouveau film est une coproduction de l'Inde, de la France (avec participation du ministère de la culture), de la Belgique et de la Suisse. Fait exemplaire : l'apport européen n'a pas conduit *Genesis* au babelisme. L'univers, le style de Mrinal Sen gardent toute leur rigueur, même si la fable sociale peut avoir des résonances dans d'autres pays. Le film parle de la sécheresse, de la famine, de la misère, de l'oppression et de la liberté.

Cette liberté, le tisserand et le fermier croient l'avoir conquise en rebâtissant leur propre civilisation dans une région de nulle part. Mrinal Sen a filmé les ruines, le cimetière, le désert, comme les déplacements de ses personnages, de façon hiératique. Symboliquement, la femme à la lanterne apporte la lumière intérieure. Vouée par nature aux activités ménagères, c'est pourtant (admirons l'actrice Shabana Azmi) une grande figure de sagesse. Elle fait comprendre à ses compagnons qu'ils sont exploités par le marchand, elle les guide vers l'autonomie, elle accepte de leur appartenir en commun. Ils ne résistent pas à la jalousie. Lorsque la mise en scène passe de la contemplation à la tension et à la violence, il est clair que le réalisateur s'indigne de la malédiction pesant sur les pauvres. S'ils élèvent seuls un nouveau monde, on le leur reprend, on le leur détruit. Mais le tisserand et le fermier portaient, chacun en soi-même, son propre ennemi. Sur ce point, ils n'ont pas entendu la messagère de lumière. La profondeur, l'importance du film, sont là.

JACQUES SICLIER.

SECTIONS PARALLÈLES

« Miko », de Franck Ripploh

FRANCK RIPPLOH est un Berlinois aux yeux bleus. Il a connu la gloire en Allemagne, un triomphe à *New-York et à San-Francisco, un* beau succès en France (et peut-être ailleurs) avec *Taxi zum Klo*. Malgré son titre, que l'on pourrait traduire par « taxi pour les *gogues », c'était, avant* le SIDA, une comédie charmante et une promenade irrésistiblement drôle dans les lieux de rencontres homosexuels de Berlin.

Le *marché a présenté* un autre de ses films, *Miko*, du nom d'une rockeuse blonde dont il est le manager et l'amant. Double problème. Elle a non seulement un caractère de chien, mais des convictions radicales sur tout : les hommes politiques, le rôle des femmes, la médecine par les plantes et, naturellement, la musique. Sa carrière n'en est pas facilitée.

Le film n'est rien d'autre que la vie du couple au jour le jour : tensions, système D et menues escroqueries, répétitions, entrevues calamiteuses avec un directeur artistique, avec un couple de mécènes obèses, plus l'aide soudaine d'une dame en manque d'amour, plus les écarts de *Franck Ripploh, danseuse du* ventre d'un soir au cabaret, ou dans les bras d'un marchand de fripes.

Une histoire faite d'anecdotes nonchalamment *filmées*, mais le regard bleu de Franck Ripploh sur les frustrés de la province pop berlinoise est si tendrement aigu, si malicieux qu'on sort de là *enchanté*.

C. G.

« Le soldat inconnu », de Rauni Mollberg

La guerre ordinaire

MALGRÉ des classiques comme *la Grande Parade*, de King Vidor ou *A l'ouest rien de nouveau*, de Lewis Milestone, *le Soldat inconnu*, du Finlandais Rauni Mollberg, fera date dans l'histoire du film de guerre. Une œuvre d'autant plus forte que tout effet de propagande en est exclu.

Rauni Mollberg se contente de filmer, à hauteur de conscrit, l'engagement de son pays dans la deuxième guerre mondiale. Après la courte « guerre d'hiver » qui vit ce petit pays de 4 millions d'habitants lutter seul contre le géant soviétique et le tenir plusieurs mois en échec, la Finlande dut signer un traité par lequel elle se vit amputer d'une province, la Carélie.

Quelques mois plus tard, Hitler envahissait à son tour l'URSS. Les responsables finlandais sautèrent sur l'occasion pour récupérer les territoires perdus. Les combats firent rage jusqu'en 1944.

Les jeunes soldats partis se battre dans des paysages idylliques découvrent lentement les horreurs de la guerre. Nous rampons avec eux dans la neige, à l'aveuglette, à la rencontre d'un ennemi invisible. De temps à autre, une mine saute, un fantassin tombe *fauché* au coin d'un bois, un tank égaré roule vers la mort. Brecht et Prévert n'auraient pas renié ce constat sur la connerie humaine que Mollberg déroule sans phraséologie inutile. On regrette que la sélection du Festival n'ait pas retenu ce film qui était sûrement promis à un grand prix.

LOUIS MARCORELLES.

« Sid and Nancy », d'Alex Cox

Un « docudrame » ambigu

L'histoire vraie d'un musicien du groupe punk Sex Pistols et d'une jeune héroïnomane américaine.

A quelqu'un qui lui demandait quelles étaient les différences entre les États-Unis et l'Angleterre, Alex Cox, Britannique à tee-shirt, réalisateur de *Sid and Nancy* présenté à la Quinzaine des réalisateurs a répondu que son pays était une colonie américaine et ses compatriotes des serviteurs loyaux. Qu'il ne vote manifestement pas pour Mme Thatcher a son importance : il tient à ce que *ses films expriment ses opinions – le* prochain se passera en Amérique latine.

Pour *Sid and Nancy*, c'est une autre affaire ; Alex Cox a voulu raconter le grand amour romantique et fatal entre Sid Vicious, membre du *groupe punk Sex Pistols, et Nancy*, groupie américaine très accrochée à l'héroïne, trouvée égorgée dans leur chambre du Chelsea Hotel, à New-York. Sid fut emprisonné, puis libéré sous caution. Quelques semaines plus tard, il mourait d'une overdose.

Alex Cox insiste : il n'a pas voulu faire l'apologie de la drogue ni la « glamouriser ». Et c'est vrai qu'il ne l'aime pas sur les scènes de souf*france, de régression, de déchéance*. Mais il est vrai aussi que les deux adolescents sont liés par la seringue, qu'elle est le signe de leur amour et de leur dépendance. Ils se la partagent, *c'est par elle qu'ils communiquent*.

Avant de rencontrer cette mégère geignarde de Nancy, Sid apparaît comme un gentil gamin, seulement un peu plus turbulent que la normale, puisqu'il est un Sex Pistols, et que tout ou presque lui est permis. Ensuite, il est un pantin soumis à Nancy. Elle est plus intelligente que lui, mais torturée par un terrible sentiment d'infériorité.

Ce n'est pas la misère qui a détruit Sid et Nancy. Leur parents sont des bourgeois sans fortune, mais qui mènent une vie convenable. *La mère de Sid, ex-hippie, a vu le* film et a été très contente. Elle considère son fils comme une star, un héros, dit Alex Cox. Pour lui, il ne donne et ne cherche aucune explication. Il ne porte évidemment aucun jugement moral, il ne veut pas prendre position, et, à partir de là, il se piège lui-même : l'histoire d'amour passe derrière le « docudrame » sur la fascination et les méfaits de la drogue et du rock and roll.

« Welcome in Vienna », d'Axel Corti

Fable en images noires

Illusions perdues et apprentissage de la Realpolitik dans Vienne en ruine.

SUR le front alsacien, à la fin de la guerre, une jeep isolée roule dans le paysage glacial. Deux GI chantent *l'Allemagne est à nous*, un hymne nazi qu'ils braillent comme une revanche. L'un est né à Vienne, l'autre à Berlin. Juifs tous les deux, profondément idéalistes, ils ont émigré aux Etats-*Unis quand ils étaient enfants, se* sont engagés pour défendre la démocratie, sans doute, pour revoir leur pays sûrement. Ils ramassent un soldat de la Wehrmacht qui traîne le cadavre d'une déportée. Un type pas clair et qui d'ailleurs s'évade.

C'est le *premier contact* de Freddy, le plus jeune des Américains, avec sa terre natale. Le second contact est plus agréable. Il rencontre à Salzbourg la fille d'un *officier SS qu'il retrouve à Vienne*. A Vienne, dans la nuit des rues défoncées, au milieu des gravats, des pans de murs, des femmes qui déblaient et piquent des planches pour *se chauffer*, des enfants qui s'amusent à mendier du chewing-gum et du chocolat. A Vienne, ville *détruite*, Freddy retombe également sur ses vieux amis qui ont profité du *départ des juifs et qui maintenant* croupissent dans ce qui reste de leur appartement. Et l'évadé, animateur de cabaret, virtuose du marché noir, arrogant et indispensable, cyniquement charmeur.

Un Autrichien pourri ? Un Autrichien, répond le réalisateur de *Welcome in Vienna*, Axel Corti, qui préfère le constat au jugement. Avec son coscénariste Georg Stefan Troller, il raconte ce qu'il sait. Tous les deux ont dû s'exiler, ils se servent de ce qu'ils ont vécu. Alors ce film, qui déroule en rudes images noires et blafardes une fable simple, délibérément exemplaire, se charge d'émotions complexes, contradictoires, d'humour sardonique. L'amour d'Axel Corti pour son pays est amer. Il se tourne vers le passé pour *décrire son époque et la nécessité de* survivre quoi qu'il arrive..

De même que Pauvre Papillon, qui vient d'Argentine, *Welcome in Vienna* prend pour contexte la chute du nazisme. Un moment, laisse-t-il entendre, où s'est offerte une chance que tout le monde a laissé passer.

C. G.

STAR

IL n'est pas rasé. Exprès. Il a des lunettes noires mais on le reconnaît tout de même. Son look de routard épineux ne suffit pas à tout expliquer. A Cannes, cette année, il y a peu de starlettes, beaucoup de comédiens, quelques vedettes, et une star, Christophe Lambert. Où qu'il aille, où qu'il soit, il déclenche ces émeutes gloussantes et spontanées que l'on croyait révolues. Sort-il de sa Rolls de location, les photographes sont là, crépitant comme des sauterelles. Et les filles, les filles extasiées : « Il est trop ! » « Il est craquant. » Juste le voir, le toucher, Christopher we love you. Il donne des interviewes, toutes les interviewes. On lui demande s'il aime vraiment son porte-clé. Il répond, très gentil, qu'il aime surtout Marco Ferreri. **D. H.**

Photo Claude Dityvon / Cahiers du cinéma.

Un producteur bien en cour

Gilbert de Goldschmidt producteur des Parapluies de Cherbourg *et de* Profs, *a, comme il dit, « une politique » : voler au secours du succès...*

ON le voit *au côté de* François Léotard se promener sur la Croisette. On le retrouve près du ministre dans la loge officielle. Il assiste avec *lui au dîner donné en* l'honneur des compagnies américaines. Ce n'est plus un mystère pour personne : Gilbert de Goldschmidt est le nouvel homme en cour du cinéma français.

Le producteur des *Parapluies de Cherbourg* et de *Profs* n'a jamais caché ses sympathies libérales. Aujourd'hui, il a un ministre selon son goût, *« prêt à écouter les professionnels »*, et il est là pour *« l'aider »*.

Eminence grise ? L'homme est trop rond, trop direct. Il n'a pas le goût des chiffres ni celui des grandes analyses. Simplement, Gilbert de Goldschmidt a, en trente-cinq ans *de métier, hérité* de quelques idées bien arrêtées, qu'il lui tarde de voir mises en application.

A Unifrance Films, par exemple, l'association qui soutient l'exportation des films français dont le producteur vient de prendre la présidence. *« Même si je suis critiqué, ma politique consistera essentiellement à voler au secours du succès*, déclare-t-il. *Il ne sert à rien de financer des sous-titrages ou d'organiser des festivals à travers le monde si l'on ne cherche pas à vendre de bons films. C'est le seul moyen de redonner au cinéma français son image de marque. »*

Cette profession de foi sonnera désagréablement aux oreilles de *ceux qui* rêvaient de marier commerce et culture ou, à tout le moins, de préserver l'équilibre entre des films d'ambition différente. Faut-il brûler Jack Lang, ses pompes et ses œuvres ? Gilbert de Goldschmidt proteste : sur bien des points, il approuve *l'action de l'ancien ministre*. Il conteste seulement l'importance prise par l'avance sur recettes et toutes les aides sélectives qui renforcent le poids de l'Etat dans la production.

« En cinq ans, précise Gilbert de Goldschmidt, *ces aides sont passées de 30 millions à 80 millions de francs, et elles faussent le marché en finançant des films qui ne trouvent pas toujours leur public. »* Quand on lui rétorque que *Trois hommes et un couffin*, sélectionné par l'avance sur recettes, a battu les films de Delon, de Belmondo, de Coluche ou de Silvester Stallone, sourit : *« Le cinéma est un métier trop compliqué où les statistiques sont toujours remises en question par une exception. »*

Même libéralisme, même nuance, dès que l'on parle de la télévision. Gilbert de Goldschmidt applaudit à l'éclatement du monopole : *« La télévision publique a tué le cinéma en achetant pour une misère des films projetés à des dizaines de millions de téléspectateurs. La concurrence va permettre de vendre nos produits à leur juste valeur. »* Le producteur se félicite du succès de Canal Plus, qui consacre 25 % de ses recettes au cinéma français. Mais il condamne la « Cinq », *« négociée à l'Elysée sans les professionnels »*.

Au chapitre de la privatisation, Gilbert de Goldschmidt conseille la prudence, et il exige le strict respect des cahiers des charges pour la diffusion des films. *« Les responsables politiques*, conclut-il, *sont comme les banques et les hommes d'affaires, fascinés par le cinéma « qu'ils traitaient jadis comme une danseuse. Mais les risques de la production d'images leur font peur. Peut-être auront-ils enfin la sagesse de laisser ce métier aux mains des professionnels. »*

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

Protocole

La présence du ministre de la culture et de la communication pose d'épineux problèmes aux organisateurs du Festival. *D'hébergement, tout d'abord* : le week-end dernier, M. François Léotard avait convié tout son cabinet et celui des P et T à venir travailler au Carlton sur le projet de loi « communication » avant la réunion interministérielle du 12 mai. *Celle-ci n'ayant pas abouti*, l'aventure risque de se reproduire avant la fin de la semaine. Problèmes de protocole aussi : la composition de la loge officielle est un véritable casse-tête. Comment faire tenir sur trois rangs le ministre *et ses invités*, les *notables* UDF de la région et quelques représentants du RPR ? Comment éviter aux séances ministérielles, la présence dans la loge de Mme Christine Gouze Renal, productrice émérite mais belle-sœur du président de la *République* ?

culture

THÉATRE *« LE BOURGEOIS GENTILHOMME », mis en scène par Jean-Luc Boutté*

Le tour de magie des voyelles

Tout un paysage humain
sur une pointe d'aiguille,
sur une saynète légère.
Et puis, vite,
la scène suivante.
C'est cela Molière.

LA présentation nouvelle du *Bourgeois gentilhomme*, de Molière, à la Comédie-Française, dans une mise en scène de Jean-Luc Boutté, se singularise avant tout par la performance de l'acteur Simon Eine dans le rôle du maître de philosophie.

Molière a soigné ce personnage qui est invité dans la famille d'un gros négociant de drap : il devra y donner des leçons particulières. A qui ? A un adolescent qui désire poursuivre des études ? Non. L'élève va être le chef de famille, Monsieur Jourdain, plus du tout une jeunesse puisque sa fille, Lucile, est en âge de prendre un mari.

Dès les premiers mots de la leçon éclate l'ignorance de Monsieur Jourdain. Mais éclatent aussi sa niaiserie, sa vanité, sur un fond bizarre d'innocence.

Le répétiteur ne s'en offusque pas. Il voit bien que cet homme *désire sincèrement apprendre* quelque chose. Pourquoi si tard dans sa vie ? Pourquoi aujourd'hui précisément ? Cela apparaîtra ensuite, sans doute. Pour l'instant, le répétiteur opère comme opérerait de nos jours un psychologue intelligent, bienveillant : il sonde ce débile mystérieux, il cherche, en le faisant parler, ce qui pourrait l'aider. Et il trouve : il va lui faire faire une chose à sa portée, enfantine, un exercice pratique de « phonétique amusante ».

Il lui montre de quelle façon il lui faut mouvoir et placer ses lèvres, sa langue par rapport aux dents et au palais, les muscles de son visage pour prononcer distinctement les voyelles, a, e, i, o, u, et les trois consonnes, d, f et r.

Monsieur Jourdain accomplit à son tour ces mimiques avec ces parties de son corps, de son « soi », et il entend ces sons sortir, bien détachés, de sa bouche. Une manière de miracle. Cela lui fait l'effet d'une bombe, presque. Il en bafouille d'émotion. Jamais il n'aurait cru que le o ou le i, qu'il dit tout le temps depuis son enfance, se fabriquent comme ça. Il ne savait pas.

La richesse des choses vues

Molière ne le savait pas non plus, pour être franc. C'est juste avant d'écrire *le Bourgeois gentilhomme* qu'il a découvert ce tour de magie dans un livre qui vient de paraître, *Discours physique de la parole*, de Géraud de Cordemoy, un homme spécialisé dans la prononciation puisqu'il est professeur de langues et avocat. Il est aussi excellent pédagogue, et, trois ans après que Molière lui eut piqué son tour de prestidigi*tation sur la prononciation* des *i* et des f, il sera nommé précepteur du dauphin.

Mais revenons à Monsieur Jourdain. Il serre les dents, il écarte les coins de la bouche et les remonte vers les oreilles, il fait « i ». Il est rouge de surprise, d'émotion, il est joyeux comme un gosse. Le répétiteur sourit gentiment. Il est en bonne voie. Ce Monsieur Jourdain, il ne l'a pas déçu. Il a su lui faire éprouver, physiquement, fortement, qu'apprendre *quelque chose, c'est* un peu de bonheur, une sensation neuve, inconnue, et que ça suscite une gaieté.

Et cette scène des consonnes et des voyelles du *Bourgeois gentilhomme prend un éclairage* supplémentaire du fait que nous sommes au théâtre et que le théâtre, c'est les comédiens, et que l'art des comédiens, c'est aussi de savoir prononcer les consonnes et les voyelles en obtenant d'être entendus par les spectateurs, même âgés ou assis un peu trop loin, et cela sans forcer le ton, ce qui ôterait beaucoup de leur sens aux paroles qui sont dites.

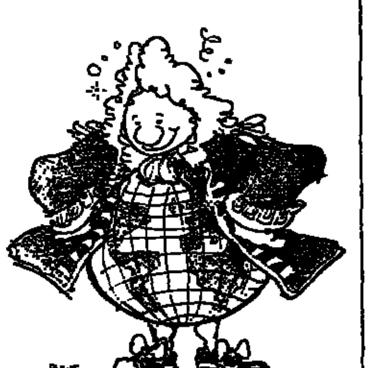
Et nous, spectateurs qui écoutons cette scène, il y a bien d'autres *choses qui nous* traversent la tête. Parce que cette leçon de phonétique, tout *de même, donnée à un vieux* bonhomme, est une folie. Il nous semble qu'elle ne mènera à rien. Ce gros et riche marchand, malgré ses naïvetés, n'est pas vraiment sympathique. La gentillesse du répétiteur est peut-être un peu perverse. Bref, *il y a ici toute une richesse* de choses tues, de plaisanteries et de tristesses qui passent. C'est cela, Molière : tout ce paysage humain sur une pointe d'aiguille, sur une saynète légère de quelques minutes à peine, et oubliez-moi ça, vite à la scène suivante !

Eh bien, ce Molière-là, il n'est pas si simple à jouer. L'acteur peut s'égarer, prendre des raccourcis faciles ou suivre des sentiers rebattus, faire de ce maître de philosophie un vieux ronchon machinal, ou un pitre, traiter Monsieur Jourdain sans nuances.

Roland Bertin, comédien subtil, sensible, nous donne le vide, l'égoïsme, parfois la brutalité, la suffisance, mais aussi l'innocence, la fraîcheur, la bonne volonté, de Monsieur Jourdain. Et un acteur remarquable, mais, d'habitude, plutôt ténébreux et comme « empêché » par une mélancolie, Simon Eine, « réinvente » entièrement le maître *de philosophie* avec une vigueur, une jeunesse, un éclat, un frémissement d'esprit qu'aucun comédien jusqu'ici, à notre connaissance, n'avait apportés dans ce rôle. Toute la richesse, toute la générosité, toute l'absurdité, toute la drôlerie, toute la note très étrange d'échec sont là, vibrantes, délicates, mystérieuses. C'est très beau.

Dorante si déplaisant

Roland Bertin et Simon Eine ont été orientés par leur metteur en scène Jean-Luc Boutté. C'est presque une spécialité de Jean-Luc Boutté que de découvrir, d'éclairer, sous des rayons de jour pur la vraie nature profonde, particulière de certaines œuvres de premier plan. Rappelons-nous son extraordinaire



Dessin de PLANTU.

Don Juan du même Molière, et comment, par exemple, il avait dépoussiéré la si belle scène du pauvre dans la forêt.

Cette fois, Boutté a fort bien vu aussi le personnage du seul vrai « gentilhomme » de la pièce, le comte, Dorante, si carrément déplaisant que les gens de cour, autour du roi, avaient grincé des dents, quand la pièce fut créée, à Chambord. *Il* y a une fausse tradition des comtes et marquis de Molière, un peu « folles tordues », dansants, caquetants. Alain Pralon, plus vrai, donne un Dorante buté, insolent, assez vulgaire, froid, très brigand. C'est bien.

D'autres choix de Boutté pourront paraître plus hasardeux : la suppression des détails de la « cérémonie turque », l'essai de reconstitution des ballets et des concerts d'origine, qui sont inférieurs à la comédie elle-même, quoique *cette musique* de Lully soit ici très bien dirigée par Dominique Probst, la faiblesse d'interprétation des scènes d'amoureux, le côté ni chair ni poisson des décors (mais les costumes sont beaux).

Peu importe. Il y a dans ce nouveau *Bourgeois gentilhomme* des moments extraordinaires. Une grande soirée.

MICHEL COURNOT.

★ Comédie-Française, 20 h 30, en alternance avec *le Menteur*, de Corneille, et *le Chapeau de paille d'Italie*, de Labiche.

MÉCÉNAT

Un projet de loi de M. Philippe de Villiers

A l'occasion de l'ouverture de la conférence internationale sur l'économie de la culture, qui vient de se tenir à Avignon, M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat auprès du *ministre* de la culture et de la communication, a annoncé qu'un projet de loi sur le mécénat serait soumis au Parlement *« après consultation de tous les partenaires intéressés »*.

Ce projet de loi devrait permettre de créer *« un environnement plus souple en matière juridique et fiscale, des procédures nouvelles de financement, qui donneront un rôle d'initiative aux partenaires privés ainsi qu'un conseil du mécénat doté d'un pouvoir consultatif »*.

M. de Villiers a insisté sur *« le caractère profondément personnel de l'initiative culturelle, qu'elle s'exprime individuellement ou sous la forme associative »*. *« Qui dit mécénat dit nécessairement volontariat »*, a-t-il conclu.

Une Fondation Vuitton pour l'opéra et la musique

Après la FNAC, Philip Morris, la SNCF, la SEITA et bien d'autres, les Bagages Vuitton se lancent dans le mécénat musical. Mécénat bien évidemment haut de gamme, comme l'exige l'image de cette maison fondée par un emballeur du roi et longtemps associée aux seuls voyages des *têtes couronnées*. La Fondation Vuitton, qui fête sa naissance officielle le 23 mai et dont le président, M. Henri Récamier, est un habitué du palais Garnier, a choisi d'aider l'opéra. Dans les productions lyriques existantes ou envisagées, explique M. Guy de Laporte, instigateur de l'opération, seront choisies *« celles qui aspirent à l'excellence »*.

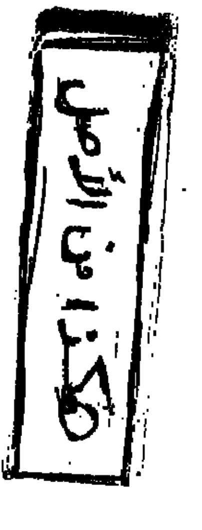
Après l'examen de dossiers venus du monde entier, un comité artistique présidé par M. Rolf Liebermann, et comprenant presque exclusivement des « liebermanniens » comme MM. Hugues Gall ou Massimo Bogianckino, donnera chaque année un « coup de pouce » (le budget est tout de même de 5 millions) à des manifestations qui, sans lui, ne pourraient *« ni voir le jour ni accéder à une large diffusion médiatique »*.

Cette diffusion-là compte évidemment beaucoup dans la stratégie d'une entreprise familiale de prestige, tout à coup *« débordée par son succès auprès des catégories sociales les plus larges »*, contrainte du même coup à *« nourrir à nouveau son image auprès des gens qui comptent et d'un public branché »*. En même temps que les sacs et les valises Vuitton se refont un « look » plus luxueux et plus personnalisé (la célèbre griffe est abanedonné pour une partie de la production), la Fondation Vuitton pour l'opéra et la musique prouvera *« l'attention portée par une industrie de luxe aux valeurs de l'esprit »*.

A l'origine, cette saison, d'une soirée *de gala* de l'Opéra *dont* la recette est allée à la tournée des Ballets du Palais Garnier, la Fondation a participé pour une petite somme au difficile financement du *Rake's Progress*, de StravinskY, mis en scène par Robert Altman, dont la première a lieu le 23 mai à Lille. Le but n'est cependant pas de *« saupoudrer »* mais d'organiser chaque année *« un grand truc cher »* soit en Europe, soit en Amérique du Nord, soit au Japon. (Les dossiers peuvent être adressés 30, rue de La Boétie, 75008 Paris ; tél. : 45-63-09-00.)

A. R.

■ FESTIVAL DU MECENAT. — Le III[e] Festival du mécénat, organisé par l'ADMICAL (Association pour le développement du mécénat industriel et commercial), présidé par Jacques Rigaud, a lieu jusqu'au 31 mai. Il est pour la première fois éclaté à travers la France, où vingt villes présentent 352010 trente-et-un événements culturels : expositions et concerts de musique classique ou de jazz.


هكذا من الأصل

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

MESSIEURS LES RONDS-DE-CUIR, Gaîté Montparnasse (43-22-16-18), 21 h.

PHÈDRE, Théâtre du Temps (43-55-10-88), 20 h 30.

Les salles subventionnées

SALLE FAVART (42-96-06-11), 20 h : Concert Mozart par les solistes de l'Opéra.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), *20 h 30 : Un chapeau de paille d'Italie.*

CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Théâtre, 20 h 30 : Electre.

ODÉON (43-25-70-32), 20 h 30 : Question de géographie.

PETIT ODÉON (43-25-70-32), 18 h 30 : les Baigneuses de Californie ; 21 h 30 : Perséphone, de Y. Ritsos.

TEP (43-64-80-80), 19 h : Portrait de famille.

BEAUBOURG (42-77-12-33). Débats/rencontres : *18 h 30* : La littérature berbère aujourd'hui ; 21 h : Rencontre avec des écrivains sud-africains ; Cinéma-Vidéo : Vidéo-Informatique ; 16 h : Corsiyakak, de L. Chevalier ; l'Année du ballon, *de H. de Turenne, P.-M. Speight* ; 19 h : Cinéma et réalité, de G. Dufaux, C. Perron ; Vidéo-Musique : 16 h : Madame Butterfly, de Puccini ; à 19 h : The Catherine Wheel, de D. Byrne ; Concerts-Spectacles : Théâtre : 21 h, Théâtre international de langue française, Les Iles : Kasélézo, de Frankétienne, mise en scène : J.-P. Bernay.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), 20 h 30 : Musique populaire d'URSS/Grandes voix du Bolchoï.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77) Danse : 20 h 45 : Carolyn Carlson ; *Danse : 18 h 30* : Susanne Link.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), théâtre, 20 h 30 : le Bourreau d'Antigone.

Les autres salles

AMANDIERS (43-66-42-17), 20 h 45 : Il pleut, si on tuait papa-maman.

ANTOINE-SIMONE BERRIAU (42-08-77-71), 20 h 30 : Lily et Lily.

ARCANE (43-38-19-70), 20 h 30 : Miss Tootlie-Pootlie.

ARTISTIC-ATHEVAINS (43-79-06-18), 20 h 30 : la Dupe.

ARTS HÉBERTOT (43-87-23-23), 21 h : *le Sexe faible.*

ATELIER (46-06-49-24), 21 h : Hot House.

ATHÉNÉE LOUIS-JOUVET (47-42-67-27), salle Ch.-Bérard, 20 h 30 : Fragments lunaires.

BASTILLE (43-57-42-14), 21 h : Sonate en solitudes majeures.

BOURVIL (43-73-47-84), 20 h : Pas deux comme elle ; *21 h 30* : Y'en a marr...ez vous.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), 20 h : Rififoin dans les labours ; 22 h : la Mort, le Moi, le Nœud.

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), 21 h 45 : Les temps sont durs.

CARTOUCHERIE, Théâtre du Soleil (43-74-24-08), 18 h 30 : l'Histoire terrible mais véritable de N. Sihanouk, roi du Cambodge (1re partie) ; Epée de Bois (48-08-39-74), 20 h 45 : Paradoxe sur le comédien (dern. le 17).

CENTRE LATINO-AMÉRICAIN (45-08-48-28), 20 h 30 : le Cabaret de la dernière chance.

CHAPELLE EXPIATOIRE (48-06-50-84), 20 h 30 : Pénélope.

CINQUANTE THÉATRE (43-55-33-88), *21 h : La femme qui frappe.*

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69), *20 h 30* : Galerie Antoine et Cléopâtre ; Resserre, 20 h 30 : Scènes particulières d'une journée ordinaire ; Grand Théâtre 20 h 30 : Arlequin serviteur de deux maîtres.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), *21 h : Reviens dormir à l'Elysée.*

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 21 h : L'âge de monsieur est avancé.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 21 h : Poil de Carotte.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), 20 h 30 : Chrysis.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31), 20 h 30 : Phèdre.

DAUNOU (42-61-69-14), 21 h : Au secours, elle me veut !

DÉCHARGEURS (42-36-00-02), 20 h 30 : Ecce Homo.

DIX HEURES (46-06-07-48), 20 h 30 : la *Femme assise ; 18 h* : Sentiments cruels ; 22 h : l'Homme de parenthèse.

DIX-HUIT-THÉATRE (42-26-47-47), 21 h : West and Co.

EDEN-THÉATRE (43-56-64-37), *21 h* : Du sang sur le cou du chat.

EDOUARD-VII (47-42-57-49), 20 h 30 : la Répétition.

ESCALIER D'OR (45-23-15-10), 21 h : Amérique (dern. le 18).

ESPACE KIRON (43-73-50-25), 21 h : les Fantaisistes.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19), 20 h 30 : Europa, ou la Tentation d'Antonio.

ESSAION (42-78-46-42), 19 h : Histoires québécoises ; 21 h : Il était une fois... un *cheval magique.*

FONTAINE (48-74-74-40), 21 h : Femme.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18), 21 h : Messieurs les Ronds-de-cuir.

GALERIE 55 (43-26-63-51), 20 h 30 : The Fantasticks.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61), 19 h : *Tant que vivray* ; *21 h* : Gaston H.

HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99), 20 h 30 : Vieilles Canailles.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), I. 18 h : Pour Thomas ; 20 h : Rires de crise ; II. 19 h : Pardon M. Prévert ; 20 h 45 : Témoignage sur Ballyberg ; 21 h 45 : le Complexe de Starsky. – Petite salle, *21 h 30* : Si on veut aller par là.

MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : Comme de mal entendu.

MARAIS (42-78-03-53), 20 h 30 : l'Eternel Mari.

MARIE-STUART (45-08-17-80), *22 h* : Haute surveillance ; 20 h 15 : Savage Love.

MARIGNY (42-56-04-41), 20 h 30 : Napoléon.

MATHURINS (42-65-90-00), 20 h 30 : Partage de midi.

MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.

MOGADOR (42-85-45-30), *20 h 30* : la Femme du boulanger.

MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle, 20 h 45 : le Veilleur de nuit. – Petite salle, 21 h : Marx et Coca-Cola.

MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS (42-60-32-14), *21 h : Enfant et roi.*

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : la Berlue.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99), 20 h 45 : l'Histoire du soldat.

ŒUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : La mienne s'appelait Régine.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93). I., 21 h : *Et Juliette* ; II., 22 h 30 : Rufus, 300 dernières ; 20 h 30 : Speedy Bananas.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : Voisin, voisine.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68), 21 h : les Trompettes de la mort.

PLAISANCE (43-20-00-06), 20 h 30 : Opéraphorisme.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). I. 19 h 30 : Ma'Dea. II. *21 h 15 : la Poule d'en face.*

POTINIÈRE (42-61-42-53), 21 h : la Panthère repentie.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 20 h 45 : Faisons un rêve.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 21 h : Nuit d'ivresse.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), 21 h : le Confort intellectuel.

TEMPLIERS (42-78-91-15), 20 h 30 : Rêverire.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), 18 h 30 : Passé composé ; 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : *Nous on fait où on nous dit de faire.*

THÉATRE DU FORUM (43-66-67-83), 21 h : Ben Donald.

THÉATRE DE L'ILE ST-LOUIS (46-33-48-65), 20 h 30 : Astro Follies Show.

THÉATRE NOIR (43-46-91-93), 20 h 30 : Théâtre Do.

THÉATRE DE LA PLAINE (42-50-15-65), 20 h 30 : les Tribulations de Pierre, Paul, Gédéon Preux, huissier de justice.

THÉATRE DE LA PORTE GENTILLY (48-06-65-52), 20 h 45 : Impasse du désir.

TH. DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53), 20 h 30 : le Tombeur.

TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : Ça swingue dans les cavernes ; 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ?

THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-70-80). I. Grande Salle, 20 h 30 : le Cid ; *18 h 30* : Jacques le Fataliste. – II. 20 h 30 : Reviens, James Dean, reviens ; 18 h 30 : Dauphin fils de Henri IV.

THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88), 20 h 30 : Phèdre.

THÉATRE 13 (45-88-16-30), 21 h : Une petite douleur.

TOURTOUR (48-87-82-48), 20 h 30 : Dernier *show en Cochinchine* ; 22 h 30 : Vie et mort de P. P. Pasolini.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40), 20 h 30 : Ariane, ou l'Age d'or.

VARIÉTÉS (42-33-09-92), 20 h 30 : les Dégourdis de la 11e.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 15 : Tohu-Bahut 2 ; 21 h 45 : En manches de chemise.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84). I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 *h 30* : les Démones Loulou II ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : les Pieds nickelés.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11). I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; *21 h 30* : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.

CITHEA (43-57-99-26), 20 h 30 : Solo Mio ; 22 h 15 : Une journée particulière.

L'ECUME (45-42-71-16), 22 h : Nashredoin et histoires de thé.

ESCALE (47-52-03-57), 20 h 30 : Ainsi naquit l'ornithoryuque.

GRENIER (43-80-68-01), 22 h : Lili Boulogne.

PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT - VIRGULE (42-78-67-03), 18 h 30 : D. and J. Memories ; 20 h 15 : *Moi je craque, mes parents raquent* ; 21 h 30 : Nos désirs sont désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.

TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : Ça swingue dans les cavernes ; 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ?

Le music-hall

BATACLAN (47-00-30-12), 20 h 30 : Bill Baxter.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), 20 h 30 : le Grand Orchestre du Splendid.

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97), 21 h : Chansons françaises ; 19 h : le Rat dans la contrebasse.

DÉJAZET TLP (48-87-97-34), 20 h 30 : Henri Tachan.

PIGEON DE LA BUTTE (42-62-57-95), 22 h : J. Dulac et le mime Daniel.

THÉATRE DU JARDIN (47-47-77-86), 20 h 30 : J. Douai, W. Fukuda.

La danse

AMERICAN CENTER (43-35-21-50), 21 h : le Roi Barok et l'impromptu.

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), *20 h 30 : Collision course.*

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). *20 h 45 : Solos sans frontières.*

Le Monde Informations Spectacles
42-81-26-20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Jeudi 15 mai

Jazz, pop, rock, folk

MUSÉE D'ART MODERNE (47-23-61-27), 20 h 30 : Petit Auditorium, J. Walrath et Spirit Level.

BAINS (48-87-01-80), 22 h : Nyssa.

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 20 h : Acodia.

CASINO DE PARIS (48-74-15-80), 20 h 30 : « 1999 ».

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : Dany Doriz Sextet.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), 22 h 30 : Los Vanvan.

CIRQUE D'HIVER (47-00-12-25), 21 h : Xalam.

CITHEA (43-57-99-26), 19 h 30 : Tell me More et Tambour Major.

FLAMINGO (43-54-30-48) 20 h 30 : F. Sylvestre, J. Vidal.

KISS (48-87-89-64), 21 h : Valentine Quintin ; 23 h 30 : One Eyed Jack Dupree.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), 20 h : Quimbaya.

MONTANA (45-48-93-08), 20 h 30 : Quartet Pamela Knowles.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : Boss Queraud.

NEW MORNING (45-23-51-41), 20 h 30 : A. Shepp.

OLYMPIA (47-42-25-49), 20 h 30 : Didier Lockwood.

PETIT JOURNAL (43-26-28-59), 21 h 30 : Watergate Seven One.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h 30 : Rhoda Scott.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h : B. Rangel, E. Martine, V. Charbonnier, P. Buchmann.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h : M. Perez.

UNIVERSITÉ DE PARIS II (42-50-62-06), 20 h : Ellipse.

En région parisienne

BOBIGNY, MC (48-31-11-45), 20 h 30 : Othello (jusqu'au 18).

BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB *(46-03-60-44), 20 h 30 : Lady Day.* – CNR (46-84-77-47), 20 h 30 : Didon et Enée.

CHATENAY-MALABRY, Théâtre du Campagnol (46-61-33-33), 20 h 30 : les Aventures du Baron de Faeneste.

CORBEIL CAC, (60-89-00-72), 20 h 45 : Manu Dibango Orchestra.

CRÉTEIL, *Maison des arts* (48-99-00-50), 20 h : Ghetto.

MALAKOFF, *Théâtre 71* (46-55-43-55), 20 h 30 : UTT.

NANTERRE, Th. des Amandiers (47-21-18-81), 20 h 30 : Quai Ouest.

ORSAY, Mille Club (69-28-70-33), 21 h 30 : Trio Jazz-Brésil.

LES PAVILLONS/BOIS, Espace des Arts (48-48-10-30), 20 h 30 : Attention à la marche.

SAINT-MAUR, Salle d'Arsonval (48-89-20-49), 21 h : Coup de griffe ; le Romancero Gitan et la Fleur à la bouche.

SARCELLES, Forum des Cholettes (34-19-54-30), 20 h 30, à 21 h : P. Personne.

SAVIGNY-SUR-ORGE, la Ferme Champagne (45-45-32-17), 20 h 30 : Orchestre de chambre de Versailles (Mozart, Rameau, Vivaldi).

SÈVRES, Péniche Gabes (45-34-76-65), 21 h : Canelle.

VINCENNES, Théâtre D. Sorano (43-74-81-16), 20 h 30 : Anne Boleyn. Château (43-65-63-63), 20 h 30 : Au bout du couloir.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, 25 ans de la Semaine de la critique : Boy meets girl, de L. Carax ; 19 h, Hommage à Alexandre Trauner : Drôle de drame, de M. Carné ; 21 h 15, Cannon films : La nouvelle Major company : Eldorado, de M. Golan.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

17 h, Cinéma expérimental-Musique et avant-garde : Synesthésie et paradigme ; 19 h, Rétrospective du cinéma vénézuélien : El Demonio es un angel, de C.H. Christensen (v.o.).

SALLE GARANCE

(Programmation détaillée au 42-78-37-29) ; tlj à 14 h 30 : Vienne et le cinéma 1911-1938 ; tlj à 17 h 30 et 20 h 30 : Le cinéma yougoslave.

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; *George-V, 8e (45-62-41-46)* ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; v.f. : Français, mer., jeu., 9e (47-70-33-88) ; Montparnasse Pathé, mer., jeu., 14e (43-20-12-06) ; Gaumont *Parnasse, 14e (43-35-30-40)* ; Gaumont Convention, mer., jeu., 15e (48-28-42-27).

A DOUBLE TRANCHANT (A., v.o.) : Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94) ; v.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Calypso, 17e (43-80-30-11).

L'ATELIER (Fr.) : Olympic-Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

L'AUBERGE DU PRINTEMPS (Chin., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

L'AVENIR D'ÉMILIE (All., v.o.) : Olympic, 14e (45-43-99-41).

LES AVENTURIERS DE LA 4e DIMENSION (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, mer., jeu., 8e (43-59-92-82) ; V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; *UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59)* ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Tourelles, 20e (43-64-51-98).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Studio Cujas, 5e (43-54-89-22) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; *Studio 43, 9e (47-70-63-40)* ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

BERLIN AFFAIR (v.o.) (*) : Forum, mer., jeu., 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, mer., jeu., 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e, mer., jeu. (45-62-*20-40)* ; *UGC Marbeuf, 8e*, à partir de vendredi (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

BIANCA (It., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; v.f. : Opéra-Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; *Gaîté Rochechouart, 9e* (48-78-81-77) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; *Parnassiens, 14e (43-35-21-21)* ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

CHÉREAU, L'ENVERS DU THÉATRE (Fr.) : Olympic-Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

CHORUS LINE (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

LE COMMANDO DU TRIANGLE D'OR (A., v.f.) (*) : Gaîté Boulevard, 2e (47-42-60-33) ; Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; City Triomphe, 8e (45-62-45-76).

CONSEIL DE FAMILLE (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Grand Pavois (h.sp.), 15e (45-54-46-85).

DELTA FORCE (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : UGC Odéon, mer., jeu., 6e (42-25-10-30) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount-Opéra, 9e *(47-42-56-31)* ; *Montparnasse-Pathé, 14e* (43-20-12-06) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27).

L'EFFRONTÉE (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

L'ÉLU (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

EN DIRECT DE L'ESPACE (Fr.) : la *Géode, 19e (42-45-66-00).*

FERESTADEH (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES FOLLES ANNÉES DU TWIST (franco-algérien) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Quintette, *5e (46-33-79-38).*

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : Hautefeuille, mer., jeu., 6e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Gaîté Rochechouart, 2e (47-70-33-88) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

L'HONNEUR DES PRIZZI (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Biarritz, 8e, mer., jeu. (45-62-20-40) ; *UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).*

L'ILE DES AMOURS (Port-Jap., v.o.) : *Bonaparte, 6e (43-26-12-12).*

INSPECTEUR LAVARDIN (Fr.) : 14-Juillet-Odéon, mer., jeu., 6e (43-25-59-83) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; 14-Juillet Bastille, mer., jeu. (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, mer., jeu., 15e (45-75-79-79).

LA LOI DES SEIGNEURS (A., v.o.) : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; *Miramar, 14e* (43-20-89-52).

MACARONI (It. v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LA MACHINE A DÉCOUDRE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Mercury, 8e (45-62-75-90) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; *14-Juillet Bastille, 11e* (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, mer., jeu., 13e (43-36-23-44) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Images, mer., jeu., *18e (45-22-47-94).*

MAINE OCÉAN (Fr.) : Forum Orient *Express, 1er (42-33-42-26)* ; *14-Juillet* Racine, 6e (43-26-19-68) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, mer., jeu., 11e (43-57-90-81) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

MAXIE (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08).

LES MONTAGNES BLEUES (Sov., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-*58-00).*

NEUF SEMAINES ET DEMIE (A., v.o.) (*) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94) ; v.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; *Montparnos, 14e* (43-27-52-37).

NEXT OF KIN (Aus., v.f.) (*) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; Marivaux, 2e (42-96-80-40).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46)) ; *Publicis Champs-Elysées, 8e* (47-20-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PARIS MINUIT (Fr.) : Rialto (h. sp.), *19e (46-07-87-61).*

PIRATES (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; *Escurial Panorama, 13e* (47-07-28-04) ; v.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Victor Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Maillot, 17e (47-58-06-06) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01).

POLICE FÉDÉRALE LOS ANGELES (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e *(43-59-92-82)* ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, *13e* (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, *15e (45-74-93-40)* ; *Pathé Clichy, 18e* (45-22-56-01) ; Gambetta, mer., jeu., 20e (46-36-10-86).

ROSA LA ROSE, FILLE PUBLIQUE (*) (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08).

ROCKY IV (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

SANS TOIT NI LOI (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE SECRET DE LA PYRAMIDE (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; *v.f. : Français, 9e (47-70-33-88)* ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40.

SHOAH (Fr.) : *Olympic, 14e* (45-43-99-41).

SOLEIL D'AUTOMNE (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-62-60-33).

LE SOULIER DE SATIN (franco-portugais, v.o.) : République Cinéma, 11e (48-05-51-33).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama (H. sp.), 13e (47-07-28-04).

LE SURDOUÉ DE LA PROMO (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; *UGC Boulevard*, mer., jeu., 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, mer., jeu., 12e (43-43-01-59).

SUBWAY (Fr.) : Lincoln, 8e (43-59-29-46) ; Gaumont Parnasse, mer., jeu., 14e (43-35-30-40).

SWEET DREAMS (A., v.o.) : Epée de bois, 5e (43-47-57-47).

TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

TASIO (Esp., v.o.) : *Utopia, 5e* (43-26-84-65) ; République Cinéma (H. sp.), 11e (48-05-51-33).

TAXI BOY (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, mer., jeu., 8e *(43-87-35-43)* ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Maillot, mer., jeu., 17e (47-48-06-06) ; Images, *18e (45-22-47-94).*

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain Village, *5e (46-33-63-20)* ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Hautefeuille (2 salles), 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e *(43-87-35-43)* ; *Biarritz, 8e* (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; *Miramar, 14e (43-20-89-52)* ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (48-75-79-79) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

37 °2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, mer., jeu., 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, *5e* (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-35-59-83) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (43-59-04-67) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Nation, *12e (43-43-04-67)* ; *Galaxie, 13e* (45-80-18-03) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Capri, 2e (45-08-11-69) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LES TROTTOIRS DE SATURNE (franco-argentin, v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

ULTRAVIXENS (A., v.o.) (**) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, mer., jeu., 13e (43-31-56-86) ; Pathé Clichy, *mer., jeu., 18e* (45-22-46-01).

UNE FEMME POUR MON FILS (Algérien, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

20 JOURS SANS GUERRE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; UGC Marbeuf, mer., jeu., 8e (45-61-94-95).

ZONE ROUGE (Fr.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40).

Z.O.O. (brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Marbeuf, mer., jeu., 8e (45-61-94-95).

LES FILMS NOUVEAUX

FOOL FOR LOVE, film américain de Robert Altman (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC *Biarritz, 8e* (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 5e (45-75-79-79) ; (v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Orléans, 14e (45-40-45-91).

I LOVE YOU, film français de Marco Ferreri : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; *UGC Montparnasse, 6e* (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

MONEY MOVERS (*), film australien de Bruce Beresford (v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; (V.F.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Gaîté-Rochechouart, 9e (48-78-*81-77)* ; *UGC Gobelins, 13e* (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LE SACRIFICE, film franco-suédois de Andrei Tarkovski (v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

UN HOMME ET UNE FEMME, 20 ANS DÉJA, film français de *Claude Lelouch : Forum, 1er (42-97-53-74)* ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e *(43-43-01-59)* ; *UGC Gobelins*, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Sud, 14e *(43-27-84-50)* ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01).

PARIS EN VISITES

VENDREDI 16 MAI

« La Bastille d'hier et d'aujourd'hui », 14 h 30, angle boulevard Henri-IV et rue Saint-Antoine (Paris passion).

« L'Odéon, coulisses et architecture », 14 heures, marches du théâtre (Paris passion).

« L'atelier de Delacroix », 15 heures, 6, place de Furstenberg (AITC).

« Exposition De Rembrandt à Vermeer », 16 h 30, Grand Palais (G. Caneri).

« Jardins et secrets de la place du Tertre », 15 heures, gare basse funiculaire de Montmartre (C.-A. Messer).

« Les carrières du parc des *Buttes-Chaumont* », 15 heures, sortie métro Buttes-Chaumont (GESCAS).

« Hôtels du Pré aux Clercs », 14 h 30, métro Solferino (Paris *pittoresque et* insolite).

« *Hôtel Lauzun* », *15 heures*, 17, quai d'Anjou (Approche de l'art).

« Les salons de l'Hôtel de Ville », 14 h 30, devant entrée et « Exposition Le Hoggar, *mystérieux royaume* d'Atlantide », 15 heures, 293, avenue Daumesnil (Paris et son histoire).

« Les Templiers au Marais », 14 h 30, métro Temple (M. Banassat).

« Voyage dans la Rome Antique », 15 heures, 17, *quai Malaquais* (I. Hauller).

« De Chabrier à *César Franck* : tombeaux de musiciens à Montparnasse », 14 h 45, devant le 3, *boulevard* Edgar-Quinet (V. de Langlade).

« *Le Marais*, le vieux village de Saint-Paul », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau (G. Botteau).

« Hôtels de l'Ile Saint-Louis », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé), ou métro Pont-Marie (Les Flâneries).

CONFÉRENCES

26, rue Bergère, 19 h 30 : conférence préparatoire au séminaire « Marche sur le feu », tél. : 47-70-44-70.

RADIO-TÉLÉVISION

A VOIR

Enfance volée

A douze ans, Olivia consacre vingt heures par semaine au patinage artistique. Quand elle dort, elle rêve de « Holiday on Ice ». A neuf ans, Tania fréquente deux écoles : celle de tout le monde puis, dans la soirée, une école de danse. A quatre ans et demi, Manu s'entraîne au football, sans oublier, et sous l'œil vigilant de son père, les exercices de musculation. A deux ans, Anthony joue... avec son dernier cadeau de Noël, une guitare, en fredonnant des airs.

Cela se passe en Suisse, pays des valeurs sûres. Le magazine de la télévision suisse romande « Temps présent » nous montrera, dans l'émission « Vendredi » (FR 3, 21 h 40), la passion de ces Mozarts en culottes courtes. Passion le plus souvent inculquée par leurs parents. Evidemment, ça peut être payant. Mais à quel prix ? A dix ans, le seul répit que connaissait Stéphane, entre ses études et les cours de danse, était le trajet qu'il effectuait tous les jours par train de La Chaux-de-Fonds à Berne. Et encore, il avait ses devoirs à faire. Aujourd'hui, il est danseur étoile de l'Opéra de Paris. Mais, pour y arriver, ses parents ont tout sacrifié : sa mère a quitté son père, ouvrier, pour emmener son enfant prodige à Cannes, puis à Paris.

Pour un Mozart, combien de Salieri ? Et que deviennent ces enfants à qui on a volé leur enfance ? Les parents de Laurence, qui passe le plus clair de ses loisirs sur des patins à glace depuis l'âge de huit ans, craignent pour sa santé. Ils sont pourtant médecins... Mais la passion est plus forte – celle des parents s'entend ! Passion bien trouble, car ils reconnaissent, neuf fois sur dix, vivre leurs propres désirs frustrés à travers leur enfant. La mère de Tania parle de sa nostalgie pour la danse, qu'elle a dû abandonner. Le père de Manu rêvait de devenir un grand sportif. Et la mère de Laurence avoue, tout à trac : « Elle m'apporte tout ce que je n'ai pas pu faire ! »

La force du reportage vient des images, qui parlent d'elles-mêmes. Visages cernés d'enfants exténués. Parents fiers, mais inquiets. Pas de commentaires inutiles, mais des paroles habilement sollicitées d'hommes et de femmes qui, malgré leurs protestations, trahissent l'amour intéressé qu'ils portent à l'enfant qu'ils auraient voulu être. Ce dernier numéro de « Vendredi », sur FR 3, illustre déjà le style annoncé pour le nouveau magazine « Taxi » : priorité aux images.

A. W.

Jeudi 15 mai

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 30 Infovision
Magazine d'A. Denvers, R. Pic, M. Albert, J. Decornoy et B. Laine.
Au sommaire : Le temps des concubins (la baisse du nombre des mariages en France et ses conséquences économiques) ; Parlez-moi d'amour (le succès des romans « à l'eau de rose ») ; L'arène de France ; Afrique, capitale Paris ; Marseille, et maintenant ?

21 h 50 Feuilleton : la Citadelle.
D'après le roman de A.-J. Cronin, adapt. Don Shaw, réal. P. Jeffries et M. Vardy.
Dans un décor très britannique, la saga d'un jeune médecin intègre dans une petite ville de mineurs aux Pays de Galles. Troisième épisode : la routine des milieux médicaux urbains.

23 h Journal.

23 h 15 *C'est à Cannes.*

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 *Cinéma* : Don Camillo monseigneur.
Film italien de Carmine Gallone (1961), avec Fernandel, G. Cervi, A. Rignault, G. Rovere, L. Gloria. (N.)
Don Camillo occupe un poste au Vatican. Peppone est sénateur à Rome. Tous deux reviennent à Brescello pour régler un différend entre la municipalité et la paroisse. On prend les mêmes et on recommence... mal.

22 h 25 Boxe : championnats du monde
En direct du stade Pierre-de-Coubertin. Une première...

0 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Hommage à Simone Signoret : Music-hall.
Téléfilm en deux parties de J.-C. Grumberg et M. Bluwal. Avec S. Signoret, D. Oldbrychski...
Le dernier rôle de Signoret. Magistrale. « Le monde entier est une scène de théâtre », disait Shakespeare. Ou, plus cyniquement, un music-hall.

22 h 30 Journal.

23 h Le bloc-notes de François Mauriac.
Juin 1968-septembre 1970. Le monde qui se défait (dernière émission).

23 h 5 Avron Big Bang.
De et avec Philippe Avron, en différé de la Maison des loisirs d'Avignon : un voyage extatique à travers le monde des esprits.
L'envolée magistrale d'un professeur de « philo » qui n'exclut ni le rire ni la poésie.

0 h 15 La clef des nombres et des tarots.

0 h 20 Prélude à la nuit.
Concerto pour violon, hautbois et orchestre à cordes, *de Bach, par l'Orchestre de chambre de Stuttgart.*

FR3 PARIS - ILE-DE-FRANCE

17 h, Thalassa ; 17 h 30, Edgar, *détective cambrioleur* ; 18 h, Rendez-vous avec votre région ; 18 h 35, Quoi de neuf ? ; 18 h 55, Croqu'soleil ; 19 h, Le 19-20 heures.

CANAL PLUS

20 h 35, Détective, film de J.-L. Godard ; 22 h 15, la Grande Cuisine, film de T. Kotcheff ; 0 h, Boxe, en direct de New-York.

LA « 5 »

19 h 30, A fond la caisse : Chips (et à 23 h 25) ; 20 h 30, Pentathlon, jeu et variétés (et à *0 h 15*) ; 22 h 30, Mode, etc., magazine sur la mode (et à 2 h 15).

TV 6

19 h, NRJ 6 (et à 23 h) ; 20 h, 6 Tonic.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Ecrit pour la radio : « La femme perdue » de Didier Martin. Avec M. Bouquet, C. Rich...

21 h 30 Perspectives du XXe siècle : Presque tout le clavecin, avec Elisabeth Chojnacka ; Martial Solal, Félix Ibarrondo et Roberto Sierra, par l'Ensemble instrumental (P.Y. Artaud, flûte, A. Angster, clarinette, R. Parrot, hautbois, A. Flammer, violon, M. Tournus, violoncelle).

22 h 30 Nuits magnétiques.

0 h 10 *Du jour au lendemain.*

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (en direct de la salle Pleyel) : *Khamma* de Debussy ; *Cantate Alcyone*, de Ravel ; *Symphonie n° 1*, de Dutilleux, par l'Orchestre national de France, dir. E. Bour, sol. S. Browne, H. Garetti, J. Protschka.

23 h Les soirées de France-Musique : Paradis perdu, la tonalité de ré mineur ; à 0 h 30, Brodé, Tango, mémoires de Buenos-Aires.

Vendredi 16 mai

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 30 *Variétés* : Le jeu de la vérité.
Emission de P. Sabatier et R. Grumbach en direct de Cannes.
Un jury composé d'un producteur et d'un réalisateur de cinéma, de comédiens et d'un directeur de casting, répond aux questions des téléspectateurs.

22 h La nuit des starlettes.
En direct de l'Hôtel Martinez à Cannes. Présentation Danièle Gilbert et Frédéric Mitterrand.

23 h Journal.

23 h 45 C'est à Cannes.

23 h 55 Télévision sans frontières.
Mai musical du ramadan.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Feuilleton : Médecins de nuit.
D'après B. Gridaine, réal. J.-P. Prevost. Avec C. Allegret, G. Beller, R. Kirschtein...
Happy birthday : c'est l'anniversaire de Léone, mais son mari l'a oublié, alors que son ancien amant, lui...

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème « Zoom arrière », sont invités : Jean-Claude Pascal (le Beau Masque), *Claude-Jean Philippe* (le Roman du cinéma) ; *Catherine Rihoit* (Bardot). *Vadim* (D'une étoile l'autre) ; *Sylvie Genevoix (pour* Danser sous la lumière, *de Shirley Mac Laine), Jean-Pierre Carasso (traducteur de la biographie d'Orson Welles, par Barbara Leaming) et Jean-Claude Brialy.*

22 h 50 Journal.

23 h Ciné-club : la Nuit du Nouvel An.
Film soviétique d'Eldar Riazanov (1956), avec I. Ilinski, L. Gourtchenko, Y. Belov (v.o. sous-titrée. N.).
Fin décembre 1955, pour la préparation de la fête du réveillon dans une maison de la culture, le directeur s'oppose aux innovations de ses subordonnés. Film de jeunesse – inédit – du réalisateur de Une gare pour deux *et de* Romance cruelle. *Comédie s'attaquant avec verve à la bureaucratie encore stalinienne et au conformisme artistique et culturel. C'était l'époque du « dégel ».*

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Histoires singulières : Le tatouage.
De B. Clemens. Réal. V. Quest. Avec D. Benedict, J. Seagrove, G. Sewell...
Au moment où Frank Rowlett, petit truand, assassine un tatoueur asiatique, ce dernier lui plante une aiguille, et peu à peu la scène du meurtre se dessine sur son corps.

21 h 40 Vendredi : Sois célèbre mon enfant.
Enquête d'Yves Dalain et Cl. Schauli, pour le magazine « Temps présent » de la TV suisse romande.
(Lire notre article.)

22 h 40 Journal.

23 h Mach 3.
Magazine de l'air et de l'espace.

CANAL PLUS

21 h, les Chemins de la haute ville, film de J. Clayton ; 23 h, Monty Python, sacré Graal, film de T. Gilliam et T. Jones ; 0 h 30, Midnight Express, film de A. Parker ; 2 h 25, Boxe ; 3 h 25, Dodo, film de F. Leroi ; 4 h 45, Chair pour Frankenstein, film de A. Warhol.

LA « 5 »

19 h 30, A fond la caisse (*Tonnerre mécanique*) (et à 23 h 30) ; 20 h 30, Cherchez la femme (et à 0 h 25) ; 22 h 30, Grand Prix, magazine auto-moto (et à 2 h 25).

TV 6

19 h, NRJ 6 (et à 23 h) ; 20 h, 6 Tonic.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Le grand débat : le Front populaire, histoire et présent. Avec J.-M. Jeanneney et D. Mayer, anciens ministres, et les historiens P. Ory, A. Prost et J.-P. Rioux.

21 h 30 Black and blue : « Lady Day », comédie-jazz au Théâtre de Boulogne-Billancourt.

22 h 30 Nuits magnétiques.

0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h Concert (en direct de Stuttgart) : *Symphonie n° 2 en ut mineur (« Résurrection »)*, de Mahler, par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, *les* chœurs de la Westdeutsche Rundfunk, chefs de chœurs H. Schernus, F. Bernius, dir. G. Solti, sol. F. Lott, soprano, A. Gjevang, mezzo.

22 h 20 Les soirées de France-Musique : *les pêcheurs de perles* ; à 0 h, Musique traditionnelle, de l'Empire ottoman.

INFORMATIONS « SERVICES »

BREF

FOIRE EXPOSITION

MON ROYAUME POUR UN CHEVAL. – *La foire exposition de* Beauvais a retenu pour thème en *1986 « Chantilly et le cheval de* course, une richesse de l'Oise ». *La Société* d'encouragement – centre d'entraînement et hippodrome de Chantilly, – particulièrement concernée, sera présente.

★ **Route d'Amiens, Ilot 70, Hall B de 11 heures à 20 heures. Jusqu'au 19 mai. Renseignements : Société d'encouragement de Chantilly. *Tél. : 44-57-21-35. Foire exposition de Beauvais. 44-45-49-81 ou 44-48-61-61.***

GALA

JOUR « J » POUR GG. – GG 86 est *le nom donné à leur soirée de* prestige annuelle pour les élèves *ingénieurs de l'Ecole nationale* supérieure des Arts et Métiers. Elle aura lieu le 24 mai dans le cadre historique de l'abbaye de Cluny. 5000 personnes sont attendues dans les 17 salles aux décors personnalisés et seront accueillies par 280 portiers guichetiers serveurs et barmans. C'est deux mois avant que commence pour les futurs ingénieurs le montage des 700 mètres carrés de tentures, 90 mètres de bar, 5000 mètres de câbles, 400 tables, 1200 ampoules (pour les multiples éclairages et l'animation son et lumière du parc). Le prix d'entrée est de 220 F. Il faut compter 180 F pour une table de six personnes 220 F pour 8 personnes. Tenue de soirée de rigueur. Renseignements et réservation : *M. Gérard Touboul.* ENSAM/GG 86, 71250 Cluny. *Tél. 85-59-11-83.*

JOURNÉES D'ÉTUDES

VIE DE FAMILLE. – L'Institut des sciences de la famille de Lyon organise diverses journées d'étude et de réflexion. Mardi 20 mai : éducation à la responsabilité ; samedi 24 mai : la naissance ; mardi 27 mai : devenir mère dans l'allaitement, et enfin mardi 10 juin : les contes et les relations entre générations. Renseignements : ISF, 30, rue Sainte-Hélène, 69002 Lyon. Tél. : 78-92-91-24.

SNCF

LA CAVERNE D'ALI BABA

On trouve de tout à la... SNCF. Ou plutôt, les voyageurs oublient toutes sortes d'objets. On pourrait dresser un véritable inventaire à la Prévert.

En 1985, la SNCF a enregistré 76 000 objets trouvés et avisé 32 000 propriétaires identifiés.

Les gares et les trains pourraient être comparés à de vraies cavernes d'Ali Baba. On y trouve des objets fort inattendus, comme un réfrigérateur ou un bidon de 20 litres de lait ! Quelqu'un a oublié un manteau de vison... pour ne pas parler des bijoux égarés – jusqu'à un diamant de taille plus que respectable. Les agents de la SNCF ont même découvert un paquet plus insolite : 16 kilos de haschisch, que personne n'est venu réclamer...

VIE PRATIQUE

GAZ DE FRANCE REMBOURSE L'AVANCE SUR CONSOMMATION. – Les abonnés de Gaz de France ayant opté pour le règlement par prévèlement automatique de leurs factures se verront rembourser après le 1er juillet l'« avance sur consommation » qu'ils avaient acquittée lorsqu'ils ont souscrit leur abonnement. Selon les puissances souscrites, cette avance va de 50 F à 700 F. Les abonnés n'ayant pas opté pour le prélèvement automatique (4,8 millions sur 8 millions au total) ne seront pas remboursés, mais GDF n'exigera plus cette avance de ses nouveaux abonnés.

En revanche, l'établissement facturera désormais son abonnement au début de la période de consommation – comme le téléphone – et non plus après le relevé. Les nouveaux clients optant pour le prélèvement automatique bénéficieront d'une ristourne équivalant à *un mois* d'abonnement.

VISITES

LES AILES DU MOULIN. – Menacé de démolition, un authentique moulin à vent a été sauvé et parfaitement restauré à l'ancienne par la municipalité d'Ivry et l'Association des amis du moulin. Les ailes sont maintenant en mesure de tourner et le moulin de pivoter sur lui-même. Ceux qui s'intéressent aux bâtiments sauvegardés, représentatifs du passé, peuvent le visiter entre 15 heures et 18 heures les samedis 17 mai, 7 et 21 juin. Pour de plus amples renseignements (documentation, visites pour groupes ou écoles, adhésions à *l'association...*), s'adresser à la mairie d'Ivry. Tél. : 46-70-15-71, poste 3159.

PENTECOTE

Les services ouverts et fermés

PRESSE : les quotidiens paraîtront normalement *le lundi* 19 mai.

BANQUES : fermées le 19 mai.

BUREAUX DE POSTE : pas de distribution de courrier à domicile le lundi 19 mai. Les 18 et 19 mai, seuls seront ouverts les bureaux assurant la permanence des dimanches et jours fériés.

RATP : service réduit des dimanches et jours fériés.

SNCF : service réduit sur les lignes de banlieue.

GRANDS MAGASINS : ouverts le 17 mai, fermés le 19 mai.

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE-MALADIE DE PARIS : les services seront fermés du vendredi 16 mai, à 15 heures, au mardi 20 mai matin.

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE-VIEILLESSE DES TRAVAILLEURS SALARIÉS : les bureaux d'accueil des 110-112 *rue* de Flandre (19e) et du 175 rue du Chevaleret (13e) seront fermés au *public du vendredi 16 mai, à* 14 heures, au mardi 20 mai à *8 h 30.*

ARCHIVES NATIONALES : les salles de lecture des Archives nationales seront fermées les 17, 18 et 19 mai. Le Musée de l'histoire de France sera ouvert les 17 et 18 mai et fermé le 19 mai.

MUSÉES : *à Paris*, seront *ouverts, les 18 et 19 mai, le* Musée d'art moderne, le *Centre Pompidou, le musée* Rodin, les Invalides et le *Musée de l'armée, le Musée* de l'holographie, le Musée Jacquemart-André ainsi que le Musée de l'air et de l'espace au Bourget.

En province, seront ouverts le *musée et le domaine de* Chaalis, le château de Chan*tilly, le château de Langeais* (Indre-et-Loire), la villa grecque « Kerylos » à Beaulieu-sur-Mer.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 15 mai 1986 :

UN DÉCRET

● N° 86-736 du 14 mai 1986 portant publication de la convention européenne d'extradition, faite à Paris le 13 décembre 1957.

DES DÉCRETS

● Du 7 mai 1986 portant *modification* de l'épreuve facultative d'économie *sociale* et *familiale dans* l'ensemble des baccalauréats technologiques.

● Du 7 mai 1986 relatif à l'épreuve facultative d'éducation musicale au baccalauréat de l'enseignement du second degré.

● Du 18 avril 1986 portant agrément de l'annexe IV au règlement annexé à la convention du 19 novembre 1985 relative à l'assurance chômage.

UNE INSTRUCTION

● Du 7 mai 1986 relative à l'accomplissement du service national actif dans la police nationale.

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES GAGNEES
1	2 007	bélier	F. 10 000
		autres signes	1 000
	8 081	balance	12 000
		autres signes	1 200
	15 691	taureau	60 000
		autres signes	5 000
	18 931	lion	50 000
		autres signes	5 000
	20 911	verseau	50 000
		autres signes	5 000
2	772	tous signes	400
	0 942	poissons	10 000
		autres signes	1 000
	2 182	verseau	12 000
		autres signes	1 200
	6 862	vierge	12 000
		autres signes	1 200
	16 122	sagittaire	50 000
		autres signes	5 000
3	33	tous signes	200
	3 673	scorpion	10 000
		autres signes	1 000
	5 263	taureau	10 000
		autres signes	1 000
	6 283	verseau	10 000
		autres signes	1 000
	7 013	sagittaire	10 000
		autres signes	1 000
	7 573	balance	10 000
		autres signes	1 000
4	0 204	cancer	12 000
		autres signes	1 200
	4 374	taureau	12 000
		autres signes	1 200
	26 124	gémeaux	50 000
		autres signes	5 000
	28 014	scorpion	50 000
		autres signes	5 000
5	3 255	gémeaux	12 000
		autres signes	1 200
	01 815	cancer	60 000
		autres signes	5 000
5	26 895	taureau	F. 4 000 000
		autres signes	125 000
6	396	tous signes	400
	6 295	lion	12 000
		autres signes	1 200
	03 556	bélier	50 000
		autres signes	5 000
7	387	tous signes	400
	1 577	lion	10 000
		autres signes	1 000
	1 127	poissons	12 000
		autres signes	1 200
	2 597	bélier	12 000
		autres signes	1 200
	5 017	capricorne	12 000
		autres signes	1 200
8	308	tous signes	400
	938	tous signes	400
	0 128	capricorne	10 000
		autres signes	1 000
	6 278	scorpion	12 000
		autres signes	1 200
9	2 469	cancer	10 000
		autres signes	1 000
	5 399	gémeaux	10 000
		autres signes	1 000
	6 969	sagittaire	12 000
		autres signes	1 200
	04 999	poissons	50 000
		autres signes	5 000
	12 459	balance	50 000
		autres signes	5 000
0	60	tous signes	200
	70	tous signes	200
	350	tous signes	400
	6 590	vierge	10 000
		autres signes	1 000
	05 320	vierge	50 000
		autres signes	5 000
	16 230	capricorne	50 000
		autres signes	5 000

TOUS LES BILLETS NE BENEFICIANT D'AUCUN AUTRE LOT MAIS PORTANT LES SIGNES SUIVANTS : CAPRICORNE, BELIER, SCORPION GAGNENT 100,00 F

LOTO N° 20 TIRAGE DU MERCREDI 14 MAI 1986

3 – 20 – 32 – 37 – 38 – 39 – NUMERO COMPLEMENTAIRE 5

POUR LES TIRAGES DU MERCREDI 21 ET SAMEDI 24 MAI 1986 VALIDATION JUSQU'AU MARDI APRES-MIDI.

86 **TRANCHE DES SIGNES DU ZODIAQUE** 41^e
TIRAGE DU MERCREDI 14 MAI 1986

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 27/03/86)

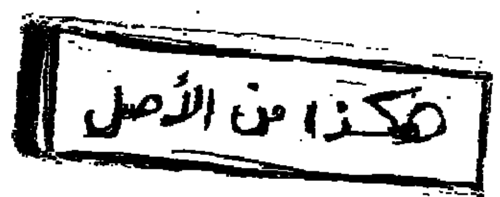
Le numéro **2 1 1 8 8 1** gagne **4 000 000,00 F**

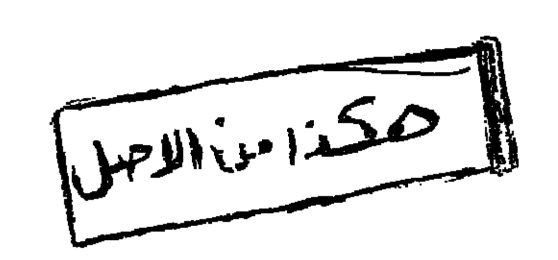
Les numéros approchants à la centaine de mille : 0 1 1 8 8 1 – 1 1 1 8 8 1 – 3 1 1 8 8 1 – 4 1 1 8 8 1 – 5 1 1 8 8 1 – 6 1 1 8 8 1 – 7 1 1 8 8 1 *gagnent* 50 000,00 F

Les numéros approchants aux : Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	gagnent
201881	210881	211081	211801	211880	15 000,00 F
221881	212881	211181	211811	211882	
231881	213881	211281	211821	211883	
241881	214881	211381	211831	211884	
251881	215881	211481	211841	211885	
261881	216881	211581	211851	211886	
271881	217881	211681	211861	211887	
281881	218881	211781	211871	211888	
291881	219881	211981	211891	211889	

Tous les billets se terminant par		gagnent
	1 8 8 1	5 000,00 F
	8 8 1	1 000,00 F
	8 1	200,00 F
	1	100,00 F

86 **TACOTAC** TIRAGE DU MERCREDI 14 MAI 1986 42^e





INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 15 mai à 0 heure et le vendredi 16 mai à minuit.

Situation générale :

Prises dans un flux de sud-ouest, les perturbations atlantiques continueront à circuler sur la moitié nord-ouest du pays. Toutefois, leurs activités seront plus faibles à cause d'une hausse du champ de pression.

Vendredi matin, le temps sera couvert et *faiblement pluvieux* de la Bretagne à l'Aquitaine. De la Haute-Normandie au Nord, au Nord-Est, à la Bourgogne, le *ciel* sera encore peu nuageux. Sur le reste du pays, les nuages seront abondants. Dans la journée, les nuages gagneront vers le nord-est et seront toujours accompagnés de faibles pluies. Sur le Sud-Est et *la* Corse, les éclaircies deviendront belles et gagneront progressivement le Midi-Pyrénées et le Massif Central.

Le vent de sud sera faible sur l'est du pays, modéré sur l'ouest, localement assez fort sur la Bretagne et les côtes *atlantiques*.

Les températures minimales seront en *baisse sensible sur le quart nord-est du* pays où elles avoisineront 4 à 5 degrés. ailleurs, elles seront plus douces : de 9 à 11 degrés dans l'intérieur, de 12 à 13 degrés sur les côtes atlantiques, de 15 à *16 degrés près de la Méditerannée.* L'après-midi, les températures iront de 13 à 15 degrés sur la moitié nord, de 16 à 18 degrés du Lyonnais à l'Aquitaine, de 20 à 23 degrés plus au Sud.

Prévision pour samedi 17 mai

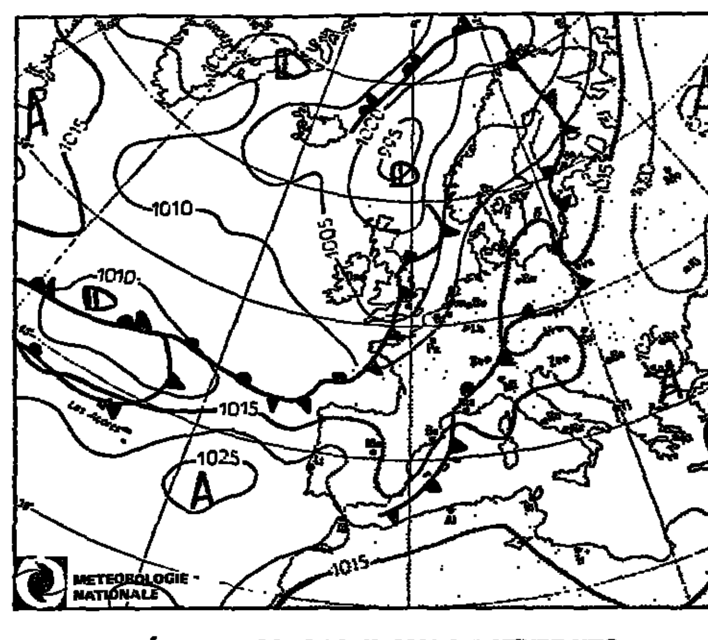
Sur la moitié nord-ouest du pays, le beau temps du matin fera place à un temps de plus en plus nuageux et des pluies souvent orageuses se produiront en fin de journée.

Sur la moitié sud-est la journée sera chaude et ensoleillée, mais le ciel se voilera le soir du Massif Central aux Ardennes.

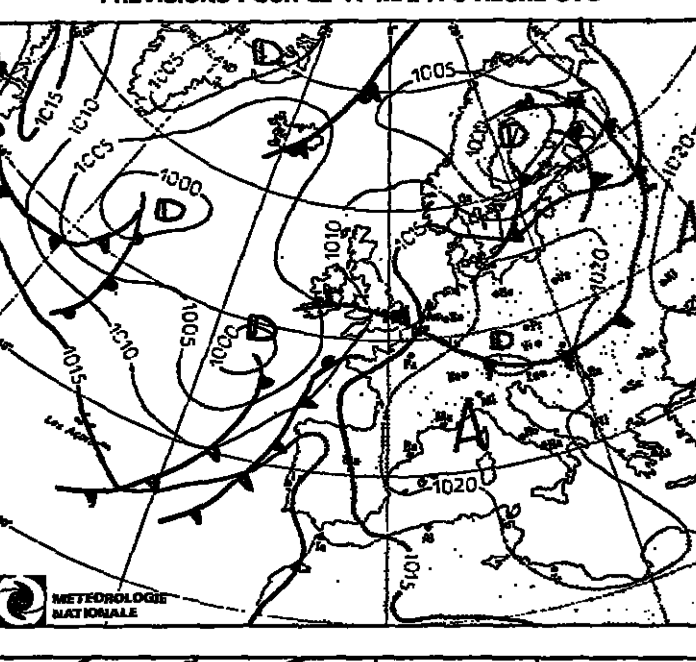
Prévision pour dimanche 18 mai

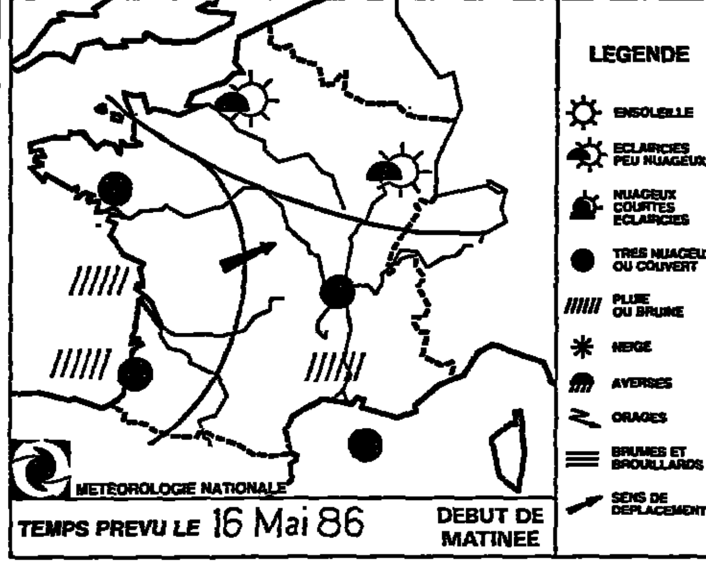
De belles éclaircies feront leur apparition sur le quart nord-ouest. Ailleurs, le ciel sera le plus souvent couvert et de faibles pluies orageuses se produiront plutôt le matin.

SITUATION LE 15 MAI 1986 A 0 HEURE UTC



PRÉVISIONS POUR LE 17 MAI A 0 HEURE UTC





(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TEMPÉRATURES maxima - minima - temps observé

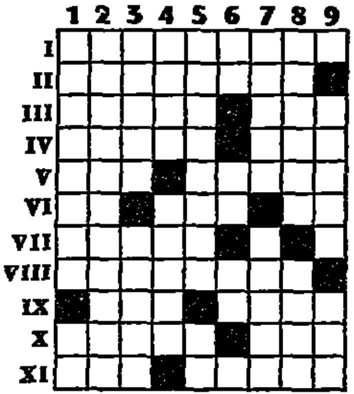
FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	25	13	N
BIARRITZ	16	10	C
BORDEAUX	16	10	N
BOURGES	17	10	P
BREST	13	4	P
CAEN	14	7	P
CHERBOURG	15	6	P
CLERMONT-FERR.	13	8	C
DIJON	14	7	P
GRENOBLE St-M-H	22	13	C
LILLE	18	10	P
LIMOGES	15	9	C
LYON	14	9	P
MARSEILLE-MAR.	24	14	N
NANCY	18	9	C
NANTES	16	8	P
NICE	21	16	S
PARIS-MONTS.	17	12	P
PAU	15	10	N
PERPIGNAN	25	12	C
RENNES	15	7	P
ST-ÉTIENNE	13	10	C
STRASBOURG	17	12	C
TOURS	16	10	P
TOULOUSE	17	12	P
POINTE-A-PITRE	–	–	–

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	24	12	S
AMSTERDAM	16	10	A
ATHÈNES	25	16	P
BANGKOK	33	27	C
BARCELONE	22	11	B
BELGRADE	25	15	S
BERLIN	17	10	C
BRUXELLES	17	10	P
LE CAIRE	28	15	S
COPENHAGUE	12	4	B
DAKAR	27	22	N
DELHI	40	27	S
DJERBA	28	17	S
GENÈVE	18	11	C
HONGKONG	30	25	N
ISTANBUL	20	10	S
JÉRUSALEM	18	12	S
LISBONNE	19	13	C
LONDRES	15	6	P
LOS ANGELES	19	13	C
LUXEMBOURG	16	8	C
MADRID	25	10	N
MARRAKECH	31	20	S
MEXICO	31	16	P
MILAN	27	16	N
MONTRÉAL	25	8	S
MOSCOU	17	8	S
NAIROBI	23	16	C
NEW-YORK	21	11	C
OSLO	12	7	C
PALMA-DE-MAL.	26	13	B
PÉKIN	29	11	N
RIO-DE-JANEIRO	26	21	N
ROME	22	10	S
SINGAPOUR	29	25	N
STOCKHOLM	16	9	S
SYDNEY	19	14	C
TOKYO	21	16	N
TUNIS	26	16	S
VARSOVIE	25	14	O
VENISE	24	18	N
VIENNE	27	13	N

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4226



HORIZONTALEMENT

I. Sorte de violon spécialement conçu pour les fugues. – II. Végétal possédant *tous les caractères* de l'oseille. – III. Savoyarde industrieuse. Titre étranger. – IV. Vieux caractères. Refuse ce qu'on veut lui attribuer. – V. Brame. Grand pinceau d'un petit pays ostréicole. – VI. Forme d'avoir. Ne sera jamais maître des colles. Négation. – VII. Réflexion faite, elle est le symbole de la fidélité. – VIII. La cité merveilleuse. – IX. Roula. Qui a *cessé de priser pour fumer.* – X. Souvent fourrées à la maison. Sa cure est indiquée pour les maladies de foi. – XI. Centre horloger. Une demoiselle ou une veuve l'est naturellement.

VERTICALEMENT

1. Souvent accueilli sèchement par un mufle. Possessif. – 2. Son insignifiance est à la mesure de son importance. – 3. On peut y faire *honorablement de la tôle.* Va jusqu'à l'extrême onction. – 4. Accessoire de bidet. Point essentiel. – 5. Un maître du bahut. Possessif. – 6. Personnel. Négation. En balade ou en promenade. – 7. Rennes introuvable en Bretagne. Eternel fuyard. – 8. Souvent *fréquentée par le fait* même de son caractère sauvage. *Teint terreux.* – 9. Renouveler une ambiance. Mène des affaires à leur fin.

Solution du problème n° 4225

Horizontalement

I. Rintintin. – II. Derniers. – III. Hé ! Ondée. – IV. Un. Le. Na ! – V. Italiques. – VI. Sil. Tirés. – VII. Stage. – VIII. Iéna. Képi. – IX. Guignol. – X. Roule. Cil. – XI. Soie. Mêle.

Verticalement

1. Huissiers. – 2. Identité. Oo. – 3. Ne. Alangui. – 4. Troll. Gaule. – 5. Innéité. Ie. – 6. Nid. Q.I. Kg. – 7. Tee. Urgence. – 8. Irénée. Poil. – 9. N.S. Assaille.

GUY BROUTY.

LE MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL

est prêt à défendre les acquis pour lesquels il s'est battu depuis 1956 et qui sont gravement menacés aujourd'hui : la contraception, le droit à l'interruption volontaire de grossesse et sa prise en charge par la Sécurité sociale, la place des femmes dans la vie professionnelle et politique.

L'assemblée générale de l'association départementale de Paris se tiendra le

JEUDI 5 JUIN 1986 à 19 h

4, square Saint-Irénée (12, rue Lacharrière) 75011 Paris, métro : Saint-Ambroise.

LE CARNET DU Monde

Naissances

– **Bernard et Suzanne EDINGER**
et leur fille, Nadia,

sont heureux de faire part de la naissance de

Julia, Laure,

le 10 mai 1986, à Jérusalem.

Agence Reuter, Beit Agron, 37, rue Hillel,
Jérusalem (Israël).

Décès

– M. et Mme Pierre Duthilleul,
MM. Frédéric et Marc Duthilleul,
Et les familles Bahin-Denant, Gelay et Pinard,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Nelly DUTHILLEUL,
née Buyse,

dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Les obsèques seront célébrées dans l'intimité et l'inhumation aura lieu dans le caveau de famille, à Breteuil-sur-Noye (Oise), le 13 mai 1986.

112, avenue de la République,
75011 Paris.

– Elisabeth Eydoux,
Michel, Jacqueline
et Nicolas Eydoux,
Eric, Véronique,
Nathalie et Denis Eydoux,
Christine
et Adeline Eydoux-Galland,

ont la tristesse de faire part du décès de

Henri-Paul EYDOUX,

survenu le 7 mai 1986.

Il a été inhumé le 15 mai, à Duilhac-sous-Peyrepertuse (Aude).

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– Mme Edouard Mommeja,
née *Geneviève Le Brun*,
son épouse,
M. et Mme Bernard Mommeja
et leurs fils,
M. et Mme Patrick Mommeja
et leurs enfants,
M. et Mme Eric de Luze,
M. et Mme Roger N. Cargill
et leurs fils,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Suzanne *Mommeja*,
sa sœur,
M. et Mme Henri Mommeja,
M. et Mme Jacques-Louis Le Brun,
ses beaux-frères et belles-sœurs,
Et toute *la famille*,
Mme Jenny Jugon,

ont la douleur de faire part du décès de

Edouard MOMMEJA,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 14 mai 1986, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 16 mai, à 14 heures, en l'église réformée du Saint-Esprit, 5, *rue* Roquépine, à Paris-8e.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons pourront être remis ou adressés à la Fondation John-Bost, 24130 La Force.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– **Liliane OLMOS,**
professeur d'espagnol dans le 93,

est décédée après huit ans de lutte très courageuse contre le cancer.

Réunion le 16 mai 1986, à 14 h 30, à l'hôpital Pasteur.

Inhumation le 17 mai, à 14 h 30, 9, rue de la Chaumette, 41 Muides.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Vesoul.

On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Nelly ROHR-BEIGBEDER,

survenu le 6 mai 1986.

La cérémonie religieuse a eu lieu au temple protestant d'Osse-en-Aspe.

De la part du
Docteur André Rohr,
son mari,
De ses enfants et de ses petits-enfants.

« Seigneur Jésus reçoit mon esprit. »
(Acte VII-59.)

Anniversaires

– Le jeudi 15 mai 1980, à l'aube, sept jours après avoir été renversée par deux automobilistes passant au rouge, une petite fille de douze ans nous a *quittés.*

C'est notre fille,

Liora CICUREL.

Sa famille, inconsolable.

– Le 16 mai 1966, sur une route d'Algérie,

Yves MATHIEU

trouvait la mort à l'âge de quarante-deux ans.

Né en Algérie, il avait donné beaucoup de sa force et de sa générosité pour l'indépendance de ce pays, notamment comme avocat du FLN.

Tous ceux qui l'ont aimé se souviennent.

– Il y a un an disparaissait

Jean PAREL.

Que ceux qui l'ont aimé et apprécié aient pour lui une affectueuse pensée.

Marianne, Sophie, Jeannette.

– A l'occasion du *quatrième* anniversaire de la mort de

M. Roman WINICKI

Une cérémonie aura lieu le 20 mai 1986, à 12 h 15, au cimetière de Bagneux.

Communications diverses

– **Société des études renaniennes.** *Jeudi 22 mai, à 17 h 15, dans la salle VI* du Collège de France, conférence de Mme Laudyce Rétat, professeur à l'université Lyon-II, sur « Henriette Renan ». L'Assemblée générale de la Société *se réunit dans la même salle*, à 16 h 15.

– M. Antoine Basile, professeur de sciences économiques, donnera une *conférence-débat sur* : « l'Economie du Liban », le vendredi 16 mai, à 18 heures, salle Raymond-Aron de l'université Paris-Dauphine, avec la collaboration de l'Association des étudiants libéraux de Dauphine et de l'Association des amis de Paris.

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ÉTAT

– Université Paris-III, mardi 17 juin, à 14 heures, salle Liard, M. Jean Derive : « Le fonctionnement sociologique de la littérature orale. L'exemple des Dioula de Kong (Côte-d'Ivoire). »

économie

SOCIAL

FIN DU CONTROLE ADMINISTRATIF POUR LES LICENCIEMENTS DE MOINS DE DIX SALARIÉS

M. Séguin assure qu'il sera très vigilant

« Il n'a jamais été dans mes intentions de faire adhérer les organisations syndicales à mon projet de suppression de l'autorisation administrative de licenciement », a déclaré M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, qui commentait devant la presse, le mercredi 14 mai, le projet de loi adopté le matin même par le conseil des ministres (*le Monde* du 15 mai). A l'entendre, les diverses consultations avec les partenaires sociaux n'avaient eu d'autre objet que *« de les convaincre des intentions du gouvernement »*, puis de *« les inciter à négocier »*.

« Le champ de la négociation reste entier, a affirmé M. Séguin en évoquant la possibilité de nouvelles procédures, *qu'elles soient de nature conventionnelle, administrative ou judiciaire. »*

Alors que la décision prise en conseil des ministres pouvait être interprétée comme un geste de défiance à l'égard des confédérations syndicales, le ministre des affaires sociales s'est attaché, au cours de son exposé, à dissper ce malentendu. Il a multiplié les mises en garde indirectement adressées au patronat. Par exemple, interrogé sur le point de savoir s'il attendait, soit une multiplication des licenciements, soit des embauches, de la suppression immédiate du contrôle administratif sur les licenciements de moins de dix salariés, valable jusqu'au 1er janvier 1987, M. Séguin s'est voulu vigilant. *« Je ne m'attends pas à une vague de licenciements et, le serait-ce, cette période serait brève, qui serait arrêtée rapidement »*, indiquait-il. De même, rappelant l'existence de plusieurs études sur les effets pour l'emploi d'une telle mesure, il soulignait qu'il n'en retenait qu'une, celle du CNPF, *« parlant de 367 000 emplois créés »* et que *« cela valait engagement »*.

En tout état de cause, a assuré M. Séguin, *« c'est une occasion pour le gouvernement d'observer ce qui se passe pendanr six mois »*. A mots couverts, ensuite, imaginait même que, si des abus ou des excès se produisaient, il pourrait décider de revenir sur la libéralisation de la procédure de licenciement, ouvrant ainsi pour les chefs d'entreprises une période de liberté sous haute surveillance.

Sur ce point, et avec moins de prudence, la CFDT apportait une précision en signalant que *« le gouvernement se déclare disposé à revenir sur ses décisions d'ici le 1er janvier 1987 au cas où il n'y aurait pas d'ici là un déblocage des embauchages »*. *« Le pari que vient de faire le gouvernement (...) pour mettre le patronat devant ses responsabilités (...) est dangereux »*, poursuivait la CFDT, fermement opposée à la mesure. Les autres réactions syndicales ont été aussi fermes (la CGT maintient son opposition réaffirmée dans une déclaration du 12 mai). La CFDT a publié une déclaration de son bureau national qui juge *« inacceptable »* la décision et estime qu'elle *« consititue une provocation à l'égard des salariés concernés »*. Fait plus nouveau, la CFDT souhaite des *« convergences »* avec les autres centrales. Pour la CGC, *« le gouvernement met les partenaires sociaux au pied du mur »*, et souligne que *« dans le cas où le CNPF continuerait à refuser la négociation, le gouvernement endossera, seul, la totalité de la responsabilité d'une décision impopulaire »*. M. André Bergeron, secrétaire général de Force Ouvrière a déclaré qu'il *« regrettait »* la mesure car *« les faits montreront très vite que cela n'améliorera pas l'emploi »*. *« Puissent les chefs d'entreprises résister à la tentation de dégraisser à tout va »* a poursuivi M. Bergeron qui a aussitôt demandé à M. Yvon Gattaz l'ouverture de négociations, *« avant le vote de la loi »*.

« Un faux progrès »

Cette proposition ne sera pas retenue par le CNPF qui attendra la fin du débat parlementaire pour engager des négociations. M. Yvon Gattaz, président du CNPF a rappelé cette position le 14 mai en se déclarant *« satisfait »* du choix gouvernemental. *« Cette autorisation ne constituait pas une garantie pour les salariés »* a expliqué M. Gattaz, *« C'était un faux progrès social et elle constituaiot une inhibition pour les chefs d'entreprises »*.

Plusieurs personnalités politiques, notamment du parti socialiste, se sont élevées contre la décision. Mais on retiendra surtout la déclaration commune de deux anciens ministres du travail, MM. Jean Auroux et Michel Delebarre pour qui, il s'agit d'une *« atteinte délibérée aux droits des lalariés et un coup très grave porté à la politique contractuelle »*. *« La droite supprime d'un trait de plume une protection fondamentale des salariés »* estiment les deux anciens ministres.

Le comité confédéral de FO devrait adresser quelques mises en garde au gouvernement

« Je ne me ferai pas frotter les oreilles », déclarait M. André Bergeron le 11 mai à « RTL-*le Monde* », quelques jours avant le comité confédéral national du jeudi 15 et vendredi 16 mai à Amiens. De fait, si le secrétaire général de FO ne navigue pas tout à fait dans des eaux calmes, il ne devrait pas avoir à affronter, dans l'immédiat, une tempête interne. Au sein du *« bon confédéral »*, selon la formule d'un dirigeant, certains militants pourraient cependant reprocher à M. Bergeron d'avoir trop entretenu l'idée, avant les élections, que ses bonnes relations avec les nouveaux gouvernants éviteraient une application trop rude de leur programme social. D'autres pourraient lui faire grief d'une trop grande complaisance vis-à-vis du premier ministre.

Mais M. Bergeron devrait contourner sans mal ces obstacles. Il a su en effet depuis quelques jours, et notamment à l'occasion de son passage au « Grand-Jury RTL-*le Monde* » et des ses interventions au Forum de *l'Expansion*, ajuster le tir, bien marquer ses distances vis-à-vis de la politique gouvernementale et notamment sur la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, aiguiser ses critiques. A Amiens, il prendra de court ceux qui seraient tentés de lui faire des remarques désobligeantes. Il est par ailleurs clair, comme le soulignent certains dirigeants de FO, que les responsables socialistes de fédérations et d'unions départementales ne jugent pas que le moment est venu de sonner l'hallali contre le gouvernement Chirac, en escomptant qu'une *« réaction populaire »* (bien difficile à mettre en mouvement) pourrait permettre de mettre à mal l'expérience de cohabitation.

Le comité confédéral national de FO ne se contentera pas pour autant de commémorer sur place le 80e anniversaire de la Charte d'Amiens – sur l'indépendance syndicale. Comme le dit un ministre : *« Bergeron va s'agiter un peu sans attaquer sur le fond. »* Une série de mises en gardes devraient donc être adressées au gouvernement sur l'emploi – et la liberté de licenciement, – la protection sociale (le risque d'une *« Sécurité sociale à deux vitesses »* existant encore pour FO), et les salaires. Déjà, sous la pression de ses fédérations, M. André Gianque, secrétaire général de la Fédération générale des fonctionnaires, qui avait accueilli avec une étonnante modération le gel des rémunérations dans le secteur public, a dû durcir le ton. La perspective de réductions d'effectifs chez les fonctionnaires va accentuer cette position. Quant à M. Michel Huc, le « patron » des métallos, il a dénoncé la *« logique des gouvernements d'aujourd'hui »*, qui consiste à *« faire notre bonheur par force »*.

Cohabitation avec les trotskistes ?

Le débat pourrait cependant rebondir à ce comité confédéral sur les *« propositions »* sur l'emploi que M. Bergeron avait adressées le 3 avril à M. Séguin. Malgré les précautions prises par M. Bergeron pour indiquer qu'il s'agissait avant tout de *« réflexions »*, certains ont redouté que FO ne donne l'impression de s'engager dans la voie du syndicalisme de propositions, voie chère à la CFDT... Il n'est pas sûr, à cet égard, que M. Bergeron ait levé toutes les inquiétudes en déclarant le 11 mai à « RTL-*le Monde* » : *« Bien sûr qu'il nous arrivera de proposer quelque chose ! Dans le domaine des garanties sociales, cela va de soi. Mais il ne s'agit pas d'un changement d'orientation, d'un changement de comportement. Nous n'allons pas nous installer dans des positions négatives (...) Nous allons continuer à faire de notre mieux pour inventer si possible d'autres garanties qui se substituent à celles qui auront disparu. »*

Au-delà de ce débat, quelques problèmes internes, dans une période où la préparation de la succession les rend plus aigus, pourraient trouver un écho au comité confédéral (1). La scission intervenue au sein du Parti communiste internationaliste (PCI), organisation trotskiste, pourrait avoir des répercussions à court terme dans les relations avec l'UNEF-ID (le président ayant quitté le PCI) et à moyen terme dans les syndicats d'enseignants de FO. L'organisation de M. Bergeron, où les militants trotskistes sont certes très minoritaires mais aussi très actifs et influents, va demeurer en effet le lieu d'une cohabitation entre les fidèles du PCI, regroupés autour de M. Pierre Lambert, *« chef historique »*, et ceux qui l'ont quitté parce qu'ils n'acceptaient plus l'amalgame entre M. Chirac et M. Mitterrand.

Déjà, quelques remous ont été observés autour des trotskistes. En janvier dernier, un différend sur la direction de la section syndicale FO de la Caisse régionale d'assurance-maladie d'Ile-de-France (CRAMIF) a fini devant le tribunal de grande instance de Paris. Les plaignants s'estimaient victimes d'un *« coup de force »* du PCI pour prendre le contrôle de la section avec le *« soutien inconditionnel »* de la Chambre syndicale FO des organismes sociaux de la région parisienne, dont tous les dirigeants étaient accusés au passage d'appartenir audit PCI.

En avril dernier, à Aix-les-Bains, lors d'un congrès, M. Jean-Pierre Cambot, secrétaire général de la Fédération nationale éducation culture (FNEC), a été remplacé, après avoir été battu sur son rapport d'activité, par un instituteur, M. Jean-François Chaintron. Selon un responsable confédéral, qui présente M. Chaintron comme un *« socialo »*, ce changement est seulement dû à *« un renouvellement complet des adhérents »*. Un autre dirigeant affirme que derrière le socialiste se dissimule une forte emprise des trotskistes. Une militante du syndicat des personnels administratifs de l'éducation nationale, ex-membre du PCI, a pour sa part dénoncé *« une opération de noyautage »* de son syndicat, visant à *« éliminer »* le secrétaire général en place M. Jean Le Pesq.

Le dernier trouble-fête à Amiens sera la première fédération de FO, celle des services publics et de santé. Son secrétaire général, M. Bernard Bolut, vient de démissionner. L'intéressé se refuse à toute déclaration. L'événement est ramené par la confédération à *« un problème d'hommes »*. Mais c'est un secret de polichinel que M. Bolut – qui devrait être remplacé en juin par un *« pape de transition »*, M. René Champeau, un hospitalier, – était en butte, notamment depuis le congrès confédéral de 1984, aux critiques de M. Moscatti, du « puissant » syndicat des municipaux de Marseille. Un événement mineur ? Peut-être, mais, comme le confie un dirigeant confédéral, *« cela empoisonne l'atmosphère »*.

MICHEL NOBLECOURT.

(1) Le 15 mai au matin, M. Bergeron a mis en garde contre *« des agissements de factions ou de tendances, obéissant à des mots d'ordre venant de l'extérieur »*.

PRÉCISION. – Une erreur s'est glissée dans l'article « Une nouvelle conception du social ? » (*le Monde* du 14 mai). A propos de l'évocation de l'anniversaire de la Charte d'Amiens, il fallait lire *« quatre-vingtième anniversaire »* et non *« centenaire »*, ce document datant de 1906...

493 SUPPRESSIONS D'EMPLOI CHEZ FIVES-CAIL-BABCOCK

Fives-Cail-Babcock, première entreprise française de métallurgie lourde depuis la disparition de Creusot-Loire, vient d'annoncer, au cours d'un comité central d'entreprise, 493 suppressions d'emploi : de source syndicale, 121 salariés bénéficieraient de préretraites FNE, 114 (notamment dans le Nord) de la Convention générale de protection sociale de la sidérurgie. En particulier, l'établissement de Denain (300 salariés) serait fermé, 50 personnes devant partir en préretraite, 150 étant mutées à Lille. Selon la direction, 65 licenciements seulement seraient prévus, des mutations à l'intérieur du groupe étant proposées aux autres.

Selon la CFDT, ces licenciements ne sont pas motivés par la situation économique de l'entreprise, mais par une politique axée sur la recherche de la rentabilité financière. Depuis 1980, l'effectif a diminué d'un tiers, revenant de 4 632 salariés à 2 945 ; alors que le chiffre d'affaires est en diminution, de 2,457 milliards de francs à 2 milliards environ. F-C-B a réduit ses effectifs pour ne conserver que la conception, ainsi que la réalisation de la partie « process » des installations vendues, en confiant le reste à la sous-traitance.

La CFDT accuse F-C-B de ne pas pratiquer d'investissements humains ou matériels, en limitant la formation à des opérations ponctuelles (plutôt qu'une préparation aux nouvelles technologies) et la recherche à des études pour la mise en route de productions ou l'adaptation de procédés acquis ailleurs.

CITROËN POURSUIT PLUSIEURS DIRIGEANTS DE LA CGT

MM. Louis Viannet, numéro deux de la CGT, André Sainjon, secrétaire général de la Fédération de la métallurgie CGT, Joël Biard, secrétaire de l'union départementale de Seine-Saint-Denis, doivent comparaître, le mardi 20 mai, devant le tribunal de Bobigny (Seine-Saint-Denis) pour avoir pénétré dans des locaux de l'usine d'Aulnay le 26 avril 1984 sans autorisation. Le même jour comparaîtront aussi plusieurs dizaines de militants de la CGT à qui la direction de Citroën réclame 15 millions de francs pour compenser la perte de production entraînée par la grève avec occupation de l'usine du 11 au 19 mai 1984. L'union régionale CGT de l'Ile-de-France organise à cette occasion une manifestation devant le tribunal.

D'autre part la direction de Citroën a annoncé, mardi 13 mai, devant un comité central d'entreprise son intention de supprimer 270 emplois d'OS dans deux usines de fabrications mécaniques : 180 à Caen (2 460 salariés) et 90 à Reims (787 salariés). Elle va proposer, comme dans le « plan social » de février (*le Monde* des 2-3 mars), une aide au retour pour les étrangers et des aides au départ volontaire (pour les moins de 55 ans), aux congés sans solde et au passage à temps partiel (pour les moins de 59 ans) pendant deux ans au moins. Des mutations seront proposées dans d'autres usines, notamment Charleville et Metz, avec des indemnités compensatrices. Un bilan doit être fait le 21 septembre.

REPÈRES

Dollar : baisse à 6,96 F

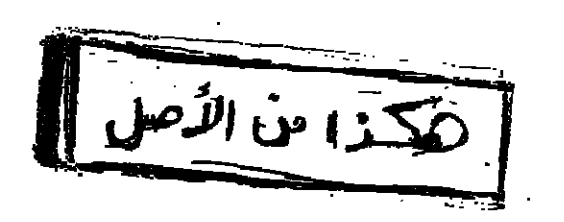
Le dollar s'est inscrit en baisse, le jeudi 15 mai, sur l'ensemble des marchés des changes. A Paris, il se traitait à 6,96 F, contre 6,98 F au fixing de la veille, tandis qu'il reculait à 2,813 DM à Francfort (2,191 DM le 14 mai). En dépit de quelques interventions de la Banque du Japon, le billet vert a aussi cédé du terrain à Tokyo, où il terminait à 162,70 yens, en repli de 1,3 yen. Les marchés ont, d'une façon générale, réagi aux propos du secrétaire américain au commerce, M. Baldridge, indiquant que la baisse du dollar n'était ni excessive ni inflationniste. En ajoutant de son côté que la montée du yen n'était pas trop préjudiciable à l'économie nippone, le gouverneur de la Banque du Japon, M. Sumita, a ajouté à l'incertitude liée à l'évolution du billet vert.

Prix : entre 0,3 % et 0,4 % de hausse

La hausse des prix français au mois d'avril sera de l'ordre de 0,3 % ou 0,4 %, selon l'estimation provisoire de l'INSEE publiée le mercredi 14 mai. Dans un communiqué, le ministère de l'économie et des finances indique que cette hausse est essentiellement imputable au relèvement de 5,6 % du tarif de la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers), au relèvement de 2,5 % du prix du tabac ainsi qu'à celui des tarifs de la SNCF (+ 3,1 % en moyenne sur le réseau principal). Les prix ont augmenté de 0,4 % depuis le début de l'année et de 2,5 % ou 2,6 % sur les douze derniers mois. Se référant à la dernière note de conjoncture de l'INSEE, le communiqué de la Rue de Rivoli souligne que l'objectif d'une hausse de 2,3 % sur l'ensemble de l'année reste réalisable. L'augmentation automatique du SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) interviendra si la hausse des prix en avril est de 0,4 %, l'indice de base augmentant alors de 2 % par rapport à l'indice de juillet 1985, date de la dernière revalorisation du SMIC.

Centres commerciaux : 16,2 % des ventes au détail

Les quatre cent trente-quatre centres commerciaux nationaux et régionaux (plus de 5 000 mètres carrés de surface de vente) et les six cent cinquante-huit unités moyennes et petites ont réalisé, en 1985, un chiffre d'affaires d'environ 200 milliards de francs, soit 16,2 % des ventes au détail en France, selon M. Pierre Maisonneuve, président du Conseil national des centres commerciaux. Depuis 1980, il s'est ouvert, en moyenne, quinze à seize centres par an. Les centres commerciaux emploient globalement cent quatre-vingt-dix mille personnes, soit 17,4 % des salariés du commerce de détail. Depuis la fin des années 50, l'investissement global a été de l'ordre de 90 milliards de francs courants.



CONJONCTURE

LA BAISSE DES TAUX D'INTÉRÊT

Une épargne désormais trop rémunérée aux dépens de l'industrie

En se résignant, après beaucoup d'hésitations, à réduire la rémunération de l'épargne dite populaire, décision qui lui sera reprochée par la gauche, M. Edouard Balladur ne fait que se plier aux dures contraintes de la désinflation, ce phénomène absolument nouveau et déconcertant dans un pays littéralement drogué par l'inflation depuis la guerre.

Cette réduction était devenue techniquement indispensable pour obtenir une diminution générale des taux d'intérêt, notamment celle du taux de base des banques : une partie des ressources des établissements bancaires est constituée par les dépôts des comptes sur livret, dont le taux est traditionnellement aligné sur celui des caisses d'épargne.

En outre, le rendement nominal des emprunts d'Etat, d'environ 8 %, venait buter sur les 6 % de ces mêmes livrets de caisse d'épargne, puisque, compte tenu de l'exonération d'impôt dont bénéficient les livrets A et des prélèvements libératoires de 20 % frappant les revenus d'obligations, ces deux instruments de placement, l'un à court terme et l'autre à long terme, offraient le même rendement, ce qui est tout de même paradoxal.

Un taux d'intérêt plus élevé a toujours été offert aux déposants qui placent leurs disponibilités à long terme en s'abstenant de les dépenser : c'est la «prime d'immobilisation». En revanche, les déposants à court terme, dont l'épargne peut à tout moment être mobilisée pour leur consommation, ont toujours été moins bien traités. A une certaine époque, certes, le contraire peut se produire par un phénomène dit d'« inversion des taux », surtout lors du démarrage de mouvements d'inflation (le court terme, en montant, rattrape momentanément le long terme) et de désinflation (le long terme, en fléchissant, vient buter sur le court terme, comme à l'heure actuelle).

Mais, en règle générale, et lorsque ces mouvements se stabilisent, la hiérarchie se rétablit dans un ordre bien réglé. Tout dépend, néanmoins, du niveau général auquel les taux s'établissent.

On peut donc légitimement se demander si l'épargne n'est pas trop rémunérée en France. Cette simple question peut paraître sacrilège (l'épargnant est, en théorie, digne de toutes les attentions, surtout politiques), mais elle ne peut éviter d'être posée, avec son corollaire naturel : la surrémunération de cette épargne est-elle obtenue aux dépens de l'industrie et des entreprises en général ?

Au printemps 1986, la réponse peut être considérée comme affirmative et elle illustre la difficulté qu'ont les gouvernements et l'opinion à s'adapter rapidement aux grands mouvements de l'économie. Elle traduit aussi l'inertie des comportements dans le domaine des taux d'intérêt. Ainsi, pendant longtemps, l'épargne a-t-elle été sous-rémunérée, essentiellement celle à long terme, sous forme d'obligations. Puis, à partir de mai 1979, M. Raymond Barre, premier ministre d'alors, décida d'accorder à l'épargne longue une rémunération positive, à l'allemande. Ce fut la montée des taux des obligations, avec pour conséquence un développement rapide du marché obligataire, désormais attirant pour l'épargne.

M. Jacques Delors s'empressa de chausser les bottes de M. Barre et accentua même le mouvement, au point qu'à l'automne 1981 les emprunts d'Etat battirent tous leurs records, avec un taux d'émission de 16,75 % (18 % pour ceux du secteur privé), ce qui se comparait avantageusement avec une inflation de 14 %. Longtemps pénalisée, l'épargne longue devenait reine, et, depuis le début de la décennie 80, elle l'est restée, avec pour conséquence une véritable explosion des émissions d'obligations, favorisée au surplus par l'apparition d'un nouveau produit d'une ingéniosité tout à fait diabolique, les SICAV et fonds communs de placement à court terme.

Investis en obligations pour une large part, ils offrent à l'épargnant la rémunération du long terme et la disponibilité du court terme, avec, le plus souvent, des facultés d'évasion fiscale. En quatre ans, cette formule a drainé plus de 450 milliards de francs, le gouvernement s'étant vu récemment contraint, avec quelques difficultés pratiques, de réprimer les abus les plus criants.

Rémunérateurs

L'épargne courte, en revanche, était, volontairement moins favorisée. Les taux des caisses d'épargne, certes, atteignirent 8,50 % à l'automne 1981, pour fléchir lentement depuis, mais sans pouvoir, jusqu'à une époque récente, « battre l'inflation », avec, toutefois, un correctif, à savoir la mise en place d'un livret d'épargne populaire à revenu indexé sur l'inflation, l'indexation, n'ayant pratiquement jamais joué depuis le lancement en juin 1982.

Mais il ne faut pas perdre de vue un phénomène tout à fait caractéristique : l'épargnant français, longtemps spolié est devenu « intelligent ». Poussé, il est vrai par les réseaux bancaire, il s'est de plus en plus dirigé, vers des placements plus rémunérateurs, notamment les SICAV court terme, même dans les caisses d'épargne, qui sentent le poids de cette évolution : le livret A est tombé à moins de 30 % des dépôts, et celui des valeurs mobilières, surtout les obligaions, est monté à 20 %.

Garde-fou

Conséquence : depuis six ans, l'épargne financière a été largement rémunérée, et même, de plus en plus au fur et à mesure que la désinflation s'amorçait, avec une accélération très nette en France depuis un an, grâce à la baisse du dollar et du prix du pétrole. A plus de 8 %, les obligations offrent un rendement net d'inflation de 5 % jamais obtenu depuis la guerre. Il en a résulté que pour les particuliers, le placement financier a constitué non seulement un garde-fou mais aussi une forme d'investissments alternative, notamment vis-à-vis d'un logement devenu trop coûteux, comme le signale l'INSEE dans sa dernière note de conjoncture (*le Monde* du 14 mai).

Quant aux entreprises, l'INSEE le relève également, elles ont trouvé plus d'avantage à placer à court terme leurs disponibilités reconstituées qu'à investir dans la mesure où la rentabilité des investissements était, et est toujours, deux à trois fois inférieure à celle des produits financiers. Ce phénomène est mondial : on l'a observé aux Etats-Unis et en Allemagne, les instituts de conjoncture relevaient récemment, pour expliquer la reprise économique outre-Rhin « *la prise de conscience de ce que les investissments productifs sont redevenus plus rentables que les financiers* », ceci grâce à la baisse des taux.

En France, tant que cette prise de conscience ne sera pas obtenue, et que les placements financiers resteront privilégiés, il est vain d'espérer l'accélération du mouvement d'investissement, que ce soit chez les particuliers pour qui l'immobilier reste un placement peu attractif, toujours en raison de la rentabilité de ces placements, ou chez les entreprises qui hésitent à s'endetter. Dans ce domaine, un f[cteur aggravant est constitué par le phénomène d'anticipation : l'emprunteur potentiel, espétrant que les taux d'intérêt vont encore baisser, retarde son emprunt, de même qu'en période de hausse des taux, il précipite son opération afin d'éviter de payer plus cher.

Ajoutons que la désinflation fait désormais peser de tout leur poids les charges financières passées, présentes et à venir. Les entreprises sous l'emprise de la nécessité, ont été contraintes de réduire ces charges, que l'inflation allégeait commodément dans le passé. Les particuliers savent ce qui leur en coûte de financer les versements de leurs emprunts immobiliers avec des ressources stables ou même en diminution, sans le secours providentiel de l'érosion monétaire.

A l'heure actuelle, les établissements de crédit voient se multiplier les contentieux chez les titulaires de prêts conventionnés à taux progressif contractés depuis 1981, qui sont littéralement asphyxiés par une progressivité destinée initialement, à compenser, le coût moins élevé du prêt. Pour eux, hélas, une baisse des taux ne peut rien, et seul un allongement des durées serait secourable, allongement qui est en projet, mais dont la réalisation tarde.

Enfin, il est un facteur qui a été fréquemment évoqué dans ces colonnes, et que l'INSEE soulève à son tour, c'est la nécessité de diminuer l'écart de taux avec l'Allemagne (de deux points au moins) qui favorise les entrées de capitaux, donc un gonflement de la contrepartie extérieure de la masse monétaire, et conduit à restreindre encore davantage l'offre de crédit interne, avec le maintien d'intérêts dissuasifs, ce qui constitue un paradoxe évident.

La récente dévaluation offre une occasion inespérée de réduire cet écart, que des considérations politiques contraignaient à maintenir artificiellement jusqu'au mois de mars. Voilà donc autant de raisons qui militent en faveur de cette nouvelle baisse des taux.

FRANÇOIS RENARD.

LES NOUVELLES MESURES DE M. BALLADUR

(Suite de la première page.)

Quant aux taux débiteurs, la réduction est générale pour les particuliers, notamment dans le logement, pour les collectivités locales (9,50 % contre 10,50% sur les prêts de la Caisse des dépôts et des caisses d'épargne) et pour les entreprises (8,75 % contre 9,25 % sur les prêts aidés).

Enfin, la déréglementation est poursuivie dans le domaine financier, avec la suppression totale de l'encadrement au crédit au début de 1987 (mesure déjà envisagée, mais maintenant confirmée) et la suppression de l'autorisation préalable pour l'ouverture de guichets bancaires.

L'ouverture du marché monétaire à l'ensemble des emprunteurs et des épargnants sera étendue, avec une augmentation de six mois à deux ans de la durée des billets de trésorerie émis par les entreprises, la réduction à trois mois, contre six mois, de la durée minimale des certificats de dépôt émis par les banques. En même temps, la liberté de rémunération est octroyée pour les dépôts à terme à partir de trois mois (au lieu de six mois depuis le 3 septembre 1981).

TRANSPORTS

Le gouvernement arrête la construction du phare géant d'Ouessant

Le secrétaire d'Etat à la mer, M. Ambroise Guellec, vient de prendre la décision courageuse (il est élu breton du Finistère) d'arrêter les travaux de construction du grand phare qui devait être érigé au large d'Ouessant, en plein océan. Cette mesure surprend à peine, tant étaient nombreuses les interrogations exprimées dans les milieux maritimes sur l'opportunité de lancer cet ouvrage (*le Monde* du 19 avril).

M. Guellec fonde son choix sur deux raisons :

– A propos de la sécurité maritime, l'intérêt de ce phare était de plus en plus contesté car il aurait modifié les directions des «autoroutes maritimes» empruntées par les navires à l'entrée de la Manche, une des zones les plus fréquentées du globe. Or, depuis plusieurs mois, on constate que rares sont les incidents ou les infractions commises par des navires, et les experts ne voient pas en quoi il est urgent de modifier le dispositif actuel de navigation au large d'Ouessant, qui est correctement contôlé par les bâtiments de la marine nationale et par les sémaphores.

– Les services techniques (ingénieurs du service maritime du Havre) et les entreprises concernées (SPIE-Batignolles et Alsthom), ainsi que divers bureaux d'études ont rencontré des difficultés techniques de plus en plus insurmontables. Au fond de la mer, en effet, à l'endroit où devait être construit le phare, par 127 mètres de profondeur, le sol, argileux, se liquéfie.

Dans ces conditions, M. Guellec, sensible sans doute aux arguments du premier ministre demandant à ses collaborateurs de gérer avec le plus de rigueur possible les deniers de l'Etat, n'a pas voulu se jeter dans ce gouffre financier évalué à quelque 550 millions de francs. Soit presque le double du devis initial estimé, en 1982, à quelque 300 millions de francs.

A ce jour 113 millions ont déja été dépensés.

« *Il aurait été sage que le précédent gouvernement interrompe les travaux lui-même,* a déclaré M. Guellec, le 15 mai, au cours d'une conférence de presse. *Il avait, en effet, tous les éléments du dossier en main.* »

Désormais, une bataille juridique et financière va s'engager avec les entreprises qui demanderont, après expertise, des dédits. On attend avec intérêt les réactions des milieux maritimes et industriels concernés, ainsi que l'avis de l'ancien secrétaire d'Etat à la mer, M. Guy Lengagne.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

● **Deux Airbus et huit Boeing pour la Chine.** – C'est au compte-gouttes que la compagnie aérienne chinoise CAAC achète des Airbus. Elle exploite déjà ou recevra incessamment trois A 310-200. Elle vient de commander deux appareils supplémentaires, des A 310-300 à rayon d'action allongé, qui lui seront livrés à la fin de 1987. Ces avions seront équipés de réacteurs General Electric CF6-80C2. Ils seront mis en ligne notamment vers l'Europe. La CAAC vient aussi de décider d'acheter quatre Boeing-747 et quatre 767.

AFFAIRES

ENTREPRISES

Services informatiques : la CISI redevient bénéficiaire

La CISI, une des premières entreprises françaises de service informatique affiche de nouveau des résultats positifs en 1985 (18 millions de francs), après les lourdes pertes des années précédentes (108 millions en 1983 et 190 millions en 1984). Ce redressement résulte d'un important plan de désengagement de certaines de ses filiales, d'une augmentation de capital de 100 millions de francs de la part de son actionnaire à 97 %, CEA Industries (le holding qui coiffe l'ensemble des participations industrielles du Commissariat à l'énergie atomique). CISI a notamment vendu trois filiales étrangères (les sociétés de traitement PCS aux Etats-Unis, LKS en République fédérale d'Allemagne et la banque américaine de données économiques CISI-Wharton reprise par le CEA). Le groupe a par ailleurs cédé 40 % du capital de sa filiale CISIGRAPH (conception assistée par ordinateur) à BMW, et espère encore que Aérospatiale prendra une autre tranche de 10 % du capital. Ces diverses ventes expliquent en partie l'amélioration des résultats : les profits exceptionnels ont représenté 56 millions de francs en 1985. L'activité globale du groupe a stagné en 1985 (le chiffre d'affaires a été de 1,5 milliard de francs), mais a progressé de 14,3 % à périmètre égal. Le groupe a réalisé 30 % de son chiffre d'affaires à l'étranger.

Suppression de 3 500 emplois dans les chantiers navals britanniques

La direction des chantiers navals britanniques (qui sont nationalisés) a annoncé, le 14 mai, la suppression de 3 500 emplois, soit plus du tiers de ses effectifs, soulevant la colère des syndicats qui voient dans cette mesure le prélude à une disparition de l'industrie de la construction navale en Grande-Bretagne. L'opposition travailliste a aussitôt réclamé l'intervention urgente du gouvernement de Mme Margaret Thatcher pour la mise en place d'un plan de sauvetage. Regrettant ces «*mesures nécessaires*», le ministre du commerce et de l'industrie, M. Paul Channon, a précisé que ces suppressions d'emploi seraient réalisées d'ici mars 1987. Elles concernent surtout le nord-est du pays.

«*6 000 emplois seront insuffisants pour maintenir cette industrie. Autant fermer les chantiers*», a estimé un porte-parole des syndicats, qui avaient demandé une nouvelle fois au début de l'année l'intervention du gouvernement pour résoudre la crise. En dix ans, le nombre d'emplois dans les chantiers britanniques a été ramené de plus de 30 000 à 9 030. – (AFP.)

Informatique : Sperry refuse l'offre d'achat de Burroughs

Le groupe américain d'informatique Sperry s'oppose à l'offre publique d'achat (OPA) lancée par son concurrent Burroughs. Sperry qui a annoncé le 14 mai cette décision, se propose de racheter son propre capital en payant 80 % chacune de ses actions contre 70 % offerts par Burroughs. Burroughs avait lancé son OPA la semaine passée (*le Monde* du 7 mai) dans le but affiché de créer le deuxième groupe informatique mondial derrière IBM.

La tactique de défense choisie par Sperry semble provisoire. D'une façon ou d'une autre, une restructuration des «cinq nains» américains de l'informatique, Sperry, Burroughs, NCR, Honeywell et Control Data apparaît inéluctable.

Uniroyal vend sa chimie pour plus de 5 milliards de francs

Après huit mois de négociations menées tous azimuts, le fabricant américain de pneumatiques Uniroyal a trouvé un acheteur pour sa filiale chimique Uniroyal Chemical. Mais aucun des candidats en lice, notamment les groupes italien Enichem, britannique ICI, américain ARCO, ne souhaitait reprendre l'ensemble. Un accord de principe a été finalement signé avec Avery, compagnie charbonnière du New-Jersey. Le montant de la transaction s'élève à 760 millions de dollars (5,32 milliards de francs). Les fonds recueillis seront employés à rembourser la plus grande partie des dettes (6 milliards de francs) contractés par la direction d'Uniroyal pour racheter le contrôle de l'entreprise en 1985. Mais Avery, à qui son principal actionnaire, Triangle industries, prête main-forte, pourrait n'être qu'un intermédiaire et revendre ensuite avec profit les diverses divisions aux groupes intéressés. L'allemand Basf ne serait pas mécontent de récupérer la division agrochimie. L'an dernier, Uniroyal Chemical a réalisé un chiffre d'affaires de 672 millions de dollars (4,7 milliards de francs), dont 100 millions dans des plantations de caoutchouc, qui ne font pas partie de la transaction. La firme emploie trois mille personnes.

Nouveau droit de la concurrence : la commission Donnadieu de Vabres comprend quinze membres

La commission pour l'élaboration d'un nouveau droit de la concurrence, présidée par M. Jean Donnadieu de Vabres, a été installée mercredi 14 mai au ministère de l'économie et des finances par M. Balladur. Cette commission doit définir la nouvelle réglementation des pratiques anticoncurrentielles, qui remplacera la réglementation des prix (suppression des ordonnances de 1945).

Ses propositions devront être remises à la fin du mois de juillet. Outre son président, la commission comprend :

MM. Dominique Brault, contrôleur d'Etat ; Jean-Jacques de Bresson, ancien président adjoint de la section du contentieux du Conseil d'Etat ; Yves Rocca, avocat général à la Cour de cassation ; Michel Pedamon, professeur de droit commercial à Paris-II ; André Decoq, professeur de droit criminel à Paris-II ; Bernard de La Rochefoucauld, Institut La Boétie ; Jacques Fayard, président Thomson Grand Public ; André Gaillard, président de la Sodima ; Thierry Jacquillat, directeur général de Pernod-Ricard ; Jacques Pinet, industriel, président de la société Pinet, membre du Conseil économique et social ; Jacques Marcelin, directeur général d'Auchan ; Jacques Descotes, directeur central des études et du développement au groupe Printemps ; Jean-Marie Calmels, président de la Fédération des associations de commerçants ; Jean Cabut, boulanger-pâtissier, président de la chambre des métiers du Rhône, membre du Conseil économique et social ; Pierre Marleix, secrétaire général FO consommateurs.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,9600	6,9650	+ 8	+ 15	+ 8	+ 30	– 30	+ 100
$ can.	5,0570	5,0625	– 73	– 52	– 150	– 118	– 480	– 369
Yen (100)	4,2752	4,2809	+ 76	+ 99	+ 158	+ 190	+ 462	+ 560
DM	3,1875	3,1913	+ 63	+ 77	+ 123	+ 144	+ 352	+ 428
Florin	2,8287	2,8319	+ 15	+ 25	+ 43	+ 60	+ 154	+ 217
F.B. (100)	15,6229	15,6411	– 175	– 89	– 315	– 169	– 696	– 231
F.S.	3,8347	3,8396	+ 80	+ 100	+ 168	+ 195	+ 491	+ 586
L (1 000)	4,6446	4,6511	– 224	– 176	– 415	– 342	– 1124	– 967
£	10,7284	10,7400	– 320	– 262	– 606	– 511	– 1577	– 1304

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 7/8	7 1/8	6 7/8	7	6 7/8	7	6 7/8	7
DM	4 3/8	4 5/8	4 7/16	4 9/16	4 7/16	4 9/16	4 1/2	4 5/8
Florin	6 1/2	6 3/4	6 1/8	6 1/4	5 13/16	5 15/16	5 5/8	5 3/4
F.B. (100)	7 1/2	8 1/2	7 7/8	8 3/8	7 7/8	8 1/4	7 1/2	7 7/8
F.S.	1 3/4	2 1/4	4 5/16	4 7/16	4 1/4	4 3/8	4 1/8	4 1/4
L (1 000)	10	12	11 1/2	12 1/4	11 1/4	12	11 1/2	12 7/8
£	10 1/2	10 3/4	10 5/16	10 7/16	10 3/16	10 5/16	9 7/8	10
F. franç.	7	7 1/2	7	7 3/8	7	7 1/4	7	7 1/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

EN DÉPIT D'UNE CROISSANCE RALENTIE

L'industrie agro-alimentaire enregistre des résultats honorables en 1985

Le chiffre d'affaires des industries agro-alimentaires s'est élevé à 493 milliards de francs en 1985, soit une progression de 4,5 %. Résultat seulement honorable, si on le compare à la progression de 1984 (+ 10 %) ou si on le ramène en francs constants : + 1 %.

Seulement honorable, car les importations ont augmenté plus vite que les exportations (+ 4,7 % contre + 3,4 %) et que l'excédent global se maintient à peine avec 23,7 milliards de francs. Les industries agro-alimentaires ont, à l'exportation, de jolis fleurons, mais l'importance du secteur des vins et spiritueux (plus du quart du total des exportations) montre la faiblesse de l'ensemble.

La Communauté constitue le marché intérieur des industries agro-alimentaires françaises, puisque la CEE représente plus de 66 % des exportations et plus de 65 % des importations. Les principaux clients sont la RFA (14,8 % des ventes), l'Italie (13,6 %), la Belgique et le Luxembourg (10,18 %), les Etats-Unis (8,6 % contre 7,8 % en 1984). Les principaux fournisseurs sont la Belgique et le Luxembourg (16,54 % des achats), les Pays-Bas (12,9 %), la RFA (11,5 %). Le premier fournisseur hors CEE, le Brésil, arrive au sixième rang avec 7,68 % des importations, suivi des Etats-Unis (3,14 %).

La bataille des géants de l'agro-alimentaire mondial ne doit pas faire perdre de vue la dispersion des entreprises petites et moyennes qui constituent la trame de cette industrie en France : 2 910 entreprises emploient environ 410 000 salariés (– 1 % sur 1984, soit un relatif maintien de l'emploi). En Europe, l'industrie agro-alimentaire française arrive au deuxième rang par le chiffre d'affaires (source Eurostat 1982) derrière l'industrie allemande, qui a grandi à l'abri des montants compensatoires monétaires (MCM), mais devant la Grande-Bretagne, qui, en dépit de la présence de puissants groupes de taille internationale, connaît une dispersion identique à la France avec 2 300 entreprises et 561 200 salariés.

Griefs

Si l'on en croit le président de l'Association nationale des industries agro-alimentaires, M. Francis Lepâtre, qui représente ce secteur au CNPF, la performance moyenne réalisée l'an passé s'explique pour des raisons monétaires. De fait, la faiblesse du franc belge peut favoriser les exportations de ce pays, et l'on sait par ailleurs que les pays à monnaie forte comme l'Allemagne et les Pays-Bas bénéficient du correctif des MCM, qui vient encore de jouer avec la récente dévaluation du franc.

Cette permanence des MCM, qui, selon M. Lepâtre, isole la sphère alimentaire du reste de l'activité industrielle et ne lui permet pas de bénéficier du coup de fouet des dévaluations, fait partie des griefs développés par l'ANIA à l'encontre de la politique économique du gouvernement. Manifestement, les exhortations du ministre des finances, M. Balladur, qui invite les chefs d'entreprise à investir pour relancer l'emploi, tombent à plat. Certes M. Lepâtre se déclare partisan de la croissance et même d'une relance, mais pour investir il faut, dit-il, un marché et beaucoup d'autres choses encore qui montrent que les industriels libéraux attendent encore beaucoup de l'Etat libéral. En premier lieu, vient la sempiternelle question des charges des entreprises, toujours trop fortes par rapport au concurrent allemand. On n'évite pas non plus le couplet sur les distorsions de concurrence provoquées par les privilèges du secteur industriel coopératif, privilèges évalués entre 2 % et 2,5 % des chiffres d'affaires. Il y a aussi le fait que le carcan du contrôle des prix (et des changes), qui depuis des décennies empêche les industries agro-alimentaires de dégager des marges plus substantielles, n'est toujours pas levé. Il y a toujours, a dit M. Lepâtre, des produits sous engagements de prix. A ce sujet, selon M. Donnedieu de Vabres, président de la commission chargée d'élaborer un nouveau droit de la concurrence, le gouvernement pourrait réaliser à l'automne la libération totale des prix.

Transparence

La satisfaction des industriels de l'agro-alimentaire ne sera pas pour autant complète : il faut encore régler l'épineuse question des relations entre producteurs et distributeurs, question qui sera le thème central de la convention que l'ANIA tiendra à l'automne prochain. Pour M. Lepâtre, la commission de la concurrence n'a pas vraiment besoin d'édicter des lois nouvelles. Il suffit de revenir aux principes de la loi Royer selon lesquels, à des conditions matérielles de vente identiques, doivent correspondre des conditions financières identiques, au lieu des rabais, ristournes, remises et autres livraisons gratuites exigés par les distributeurs. En second lieu, ces conditions de vente doivent être transparentes. Enfin, l'ANIA demande que la loi qui oblige au paiement des produits périssables et des boissons alcooliques dans un délai de trente jours suivant la fin du mois de livraison soit étendue à l'ensemble des produits alimentaires. Le rapport de forces entre producteurs et distributeurs étant ce qu'il est, l'ANIA souhaite encore que la commission de la concurrence devienne une véritable juridiction ayant à connaître des infractions sur les conditions de vente. Dans l'état actuel de la concentration de la distribution, on voit mal un fournisseur poursuivre son client en justice...

Si l'Etat, donc, doit intervenir pour organiser la concurrence, M. Lepâtre estime qu'il doit aussi changer son mode d'intervention économique. Les subventions, c'est fini. Accordées sur dossier par des fonctionnaires qui ne sont pas omniscients, elles ont la fâcheuse habitude d'échoir aux canards boiteux. Il faudrait remplacer ce système par un dispositif d'incitations fiscales qui privilégierait la recherche et les investissements commerciaux pour la conquête des marchés extérieurs.

Tant par la progression de son activité que par le maintien relatif des emplois, l'industrie agro-alimentaire reste un secteur porteur, relativement aux autres. La faiblesse des marges, qui ne peut s'expliquer par des prix des matières premières agricoles trop élevés, conduit à rechercher une expansion par les concentrations. Le secteur, qui représentait 16 % environ de l'ensemble de l'activité industrielle en 1984 et 8,4 % des salariés (énergie comprise), n'a absorbé que 7,8 % des investissements totaux (14,5 milliards et 16 milliards en 1985). M. Balladur a, dès lors, peut-être quelque raison d'exhorter le patronat qui, frileux aujourd'hui comme hier, recherche toujours la « couverture » des pouvoirs publics.

JACQUES GRALL.

Les secteurs excédentaires...

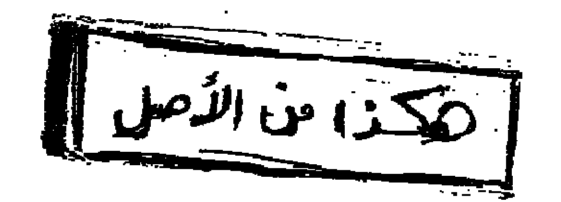
(en milliards de francs)

- Vins (10,2).
- Eaux-de-vie (5).
- Champagne et mousseux (4,7).
- Fromages (4,7).
- Sucre (4,7).
- Laits secs et concentrés (3,3).
- Farine (2,8).
- Aliments composés pour animaux (2,4).
- Volailles (2,2).

...et déficitaires

(en milliards de francs)

- Viandes fraîches (8,2).
- Huiles et corps gras (8,15).
- Conserves de poissons et surgelés (2).
- Café, thé et épices (1,6).
- Chocolats et confiserie (1,3).
- Conserves de fruits et confitures (1,15).



مكرر من الاصل

ÉTRANGER

EN ALLEMAGNE FÉDÉRALE

Les aides attribuées aux agriculteurs dépassent les 2 milliards de francs

De notre correspondant

Bonn. – Trois semaines après le compromis de Bruxelles, le gouvernement ouest-allemand a entériné, mardi, une nouvelle enveloppe de *subventions de 650 millions* de deutschemarks (plus de 2 milliards de francs) en faveur de ses agriculteurs afin de compenser la perte de revenus provoquée par la baisse des prix d'intervention sur les céréales. A cette aide vont venir s'ajouter des mesures d'urgence pour compenser les pertes dues aux retombées radioactives de la catastrophe de Tchernobyl, chiffrées par le ministre de l'économie à environ 1 milliard de deutschemarks. Les ministres de l'agriculture du gouvernement fédéral et des Länder doivent se réunir jeudi pour en discuter, mais le conseil des ministres a d'ores et déjà pris les devants en prévoyant des facilités fiscales pour les exploitants les plus touchés.

La pyramide de subventions, que le gouvernement fédéral agrandit d'année en année pour tenter de sortir son agriculture de la crise dans laquelle elle continue à s'enfoncer un peu plus, ne semble plus avoir de limites. Bénéficiant d'une situation politique favorable, en raison de l'approche d'échéances électorales importantes, les organisations professionnelles agricoles ont eu raison de la pingrerie proverbiale du ministre des finances, M. Gerhart Stoltenberg. *Il est vrai que la coalition* gouvernementale va jouer dans quatre *semaines une partie délicate* en Basse-Saxe, où l'élection qui déterminera l'équilibre au sein du Bundesrat – la deuxième chambre du Parlement – se jouera à quelques pour cent près. Dans cette région hautement agricole, l'Union des associations *professionnelles* agricoles doit faire face sur sa droite à un *mouvement de dissidence* qui pourrait fort bien se traduire par un nombre d'abstentions dangereux pour le ministre-président sortant, Ernst Albrecht, et, par voie de conséquence, pour le chancelier Kohl lui-même.

Jachère subventionnée

La catastrophe de Tchernobyl a *accru l'inquiétude de l'actuelle* majorité, qui semble redouter que le parti des Verts, qui a développé ces derniers temps une grande activité dans le monde paysan, ne marque quelques points supplémentaires parmi les jeunes agriculteurs.

Les mesures adoptées mardi par le gouvernement, souvent accusé dans le passé de remplir les poches des gros exploitants sans résoudre le problème des petits, sont cette fois nettement ciblées sur ces derniers. Le programme prévoit sur tout une exemption partielle des charges *sociales versées par les exploitants*, qui atteindra dans le cas des plus petits la moitié environ de leur quote-part, soit 2 000 deutschemarks pour un revenu de 10 000 deutschemarks (1 DM = 3,18 F). Pour un revenu de 40 000 deutschemarks, l'exemption ne sera plus que de 1 000 deutsche*marks. L'enveloppe* consacrée à ce programme, qui touchera 315 000 exploitations, atteindra un montant global de 450 millions de deutschemarks.

L'autre volet de mesures dépend d'une *décision de la Communauté* européenne. Il prévoit l'extension de la notion de *région défavorisée*, où les exploitations bénéficient d'aides spéciales, à 2 millions d'hectares en plus des 4 millions d'hectares ainsi classés à l'heure actuelle. Cela représente un surcoût de 208 millions de deutschemarks pour le gouvernement *fédéral* et les *Länder*, qui versent déjà à ce titre 370 millions *de deutschemarks. Au total, la moitié* de la superficie cultivable de l'Allemagne fédérale bénéficierait ainsi de cette notion de zone défavorisée, ce qui souligne le problème de structure dont souffre actuellement l'agriculture ouest-allemande.

On comprend, dans ces conditions, que *le ministre de l'agriculture*, M. Ignaz Kiechle, préfère *tenter de recourir, pour surmonter* la crise, à d'autres voies que celle de la vérité des prix, si souvent célébrée dans d'autres domaines en RFA. Pour montrer le sérieux de son projet, le gouvernement a accepté, mardi, de financer en 1987, en Basse-Saxe, un programme témoin de 100 millions de deutschemarks qui offre la possibilité aux exploitants de laisser reposer pendant un *an un quart de leurs terres. La sub*vention sera de 1 000 deutschemarks à l'hectare. Les dirigeants agricoles ouest-allemands estiment que ce type de formule, introduit à large échelle, permettrait à la fois de régler le problème des surplus agricoles et de diminuer la pression des écologistes en raison de l'épandage d'engrais.

HENRI DE BRESSON.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

Séance du 14 mai

Redémarrage

La Bourse de Paris a de nouveau retrouvé le chemin de la hausse, le 14 mai. Après un gain initial de 0,36 % en séance du matin, l'indicateur instantané confortait son avance pendant la séance officielle, grimpant de 0,62 % en clôture. Parmi les valeurs les mieux orientées, figuraient Schneider, SCREG, Sanofi, Esso et Thomson-CSF. Raffinage, Via Banque et Crouzet étaient réservés à la hausse. Les replis les plus notables étaient enregistrés par le Club Méditerranée, Total, La Redoute, Locindus et BSN. Des pertes moins importantes touchaient Penarroya, Elf, Colas et Moulinex.

Près des piliers, un spécialiste soulignait la présence très active des investisseurs étrangers, de nouveau à l'achat. L'assurance d'une baisse du taux de base bancaire d'un demi-point, à 9,60 %, par la Société Générale (lire page 28) était perçue comme un signe encourageant pour le marché.

Du côté des obligations, ces mêmes éléments donnaient un soutien appréciable à l'activité. Le report au 1er octobre des nouvelles mesures fiscales concernant les SICAV et les Fonds communs de placement rassurait quelque peu les opérateurs. Les gestionnaires de ce type d'instruments se réjouissaient aussi de l'abandon par le gouvernement de son projet de faire calculer chaque jour le coupon couru de leurs portefeuilles. Les professionnels ont vu ainsi s'éloigner avec soulagement la perspective d'un casse-tête informatique.

Sur le Matif, la tendance était à la hausse, le contrat à échéance décembre gagnant 0,21 %, à 114,80, pour un volume record de plus de dix mille transactions.

Napoléon : 530 F (+ 4 F).

Devise titre : 7,18-7,23 F (7,14-7,17 F le 13 mai).

NEW-YORK

Reprise

La tendance s'est fortement redressée, le 14 mai, à la Bourse de New-York, dans un marché actif, où plus de 132 millions de titres étaient traités, contre 119,6 millions la veille. 765 valeurs ont monté, 770 ont baissé, 446 restant inchangées. En clôture, l'indice Dow Jones des trente valeurs industrielles repassait la barre des 1 800, en dessous de laquelle il se maintenait depuis le 29 avril. Il gagnait, en effet, 22,94 points, à 1 808,28.

Au début de séance, le marché évoluait cependant sur une note irrégulière, traduisant les inquiétudes des opérateurs quant à l'évolution de l'économie américaine, du dollar *et des prix pétroliers. Mais,* en dernière heure, une vague d'achats des grandes institutions financières redonnait un coup de fouet au marché.

La perspective d'une nouvelle baisse des taux d'intérêt stimulait les investisseurs institutionnels qui se portaient sur les valeurs vedettes du Big Board. Parmi les titres les plus actifs figuraient Philadelphia Electric (*5,17 millions*), *Eastern Air Lines* (3,69 millions) et Sperry Corp (2,7 millions), cette dernière société ayant repoussé l'offre de *rachat de* Burroughs. Eastman Kodak et Philadelphia Electric (qui a enregistré le plus fort volume pendant la séance) étaient très recherchés.

VALEURS	Cours du 13 mai	Cours du 14 mai
Alcoa	38 7/8	38 7/8
A.T.T.	24 1/4	24 3/8
Boeing	56 1/4	55 3/4
Chase Manhattan Bank	42 3/8	41 7/8
Du Pont de Nemours	78 3/4	79 1/2
Eastman Kodak	56 1/4	58
Exxon	58 7/8	59 3/8
Ford	78	78 3/4
General Electric	76	77 1/2
General Motors	76 3/4	77
Goodyear	31	30 7/8
I.B.M.	148 3/4	148 1/8
I.T.T.	47	46 5/8
Mobil Oil	30 1/2	30 5/8
Pfizer	59 1/2	59 3/8
Schlumberger	31	30 1/4
Texaco	32 1/2	32 5/8
U.A.L. Inc.	58 3/4	58 7/8
Union Carbide	23 3/4	23 3/8
U.S. Steel	20 7/8	20 1/2
Westinghouse	53 3/8	52 5/8
Xerox Corp.	58 3/4	59 1/4

AUTOUR DE LA CORBEILLE

LYONNAISE DES EAUX : 88 % DE PROFITS EN PLUS. – Le bénéfice net consolidé de la Lyonnaise des eaux a progressé de 88 % en 1985, à 408,9 millions de francs (part du groupe), contre 207,2 millions de francs en 1984. Le chiffre d'affaires a augmenté de 9,3 %, à 14,756 milliards de francs. L'amélioration du résultat traduit, notamment, le redressement de la situation de la filiale Degrémont, dont le bénéfice courant s'est élevé, en 1985, à 1,4 million de francs.

BASF : GRACE AUX RACHATS AMÉRICAINS. – Contrairement à ses grands concurrents, le groupe a réussi à maintenir son chiffre d'affaires pour le premier trimestre : 11,7 milliards de deutschemarks (– 1 %). Le phénomène est entièrement imputable aux acquisitions (4 milliards de deutschemarks) réalisées l'an dernier aux Etats-Unis. Mais à cause de la baisse du dollar, le résultat consolidé avant impôt recule quand même de 12,4 % à 650 millions de deutschemarks. Pour 1986, les investissements du groupe atteindront le montant record de 2,9 milliards de deutschemarks.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	13 mai	14 mai
Valeurs françaises	153,8	
Valeurs étrangères	106,8	

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	13 mai	14 mai
Indice général	407,1	408,1

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 15 mai .... 7 1/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	14 mai	15 mai
1 dollar (en yens)	164	162,70

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	....	1 858
5 %	84 70	1 411
3 % amort. 45-54	76	2 359
Emp. 7 % 1973	7600	..
Emp. 8,80 % 77	122 24	8 607
9,80 % 78/93	108 80	8 243
8,80 % 78/86	100 88	3 713
10,80 % 79/94	110	7 486
13,25 % 80/90	112 50	12 560
13,80 % 80/87	108 57	7 978
13,80 % 81/89	115	4 537
16,75 % 81/87	111 40	11 335
16,20 % 82/90	127 60	5 415
16 % juin 82	129 30	14 904
E.D.F. 7,8 % 61	154 75	4 671
E.D.F. 14,5 % 80-92	116 90	12 549
Ch. France 3 %	181 20	..
CNB Bques janv. 82	104	3 959
CNB Paribas	106 06	3 959
CNB Suez	106	3 959
CNI janv. 82	103 40	3 959
CRH 10,80% déc.85	121 60	3 655

BOURSE DE PARIS Comptant — 14 MAI

Cours relevés à 17 h 30

Actions au comptant

SECOND MARCHÉ

Hors-cote

SICAV 14/5

Étrangères

Règlement mensuel

Cours relevés à 17 h 30

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ◆ : prix précédent.

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

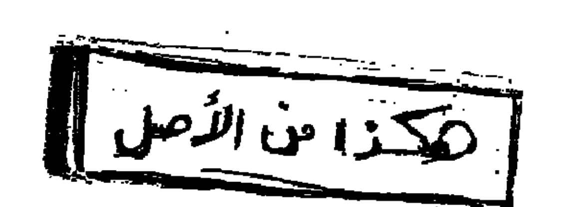
Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1482	4,5 % 1973	1482	1486	1480	+ 0 53
....	C.N.E. 3%	....	....	....	....
350	Elf-Aquitaine	349 90	348	348	– 0 54
320	– (certific.)	325	324	324	– 0 30
416	Eastman Kodak	401	407	407	+ 1 49
36	East Rand	34 50	33 75	34 20	– 0 86
295	Electrolux	297 50	307	307	+ 3 19
290	Ericsson	280	289	289	+ 3 21
405	Exxon Corp.	436	429	429	– 1 60
595	Ford Motors	571	571	571	....
80	Freegold	77	76 35	76 35	– 0 84
92	Gencor	93 40	93	93 40	....
560	Gén. Electr.	549	560	552	+ 0 54
510	Gén. Belgique	518	523	522	+ 0 77
575	Gen. Motors	561	561	561	....
50	Goldfields	52 50	52 80	52 90	+ 0 76
44	Gd Metropolitain	44 50	44 50	44 40	– 0 22
76	Harmony	70 20	68 80	68 80	– 1 99
216	Schlumberger	225	222	223	– 0 88
83	Shell transp.	86 80	87	86	– 0 92
2240	Siemens A.G.	1976	2035	2035	+ 2 98
149	Sony	152 20	153 70	153 70	+ 0 98
189	T.D.K.	175	176 50	176 50	+ 0 85
17 60	Toshiba Corp.	17 80	18 05	18	+ 1 12
1230	Unilever	1244	1249	1249	+ 0 40
370	Unit. Techn.	352	355	353	+ 0 28
495	Vaal Reefs	464	469	469	+ 1 07
390	Volvo	388	405 90	408	+ 5 15
245	West Deep	236	234	234	– 0 84
425	Xerox Corp.	425 50	428	425	– 0 11
1 50	Zambia Corp.	1 38	1 40	1 39	....

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 14/5	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 932	6 987	6 700	7 300
ECU	6 847	6 848	....	....
Allemagne (100 DM)	318 460	318 540	309	327
Belgique (100 F)	15 607	15 612	15	15 850
Pays Bas (100 fl.)	282 880	282 850	274 500	291 500
Danemark (100 krd)	86 190	86 250	85	90
Norvège (100 k)	93 200	93 410	90	96
Grande-Bretagne (£ 1)	10 713	10 739	10 400	11 100
Grèce (100 drachmes)	5 080	5 080	5	5 800
Italie (1 000 lires)	4 644	4 645	4 400	4 900
Suisse (100 fr.)	384 600	383 520	371 500	391 500
Suède (100 krs)	98 430	98 600	94	99 500
Autriche (100 sch)	45 320	45 330	44 600	46 450
Espagne (100 pes.)	5 012	5 017	4 850	5 400
Portugal (100 esc.)	4 752	4 755	4 500	5 400
Canada ($ can 1)	5 031	5 068	4 800	5 250
Japon (100 yens)	4 284	4 271	4 100	4 280

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 14/5
Or fin (kilo en barre)	76900	77100
Or fin (en lingot)	77000	76950
Pièce française (20 fr)	526	530
Pièce française (10 fr)	465	.....
Pièce suisse (20 fr)	512	512
Pièce latine (20 fr)	491	491
Souverain	590	601
Pièce de 20 dollars	2880	3005
Pièce de 10 dollars	1520	1650
Pièce de 5 dollars	925	.....
Pièce de 50 pesos	2905	2930
Pièce de 10 florins	465	465
Or Londres	343 80	342 75
Or Zurich	344 50	343
Or Hongkong	344 35	343 55
Argent Londres	5 15	.....



Le Monde

La seconde phase de libéralisation annoncée par M. Balladur

M. Edouard Balladur a annoncé le 15 mai devant le Conseil national du crédit compte tenu du « *succès de la politique engagée* » depuis le mois de mars une « *seconde phase de libéralisation de l'économie* » dans le domaine des changes comme dans le domaine financier.

● **CONTROLE DES CHANGES : importantes mesures *d'assouplissement*.**

Un important train de mesures d'assouplissement du contrôle des changes destinées d'une part, à faire bénéficier les particuliers d'une grande libertû de gestion de leur patrimoine, et d'autre part, à faciliter la gestion par les entreprises des risques sur devises encourus dans leurs activités commerciales et financières, a été adopté. Ces mesures sont plus importantes et plus larges que celles qui avaient déjà été décidées à la mi-avril (publiées au *Journal officiel* daté du 16 avril).

● **Libre circulation des capitaux : suppression de la devise-titre.**

Le régime de la devise-titre, qui obligeait les résidents entreprises et particuliers désireux d'acquérir des valeurs mobilières étrangères (actions et obligations) à acheter les devises nécessaires sur un marché spécial est supprimé.

D'autre part, les particuliers pourront acquérir librement des résidences secondaires à l'étranger.

Il bénéficieront de plus de la possibilité de transférer leurs avoirs lorsqu'ils s'installent hors de France, et d'effectuer des donations à des non-résidents.

Ces mesures permettent à la France de demander la levée anticipée de la clause de sauvegarde à l'égard des dispositions du traité de Rome relatives à la libre circulation des capitaux.

● **RISQUES DE CHANGE : COUVERTURE A TERMES DE SIX MOIS**

Les entreprises pourront dorénavant effectuer des couvertures à termes pour une durée de six mois lorsqu'elles achètent des marchandises à l'étranger. La quasi-totalité de notre commerce peut désormais être librement couvert en change puisque la couverture est libre pour les exportations et dorénavant pour la quasi-totalité des importations de marchandises. Cette mesure sera étendue aux importations de service, qui représentent plus de 410 milliards de francs par an. Les entreprises pourront, dans les mêmes conditions, couvrir les échéances du service de leur dette en devise. Elles acquièrent de ce fait une possibilité pour la première fois depuis 1968 de se prémunir contre le risque de change lié à leurs emprunts. Elles pourront, afin de mieux gérer leur trésorerie en devises, conserver pendant un mois les devises provenant de recettes d'exportation dont la cession était jusqu'à présent obligatoire dans un délai de huit jours.

● **NÉGOCE ET BOURSE DE COMMERCE : PLUS GRANDE LIBERTÉ POUR LES ACHATS DE DEVISES**

Les négociants seront désormais libres d'acheter des devises à terme pour une durée de six mois contre huit jours auparavant. De plus, la possibilité d'acheter à terme des devises par des opérateurs sur marchés à terme de marchandises sera rétablie ; la durée des couvertures autorisées sera également de six mois. Enfin, les opérateurs professionnels pourront couvrir à terme, dans les mêmes conditions, leurs opérations d'arbitrage entre le bourse de commerce de Paris et les places étrangères.

● **TAUX D'INTÉRÊT : prêts moins coûteux et baisse de 1,5 point des taux créditeurs.**

Les taux créditeurs vont être abaissés de 1,5 point. Cette baisse s'appliquera à l'ensemble des taux réglementés : Caisses d'épargne, comptes sur livrets ordinaires, plans et comptes d'épargne logement, bons du Trésor et des PTT. Le plafond du livret A est relevé à 72 000 F.

Parallèlement les taux débiteurs vont baisser mais dans une moindre mesure : de 0,81 % pour les prêts locatifs aidés, de 1,38 % pour les PAP, de 1 % pour les prêts aux collectivités locales (mais 1,5 % si l'on prend en compte la baisse anticipée de 0,5 % en janvier). Tous les prêts aidés aux entreprises seront alignés sur le taux de 8,75 %.

La Banque de France a abaissé d'un quart de point son taux directeur sur le marché monétaire (de 7,50 à 7 1/4), tandis que le taux de base bancaire est réduit de 1/2 point, passant à 9,60 % et franchissant donc la barre des 10 %.

Cette réduction généralisée des taux d'intérêt s'accompagne de mesures de libéralisation dans le domaine financier :

● *Mesures monétaires :* confirmation de la suppression à partir du 1er janvier 1987 du contrôle quantitatif du crédit ;

● *Marché obligataire :* suppression de la procédure du calendrier.

● **MARCHÉ MONÉTAIRE**

La durée minimale à l'émission des certificats de dépôts actuellement fixée à six mois est abaissée à trois mois à compter du 1er juin 1986. Elle sera portée à dix jours à compter du 1er mars. Une nouvelle catégorie de titres négociables est créée au profit des établissements de crédit classés comme sociétés financières au regard de la loi bancaire : la durée minimale de ces titres est fixée à deux ans ; la durée maximum des billets de trésorerie est portée de six mois à deux ans à compter du 1er juin 1986.

● **BONS ET DÉPOTS A TERME**

La rémunération des dépôts à terme d'une durée supérieure à trois mois est libérée. La rémunération des dépôts de un à trois mois sera librement débattue sans pouvoir toutefois dépasser la rémunération des comptes sur livret pour les dépôts de moins de 500 000 F ; les deux tiers du taux du marché pour les dépôts de plus de 500 000 F.

● **OUVERTURE DES GUICHETS BANCAIRES**

L'autorisation préalable pour les ouvertures de guichets de banques sera supprimée. Les établissements de crédit seront désormais libres d'ouvrir, de transformer,de transférer ou de céder leurs guichets. Les conditions d'application de cette mesure aux rréseaux qui bénéficient de la possibilité de distribuer des produits d'épargne ou de proposer des prêts non banalisés feront l'objet d'une négociation avec les réseaux concernés.

Outre ces mesures de libération du contrôle des changes, de baisse des taux d'intérêt – créditeurs et débiteurs – de déréglementation, le gouvernement a décidé de rembourser par anticipation 18 milliards de dollars sur l'emprunt communautaire de 4 milliards d'ÉCUS levé en juin 1983.

Bourse du matin

NETTE HAUSSE

La Bourse a poursuivi son ascencion le 15 mai, lors de la séance du matin. L'annonce officielle de la privatisation de TF 1 a quelque peu stimulé les investisseurs pour des titres comme Bouygues (+ 3,2 %), Chargeurs (+ 2 %), mais encore Navigation mixte (+ 5 %). On notait, au total, quinze valeurs en hausse, deux en repli léger (Carrefour et ELF), treize inchangées. L'indicateur de séance gagnait 1,05 %.

A LA BOURSE DE PARIS

Valeurs françaises négociées dans la matinée du 15 MAI

Indicateur de séance (%) : + 1 05

VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	487	490	489
Agence Havas	1875	1875	1880
Air Liquide (L')	811	814	821
Alsthom	585	592	599
Bancaire (Cie)	1368	1368	1380
Bongrain	2050	2050	2060
Bouygues	1216	1218	1255
B.S.N.	3905	3910	3920
Carrefour	3867	3867	3866
Chargeurs S.A.	1325	1340	1350
Club Méditerranée	540	540	540
Dumez	1440	1440	1456
ELF-Aquitaine	348	347 50	347
Essilor	2800	2860	2860
Lafarge-Coppée	1562	1620	1615
L. Vuitton S.A.	1275	1280	1280
Michelin	3110	3150	3145
Midi (Cie)	6580	6560	6590
Moët-Hennessy	2550	2590	2575
Navig. Mixtes	1280	1300	1320
Oréal (L')	3610	3640	3840
Pernod-Ricard	1259	1260	1265
Peugeot S.A.	1115	1122	1135
Sanofi	830	830	830
Source Perrier	718	724	724
Télémécanique	3800	3800	3825
Thomson-C.S.F.	1415	1440	1448
Total-C.F.P.	372 50	371 50	374
T.R.T.	3000	3030	3030
Valéo	580	583	600

A B C D E F G

LES CANDIDATS AU RACHAT DE TF1 DEVRONT SANS DOUTE S'ASSOCIER

Aussitôt après la décision du gouvernement de privatiser TF1, par le biais de la loi sur la communication en préparation, deux groupes se sont officiellement déclarés à la reprise de la première chaîne publique : M. Robert Hersant et Hachette. Le groupe Seydoux-Berlusconi, propriétaire de la Cinq, avait annoncé, précédemment, qu'au cas où la concession de la cinquième chaîne lui serait retirée il serait candidat à la reprise d'une chaîne publique (on parlait à l'époque d'Antenne 2). La Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) n'est pas en revanche candidate, du moins actuellement : c'est la cinquième chaîne, aujourd'hui comme hier, qui l'intéresse.

Le groupe de *l'Express*, que possède M. Jimmy Goldsmith, dément les rumeurs concernant sa candidature. La société Moët-Hennessy fait de même, précisant qu'elle est davantage intéressée par la Cinq, en association avec la CLT, dont elle est actionnaire. D'autres groupes, qui ont manifesté ces derniers mois un vif intérêt pour la communication – c'est le cas par exemple de Bouygues ou des Editions mondiales (ce groupe s'était déclaré candidat à être opérateur d'une chaîne privée), – n'ont pas fait connaître leur position. La Société lyonnaise des eaux a fait savoir qu'elle limitait ses ambitions actuelles aux réseaux câblés et à la production, mais qu'elle pourrait participer à un éventuel tour de table.

C'est en effet le premier constat qui s'impose : aucune société – y compris Hachette, le groupe Hersant ou la CLT – n'a aujourd'hui les épaules assez larges pour assumer seule la reprise de TF1. Des regroupements sont donc probables dans cette compétition en vue de la constitution du « pôle » privé qui devra concurrencer le service public de télévision, réduit d'un tiers.

LE TRAFIC DE LA RATP EST PEU PERTURBÉ PAR LA GRÈVE DE LA CGT

Selon la direction de la RATP, le mot d'ordre de la CGT perturbait peu le trafic, jeudi 15 mai en fin de matinée. La météo fonctionnait à 100 %, la ligne A du RER était privée de quelques rames, ce qui abaissait à 92 % le service réellement assuré ; quant aux bus, ils circulait à 82 % de la cadence normale.

Cette situation reflète les conditions de l'appel à la grève de la seule CGT qui avait demandé deux heures d'arrêt de travail pour le réseau ferré et vingt-quatre heures dans les bus. Le syndicat avait décidé cette action pour protester contre le plan d'économies exigées de la RATP par le gouvernement.

L'ÉVASION DU COLONEL SS HERBERT KAPPLER EN 1977 D'ITALIE AURAIT ÉTÉ ORGANISÉE

Rome. – L'évasion de l'ancien colonel SS Herbert Kappler d'une prison militaire italienne en août 1977 (où il purgeait une peine de réclusion à perpétuité pour crimes de guerre), aurait été organisée par les services secrets italiens, dans le cadre d'un accord politique secret entre Rome et Bonn, a révélé l'ancien chef de ces services, le général Ambrogio Viviani, dans une interview à l'hebdomadaire *Panorama*.

Selon la presse italienne, le colonel Kappler, qui désirait mourir dans son pays natal, aurait échangé son évasion contre des renseignements sur le « trésor » de la Banque d'Italie – 80 tonnes de lingots en or, estimés à 500 milliards de lires – qu'il avait confisqués à Rome en 1944 et fait transporter ensuite vers une destination inconnue en Suisse.

Le colonel SS Kappler, reconnu coupable à la Libération du massacre des Fosses Ardéatines, où il avait fait fusiller trois cent trente-cinq otages en 1944, était déjà atteint d'un cancer incurable lors de son évasion, réalisée en principe avec le seul concours de sa femme, et qui avait soulevé bien des interrogations à l'époque. Il mourut six mois plus tard en RFA, âgé de soixante-dix ans. Le ministre de la défense de l'époque, M. Vito Lattanzio, a démenti les allégations du général Viviani. – *(AFP, Reuter.)*

« Le gouvernement syrien continue de se montrer utile pour obtenir la libération des otages »

déclare le porte-parole de la Maison Blanche

Dans un coup de téléphone à une agence de presse occidentale à Beyrouth, un interlocuteur anonyme a dénoncé , ce jeudi 15 mai, « *les pressions exercées sur la Syrie et l'organisation* » du Jihad islamique pour la libération des otages : « *les premiers qui en paieront le prix seront les otages entre nos mains, dont le nombre a beaucoup diminué, qu'ils soient français ou américains, car nous en avons exécuté certains* », a déclaré cet interlocuteur, en refusant de préciser le nombre des otages restant.

Le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, a exhorté Israël et la Syrie à éviter un conflit. Au cours d'une conférence de presse, mercredi 14 mai, il a relevé que la situation « *était très tendue* » entre les deux pays, soulignant notamment qu'il y avait un « *important renforcement des dispositifs militaires de Damas* » et que « *les Syriens ont avancé leurs fortifications au Liban* ». « *Nous ne pensons pas qu'une guerre entre la Syrie et Israël servirait les intérêts des deux parties, et en conséquence nous les avons mises en garde* », a-t-il poursuivi. M. Shultz a indiqué, d'autre part, que les Etats-Unis « *accueilleraient favorablement* » tout effort de la Syrie visant à obtenir la libération des otages américains au Liban. Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Larry Speakes, a observé, de son côté, que « *le gouvernement syrien* [continuait] *de se montrer utile pour obtenir la libération des otages et* [poursuivait] *ses efforts dans ce sens* ». « *Le gouvernement syrien a bien évidemment une influence en la matière, compte tenu de ses positions au Liban, dans la vallée de la Bekaa* », a dit M. Speakes. Il s'est refusé à être plus précis quant au rôle joué par la Syrie dans cette affaire, se bornant à relever que Washington « *reçoit de temps en temps des informations sur le sort des otages* ». Selon M. Speakes, « *les cinq Américains* (retenus en otage) *sont en bonne santé, compte tenu de la durée de leur captivité* », et « *rien n'indique que William Buckley n'est pas en vie* ».

M. Buckley, troisième secrétaire à l'ambassade américaine à Beyrouth, a été enlevé le 16 mars 1984, et son assassinat a été annoncé le 4 octobre dernier par l'organisation du Djihad islamique. Depuis, certains médias américains ont affirmé qu'il était mort après avoir été longuement torturé et transféré à Téhéran par ses ravisseurs.

● A Moscou, où il a achevé mercredi une série d'entretiens officiels, le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Chedli Klibi, s'est déclaré « *préoccupé par la concentration de troupes israéliennes à la frontière avec la Syrie* ». – *(AFP, Reuter.)*

Sur le vif

Veuves

Il s'arrache, dites donc, mon Jacquot. Moi qui l'accusais de lambiner, il m'a drôlement cloué le bec. Vous avez vu tout ce qu'il leur a fourgué, hier, à l'Assemblée ? La première chaîne, il la privatise ; le licenciement sans autorisation, il l'autorise. Et vas-y donc, c'est pas ton père ! De quoi calmer l'inquiétude et l'impatience de ses amis de la majorité ? Non. Pas du tout. Ils continuent à lui chercher des poux. Figurez-vous qu'un de ses copains, un sénateur de la Haute-Marne, a déposé une question orale – avec débat, s'il vous plaît ! – au ministre des affaires sociales.

Sur quoi ? Sur la prévention du veuvage, véritable fléau social. Faut lutter contre l'inégalité des sexes devant la mort. Et, je cite, encourager les ménages à faire preuve de prévoyance dans ce domaine. Alors, ça, mes enfants, ils ne sont pas sortis de l'auberge, au gouvernement. Sacré problème. Parce que, enfin, les chiffres sont formels. Plus ça va, plus le fossé s'élargit entre l'espérance de vie des bonnes femmes et celle de leurs bonshommes. Elles ont beau les imiter, fumer, picoler, draguer, bosser, stresser, aucune importance, elles sont increvables. Eux, c'est le contraire. Ils claquent pour un rien. L'infarctus, la bagnole, le cancer, ils chopent tout ce qui passe. Et ça, il n'y a rien à faire. C'est congénital.

Pour réduire l'écart, moi, je ne vois qu'un truc : raccourcir l'existence de toutes ces vieilles nanas qui encombrent leurs gosses ou qui traînent dans les hospices et les hôpitaux. D'abord, ça fait pas propre. Ensuite, ça coûte très cher à ramasser, à ranger, à nettoyer. Et puis, enfin, la retraite, la pension de réversion, tout ça, c'est bien joli, mais l'Etat-providence, là, maintenant, c'est fini.

Le moyen de rétablir l'égalité ? Il n'y en a pas trente-six, il y en a trois. 1) Revenir à l'accouchement naturel à domicile, aux champs ou à l'usine, selon les circonstances. Ça en fauchera déjà un bon paquet. 2) Débrancher toutes les malades accrochées à leur goutte-à-goutte, à leurs tubes et à leurs sondes. Ça en éliminera encore un certain nombre. 3) Faire comme en Inde : imposer l'usage de l'incinération et exiger des veuves qu'elles se jettent dans le brasier où on vient de balancer leurs maris. Ça liquidera le solde.

CLAUDE SARRAUTE.

Au conseil des ministres

M. ROBERT BACONNIER DIRECTEUR GÉNÉRAL DES IMPOTS

Le conseil des ministres du 14 mai a nommé M. Robert Baconnier directeur général des impôts.

[Conseiller technique en 1977 au cabinet de M. Robert Boulin, alors ministre délégué à l'économie et aux finances, puis en 1978-1979 directeur du cabinet de M. Maurice Papon, ministre du budget, M. Baconnier occupait, avant sa nomination à la tête de la DGI, le poste de chef du service du contentieux fiscal.

Ancien élève de l'ENA, M. Baconnier a commencé sa carrière administrative en 1967 comme administrateur civil à la direction générale des impôts du ministère des finances.]

Le numéro du « Monde » daté 15 mai 1986 a été tiré à 508 899 exemplaires